



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08172492 8



*DM

MERCATOR

Handwritten text, possibly a signature or name, written in a cursive style.



MERCURE

DE FRANCE

DÉDIÉ AU ROI,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux événemens de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 5 A V R I L 1783.



A P A R I S

Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Mars 1783.

PIÈCES FUGITIVES.

<i>Vers à M. de Mayer,</i>	3
<i>Bouquet à M. Monnet,</i>	4
<i>Couplets d'une Dame pour son Mari,</i>	5
<i>Lettre à M. de la Cretelle,</i>	6
<i>Réponse de M. de la Cretelle,</i>	13
<i>Vers à Mlle de Saint-Léger,</i>	49
<i>Réponse,</i>	50
<i>Le Colin Maillard,</i>	97
<i>Les Voyageurs, Fable,</i>	98
<i>Le Souverain Bien,</i>	100
<i>Vers à Mad. de Cléry,</i>	145
<i>Imitation de Claudien,</i>	193
<i>Lettre à M. Garat,</i>	194
<i>La Réparation, Conte,</i>	203
<i>Couplets à Mlle de Gaudin l'aînée,</i>	219
<i>Charades, Enigmes & Logoglyphes,</i>	24, 52, 101, 146, 220
NOUVELLES LITTÉR.	
<i>Recueil de Mémoires sur la Mécanique & la Physique,</i>	27
<i>Le Négociant Philosophe,</i>	31
<i>Nouveau Voyage dans l'Amérique Septentrionale,</i>	55
<i>Vues sur l'Éducation de la première Enfance,</i>	73

<i>Calendrier pour l'année 1783, à l'usage des Elèves qui fréquentent l'Ecole gratuite de Dessin,</i>	30
<i>Contumes Générales & Locales du Bourbonnois,</i>	103
<i>Le Danger d'aimer un étranger,</i>	110
<i>Le Coran, traduit de l'Arabe,</i>	148
<i>Œuvres complètes de Flechier,</i>	155
<i>La Mainée du Comédien de Persepolis,</i>	165
<i>Les Numéros,</i>	171
<i>Les Quatre Ages de l'Homme, Poème,</i>	222
<i>Nécrologie,</i>	116
<i>Lettre sur la réimpression du Plusarque,</i>	120

S P E C T A C L E S.

<i>Académie R. de Musiq.</i>	83, 124, 177
<i>Comédie Française,</i>	33, 88, 134, 232
<i>Comédie Italienne,</i>	38, 136, 182, 234

V A R I É T É S.

<i>Avis sur l'Encyclopédie,</i>	187
<i>Annonces & Notices,</i>	42, 94, 139, 190, 237

A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT & F. J. BAUDOUIN, rue de la Harpe, près S. Cosme.



MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 5 AVRIL 1783.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*CEYX ET ALCYONE, Fable tirée du
XI^e Livre des Métamorphoses d'Ovide. **

CEYX épouvanté des prodiges divots,
Qui déjà de Pélée ont comblé les revers,
Veut aller à Claros consulter les Oracles;
Vains recours des mortels avides de miracles.
Mais l'Amour & l'Hymen, par les nœuds les plus
saints,
A la jeune Alcyone ont uni ses destins.
A peine a-t'elle appris ce funeste voyage,
Elle pâlit, ses pleurs inondent son visage;
Tous ses sens sont glacés; & sa douleur trois fois

* On trouve chez Valleyre aîné, Imprimeur - Libraire,
rue de la Vieille-Bouclerie, & chez l'Auteur, les trois
premiers Livres du même Ouvrage. Prix, 3 liv. 12 sols, &
chaque Livre séparément, 1 liv. 10 sols.

Ne pouvant s'exprimer, semble étouffer sa voix.
 Ses paroles sans suite & mal articulées,
 Expirent sur la langue en soupirs exhalés :
 A peine enfin sa bouche, avec de longs sanglots,
 En sons entrecoupés laisse échapper ces mots :

CHER & cruel époux, hélas ! pour quelle offense
 Veux-tu donc à mes yeux envier ta présence ?
 Est-ce là cet amour, ce doux prix de ma foi ?
 Quoi, Ceyx, tu pourrois vivre heureux loin de moi ?
 L'éloignement te plaît ; & déjà ton amante,
 Pour te charmer encore, a besoin d'être absente ?
 Ah ! du moins si des flots évitant le danger,
 Tu cherchois sans péril un rivage étranger,
 Peut être à te quitter je pourrois me contraindre,
 Et pour ta vie au moins je n'aurois rien à craindre.
 Mais la mer m'épouvante ; un orage, un écueil
 Dans ses gouffres profonds peut t'ouvrir un cerceuil.
 Hélas ! hier encor les restes d'un naufrage
 Ont effrayé mes yeux d'un sinistre présage.
 Combien de vains tombeaux, sur les bords élevés,
 Ne gardent que des noms sur le marbre gravés !
 Oui, je suis ton épouse, & la fille d'Éole :
 Mais s'il est ton espoir, ton espoir est frivole.
 Il voit les vents soumis murmurer dans ses fers ;
 Mais sont-ils une fois déchaînés sur les mers,
 Rien ne les retient plus ; & les cieux & la terre
 Sont en proie aux fureurs de leur bruyante guerre ;
 Ils ravagent les champs, les cités, les déserts,

Et leur choc de la nue arrache les éclairs.
 Plus je les ai connus, hélas ! & plus je tremble.
 Demeure ; ou si tu pars, du moins partons ensemble ;
 Et que, sûre avec toi de vivre ou de mourir,
 Mon cœur ne craigne rien qu'il ne puisse souffrir.

SON époux à ces mots sent ébranler son âme.
 Il soupire, il gémit ; un même amour l'enflamme.
 Il sent deux passions combattre dans son sein.
 Malheureux ! il voudroit accomplir son dessein ;
 Mais il ne peut vouloir qu'Alcione le suive.
 En vain, pour rassurer cette amante craintive,
 Qui par ses pleurs encor cherche à le retenir,
 Il ose lui promettre un heureux avenir.

Tu pleures, lui dit-il, & je pleure moi-même.
 Un seul moment d'absence est si long quand on aime !
 Mais avant que pour nous la courrière des mois
 Recommence son cours une seconde fois,
 Je jure par l'Hymen, par l'astre de mon père, *
 Que si je vis encor, si le ciel m'est prospère,
 Alcione en ces lieux me verra de retour,
 Fidèle, & désormais tout entier à l'Amour.

Ce discours consolant, cette douce promesse
 Suspendent quelque temps le chagrin qui la presse.
 Mais sitôt qu'elle voit ordonner dans le port
 L'appareil du départ, ou plutôt de la mort,

* Phosphore.

Une secrète horreur redouble ses alarmes :
 Elle frémit ; ses yeux s'ouvrent encore aux larmes.
 Sa main retient Ceyx , qui reçoit ses adieux :
 Elle tombe ; un nuage obscurcit ses beaux yeux.

Ceyx appelle en vain son épouse mourante :
 Déjà sourde à ses cris , la rame impatiente
 Obéit en cadence aux bras des Matelots ;
 Le vaisseau fuit la rive , & fait blanchir les flots.

ALCYONE rouvrant sa débile paupière ,
 Pour revoir son époux cherche encor la lumière.
 Elle lui tend les bras une dernière fois.
 Quelque temps ces époux , au défaut de la voix ,
 Et du geste & des yeux , se parlent , se répondent.
 Bientôt dans l'horizon les objets se confondent ;
 Mais son œil suit encor la nef au sein des mers.
 Lorsque la voile enfin s'efface dans les airs ,
 Elle rentre au palais , & s'y cherche soi-même.
 Là , ses regrets par-tout demandent ce qu'elle aime.
 Elle baigne de pleurs , hélas ! trop superflus ,
 Ce lit , jadis si doux , où son époux n'est plus.

TANDIS qu'elle répand des larmes solitaires ,
 Le vaisseau de Ceyx fend les ondes amères ;
 Déjà loin d'Héraclée on découvre Claros.
 L'orage avec la nuit fond soudain sur les eaux ;
 L'air mugit , le mât tremble , & les vagues blanchissent :
 D'un sifflement affreux les cordages frémissent.
 L'onde gronde , & la rive au loin a répondu.

Le Pilote commande, & n'est pas entendu.
Mais la voix du danger, la crainte du naufrage,
Excitent les Nochers à combattre l'orage.
On agit, on s'empresse, on court de tous côtés.
Sans cesse dans les flots les flots sont rejetés.
On défend les haubans, on abaisse les voiles.
Mais l'éclair a brillé sous un ciel sans étoiles ;
Les vents se font la guerre en rivaux obstinés,
Et la foudre a grondé dans les airs indignés.
Le Pilote effrayé ne peut cacher son trouble ;
Et, plus fort que son art, l'orage au loin redouble.
Le navire au hasard tournoie au gré des vents.
Avec un choc affreux l'onde heurte ses flancs.
Le lourd bélier attaque avec moins de furie
Les remparts ébranlés d'une ville ennemie.
Mille flots à l'envi l'un par l'autre portés,
Déjà sur le tillac roulent de tous côtés.
Le navire est vaincu par la mer qui l'obsède ;
Une vague s'y jette, une autre lui succède.
Et tels que des Soldats repoussans, repoussés,
S'élancent à la fin sur des murs renversés,
Telle au sein du vaisseau que tourmente sa rage,
L'onde après mille assauts s'ouvre enfin un passage,
Et bientôt avec elle introduit mille morts.
Elle attaque à la fois au-dedans, au-dehors ;
On s'agite, on s'écrie ; ainsi qu'en une ville
Où le vaincu bloqué dans son dernier asyle,
Voit d'un côté ses murs à l'ennemi rendus,
Et de l'autre minés ou trop mal défendus.

Chacun frémit d'horreur ; l'un , glacé par la crainte ;
Veut en vain s'écrier , & sa voix s'est éteinte.

L'un implore les Dieux ; l'autre lève les bras
Vers ce ciel irrité que son œil ne voit pas ;
Il porte envie à ceux dont la cendre chérie
Dans un urne du moins put être recueillie.

Chacun gémit sur soi : chacun dans ces momens
Pleure un père , une épouse , un ami , des enfans.

Ceux pleure Alcyone , Alcyone le touche :
Ses traits sont dans son cœur , son nom est sur sa
bouche.

Hélas ! dans son malheur il se croit trop heureux
De se voir séparé de l'objet de ses vœux !

Prêt à périr au sein d'une mer inconnue ,
Vers sa patrie au moins il veut tourner sa tête ,
Et donner à ces lieux chers à son souvenir ,

Et son dernier regard & son dernier soupir ;
Mais quel œil peut percer la nuit de la tempête ?

Un nouvel ouragan a sifflé sur sa tête.

Le mât crie & se brise en éclats fracassé.

Le timon sur les eaux flotte au loin dispersé.

Fière de leurs débris , l'onde victorieuse

Élève à gros bouillons une vague orgueilleuse ,

Et comme si le mont ou de Pinde ou d'Athos ,

De sa base attaché s'érouioit dans les flots ,

Roule , écume , bondit , retombe , & triomphante

Engloutit le vaisseau sous sa chûte pesante.

Les Nochers dans l'abyme entraînés sans retour

Ne reparurent plus à la clarté du jour.

A peine un petit nombre en ce moment horrible
 Dispute encor sa vie à l'élément terrible,
 Et lutte quelque temps contre l'onde & la mort.
 L'infortuné Ceyx, réduit au même sort,
 D'une main autrefois redoutable & puissante,
 Saisit le frêle appui d'une rame flottante.
 En vain à son secours il appelle à grands cris
 Ces Dieux * dont il se nomme & le gendre & le fils.
 Mais plus que tous les Dieux il invoque Alcyone.
 Il murmure son nom à l'onde qui bouillonne.
 Hélas ! dans son amour, il croit qu'un nom si doux
 Des flots impétueux doit calmer le courroux.
 Son courage s'épuise, & sa force affoiblie
 Avance le moment qui va finir sa vie.
 Il desire du moins que ses restes glacés
 Vers l'objet de ses vœux par les vents soient poussés.
 Tout-à-coup un arc-d'eau formé par la tempête
 S'élève, & sous son poids ensevelit sa tête.

PHOSPHORE cette nuit obscurci dans les cieux,
 Semble éteindre son astre & se cacher aux yeux ;
 Et s'il ne peut quitter le séjour des étoiles,
 Enveloppe son front sous de lugubres voiles.

(Par M. de Saint-Ange.)

* Éole & Phosphore.

MOT de la dernière Énigme.

PAUVRE Sphinx ! a dit la glose,
 Ah ! qu'il cause d'embarras !
 Ce qu'en vers il nous expose,
 Nous l'entendons dire en prose
 Par des gens de tous états ;
 Son titre seul en impose.
 Nos enfans en la lisant,
 La devinent à l'instant,
 Cette Énigme qu'il propose.
 Ils s'en viennent, réjouis,
 Dire : j'ai trouvé la chose,
 Papa ! le mot est..... LOUIS.

(Par M. Félix-Nogaret.)

Explication du dernier Logogryphe.

LE mot est *Chameau*, où se trouve *hameau*.

Note du Rédacteur. On préférera désormais les Énigmes & les Logogryphes qui, à mérite égal, auront celui de la brièveté.



É N I G M E .

JE passe pour Monarque au milieu de la Cour ;
 Toujours un mentu peuple autour de moi criaille.
 Mes sujets sont de plume , & mon trône est de paille ;
 Et je suis toutefois le Prophète du jour.

L O G O G R Y P H E .

TANPIS pour toi , Lecteur , si tu connois ma mère
 Étique , laide en diable , on la prend pour Mégère ;
 Elle répugne au sage , & ne plaît qu'aux méchans ;
 La ruse & les détours lui servent d'agrémens.
 A ce portrait , Lecteur , que dis-tu de mon être ?
 Crois-moi , suis-je chez toi ? Vite par la fenêtre ,
 Malgré mes six grands pieds , fais-moi faire le saut ;
 Puis me décomposant , (pour me voir il le faut)
 Tu trouveras d'abord ce dont jouit le Sage ;
 Cet instrument de fer qui sert au labourage ;
 Une pièce d'échecs , qu'on nomme aujourd'hui tour ,
 Le nom de ce Roman qui fit bruit à la Cour ,
 Et jadis à Cloppin fit baisser la culotte ;
 L'attribut d'Euprosine ; & la seconde note ;
 Ce que je suis de toi ; ce que tu ne lis pas.
 Tu me connois , Lecteur , au revoir , je m'en vas.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

SUPPLÉMENT à l'Essai sur l'Histoire Générale des Tribunaux des Peuples , tant anciens que modernes , ou Dictionnaire Historique & Judiciaire , contenant les Anecdotes piquantes & les Jugemens fameux des Tribunaux de tous les temps & de toutes les Nations , par M. Desessarts , Avocat , Membre de plusieurs Académies. Avec cette épigraphe : *Indocti discant & ament meminisse periti.* Tome septième. A Paris , chez l'Auteur , rue Dauphine , à l'hôtel de Mouy , près le Pont neuf ; chez Mérimot le jeune , Libraire , Quai des Augustins ; Durand neveu , Libraire , rue Galande , & Nyon l'aîné , Libraire , rue du Jardinot. Prix des 7 Vol. , francs de port dans toute l'étendue du Royaume , 28 liv.

L'OBJET de ce Livre annonce un Recueil utile & intéressant en littérature , en morale & en législation. En le lisant , on s'apercevra que l'Auteur a du nécessairement manquer de bons matériaux pour son Ouvrage. Il n'a pu les prendre que dans des Ouvrages sans authenticité , & qui mêlent souvent des traditions populaires au peu de faits certains que le secret des procédures n'a pas dérobé à la connoissance publique. L'Auteur paroît avoir

senti cet inconvénient de son sujet ; il s'est plus attaché à donner une notice curieuse & intéressante des procès criminels qu'il rapporte , qu'à les expliquer dans ce détail des faits & des preuves , dont le Philosophe & le Jurisconsulte auroient besoin pour leurs observations. Mais ce Recueil , quoiqu'imparfait à bien des égards , n'en est pas moins un Livre d'une lecture très attachante , très-utile , & propre sur tout à enrichir la méditation de ceux qui se préparent à écrire sur les loix criminelles.

Il offre une grande variété. On voit tour-à-tour des accusés de toutes les nations & de tous les genres de délits ; mais ce qui étonne & ce qui afflige particulièrement , c'est de voir souvent dans ce tableau des vengeances publiques , l'innocence , le génie & la vertu frappés à côté du crime. Il est triste , mais il est vrai de dire que ce Recueil est presque autant une histoire des malheureux que des scélérats.

Parmi ces derniers , il en est deux sur lesquels je me permettrai quelques observations.

L'un est le fameux Desfrues. On fait ici l'histoire de cinq ou six crimes épouvantables avant celui qui l'a conduit à l'échafaud. Mais ils n'ont rien de constaté , & il seroit imprudent d'en tirer aucune conséquence sur le caractère de ce monstre. Contentons nous de le juger d'après les empoisonnemens de Madame de la Motte & de son fils. Bien

des gens se sont fait de ce Desrues l'idée d'un des plus habiles scélérats. Il me semble que la marche & les circonstances de ses crimes n'indiquent qu'un esprit très-borné & très-mal-adroit. C'étoit d'abord l'entreprise la plus absurde, que celle de vouloir rester paisible possesseur d'une terre, en en empoisonnant tous les propriétaires. Un scélérat qui fait son métier, ne reste pas dans les lieux couverts des traces toujours mal déguisées de ses crimes. Il se saisit d'une somme d'argent, d'un porte-feuille, & il va en jouir sous l'abri des loix étrangères.

Mais en second lieu, Desrues avoit déjà empoisonné la mère & l'enfant, qu'il n'avoit encore aucune quittance sur le prix de la terre qu'il avoit achetée. Il semble cependant qu'il auroit pu obtenir cette quittance, par surprise ou par violence, pendant qu'il avoit chez lui la Dame de la Motte.

Ce n'est que lorsqu'il se voit déjà soupçonné, qu'il va à Lyon, où, déguisé en femme, il passe, sous le nom de Madame de la Motte, une procuration au mari de celle-ci pour toucher un restant de prix sur la Terre de Buisson-Sœuf. Il paroît, par les circonstances où il étoit alors, qu'il cherchoit autant à se procurer une preuve de l'existence de Madame de la Motte, qu'à faire croire qu'il lui avoit déjà délivré cent & tant de mille livres. Comment un habile praticien comme lui (car on prétend qu'il lisoit avec soin nos Ordonnances) auroit il pu

imaginer que cet acte opéreroit sa libération ?

Mais ce qui est vraiment rare , c'est le caractère énergique & profond que ce monstre a constamment soutenu. Il cachoit l'atrocité de son cœur sous tous les dehors de la religion & de la douceur. S'il ne pouvoit pas séduire long temps par les ressources de son esprit , il avoit au moins , pour en imposer , un fonds inépuisable d'hipocrisie. Jamais il n'a consenti à lever ce masque dont il avoit pris l'habitude de se couvrir ; jamais on n'a pu lui arracher aucun aveu ni troubler sa présence d'esprit. On frémit d'horreur & d'étonnement , lorsqu'on entend ce monstre , prêt à marcher au supplice , dès qu'on lui montre le crucifix , s'écrier : *Je vais donc souffrir comme toi !* Comment trouvoit-il , au fond d'une conscience noircie de tant d'atrocités , un cri qui seroit sublime dans la bouche d'un innocent condamné ? Et quelles étoient ses vûes dans tous ces prodiges de courage & de fourberie qui ont précédé & environné sa mort ? Espéroit-il faire quelque illusion au Public , car il étoit déjà convaincu devant les Juges ? Espéroit-il se dérober à l'infamie , à l'horreur publique que son propre cœur lui promettoit ? Se flattoit-il d'arracher quelques larmes , d'obtenir quelque admiration dans le terrible spectacle qu'il alloit offrir ? Et comment l'ambition des belles âmes pouvoit-elle entrer dans le cœur de Desrues ? Ou bien n'a-t'il persévéré dans

les protestations de son innocence, n'a-t'il bravé la torture que dans l'espoir de sauver sa femme? Je ne trouve pas dans le récit que j'ai sous les yeux, mais on assuroit dans le tems, que lorsque la femme lut fut amenée à l'hôtel-de ville, il se bâta de lui dire qu'ils étoient innocens l'un & l'autre, & qu'il n'avoit dit que cela dans ses interrogatoires. Ainsi donc celui qui avoit empoisonné de sang-froid une femme envers qui il exerçoit l'hospitalité, une mère & un fils, rassembloit toutes les forces de son âme pour conserver l'honneur & la vie à sa femme, pour conserver une mère à ses enfans! On dit aussi qu'il parla de ses enfans avec toute la tendresse paternelle. Il seroit donc vrai que le cœur d'un pareil scélérat pouvoit encore s'ouvrir aux sentimens de la Nature, & avoir le courage de la vertu! Quoi qu'il en soit des sentimens & des motifs de cette âme, qui ne s'est jamais laissée pénétrer, on est forcé d'admirer tant d'énergie dans le vice & l'infamie, en la détestant.

Plusieurs personnes, qui n'entendent rien aux preuves qui constituent la conviction d'un crime, d'après cette constante dénégation, ont élevé des doutes sur la légalité entière de la condamnation de Desfrues. Mais il est aisé de voir que jamais les preuves d'un empoisonnement n'ont été plus formelles & plus puissantes. L'aveu du Criminel n'est point nécessaire à sa condamnation; il ne forme pas non plus une preuve suffisante

contre lui. Tout se réunissoit contre Desrues. Sur l'empoisonnement de l'enfant à Versailles, il y avoit l'inspection du corps de délit, des témoins qui déposoient de toutes les précautions de l'empoisonneur pour cacher le crime. Sur l'empoisonnement de la Dame de la Motte, il y avoit la preuve qu'il l'avoit enterrée dans une cave louée par lui, & même son aveu sur ce point. A ces preuves positives, se joignoient sur les deux crimes une chaîne complète de présomptions.

L'autre procès, qui m'a particulièrement frappé dans ce Recueil, est celui de ce sieur de la Motte, condamné & exécuté à Londres pour crime de haute trahison. C'étoit un Officier François qui faisoit en Angleterre le métier d'Espion. Sa bonne mine, & le caractère ferme, & même noble qu'il a montré pendant les procédures, lui avoient attiré la bienveillance publique. Mais ce qui ajoutoit sur-tout à l'intérêt qu'on prenoit à lui, c'étoit l'exécration dont on étoit rempli pour un certain Lutterloh, son dénonciateur. Je ne fais si on a jamais vu d'exemple d'une infamie aussi effrontée. En présence de la Justice & du Public, cet homme, rassuré par l'impunité que la loi accordoit à sa délation, a fait lui-même, sans aucune nécessité, toute l'histoire de sa vie. On conçoit que des Criminels, nés pour les crimes atroces, ayent osé s'en faire gloire; mais tous les crimes de celui-ci n'étoient distingués

que par l'excès de la lâcheté & de la bassesse. Qu'on se figure un homme qui dit, en face de la nation Angloise : j'ai été long-temps Espion pour le compte de ce Gentilhomme, qui est maintenant votre prisonnier ; je n'ai point à me plaindre de lui ; je suis riche maintenant de tout ce qu'il m'a fait gagner ; mais c'est pour cela même que je le trahis. Il y a trop de risque dans le métier que je fais, j'en suis las ; mais pour le finir avec sûreté, je vous livre les preuves de ma complicité avec cet homme. Il payera pour moi, je jouirai pour lui, & c'est une nouvelle obligation que je lui aurai. Il me hait comme un traître, vous me regardez tous comme un infâme, mais cela ne me fait rien du tout. J'ai de l'argent maintenant, & je m'en vais dans mon pays mener une vie douce & tranquille. Voilà le précis de la déposition de ce Lutterloh.

Mes Lecteurs éprouvent sans doute, ainsi que moi, le besoin de secouer l'impression d'horreur que de pareils objets laissent dans l'âme ; cette histoire offre heureusement des hommes qui font pleurer sur leurs vertus comme sur leurs malheurs.

Parmi les Héros infortunés de cette histoire, on s'arrête avec intérêt sur le Comte de Sarno. Il s'étoit élevé à des richesses immenses & à une grande puissance sous Ferdinand I^{er}, Roi de Naples, & dans un temps où les Italiens eux-mêmes ne connoissoient encore ni l'art de la finance ni le commerce.

Victime de son industrie, comme Jacques Cœur le fut en France, on lui fit son procès, & il fut condamné à la mort. Il y a quelque chose de bien noble & de bien touchant dans les dernières paroles qu'il adressa à ses enfans, qu'il obtint de voir avant son heure dernière.

« Ne pensez plus à ce que vous deviez
» être ces jours passés, proches parens du
» Roi, & que demain vous serez réduits
» avec le commun, parce que vous aurez
» plus de contentement d'honorer le Roi
» avec eux, que d'être honorés avec le Roi;
» Faites, je vous supplie, que cette affliction
» soit un chemin pour vous conduire à la
» magnanimité & à la vertu, non au déses-
» poir & au mal, & qu'elle vous excite à
» justement acquérir ce qu'on vous ravit
» maintenant par injustice. Faites que la
» crainte de Dieu, non des hommes, vous
» tienne non-seulement unis en vos adver-
» sités, mais en vos bonnes fortunes; car si
» vous faites autrement, il vous en arrivera
» comme à moi; & afin que vous vous en
» souveniez, vous, Marc, prenez cette
» chaîne, au lieu de la grande Seigneurie
» que vous attendiez de moi; & vous,
» Philippe, qui étiez destiné aux grandes
» prélatures, prenez ce livre de prières, c'est
» peu de choses, à la vérité, pour l'espé-
» rance que j'avois conçue pour votre avan-
» cement & pour ce que j'ai travaillé dans
» le monde, mais assez pour un homme

» qui a les bourreaux à ses côtés, & beau-
 » coup pour la condition misérable où vous
 » ferez réduits après ma mort. »

La mort de Strozzi présente aussi de
 grands caractères d'héroïsme. Après la mort
 de Clément VII, il entreprit de chasser de
 Florence Alexandre de Médicis. Ne pouvant
 pas le chasser, lui & les autres Conjurés s'en
 défirent par le meurtre. Mais Côme de Mé-
 dicis poursuivit la vengeance de son frère. Il
 fit la guerre à la faction de Strozzi; celui-ci
 lui livra bataille, & fut réduit à se retirer
 dans un château, d'où il fut bientôt conduit
 à la citadelle de Florence: « On l'y traita de
 » la manière la plus barbare; il fut appli-
 » qué à la question, & on lui donna, en
 » trois fois, quinze secousses si violentes,
 » que tous les membres en furent disloqués.
 » Strozzi supporta ces tourmens affreux
 » avec une fermeté & un sang-froid héroï-
 » ques; mais (dit un Historien) s'aperce-
 » vant que pour le lendemain on lui reser-
 » voit de nouvelles tortures, il résolut de
 » les prévenir & de mourir avec toute sa
 » gloire. Ayant vu dans son cachot une épée
 » qu'un des Soldats qui le gardoient avoit
 » oubliée, il la prend, se sert de la pointe
 » pour graver sur le manteau de la chemi-
 » née de sa prison, ce fameux vers de Vir-
 » gile :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.

» l'enfonce dans son sein, & expire deux

» heures après. On trouva à côté de lui un
 » écrit de sa main, dont on va lire la tra-
 » duction.

Au Dieu Libérateur.

» Pour n'être plus exposé à la rage de mes
 » cruels ennemis, & de peur d'être forcé,
 » par la violence d'injustes tourmens, de
 » dire quelque chose de préjudiciable à mon
 » honneur, ainsi qu'à mes parens & amis
 » innocens, moi Philippe Strozzi, j'ai ré-
 » solu de m'ôter la vie de mes propres mains.
 » Je recommande mon âme à Dieu, & je
 » le prie humblement, s'il refuse de lui
 » faire part de sa gloire, de lui accorder du
 » moins ce lieu où se trouve Caton d'Uti-
 » que & les autres hommes qui ont fait une
 » fin pareille à la mienne.

» Je prie Dom Jean de Lune, Comman-
 » dant de cette citadelle, de faire un mets
 » de mon sang pour l'envoyer au Cardinal
 » Cibo, afin qu'il se rassasie, après ma mort,
 » de ce dont il n'a pu se rassasier pendant
 » ma vie. Je prie aussi Dom Jean de Lune
 » de faire enterrer mon corps dans Sainte-
 » Marie-la-neuve, près de celui de ma fem-
 » me. Au surplus, l'on m'enterrera où l'on
 » voudra. »

L'écrit est terminé par cette apostrophe :
 « Et toi, Empereur, je te prie, avec res-
 » pect, de veiller avec plus de soin sur la
 » conduite des Florentins, & plus d'égards
 » que tu n'en as eu jusqu'ici aux intérêts de

» leur patrie , si ton dessein n'est pas de la
 » détruire. PHILIPPUS STRGZZI. *Jam jam*
 » *moriturus.* »

La haine de ces factions qui désolèrent pendant tant de siècles l'Italie, respire d'une manière terrible dans cette invitation à Dom Jean de Lune, *d'envoyer au Cardinal Cibo un mets de son sang, afin qu'il se rassasiât après sa mort de ce dont il n'a pu se rassasier pendant sa vie.*

Il est encore dans ce Recueil une autre partie infiniment précieuse, & qui ajoute beaucoup à l'utilité de l'Ouvrage, c'est le tableau des Loix & de la procédure criminelle d'un grand nombre de Nations. Je ne connois aucun Livre où l'on se soit occupé de cette importante recherche.

(*Cet Article est de M. de L. C.*)

INSTRUCTION sur les Bois de Marine & autres, contenant des détails relatifs à la Physique & à l'analyse du chêne, à l'arpentage des forêts, au toisé & au transport des bois ; des méthodes simples & peu dispendieuses sur les plantations & l'amélioration des forêts, suivies d'un aperçu des bois & des consommations dans le Royaume, des moyens d'augmenter, garder les forêts, & d'économiser la charpente pour en procurer une plus grande quantité à la Marine, avec un abrégé des loix sur les Bois de Marine ; le tarif fait

à Brest en 1765, qui indique la proportion des bois de construction des Vaisseaux du Roi, & dix Planches gravées pour perfectionner le sciage & le rendre avantageux ainsi qu'en Hollande; par M. Tellès d'Acoſta, Grand-Maître des Eaux & Forêts de France, ancien Intendant de feu Madame la Dauphine, & Seigneur de l'Étang, Volume in-12. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, & Clouſier, Imprimeur-Libraire, rue de Sorbonne.

UN Ouvrage propre à donner des lumières sur l'amélioration des bois, ne pouvoit arriver plus à propos que dans la circonstance actuelle; mais celui de M. Tellès d'Acoſta, au mérite de l'à propos joint l'avantage d'une exécution qui ne laisse rien à désirer. Éclairé par de nombreuses observations & par une longue expérience, il vient, en les communiquant, d'acquérir des droits à la reconnoissance publique. On sent qu'un pareil Ouvrage se refuse à l'analyse. Après avoir transcrit le titre, qui explique au moins la marche de l'Auteur, nous allons désigner seulement quelques articles des plus remarquables.

L'article 54 offre des moyens de planter avec économie. Il résulte qu'une plantation de 1344 toises de superficie, qui forme l'arpent du Roi, peut se faire pour 45 livres. A ce moyen d'économie l'Auteur en ajoute un

autre encore moins dispendieux, qui réduit les frais d'un arpent à 15 ou 20 liv. L'Auteur, dans les articles 55 & 56, justifie par des exemples la vérité des résultats économiques qu'il vient d'indiquer.

L'article 57 prouve le parti qu'on peut tirer de la plantation des bruyères, & expose les moyens de la faire avec succès.

Tout le titre 6 est employé à des observations très intéressantes sur les futaies & les taillis. L'Auteur y combat tous les systèmes qu'on a publiés jusqu'aujourd'hui sur ces objets.

L'article 63 démontre que les bois réglés ou aménagés à trente ans lorsque le sol le permet, augmentent le revenu de plus d'un tiers.

L'exploitation du chêne fait l'objet du titre 9. L'article 100 de ce titre fait voir les énormes bénéfices que font les Hollandais par un sciage particulier, sur les bois qu'ils achètent en France.

Nous invitons sur-tout à lire le titre 15, qui est des plus intéressans pour le moment actuel; il donne un aperçu des forêts; il traite des consommations en bois de chauffage du Royaume & de Paris; il détaille les économies qu'on peut faire sur les consommations; il traite de ce qu'il est important de faire pour la garde & conservation des bois, pour empêcher le déperissement de cet objet de première nécessité; & de l'économie à observer dans les usines, dont
la

la consommation en bois est exorbitante, sur-tout celle des plâtriers & chauxfourniers, qui ont brûlé en 1778 soixante-cinq mille voies de bois, ce qui fait moitié de la consommation de Paris.

Ce qui est relatif aux bois à employer pour la Marine, suppose aussi de grandes recherches, de l'expérience, & présente des observations très-utiles.

Nous avons regret de ne pouvoir faire connoître qu'aussi imparfaitement cet Ouvrage, qui est distribué avec ordre & clarté, & écrit d'un style qui convient au sujet.

Il a été présenté au Roi par l'Auteur, le 12 Mai 1782. Voyez la Gazette de France du 24 Mai de la même année.

S P E C T A C L E S.

CONCERT SPIRITUEL.

IL y a eu Concert Spirituel le Mardi 25 Mars. On y a entendu avec un nouveau plaisir M. Ozi sur le basson, M. Michel sur la clarinette, & le Motet *O Salutaris* de M. Gossec. On a donné des encouragemens à M. Aldée, jeune Virtuose, qui annonce du talent pour le violon, & qui peut en acquérir encore. Le succès de M. Valentin, Auteur d'un Hyerodrame, dont les paroles sont tirées de Samson, n'a pas été si heureux.

N^o. 14, 5 Avril 1783. B

On y a trouvé souvent plus de bruit que d'effet, plus de recherches que d'expression, & son style n'a pas toujours paru très-pur. On prétend qu'il a en portefeuille des Ouvrages beaucoup meilleurs; il faut donc ne pas se presser de juger son talent, mais l'avertir d'être plus sévère dans le choix de ses essais.

L'objet le plus intéressant du Concert a été, sans contredit, *Mme Mara*, dont le succès a été plus brillant encore, s'il est possible, que celui de l'année dernière. Il semble que sa voix soit devenue encore plus nette & plus facile dans la difficulté, plus pure & plus touchante dans l'expression. L'air de bravoure de *M. Piccini*, qu'elle a chanté, a paru aussi d'un meilleur style que ceux qu'elle nous avoit fait entendre dans ce genre, & le choix de musique est beaucoup plus important, sur-tout pour nous, que les Chanteurs ne se l'imaginent. On nous flatte que *Mme Mara* & *Mme Todî* chanteront toutes deux à ce Concert pendant la quinzaine. Rien, sans doute; ne sera si piquant pour le Public que cette lutte de talent. On s'attend à voir l'enthousiasme de leurs partisans mutuels, renouveler à leur sujet les dissensions musicales; les plus sages, peut-être, se contenteront de jouir de ce que l'une & l'autre ont de parfait, sans s'embarasser d'une préférence qu'il n'est pas du tout nécessaire d'assigner. C'est cet espoir d'avoir à revenir sur *Mme Mara*, qui nous empêche d'en dire

d'avantage. Au reste , on ne sauroit trop applaudir au goût , à l'intelligence , au zèle de M. Legros , qui ne néglige ni soins ni dépenses pour rendre ce Concert , d'année en année , plus intéressant & plus agréable au Public.

COMÉDIE ITALIENNE.

LE Lundi 17 Mars, on a représenté , pour la première fois , le *Corfaire*, Comédie en trois Actes & en vers, par M. de la Chaubeaufière, musique de M. d'Aleynac.

Florville étoit sur le point d'épouser Julie, lorsque , devenu l'esclave du Corfaire Mahamet , il a été conduit à Alger. La générosité de Mahamet a su adoucir l'esclavage de Florville: mais les soins de l'amitié n'ont pu lui faire oublier son amour; & Julie est toujours présente à sa pensée. Une lettre de la jeune Françoise apprend à Florville que , libre par la mort de son tuteur , elle va le rejoindre à Tunis, où elle le croit en esclavage. Florville voudroit voler au devant d'elle, il desire la liberté. Mahamet la lui rend. Pour prix de ce bienfait & de son amitié , le Corsaire lui demande un service. Amoureux d'une jeune esclave nommée Florentine , arrivée dans son sérail depuis un mois, il desire connoître quels moyens il faut employer pour plaire à une Françoise. Florville les lui indique; il se charge même de parler au nom

de son ami. Quelle douleur n'éprouve-t'il pas, lorsque dans Florentine il retrouve cette même Julie, objet de toute sa tendresse ! Il dissimule avec peine ; mais la jalousie de Zima, amante de Mahamet, lui fait espérer qu'il peut encore être heureux. On se propose de tromper le Corsaire, de favoriser la fuite de Julie & de Florville ; & c'est Zima elle-même qui se charge de ce soin. Le moment du départ est arrivé, Florville est au lieu du rendez-vous ; une lettre interceptée par Mahamet a découvert tout le mystère, le François est chargé de chaînes, Tandis que par les ordres du Corsaire on conduit Florville aux lieux où il est destiné à travailler comme forçat ; Julie, accompagnée de Lisette sa Suivante & de Narlit Gardien du Sérail, est conduite, par l'ordre de Zima, sur le bord de la mer. Elle y attend son amant, dont elle ignore la destinée. D'un autre côté, un Corsaire Africain, ennemi & rival de Mahamet, qui lui a ravi Zima, enlève Florville à son escorte ; lui propose de partager les projets de vengeance ; rompt ses fers, & lui donne des armes. Mais Florville n'a feint de se rendre aux vœux du Corsaire que dans l'intention de sauver les jours de Mahamet. En effet, au signal convenu, Florville s'élançe, met les Africains en fuite. Ce n'est pas seulement à lui que Mahamet doit la vie ; il la doit encore à Zima, qui, toujours tendre & fidelle, a connu les desseins formés contre son amant, & a volé à

son secours. Tant de générosité touche Mahamet, il consent à l'union de Julie avec Florville, & il épouse Zima.

L'intrigue de cette Comédie est très-compiquée; on peut même assurer qu'à cet égard, elle mérite des reproches. Il y a long-temps qu'on a rélégué dans les Romans tous ces événemens extraordinaires, qui, par un concours incroyable de circonstances, se réunissent tout exprès, d'abord pour séparer deux amans; ensuite pour les rapprocher l'un de l'autre à cinq cens lieues de leur pays, après les avoir placés sous l'autorité d'un despote ordinairement amoureux & jaloux, & qui tient leur sort entre ses mains. Encore les Romans de cette nature ne sont-ils plus guères estimés, parce qu'ils sont presque toujours conduits aux dépens de la vraisemblance; parce que le cœur jouit peu, lorsque l'esprit se fatigue à chercher les développemens d'une intrigue trop embrouillée pour être facilement suivie. Si nous ne nous trompons point, de quel œil verra-t-on un Ouvrage de Théâtre dont l'action sera établie sur une base aussi usée, & si peu propre à l'intérêt? On jugera son Auteur sur le parti qu'il aura su tirer d'un sujet mal choisi, sur les détails heureux qu'il aura semés dans son Ouvrage, sur le plus ou moins d'adresse & d'intelligence qui auront filé quelques Scènes; & s'il a fait preuve d'esprit, de goût & de talent; on desirera qu'à l'avenir il choisisse des sujets plus rapprochés de la vérité, plus in-

téressans par le fonds, & dans lesquels il sache attacher, non pas par une accumulation d'incidens romanesques, mais par le jeu des passions, par le contraste des caractères, enfin par des moyens susceptibles de parler à l'âme comme à l'esprit, & qui puissent marcher de front sans se nuire. Les représentations du Corsaire ont, sans doute, porté quelques-uns de nos Lecteurs à faire ces réflexions, & c'est peut-être ainsi qu'on a jugé le nouvel Ouvrage de M. de la Chabeauillière. Cet Ouvrage est digne, en grande partie, de son succès; néanmoins si l'on examine de quelle manière la fable en est établie, filée & dénouée, on y remarquera des défauts très essentiels. Comment Julie a-t'elle été séparée de Florville? Comment, lorsqu'elle a été chercher son amant à Tunis, se trouve-t'elle à Alger au pouvoir de Mahamet? On peut le supposer, mais l'Auteur auroit dû nous en instruire, pour rendre son exposition claire & complète. Qu'est-ce que ce Corsaire qui arrive au troisième Acte pour délivrer Florville? Comment a-t'il eu le temps de savoir le malheur du jeune François, & celui de séduire à prix d'or, l'escorte qui le conduit? Quel intérêt le porte à venger Florville qu'il ne connoît point? Comment, sans le connoître, lui confie-t'il un secret important, & dont dépend son bonheur? Quelle est bizarre d'ailleurs la conduite de ce même Florville! Il abandonne sa maîtresse, inquiète & désolée, pour voler au secours d'un bar-

bare qui la lui a ravie, qui vient de le condamner lui-même à des travaux odieux! L'Africain, qui va combattre Mahamet, a des raisons pour le haïr; c'est Zima, c'est son amante que l'Algérien lui a enlevée & qu'il veut arracher de ses mains. Qui osera le blâmer? Ce ne devoit pas être Florville, puisqu'il éprouve le même sort, & qu'il doit gémir sur une perte semblable à celle de l'Africain. Néanmoins, c'est Florville qui non seulement le blâme, mais qui abuse de sa confiance, qui oublie ce qu'il vient de lui devoir, & qui le sacrifie à l'homme dont il a tant à se plaindre. Mahamet fut son ami, oui: mais quelle preuve de zèle & d'intérêt ce Mahamet a-t'il donnée à Florville, qui soit au-dessus du service que vient de lui rendre l'Africain? Tous les efforts qui amènent ce dénouement, annoncent un Auteur embarrassé de donner à sa fable une fin satisfaisante, & qui a immolé la vraisemblance à la nécessité de sortir d'embarras. Voilà où mène un mauvais choix. Ces observations, que nous croyons très-bien fondées, ne nous empêcheront pas de donner à M. de la Chabeaussière tous les éloges qu'il mérite. Du fonds de son sujet il a su faire sortir de temps en temps des situations agréables, mais sur tout du comique. Les Scènes entre Narsit & Lisette, deux personnages que nous n'avons qu'indiqués, sont extrêmement plaisantes; elles annoncent du goût & de la délicatesse. Le second Acte est entièrement bien fait, le nœud est comique & bien

établi. Le caractère de Mahamet a de la grandeur & de la noblesse. Quant aux deux amantés, elles produisent peu d'effet, parce que leurs caractères sont subordonnés à ceux du Corsaire & de Florville. Le style a de la facilité, de la grâce, de l'élégance. On a pû aussi remarquer de la fraîcheur dans les idées, & une foule de vers très-piquans, tant par le fonds des pensées que par le cadre dans lequel ils sont placés. Nous avons parlé à M. de la Chabeaussière avec une franchise proportionnée à l'intérêt que son talent inspire, & nous nous flattons qu'il appercevra dans nos observations, non le dessein de nuire à son succès, mais le desir d'être utile à un Écrivain qui donne les plus heureuses espérances.

La musique fait instrument d'honneur à M. d'Aleyrac, déjà connu à ce Théâtre par l'*Eclipse Totale*. De cette première composition à celle dont nous allons parler, il a fait un pas immense. Son chant est facile, agréable & expressif. Ses duos, principalement celui du second Acte, entre Narfit & Lisette, ainsi qu'un autre du même Acte, entre Mahamet & Florville, sont aussi parfaitement composés relativement aux convenances dramatiques, qu'ils méritent d'estime comme compositions musicales. La marche des *finales* est rapide & théâtrale, & le style analogue aux situations. Nous engagerons seulement M. d'Aleyrac à moins travailler ses accompagnemens, parce qu'il est rare qu'en les travaillant trop, on n'altère

pas un peu l'effet du chant principal, & qu'on ne fatigue pas l'oreille & l'attention du Spectateur. Nous le priérons aussi d'être moins complaisant pour certaines Cantatrices, qui exigent des *airs de bravoure* dans l'unique intention de faire briller leur gosier. Ces morceaux ralentissent la marche de l'action, & ne sauroient rien faire pour la réputation d'un Musicien. Outre la difficulté de leur exécution, difficulté qui résulte presque toujours de la nécessité d'en porter souvent les traits dans les cordes aiguës de la voix, ils sont ordinairement vuides d'expression, & plus faits pour le Concert que pour la Scène. Nous ne nous souvenons pas d'en avoir entendu exécuter sur le Théâtre Italien sans avoir été tentés de répéter ce mot que tout le monde connoît : *Sonate, que me veux tu ?*

V A R I É T É S.

R É P O N S E à la Lettre du Cultivateur Américain adressée à l'Auteur du *Mercur* le 2 Février 1783 *.

Vous avez inséré, Monsieur, dans votre Journal du 4 Janvier 1783 une Lettre d'un Cultivateur Américain. On vous en annonce d'autres sur le même sujet si le Public prend intérêt à celle-ci. Elle fait de grands éloges de Walter Mifflin, Quaker, & du Prédicant Antoine Benezet, qui se croit inspiré

* Voyez le *Mercur* du 4 Janvier 1783.

par l'Esprit de l'Univers pour procurer la liberté à tous les Esclaves noirs. Ce n'est point en faveur des Sujets du Roi en France que de si belles lumières nous sont communiquées. Elles sont sans doute une invitation aux habitans des Colonies de suivre ce grand exemple. Il n'y a point d'apparence que cette inspiration de l'Esprit de l'Univers souffle dans cette partie des Domaines du Roi. Cependant, pour tranquilliser les partisans de l'humanité, nous croyons important de justifier la possession de cette espèce de biens en prouvant qu'elle est légitime par les loix du Christianisme, qu'elle n'est point contraire aux droits de la Raison, ni même à ceux de la Nature. Vous nous avez fait part des vûes de l'Amérique Septentrionale sur la conversion de leurs freres du Midi; ainsi, Monsieur, nous nous flattons que vous voudrez bien les rassurer par la même voie sur l'usage que nous faisons d'une propriété que nous croyons justement acquise, pourvu que cet usage soit réglé par les vrais principes qui régissent toutes Sociétés.

Nous ne prétendons point condamner l'affranchissement fait par Walter Mifflin dans un seul jour de tous les Nègres. C'est un acte d'humanité qui mérite des éloges lorsque les circonstances l'autorisent; mais nous disons que la Religion chrétienne qui a éclairci, purifié les loix de la Nature n'exigeant point un tel renoncement à la propriété, le songe de quelques rêveurs Quakers ne sauroit en imposer l'obligation. Il y a eu des esclaves sous la loi de nature, sous la loi écrite & sous la loi de grâce. Les Patriarches s'en servoient pour la culture de leurs terres & le service de leurs maisons; ils les traitoient avec bonté. Le Législateur des Hébreux, au moins aussi sage & aussi éclairé sur les loix de la Nature que ceux qui prétendent nous en donner des leçons, a permis non-seulement l'escla-

vage des étrangers, mais même des Israélites entre-eux. Les Apôtres de Jésus Christ, & sur-tout Saint Paul, dont la doctrine ne prêche que la douceur & une charité (infiniment supérieure à l'humanité que la mode exalte avec tant d'emphase aujourd'hui) en instruisant les Maîtres de l'exercice qu'ils doivent faire de ces vertus, trace en même-temps aux esclaves les règles qu'ils ont à suivre, en pratiquant l'obéissance & la fidélité dues à leurs Maîtres. Ces Docteurs de la vraie sagesse vont plus loin. Ils exhortent ces esclaves à demeurer en paix dans cet état dont le joug paroît si dur aux amateurs de l'indépendance. Quoi donc! ces grands hommes qui étoient inspirés non par l'Esprit de l'Univers, mais par celui du Dieu qui l'a créé & qui le gouverne: ignoroient-ils l'étendue ou les bornes des loix de la Nature?

Blessoient-ils davantage les droits de la raison en autorisant l'assujétissement d'un homme à un autre? Montesquieu ne le pense pas, puisqu'en disant *que les hommes naissent égaux, & que l'esclavage est contre la Nature*, il avoue en même-temps *que la servitude est fondée sur une raison naturelle en certains pays, & qu'il faut la borner à ces pays.* (Esprit des Loix, livre 15, chap 7. & 8, Tome II.) Si la raison naturelle l'adopte pour certains pays, la servitude n'est donc pas contre la Nature, ou dites-nous, Messieurs les Partisans des Quakers, pourquoi les droits de la Raison & ceux de la Nature sont si fort discordans? Le Législateur philosophe reconnoît *que le droit des gens a voulu que les prisonniers fussent esclaves pour qu'on ne les tuât point; que le droit civil des Romains permettoit à un débiteur de se vendre pour satisfaire son créancier quand il ne le pouvoit autrement* (Idem.) Il dit que ces raisons des Jurisconsultes ne sont point sensées, & cependant il avoue *que le droit de la guerre donne celui*

de s'affurer tellement de la personne des captifs qu'ils ne puissent plus nuire. Mais si le vainqueur ne peut contenir dans l'ordre les vaincus à qui il a accordé la vie autrement qu'en les rendant ses esclaves, quelle injustice commet-il à leur égard lorsqu'il les traite d'ailleurs avec honte, justice & charité? Y a-t-il donc beaucoup d'hommes qui se conduisent par la droite raison en tout temps? Et combien ont besoin d'être contenus par l'autorité? Qui timore subicitur, frano timoris coërceri debet. Maxime politique de César qu'on voudroit pouvoir désavouer. M. de Montekieu dit qu'il n'est pas vrai qu'un homme puisse se vendre. (Idem.) Eh! depuis quand le droit naturel ne nous prescrit-il plus de préférer à tout autre bien, à la perte même de la vie, tout moyen par lequel nous ne pourrions la conserver sans exposer la vie d'un tiers ou sans nuire à ses droits? Si donc il ne nous reste que celui de vendre notre liberté, il est non-seulement permis, mais nous devons nous en servir si nous voulons accomplir toute justice envers ce prochain que nous devons aimer comme nous-mêmes. Aussi le Législateur des Hébreux a-t-il voulu qu'un Israélite pût engager sa liberté naturelle lorsqu'il ne pouvoit s'acquitter autrement qu'en mettant sa personne sous la dépendance de son créancier.

L'état de pur natzre suivant lequel nous entrons libres en ce monde pouvoit-il avoir plus de faveur pour exclure les loix de la justice? Pourquoi veut-on prescrire contre celles-ci aussi sacrées que les premières pour exalter une liberté qui devient imaginaire dans cet autre état d'une société d'hommes nécessaire entre-eux, & qui dérive de leur nature, où plusieurs volontés contraires entre-elles manifestent qu'il y en a d'injustes qui doivent être réprimées. Tout animal naît libre aussi. Si vous n'avez pour vous conduire d'autres règles que l'instinct des ani-

maux, qui vous donne le droit de les assujétir ? seroit-ce celui de la force ? Tous les hommes naissent égaux, dit-on, donc l'esclavage est contre la Nature. D'après ce principe je dis aussi avec le même fondement : toute distinction dans l'ordre civil est contre la Nature. Tous les hommes naissent égaux. Cela est vrai ; mais en deux manières seulement. Ils naissent égaux par la Nature, c'est-à-dire, qu'il n'y a aucune différence d'homme à homme par les simples qualités naturelles & personnelles qui les rendent supérieurs ou dépendans les uns des autres. Ils naissent encore égaux dans le besoin des créatures que Dieu a faites pour l'homme, tous ayant les mêmes besoins par leur naissance ; mais la multitude ne pouvant se contenir dans ces deux sortes d'égalités, Dieu a établi des supériorités & des dépendances, telles que la puissance des pères sur leurs enfans, des Princes sur les Peuples, des Maîtres sur ceux qui leur sont soumis. Cet Être si sage l'a fait pour lier & contenir la multitude par ces dépendances qui maintiennent chaque individu dans l'ordre. Détruisez la subordination, les relations qui conservent cet ordre, & vous verrez bientôt la Société se dissoudre. Comment les auteurs de l'autre égalité chimérique pourroient-ils s'en accommoder si elle étoit réelle & pratique, eux qui trouvent tant de goût à se faire servir & à dominer sur les autres ? Les loix du christianisme tendent à resserrer les liens qui unissent les différens états, & celles de la Nature qu'on nous préconise si fort aujourd'hui en les portant au-delà de leurs bornes raisonnables tendent à les rompre dans toutes les conditions. Le Législateur si profond des Princes avoue *que la Religion Chrétienne a ramené l'âge d'or de Saturne, où il n'y avoit ni Maîtres ni esclaves.* (Esprit des Loix, livre 15, chap. 8, Tome II.) Il reconnoît donc la sagesse de cette législation qui a

fi bien réglé l'ordre politique, ainsi que l'usage des choses naturelles, & cependant ce code sacré a autorisé la servitude en inspirant aux esclaves une soumission qui les contient dans l'obéissance. Interprétez donc, Messieurs les Quakers, qui vous appelez les amis de l'humanité, les loix de cette divine philosophie, de la manière que vous devez les entendre; & sans vous réduire à l'état de pure nature avec vos esclaves & les animaux, vous assurerez leur bonheur & le vôtre lorsque vous les gouvernerez avec justice, bonté & fermeté. Je prouve cette assertion par la réponse même du Nègre Jacques à Walter Mifflin. C'est un esclave, & il refuse la liberté que lui offre son Maître en lui disant qu'il ne peut être heureux qu'avec lui en santé & en maladie, & qu'il ne veut point le quitter. Le bonheur en lui-même est donc indépendant de l'état de vie; ainsi c'est contre l'abus du pouvoir qu'Antoine Benezet & ses partisans doivent se livrer à l'enthousiasme, & non pas contre le pouvoir même. Si cet homme est simple & doux comme on le dit, on fait bien aussi de convenir qu'il n'a ni l'énergie de S. Paul, ni le feu de S. Augustin, ni la science de S. Thomas, & que l'Inspiration de l'Esprit de l'Univers ne provenoit que de son cerveau échauffé.

C'est cependant d'un tel Prédicant qu'on nous offre encore des morceaux de doctrine. Non, Messieurs, gardez-les pour les Quakers de la Pensylvanie: quant à nous, nous suivrons celle de ceux que Dieu nous a donné pour Docteurs dans la science des mœurs, & qui nous prêchent une subordination légitime qui assure la paix des Royaumes. Exhortez plutôt les habitans du Nouveau-Monde à ne point s'écarter de leur enseignement en nous disant que les injustices, les cruautés que nous exerçons envers nos esclaves dans les Colonies sont autant d'outrages faits à l'humanité, aux loix civiles &

à celles de la religion. Faites-nous bien comprendre que le Maître ne doit pas se rendre plus dur que la servitude, qu'autrement il se suscite à lui-même des vengeurs qui naissent des cendres du bûcher que la barbarie fait si fréquemment allumer. Dites à ces Maîtres homicides & barbares quand ils croient être justes que le droit de vie & de mort n'a point été mis entre leurs mains par le Prince doux & clément qui nous gouverne ; que l'exercice de cette portion de sa puissance a été confié aux Magistrats qui en font les seuls dépositaires. Dites à ceux-ci qu'ils doivent l'employer pour rendre également justice à tous en ne laissant point sans châtement le crime des esclaves qui attentent à la vie de leurs semblables par le poison aujourd'hui si répandu, & en punissant sévèrement les Maîtres qui abusent de leur autorité avec une impunité qui multiplie les désordres de ce genre au point de nous en faire craindre les suites. Faites-nous souvenir qu'il est important que la Législation réprime enfin dans nos Colonies ces excès qui révoltent les esprits sans les foumettre, & qu'elle donne en même-temps à nos procédures criminelles contre les empoisonnemens, en abrégeant ses délais, une exécution plus facile, plus prompte & plus conforme à ses vûes. Mais les sujets du Roi qui les habitent prient sire Antoine Benezet & ses partisans de les dispenser des documens qu'ils nous promettent encore sur cette matière. Quoiqu'elle soit traitée ici par des hommes libres, les esclaves en saisissent avidement les principes favorables à leurs goûts, & les font aisément adopter par leurs semblables. En cherchant à les rapprocher de nous par une égalité que les loix & la raison réprouvent comme contraire à l'ordre politique & civil, on leur met en main des armes propres à les porter à la révolte & à l'indépendance de toute autorité. Jusqu'à ce qu'il plaise au souverain Modérateur de

l'Univers d'établir un régime différent de celui qui a été suivi par toutes les Nations, même les plus policées, par les Législateurs les plus éclairés, par les Philosophes les plus sages, tels que Platon & Aristote, par les Jurisconsultes les plus habiles dans tous les siècles qui nous ont précédés; & si je parlois à des Chrétiens, je dirois par les plus beaux génies qui ont éclairé l'Église & le monde entier. Contentons-nous de reconnoître avec le nouveau Législateur des Princes que *les raisons humaines sont toujours subordonnées à cette cause suprême qui fait tout ce qu'elle veut, se sert de tout ce qu'elle veut, & comme elle le veut.* (Esprit des Loix, livre 16, chap. 2, Tome II.) J'adore donc dans le silence ses jugemens. Je me tais, & j'implore sa miséricorde aussi incompréhensible que la justice qui nous révolte contre lui.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble & obéissant Serviteur, C...

ANNONCES ET NOTICES.

PANOPLIE, Ouvrage dédié à S. A. S. Mgr. le Prince de Condé, par M. Carré de Malberg, & proposé par souscription. Il présente la Collection complète d'armures de l'homme & du cheval, & de tout le défensif, mailles, écailles, boucliers, &c. de l'offensif, armes de pointe, de taille, avec l'historique de la progression des armes employées par les premiers Francs jusqu'à nous.

On sent que cet Ouvrage ne peut être le fruit que de longues & pénibles recherches & de scrupuleux examens; & quoique négligées jusqu'à ce jour, les

matières qui y sont traitées, les dessins qui y sont présentés, paroissent très-nécessaires aux jeunes Militaires, & les conduisent naturellement à la science de la Tactique. Ces détails formant un Volume *in-folio*, beau caractère & beau papier Nom de Jésus, sont soutenus par des traits historiques, égayés par des Vignettes, & suivis de quarante-deux très-grands Dessins libres & en manière de lavis. Une Table fort étendue, ou plutôt un Vocabulaire explique les termes relatifs aux Armes. On souscrit dès ce moment à Paris, chez M. Gérard de Meley, Procureur au Parlement, rue de Sorbonne; & à Varennes en Argonne, chez l'Auteur, en consignant 48 livres; & pour retirer l'Exemplaire, on paiera 72 livres, avec l'attention d'affranchir les lettres & l'argent. La date de l'engagement fixera pour chacun le rang des épreuves. La souscription, portée jusqu'à deux cent, sera fermée, & le prix de l'Ouvrage deviendra alors de 200 livres. Les Personnes qui desireroient connoître le genre des Dessins, peuvent en voir dès-à-présent les épreuves chez le premier Souscripteur, M. Dupré de Ballay, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, rue d'Enfer, sur le Luxembourg.

Atlas Historique, ou Collection de Tableaux formant la chaîne des grands événemens qui ont caractérisé chaque siècle, dessinés par les plus grands Maîtres de l'Académie, & gravés par les meilleurs Artistes, avec plusieurs Planches coloriées, & des Tablettes historiques & politiques sur tous les Peuples du monde, dédié au Roi, par M. Philippe Serena.

L'Auteur de cette grande entreprise étant prêt à délivrer les deux Planches & les deux Cahiers des Tablettes historiques, s'est apperçu qu'on regrettoit que le premier Dessin ne fût pas de M. Lebarbier.

Le desir de ne laisser rien à desirer à ses Souscripteurs, l'a engagé à faire un nouveau sacrifice. Il a fait arrêter l'impression de la première Planche, a donné à M. Lebarbier le Programme d'un nouveau Dessin de la Création, & a choisi pour la gravure de ce Dessin M. Janinet, dont la réputation pour ce genre de Gravure est faite depuis long-temps. Ainsi la Livraison des premiers Tableaux est différée de deux mois; mais comme les Artistes ont déjà leur travail avancé, cette Livraison, qui ne devoit être composée que de deux grands Tableaux, le sera de quatre; savoir, *la Création & la Mort d'Abel*, pour l'Histoire patriarcale; *la Fondation de Rome & le Combat des Horaces & des Curiaces*, pour l'Histoire politique. On délivre maintenant les deux premiers Cahiers des Tablettes historiques à MM. les Souscripteurs, & les deux autres seront délivrés avec les Épreuves des quatre Tableaux. Les Livraisons suivantes se succéderont sans interruption, ainsi qu'il est annoncé dans le Prospectus, de trois en trois mois. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue Mêlée, n°. 57, & M. Trone, rue Neuve S. Pierre au Marais.

*INSTRUCTION concernant les femmes enceintes, celles qui sont accouchées, & de la manière d'élever les petits enfans, avec les moyens d'éviter l'abus & les préjugés funestes qui les font périr trop ordinairement, Mémoire couronné; par M. S****, de plusieurs Académies, petit in - 8°. de 99 pages. Prix, 1 livre 4 sols. A Strásbourg, chez les frères Gay, Libraires; & à Paris, chez Méquignon, Libraire, rue des Cordeliers.*

Il faut convenir avec l'Auteur de ce Mémoire que lorsqu'on jette un coup-d'œil sur les progrès de l'esprit humain, on est étonné de voir que relativement

à plusieurs choses de seconde utilité, & difficiles en elles mêmes, il ait comme franchi les bornes qui sembloient lui être prescrites, tandis qu'il a négligé beaucoup d'objets de nécessité première, & d'une exécution facile. En effet, nous avons pénétré tous les secrets de la Nature pour des choses qui semblent n'intéresser que notre curiosité, & nous n'en sommes pas aux élémens de la science physique de l'homme. M. S**** a voulu au moins s'élever contre les abus introduits dans la manière de gouverner les femmes enceintes, abus pernicieux à leur santé, aux accouchemens, & par conséquent nuisible à l'humanité entière. La couronne qu'il a obtenue à l'Académie Royale des Sciences de Nancy, & le suffrage de l'Académie Royale de Chirurgie, imprimé à la tête de l'Ouvrage, sont la preuve & la récompense de son succès.

VOYAGE de Sicile, par M. Houel, Peintre du Roi. Cette sixième Livraison répond pour l'exactitude & l'intérêt à tout ce qui a précédé. Elle commence par une vue de la singulière maison du Prince Palagonia, suivie d'une vue intérieure du château de la Liza, vieux château sarrazin aux environs de Palerme; de là passant à Cinisi il décrit l'espèce de frêne qui y croît, & qui donne la manne. Après la description en deux Planches des objets les plus intéressans du Muséum de l'Abbaye de S. Martin près de Palerme, il termine cet intéressant Chapitre par deux autres Planches qui représentent les Antiquités de Monréale.

Le Chapitre septième qui doit paroître inessamment traitera seulement des Antiquités de Palerme, des choses curieuses que cette Ville renferme, de quelques-uns de ses usages, & il sera terminé par la célèbre Fête de Sainte Rosalie. Dans les Livraisons qui suivront immédiatement celles-ci, M. Houel

donnera les descriptions des villes de Melazzo, de Messine, de l'Isle de Lipari, de toute cette côte du côté du Nord qui vient d'être bouleversée par le plus terrible des tremblemens de terre. Il parlera de ces Villes telles qu'il les a vues, telles qu'elles étoient avant cet accident. Les détails qui en arrivent successivement ôtent jusqu'à l'espérance d'y retrouver des débris importans, les flammes ont dévoré ce que la terre n'a point englouti. Toutes les Antiquités que M. Houel y avoit trouvées, & qui avoient échappé à d'autres tremblemens de terre, à d'autres incendies, aux ravages de la guerre, à la main destructive du temps, ont péri dans ce dernier désastre ; il n'en reste plus rien que le souvenir & les images que M. Houel en a tracées, & qui sont encore dans son porte-feuille. Ce Voyage, qui sembloit n'être qu'un objet de curiosité, & n'avoir d'utilité que pour les Arts, devient par cet horrible malheur un monument historique qui attestera à la Postérité l'existence des Villes & des Monumens qui viennent de périr. Ce qui augmente encore l'intérêt & l'utilité de cet Ouvrage, c'est que de tous les Voyageurs modernes M. Houel est le seul qui ait visité cette côte du nord de la Sicile, & qui soit descendu dans l'Isle de Lipari. Il avoit trouvé dans cette Isle beaucoup de choses curieuses en différens genres ; il les avoit recueillies ; ainsi son Ouvrage offrira des objets que personne n'a fait connoître jusqu'à présent, & qu'aucun autre ne pourra représenter à l'avenir.

HISTOIRE de la Révolution des sept Provinces-Unies des Pays-Bas, par M. Hilliard d'Auberteuil, 3 Vol. in-8°. d'environ 400 pages. Il y aura une Edition in-4°. papier superfine.

M. Hilliard d'Auberteuil, qui propose cette Histoire par souscription, est déjà connu par un Ouvrage sur l'Amérique septentrionale, qui a obtenu

le suffrage du Public. Le prix des trois Volumes *in-8°*. sera de 15 livres pour les Souscripteurs. Il n'en sera tiré que mille Exemplaires. On paiera 9 livres en souscrivant, & 6 liv. en retirant l'Ouvrage. Il y aura une Carte générale des sept Provinces, sept autres pour chaque Province en particulier, & un Frontispice gravé d'après le dessin de M. Moreau le jeune. L'Ouvrage paroîtra dès qu'il y aura cinq cent Souscripteurs. Il sera tiré deux cent Exemplaires *in-4°*. sur du papier pareil à celui de l'Édition *in-4°*. des Essais historiques sur les Anglo-Américains. Le prix sera de 30 livres pour les Souscripteurs. A l'égard de ceux qui n'auront pas souscrit, le prix sera de 18 liv. pour les trois Volumes *in-8°*. & de 36 liv. pour l'*in-4°*. Il sera délivré à chaque Souscripteur une Reconnoissance signée de l'Auteur. On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue des Fossés-Montmartre, N°. 35.

DOLBREUSE, ou l'Homme du siècle ramené à la vérité par le sentiment & par la raison, Histoire philosophique, par M. Loisel de Tréogate. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près Saint-Yves.

Ce Roman respire la morale la plus saine & la plus touchante. L'intérêt du style ajoute à celui des situations. Nous en donnerons une analyse détaillée dans les articles Littéraires.

BIBLIOTHÈQUE Orientale, ou Dictionnaire Universel, contenant tout ce qui fait connoître les Peuples de l'Orient, leurs histoires & traditions, tant fabuleuses que véritables, leurs religions & leurs sectes, leurs gouvernemens, loix politiques, mœurs, coutumes, & les révolutions de leurs Empires, &c. ; par M. d'Herbelot, nouvelle Édition, réduite & augmentée par M. D...., Membre de plusieurs

Académies, 6 Vol. in-8°. Prix, 24 liv. brochés, & 30 liv. reliés. A Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libr. de la Reine, rue des Mathurins, hôtel de Cluny.

Cette Bibliothèque & son savant Auteur sont depuis long - temps connus & appréciés. Il est à présumer que le Public accueillera cette nouvelle Edition, qui doit être distinguée de celles qui ont paru jusqu'aujourd'hui. Elle a deux avantages particuliers ; l'Éditeur l'a purgée de plusieurs détails qui sont devenus absolument inutiles, & il l'a enrichie de plusieurs articles puisés dans des Ouvrages plus modernes.

Six. Quatuors dialogués pour deux Violons, Alto & Basse, par M. Chartrain. Prix, 9 livres. Cet Œuvre XV est gravé par Mlle Michaud, & se vend à Paris, chez M. Michaud, rue des Mauvais-Garçons, près celle de Bussy, chez l'Herboriste, Fauxbourg Saint-Germain, & aux Adresses ordinaires de Musique. On y trouve aussi première Symphonie concertante à deux violons & violoncelle obligés, ou quinte obligée au défaut de violoncelle, deux violons ripiano, deux alto & basse, deux hautbois & deux cors de Christiano Stompff. Prix, 4 l. 4 s.

HISTOIRE Politique de l'Allemagne & des États circonvoisins, dépendances anciennes ou actuelles de l'Empire, par M. le Vicomte de la Mailardière, de plusieurs Académies. Cet Ouvrage, qui se vendoit chez la Veuve Duchesne & Valade, se trouve aujourd'hui chez Jombert, rue Dauphine, & Cellot, rue des grands Augustins, à qui il reste encore des exemplaires des *Traités*, 2 Vol. in-12. Prix, 1 liv. 10 s. broché, & 2 liv. relié.

L'HISTOIRE de l'Art de Winkelmann, traduit par M. Huber. 3 Vol. in-4°. belle Edition, avec

beaucoup de Gravures. A Paris, chez Belin, Libraire, rue S. Jacques, près. S. Yves, qui, ayant acheté le reste de l'Édition, peut la donner à 30 liv. brochée, au lieu de 48 qu'elle se vendoit précédemment.

NOUVEAU Plan de Versailles, par M. Contant de la Motte, Ingénieur-Géographe au Département de la Guerre, attaché au Bureau des Fortifications, gravé par Croisey. A Versailles, chez Blaizot, Libraire, rue Satory; & à Paris, chez Fortin & de Lamarche, Géographes, rue de la Harpe.

. Ce Plan nous a paru exact & bien gravé.

VUE de l'Abbaye du Paraclet, dont Abeilard fut Fondateur, & Héloïse première Abbessse, peint d'après nature, par Bruandot, & gravé par Piquenot. Prix, 1 liv. 10 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue de l'Observance, en face des Cordeliers. — On trouve à la même adresse, *Vue de la maison qu'a occupée Calvin au Hameau d'Enfer*, paroisse de Vuie ou Joli, Village dans le Vexin François, proche de Pontoise. Cette Estampe fait pendant à l'*Oratoire d'Abeilard* Prix, 16 sols — On trouve encore à la même adresse, *les Chasses-Marées*, gravés d'après le tableau original de Lantara. Prix, 16 sols. Cette Estampe fait pendant à la *Nappe d'Eau*, peinte par Lantara.

VIE de Sainte-Claire, première Religieuse du Second Ordre, institué par S. François d'Assise, & première Abbessse du Couvent de S. Damien, par le P. Prudent de Faucogney, Religieux Capucin, & Maître des Novices du Comté de Bourgogne. A Paris, chez P. G. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignot S. André des Arcs, & chez Guillot, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, rue de la Harpe. Vol. in-12.

Cet Ouvrage éditant a été demandé à l'Auteur par les Religieuses Clariffes de la Communauté de Besançon. On y trouve cette sage discussion qui convient à tous les genres d'Histoire, & cette piété éclairée qui s'éloigne toujours d'une crédulité aveugle.

De l'Influence des affections de l'âme dans les Maladies Nerveuses des Femmes, avec le traitement qui convient à ces Maladies, par M. de Beauchefne, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, & Médecin de MONSIEUR, Frère du Roi. Nouvelle Édition, revue & augmentée du Traitement des maux de Nerfs des Femmes enceintes. A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, in-8°.

Nous avons rendu compte de cet Ouvrage estimable lors de la première Édition. L'Auteur a su l'améliorer encore par des corrections; & l'augmentation que le titre annonce ne peut qu'y ajouter un nouveau prix.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture,

T A B L E.

C EYX & Alcyone, Fable, 3 Enigme & Logogryphe, 10 Supplément d'Essai sur l'Histoire Générale des Tribunaux des Peuples, 12 Instruction sur les Bois de Ma-	rine & autres, 12 Concert Spirituel, 25 Comédie Italienne, 27 Réponse à la Lettre du Cultivateur Américain, 35 Annonces & Notices, 40
--	---

A P P R O B A T I O N.

JAI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi; Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 4 Avril 1783. **GUIDE**

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 12 AVRIL 1783.

PIÈCES FUGITIVES.
EN VERS ET EN PROSE.

QUATRAIN

A M. le Comte d'ESTAING.

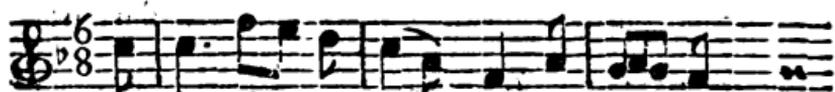
DE tes Aïeux, célèbres dans l'Histoire,
Tu soutiens dignement la gloire & les hauts faits ;
Ton nom seul, ô d'Estaing, vaut plus qu'une victoire :
Tu parois, & soudain l'on demande la paix.

(Par M. Pigault de Beymont, Officier
au Bataillon Provincial de Flandre.)

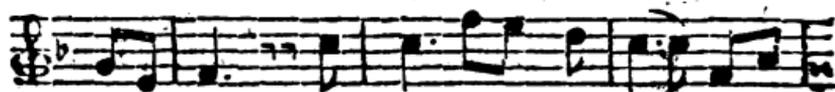


N°. 15, 12 Avril 1783.

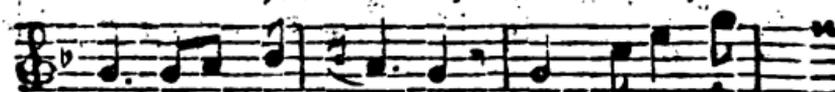
C

AIR de la Nouvelle Omphale.

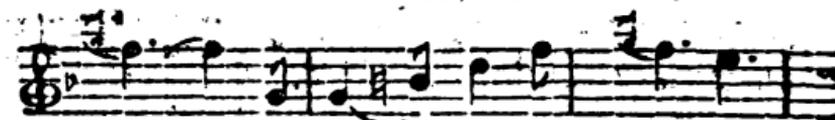
J E ris d'u-ne Bel-le Qui bra-ve



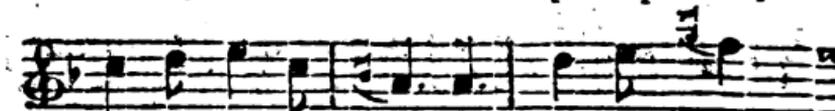
l'A-mour; L'A-mour, à son tour, Sou-



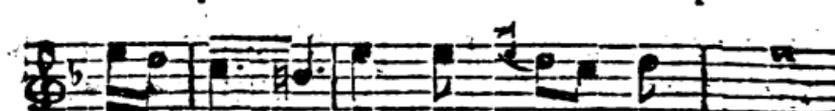
met la re-bel-le Sous son é-ten-



dard; Ce Dieu la rap-pel-le,



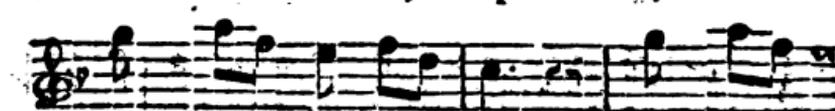
Et la plus cru-el-le, & la plus



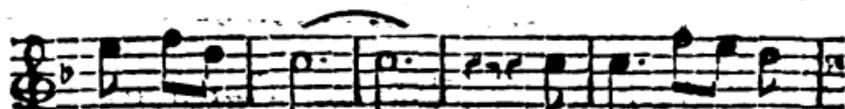
cru-el-le ai-me un jour plus



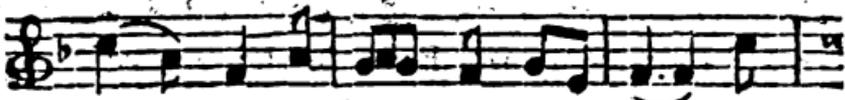
tard, aime un jour plus tard,



ai-me un jour plus tard, ai-me un



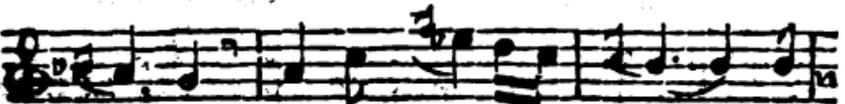
jour plus tard: Je ris d'u- ne



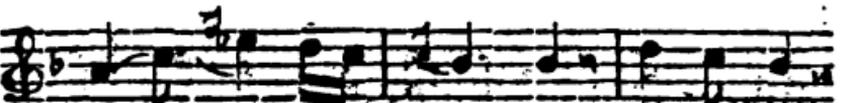
Bel - le Qui bra - ve l'A- mour; L'A-



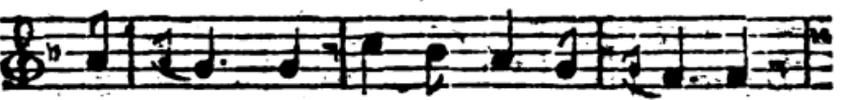
mour, à son tour, Sou-met la re-



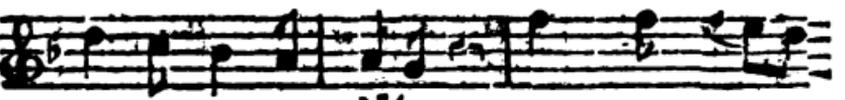
bel- le Sous son é - ten - dard; Ce



Dieu la rap- pel- le, Et la plus



cru - el- le, & la plus cru- el - le,

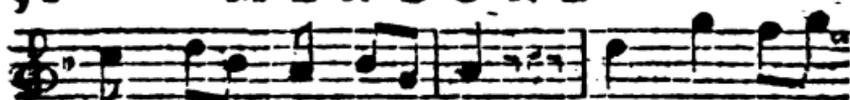


& la plus cru- el-le Ai-me un jour

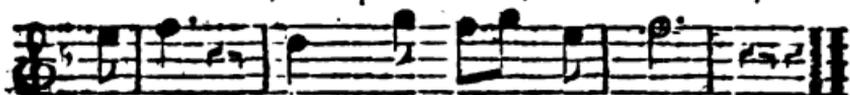


plus tard, ai - me un jour plus tard,

C ij



aime un jour plus tard, aime un jour



plus tard, aime un jour plus tard.

(Paroles de M. ** , musique de M. Floquet.)

SUITE de la Fable de Ceyx & Alcyone.

MAIS la fille d'Éole, ignorant ces malheurs,
 Par l'espoir du retour amuse ses douces ;
 Dans ses plus courts instans la plus courte journée
 Pour ses rapides vœux est une longue année.
 Sa main, par ses travaux abrégeant les momens,
 Hâte pour son époux de riches vêtemens.
 Déjà dans son ivresse elle ordonne une fête,
 Et cependant pour elle un deuil affreux s'apprête.
 Chaque jour elle offroit dans les temples des Dieux,
 D'un encens allumé le don religieux.
 Chaque jour à Junon la fervent de son zèle
 Redemande Ceyx, & vivant & fidèle
 Hélas ! des vœux qu'au ciel elle alloit adresser,
 Le dernier est le seul qu'il pouvoit exaucer.

MAIS Junon, que fatigue une longue prière,
 Pour les jours d'un époux privé de la lumière,
 Voulant de son autel écarter des présens
 Destinés aux tombeaux des mânes gémissans,

Soudain appelle Iris : écoute , lui dit-elle ,
 Pars , de mes volontés interprète fidelle :
 Vas trouver le Sommeil dans son antre écarté :
 Dis-lui , que de Ceyx privé de la clarté,
 Un songe à son épouse offre la triste image ,
 Et retrace à ses yeux l'horreur de son naufrage ,
 Soudain d'un vol agile , Iris aux ailes d'or
 Vers le parvis du Dieu dirige son essor.

PRÈS des Ciméteriens , aux limites du monde ,
 Sous les flancs caverneux d'une roche profonde ,
 Repose le Sommeil au fond d'un antre frais ,
 De ce Dieu nonchalant solitaire palais.
 D'une antique forêt l'obscurité paisible
 En ombrage l'entrée , au jour inaccessible.
 Une sombre clarté , crépuscule douteux ,
 N'éclaire qu'à demi ce séjour nébuleux.
 Là jamais des oiseaux la troupe maritime
 N'éveille par ses chants l'amante de Céphale.
 L'aquilon de ces lieux respectant le repos ,
 N'ose du moindre souffle agiter les rameaux.
 Un calme universel habite au lois la plaine ;
 Un ruisseau du Lethé serpente sur l'arène ,
 Et glissant doucement sur un lit sablonneux ,
 Endort au bruit naissant de ses flots paresseux.
 De pavots odorans une moisson féconde
 S'élève autour de l'antre , & se penche sur l'onde.
 La nuit va les cueillir , & répand dans les airs
 Leur baume assoupissant , charme de l'univers.

Au seuil de ce Palais, aucun garde ne veille,
 Là, nuls verroux bruyans ne font frémir l'oreille ;
 Mais au fond de la grotte, en un lieu retiré,
 A l'ombre d'un vieux dais, de rideaux entouré,
 S'élève un lit d'ébène, où sur la plume oiseuse,
 Endormi dans les bras d'une mollesse heureuse,
 Ce Dieu silencieux, couronné de pavots,
 Savoure les douceurs d'un éternel repos.
 Enfans ; tout à-la-fois, & pères des mensonges,
 En foule, autour de lui voltigent mille songes,
 Peuple nombreux, égal aux feuilles des forêts,
 Aux sables du rivage, aux épis des guérets.

IRIS, des songes vains errans sous le portique,
 Écarte de ses mains la troupe fantastique :
 Elle entre ; & tout-à-coup le feu de ses rubis
 Éclaire d'un jour pur l'ombre de ces lambris.
 Le Sommeil ébloui d'un rayon de lumière,
 N'entr'ouvre qu'à demi sa pesante paupière.
 Trois fois il se relève, & retombe soudain ;
 Et son menton trois fois redescend sur son sein.
 Appuyé sur un bras ; & la tête penchée,
 Une main sur son lit négligemment couchée,
 Ouvrant enfin un œil immobile & surpris,
 Il s'arrache à soi-même, & reconnoît Iris.

SOMMEIL, Dieu bienfaisant, dont la pure ambroisie
 Rend plus douce aux humains la coupe de la vie,
 Toi qui des sens flétris ranimant la langueur,

Aux organes vaincus redonnez leur vigueur ;
 Puissant Dieu du repos, fais qu'un songe sinistre,
 Des noirs pressentimens ordinaire Ministre,
 Offre aux yeux d'Alcyone & l'ombre & les malheurs
 D'un époux qui n'attend qu'une tombe & des pleurs.
 Voilà, lui dit Iris, ce que je te demande,
 Ce que le Ciel permet, ce que Junon commande.

IRIS, qui sent déjà l'effet assoupissant
 Des vapeurs qu'en ces lieux exhale un air pesant,
 Sort, & développant son aîle radieuse,
 Retracedans les airs sa route lumineuse.

PARMI l'essaim léger de ses nombreux sujets,
 Le Dieu choisit Morphée. Aucun autre jamais
 Ne fut mieux d'un mortel emprunter le visage,
 Sa démarche, sa voix, & même son langage.
 Un autre imite mieux le cri des animaux,
 Les replis du serpent, la plume des oiseaux.
 D'un autre songe enfin la magique imposture,
 Des corps inanimés fait prendre la figure :
 Tous trois égaux entre eux dans leurs divers emplois,
 Volent également sous le rideau des Rois.
 Mais des songes rians la troupe subalterne,
 Sous le toit solitaire, au fond d'une caverne,
 Charme l'esprit du Sage, ou le cœur du Berger.
 Le Sommeil, sans troubler ce peuple mensonger,
 N'éveille que Morphée ; & c'est lui qu'il destine
 A remplir de Junon la volonté divine.

Là , ce Dieu fatigué , dans les bras de repos,
 Retombe , & fait gémir sa couche de pavots.
 Morphée au même instant , d'une aile taciturne,
 Fend les airs endormis dans un calme nocturne.
 Au Palais d'Alcyone il arrive sans bruit.
 Là ce fantôme ailé , noir enfant de la nuit,
 Dépouillant sa figure & son plumage sombre,
 Prend les traits de Ceyx , ou plutôt de son ombre.
 Sa barbe semble humide , & l'eau de ses cheveux
 Se mêle avec les pleurs qui coulent de ses yeux.
 Alcyone croit voir ce spectre qui chancelle
 S'avancer vers son lit , & se pencher sur elle.

CHERE épouse , dit-il d'une lugubre voix,
 Hélas ! reconnois-tu l'époux que tu revois ?
 Reconnois-tu Ceyx ? . . . Ouvre les yeux : peut-être
 Pâle , défiguré , tu pourras me connoître.
 Mais non : tu ne vois plus que l'ombre d'un époux.
 Tes vœux n'ont pu du Ciel adoucir le courroux.
 C'en est fait , & des Dieux la cruauté jalouse
 M'arrachent pour jamais la vie & mon épouse.
 Non : ne te promets plus le retour de Ceyx.
 On ne repasse point l'onde affreuse du Seyx
 Le trépas nous sépare : un orage en furie
 A brisé mon vaisseau sur la mer d'Ionie ;
 Insensibl. à ton nom par ma bouche invoqué ,
 Quand ma voix te nommoit , l'onde m'a suffoqué.
 Non , tu n'en peux douter : une fausse nouvelle
 N'abuse point tes sens par un songe infidèle.

Tu me vois ; tu m'entends : lève-toi , prends le deuil :
 Lève-toi ; que tes pleurs arrosent mon cercueil.
 Tes regrets descendront sur le rivage sombre :
 Un seul de tes soupirs consolera mon ombre.

A cette voix plaintive , à ces pleurs si touchans ,
 Elle croit d'un époux entendre les accens.
 Elle pleure ; & ses mains embrassant les ténèbres ,
 Semblent poursuivre encor ces images funèbres.
 Mais rentré tout-à-coup dans la nuit du trépas ,
 Le spectre en gémissant s'échappe de ses bras.
 Arrête , lui dit-elle , ombre chère & terrible ,
 Arrête : je te suis Ses cris , ce songe horrible
 Ont arraché ses sens aux vapeurs du sommeil.
 On accourt : vingt flambeaux éclairent son réveil.
 Sur les bords de son lit elle porte sa vûe ,
 Et cherche encor cette ombre à ses yeux apparue.
 Mais ses cris , ses regards la demandent en vain.
 Elle arrache son voile , elle meurtrit son sein.
 Non , non ; ne croyez pas , dit-elle , que je vive :
 Non ; mon époux n'est plus : il faut que je le suive.
 Votre pitié cruelle aigrit encor mes maux.
 Laissez-moi : mon époux a péri sous les eaux.
 Il est mort , & lui-même est venu me l'apprendre.
 Sa voix à mon oreille ici s'est fait entendre.
 Je l'ai vû : dans mes bras j'ai voulu l'arrêter.
 Mais le Ciel prend plaisir à me persécuter :
 Je n'embrassai qu'une ombre , ombre hélas déplorable !
 Et de mon cher Cœur ombre trop véritable.

Hélas ! il n'avoit plus cette douce fierté,
 Ce front où sans orgueil siégeoit la majesté !
 Ses cheveux ruisselans, tombant sur son visage,
 Étaioient tristement l'horreur de son naufrage.
 Je l'avois trop prévu ce destin plein d'horreur.
 Pourquoi n'avoir pas cru ma trop juste frayeur ?
 Pourquoi m'enviois-tu la douceur de te suivre ?
 Je ne me verrois pas réduite à te survivre.
 Ni les vents, ni les flots, ni le Ciel en courroux
 N'eussent pu séparer l'épouse de l'époux.
 Hélas ! sans l'éprouver, je souffre ton naufrage.
 Mais qu'envers toi je sois complice de l'orage
 Si je vis, si je songe à prolonger mes jours.
 Ceix est aux enfers : il m'appelle ; j'y cours.
 Ah ! malgré notre amour, si ta cendre chérie
 Ne peut dans la même urne à la mienne être unie,
 Puisse du moins nos noms sur le marbre tracés,
 Se joindre, se toucher, l'un par l'autre embrassés !

SA voix dans ses sanglots s'étouffe entrecoupée !
 Le jour luit ; & toujours de ce songe occupée,
 Elle sort du Palais, & court aux mêmes lieux
 Ou Ceyx en partant a reçu ses adieux.
 Là, tandis que des mers parcourant l'étendue,
 Elle promène au loïn une inquiète vûe,
 Un objet lentement sur les eaux balancé,
 Semble au loïn à ses yeux un cadavre glacé.
 O toi, qui que tu sois, que je te plains, dit-elle.
 Mais, hélas ! s'il te reste une épouse fidelle,

Je la plains encore plus. Mais déjà de plus près
 L'objet flottant permet de distinguer ses traits.
 Plus le flux & reflux le pousse vers la rive,
 Plus ses yeux sont troublés, plus sa vue est craintive.
 Elle regarde . . . hélas ! elle voit son époux.
 O cris ! ô désespoir ! ô destins trop jaloux !
 Est-ce-là ce retour que je devois attendre ;
 Est-ce ainsi qu'à mes vœux le Ciel devoit te rendre, &c.

(Par M. de Saint-Ange.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
 du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Coy* ; celui du
 Logogryphe est *Procès*, où se trouvent *repos*,
soc, *roc*, la *Rose* (Roman), *rose* (fleur),
ré, *près*, *Prose*.

É N I G M E.

LA misère me suit : j'annonce l'opulence.

(Par M. Bonnefin.)

L O G O G R Y P H E.

A V E C six piés, je suis un des mets les plus sains ;
 Avec trois, je deviens ce que cache une fille ;
 Avec cinq, un garant de la foi des humains ;
 Avec quatre, je cours à travers la Castille.

(Par M. Bremond.)

C v j

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LES Tragédies d'Euripide, traduites du Grec, par M. Prevost, Professeur & Membre de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Berlin, 3 Vol. A Paris, chez Piffot, père & fils, Libraires, quai des Augustins. 3 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 10 s. br.

L'UN des grands avantages des nouvelles Traductions des Ouvrages Classiques, c'est de faire relire les Anciens. On ne lit guère Homère que lorsqu'on le traduit de nouveau, ou lorsque la dispute sur les Anciens & les Modernes se renouvelle. Les disputes & les traductions dont on a dit tant de mal, ont donc ce grand avantage de nous ramener encore à ces sources antiques, si nécessaires pour entretenir quelque fécondité dans le génie naturellement stérile des Modernes. Un homme qui a porté dans les Sciences morales le plus grand esprit peut-être qu'on ait vû depuis les Anciens, a dit que la liberté étoit perdue dans une République lorsqu'on n'y voyoit plus de querelle sur la liberté. Peut-être aussi est-ce un signe que le goût de l'antiquité se perd dans la Littérature lorsqu'on cesse de disputer sur les Anciens. On a observé que c'est après les guerres civiles que les grands caractères se montrent dans les États, que c'est alors que chaque homme va se mettre à sa place; on auroit pu observer également que c'est après de grandes disputes, à la suite des grandes guerres littéraires, qu'on voit bril-

ler les esprits les plus originaux & les talens les plus élevés. C'est après s'être battu de tous les côtés contre les Protestans, après avoir par-tout remporté des triomphes, que Bossuet écrivoit cette Histoire universelle, & prononçoit ses Oraisons Funèbres, où l'éloquence ne règne pas seulement sur un peuple comme dans l'antiquité, mais où elle semble commander aux Trônes, aux Empires & aux Destinées. Racine & Despréaux faisoient leurs chefs-d'œuvres au plus fort de la première dispute sur les Anciens & les Modernes, & de nos jours, c'est au sortir de plusieurs combats philosophiques que Jean-Jacques Rousseau a écrit l'Émile & l'Héloïse; c'est au moment où les esprits étoient profondément émus par des questions qu'on osoit agiter pour la première fois, que quatre ou cinq Philosophes de notre siècle ont publié des Ouvrages où l'on apperçoit un grand progrès de la raison humaine. Tout le monde a vu, sans le dire aussi bien que Voltaire, qu'une discussion éclaircit la matière qui en est l'objet, que

De nos cailloux frottés il sort des étincelles.

Mais cette utilité plus étendue dont nous parlons, on ne l'a pas aussi bien apperçue, ce me semble; on n'a pas aussi bien vu que les disputes fertilisoient les talens dans tous les genres, qu'elles sont des espèces de labours profonds, qui vont chercher les germes de fécondité jusques dans les coins les plus reculés de nos esprits.

On a beaucoup disputé sur le Théâtre des Grecs, mais on l'a peu traduit. Il est un grand nombre de Pièces dont le Père Brumoi n'a donné que les extraits. Ce n'est que depuis peu que l'Auteur de Didon a publié une Traduction complète d'Eschyle; nous n'en avons pas d'Euripide, & on en promet une complète de Sophocle. En général, on traduit beaucoup de

Latin que tout le monde entend, & trop peu du Grec, dont la connoissance devient tous les jours plus rare, & les traductions par conséquent plus nécessaires.

De nouvelles traductions des Tragiques Grecs pourroient renouveler la dispute sur les Anciens & les Modernes; & d'après ce que nous venons de dire, on pourroit le desirer; mais on ne peut, je crois, ni l'espérer ni le craindre. Les esprits ne s'échauffent que sur ce qui les intéresse vivement; & une Nation qui possède les Théâtres de Corneille, de Racine & de Voltaire, ne doit plus prendre un grand intérêt à ceux qui ont créé l'Art dramatique sans pouvoir l'élever à la même perfection. La question n'est plus assez problématique pour qu'il y ait un grand partage dans les opinions. Nous ne balancerons donc point à exprimer avec franchise les impressions que nous venons de recevoir de la lecture d'Euripide: les Anciens n'ont plus d'ennemis aujourd'hui, & leurs admirateurs ne sont plus des enthousiastes fanatiques. On sait que les esprits les plus médiocres peuvent éviter leurs défauts, & que les plus grands talents s'élèvent avec peine à leurs beautés. Je suis persuadé que le goût se conserve mieux par l'étude des Anciens, que par celle des Modernes même qui les ont surpassés. Leur génie est plus beau & plus sain, si j'ose le dire, & inspire davantage, lors même que nos Ouvrages sont plus parfaits.

On sait qu'Euripide est, de tous les Auteurs Dramatiques de l'antiquité, celui dont il nous reste le plus d'Ouvrages; mais de vingt de ses Pièces qui nous sont parvenues, M. Prévost n'en a donné que huit encore. Elles sont toutes traduites, & vont paroître incessamment. Une grande connoissance de la langue Grecque & une longue étude d'Euripide en particulier, sont des garans assez sûrs de la fidélité de sa traduction. M. Prévost a porté à cet égard

le scrupule jusqu'à ajouter en marge ou en note une seconde traduction, une version littérale de plusieurs passages. Nous avouerons même que c'est celle-ci qui nous a fait souvent le plus de plaisir. On y voit mieux le vrai génie d'Euripide & de l'antiquité. La nécessité de changer les idées accessoires pour faire d'une phrase Grecque une phrase Française qui ait de la correction & de l'élégance, efface très-souvent les couleurs originales sous la main même des Traducteurs les plus habiles, & on a beau dire, ce n'est point là traduire. Aussi voit-on des hommes de goût qui prétendent qu'il n'y a point de traduction, & qu'il ne peut point y en avoir. Quant au talent de remplacer les beautés du style d'Euripide, de ce style dans lequel Racine se formoit à cette éloquence si noble & si élevée, quoiqu'elle ne paroisse presque jamais que touchante, les morceaux que nous citerons feront voir quel est à cet égard le degré de mérite du Traducteur. On aimera mieux sans doute quelques observations sur ce qu'étoit l'Art Dramatique dans les Pièces d'Euripide.

Hécube est la première Tragédie qu'on trouve dans la nouvelle traduction. Voici quelle en est l'action & la marche.

Les Grecs, vainqueurs de Troie, qu'ils ont laissé ensevelie dans ses ruines, retournent dans leur patrie, menant avec eux une multitude de captives, parmi lesquelles sont l'épouse & la fille de Priam, Hécube & Polixène. Un calme semblable à celui qui les avoit arrêtés en Aulide lorsqu'ils alloient à Troie, les arrête au retour dans la Chersonnèse de Thrace; & pour obtenir des vents il faut verser encore le sang d'une jeune Princesse. L'ombre d'Achille s'est élevée sur son tombeau, & a demandé le sang de Polixène. Les Grecs, assemblés pour délibérer sur sa demande, décident bientôt, par l'avis des plus sages, que Néoptolème, fils d'Achille,

égorgera de sa propre main, sur le tombeau de son père, la fille de Priam, l'unique consolation des malheurs, de la vieilleffe & de la captivité d'Hécube. Ulyffe vient l'arracher des bras de sa mère, & le sacrifice est consommé. Bientôt Hécube a une autre perte à pleurer, & s'occupe de la vengeance d'un autre crime. Au moment où les Grecs avoient formé le siège de Troie, Priam voulut éloigner des dangers de la guerre le plus jeune de ses fils, Polydore, dont la main étoit trop foible pour porter des armes. Il l'avoit envoyé, avec un trésor, chez Polymestor, Roi de Thrace, qu'il avoit reçu autrefois dans son palais, & qu'il croyoit s'être attaché par la reconnoissance de l'hospitalité, si sacrée chez les Anciens. Tant que le sort de la guerre a été incertain, Polymestor n'a attenté ni à la vie ni au trésor de Polydore; mais dès que Troie est tombée, il a assassiné le jeune Prince, & sans daigner même lui accorder un peu de terre, en a fait jeter le corps dans la mer. Une Troyenne de la suite d'Hécube, en allant chercher de l'eau pour faire les lustrations funèbres sur le corps de Polixène, trouve celui de Polydore rejeté par les flots sur le rivage. Elle le porte dans la tente d'Hécube, que des songes menaçoient déjà de ce nouveau malheur, & qui ne s'occupe plus que du soin de punir l'auteur de l'attentat. Ne pouvant obtenir vengeance d'Agamemnon, qui respecte l'allié des Grecs dans l'assassin du fils de Priam, elle obtient au moins de lui qu'il ne s'opposera point à ce qu'elle entreprendra pour le punir elle-même. Sous prétexte qu'elle a d'importans secrets à lui confier, elle fait prier Polimestor de se rendre avec ses enfans dans la tente, où elle l'attend avec ses Troyennes. Il s'y rend en effet. Hécube & les Troyennes égorgent ses enfans, & avec leurs agraffes lui crevent les yeux à lui-même. Les cris dont il fait réentir le camp attirent Agamemnon

qui, après avoir écouté Polymestor, qui demande vengeance, & Hécube qui justifie son action, condamne le Roi de Thrace comme ayant été justement puni de son crime. Voilà les faits qui composent la Tragédie d'Hécube, & l'ordre dans lequel ils se succèdent.

On voit d'abord que l'action est double, quoique les faits soient peu compliqués. La mort de Polixène & celle de Polydore n'ont rien de commun ensemble que le malheur d'Hécube, qui est plus grand après la perte de son dernier fils, mais sans en être plus touchant pour le Spectateur. On ne peut s'intéresser aucunement à Polydore, qui est mort avant le commencement de la Pièce, & dont on n'a vu que l'ombre. Cette seconde action, qui seroit sans intérêt, en supposant même qu'elle fût la première, est sur-tout d'une froideur extrême en venant après le sacrifice de Polixène. Il suffiroit de voir l'ordre dans lequel Euripide a fait succéder ces deux actions, pour juger que de son temps on avoit bien peu réfléchi encore sur les moyens les plus simples de soutenir & de graduer l'intérêt d'un Ouvrage dramatique. Parmi nous aujourd'hui, le Poëte le plus médiocre auroit senti que s'il y avoit un moyen de faire supporter dans la même Pièce ces deux actions si diverses, c'étoit de faire demander la mort de Polixène à l'ombre d'Achille, au moment où Hécube pleure déjà celle de Polydore, au moment où elle en auroit demandé vengeance aux Grecs assemblés pour écouter ses plaintes; ç'eût été même peut être un tableau dramatique digne de l'antiquité, de voir Hécube couverte à-la-fois du deuil de la mort & de la captivité, s'avancer au milieu des Grecs assemblés autour du tombeau d'Achille, demander aux destructeurs de Troie la vengeance du meurtre d'un fils de Priam assassiné par un de leurs Alliés, & au moment qu'elle attend leur réponse, l'ombre d'Achille s'élevant de

milieu de son tombeau entr'ouvert, demander le sang de Polixène. Ce tableau des cruautés de la victoire & de la destinée des vaincus, cet excès de malheur ajouté à tant de malheurs, auroit fait sentir peut-être d'une manière terrible cette main de la fatalité sous laquelle les Poètes grecs vouloient courber toutes les âmes. Ce qu'il y a de plus étonnant dans la Pièce d'Euripide, c'est que tandis que le Spectateur ne peut s'intéresser qu'à Polixène, Hécube semble l'oublier entièrement pour ne s'occuper qu'à venger la mort de Polydore. Toutes les larmes à la fin coulent sur ce fils auquel le Spectateur ne peut en donner aucune. D'ailleurs, quelque horreur qu'on ait du crime de Polymestor, quelque vœu que l'on forme de le voir puni, on n'aime point à voir Hécube avec ses Troyennés l'attirer dans leur tente par des artifices; & ce complot d'une troupe de femmes pour poignarder des enfans & crever les yeux à un homme avec des agraffes n'est pas digne de la Tragédie telle que nous la concevons aujourd'hui; nous ne pourrions souffrir de voir des malheurs aussi intéressans dégradés & avilis par une pareille vengeance. La manière dont Euripide expose son sujet, annonce bien plus encore l'enfance de l'Art. Dans Hécube c'est l'ombre de Polydore qui fait l'exposition; elle paroît seule dans la première Scène. Il apprend aux Spectateurs, sans chercher plus de finesse, qu'il est Polydore, né d'Hécube, fille de Cillée, que Priam étoit son père, & il raconte ensuite comment Polymestor l'a fait mourir; & comme en sa qualité d'ombre il fait tout ce qui doit arriver, il prédit aux Spectateurs tout ce qui arrivera dans la Pièce. C'est à-peu-près ainsi qu'Euripide fait toutes ses expositions. Dans les Phéniciennes Jocaste ouvre seule la première Scène; & comme il n'y a là personne pour l'interroger sur sa famille & sur elle-même, elle dit tout uniment: Cadmus épousa Hermione fille de Vénus; qui

» donna naissance à Polydore, père de Labdacus;
 » de celui-ci naquit Laius, qui devint ensuite mon
 » époux; Créon est mon frère; mon père s'appelait
 » Ménéécée, & Jocaste est le nom que j'ai
 » reçu de lui. Après plusieurs années d'un mariage
 » stérile, Laius consulta l'Oracle, &c. » Elle raconte-là toute l'histoire d'Œdipe jusqu'au moment où il s'est crevé les yeux après s'être reconnu incestueux & parricide. Dans une autre Pièce un Personnage fait de la même manière toute son histoire, & finit par dire qu'il parle *comme un fou au ciel & à la terre*; mais il est clair que ce n'est pas au ciel & à la terre, mais aux Spectateurs qu'il parle. Euripide ne s'en cache même pas; dans l'Oreste, Électre conte de même les aventures de sa famille; & lorsqu'elle en vient aux motifs pour lesquels Clitemnestre fit mourir son époux, elle ajoute: « Par
 » quelles raisons? C'est ce qui n'est pas décent à
 » une vierge de dire. Je laisse au Public le soin
 » d'éclaircir cette obscurité. »

Un plus grand défaut encore c'est de ne laisser presque jamais aucune incertitude aux événemens annoncés dès la première Scène. On voit tout de suite qu'ils arriveront nécessairement, & qu'il n'y a dans les ressorts de la Pièce aucune force qui puisse les détourner. La crainte & la terreur ne sont pas un moment balancées par l'espérance, & d'un bout de la Pièce à l'autre l'âme reste immobile dans l'affreux sentiment de la douleur & du désespoir. Dans Hécube, par exemple, à la manière dont Ulysse vient demander Polixène, on voit dès les premiers mots que tout ce que pourra lui dire Hécube pour le toucher sera inutile; on voit Polixène tomber sous le glaivo, & il n'y a plus de Tragédie.

Les mêmes défauts & de plus grands encore se retrouvent dans l'action de presque toutes les Pièces d'Euripide. Dans les Phéniciennes, dont le sujet est le

même que celui des Frères ennemis, que celui des sept Chefs devant Thèbes, il s'agit d'abord de savoir si Jocaste pourra réconcilier les deux frères, ou lequel des deux sera vainqueur, d'Étéocle, qui ne veut pas partager le trône, ou de Polinice, qui réclame ses droits en assiégeant Thèbes à la tête des Argiens. Avant qu'ils en viennent aux mains, il se forme un second intérêt dans la Pièce, un intérêt très-grand, qui seul suffiroit à une Tragédie, & qui a peu de rapport à l'action principale & aux principaux Personnages de la Pièce. Térésias, le devin, prononce que Thèbes sera prise si le fils de Créon, le jeune Ménécée, ne s'immole pas à la patrie. Créon ne veut point sacrifier son fils; mais le jeune homme a la générosité de se dévouer lui-même. Ce n'est pas tout; lorsque les deux frères se sont tués dans un combat singulier, Œdipe que ses fils tenoient renfermé sort de sa prison, & Créon, qui est monté sur le trône, veut chasser de Thèbes ce vieillard qui semble porter avec lui la colère des Dieux. Voilà donc un nouvel intérêt, une nouvelle action; il y en a trois dans la Pièce, & qui ne se fondent point du tout l'une dans l'autre.

Il en est de même dans l'Andromaque. Le fils d'Achille, Néoptolème, qui avoit épousé Hermione, a eu un enfant d'Andromaque, veuve d'Hector, & il paroît préférer la captive à son épouse. Il est allé à Delphes; dans son absence, Hermione, aidée de Ménélas son père, veut se venger d'Andromaque & la faire mourir avec le fils qu'elle a eu de Néoptolème. La veuve d'Hector s'est réfugiée dans le temple de Thétis, & a caché son fils ailleurs. On peut être surpris de ce que se croyant elle-même en sûreté dans le temple elle a mieux aimé se séparer de son fils que de lui donner le même asyle. Mais n'examinons pas une Tragédie d'Euripide comme une Pièce que l'on viendroit de jouer

à la Comédie Françoisé. Hermione & Ménélas tentent toutes sortes de moyens de faire sortir Andromaque du temple ; ils ont trouvé son fils , dont ils se sont saisis , & qu'ils menacent d'égorger si elle ne veut point se séparer des autels qui la défendent. Ils lui disent qu'elle ne peut sauver ses jours qu'aux dépens de ceux de son fils. Cette situation est tragique & touchante , & l'éloquence d'Euripide la rend plus touchante & plus tragique encore. Andromaque ne balance point ; mais dès qu'elle est sortie du temple ils veulent faire mourir son fils avec elle. Le vieux Pelée , qui gouverne la Phriotide dans l'absence de son petit-fils Néoptolème , paroît enfin , quoiqu'un peu tard , pour s'opposer aux fureurs d'Hermione. Il déploie l'autorité de sa place avec tant de vigueur que Ménélas effrayé abandonne sa fille & s'en retourne à Sparte. Dès ce moment Andromaque & son fils ne courent plus aucun risque ; Hermione seule est en danger ; & si elle pouvoit intéresser quelqu'un , tout l'intérêt se réuniroit sur elle : elle gémit , elle tremble. Oreste arrive , parce que , dit-il , passant auprès du pays *il a voulu voir sa parente*. Il l'a aimée autrefois , il l'aime encore ; elle se fait enlever par lui pour se dérober à la colère de Néoptolème. Il semble que tout soit fini ; mais à peu près dans le moment que Pelée apprend cette fuite , on vient lui apprendre encore la mort de Néoptolème assassiné dans le temple d'Apollon par les citoyens de Delphes & par Oreste. Si Oreste eût été excité à ce meurtre par les ressentimens jaloux d'Hermione comme dans l'Andromaque de Racine , cet événement se seroit lié aux autres événemens de l'action. Oreste eût été non un vil assassin , mais un amant égaré par sa passion. Mais dans la Pièce d'Euripide , le fils d'Agamemnon assassine Néoptolème pour satisfaire une haine personnelle. Hermione ne veut point se venger de son époux ; pourvu qu'elle

s'échappe elle est contente. On voit là des crimes, & pas une de ces passions intéressantes qui, dans leur fureur même, font gémir sur les coupables. Il faut observer que dans l'Andromaque comme dans l'Hécube la première action est la seule qui puisse attacher, & que les deux suivantes ne peuvent exciter qu'une curiosité foible & languissante.

Ayons le courage de fonder nos opinions sur ce que notre âme a senti, & avouons que ce n'est point là l'Art dramatique tel qu'il est dans les chefs-d'œuvres de Corneille, de Racine & de Voltaire, dans ces Ouvrages où une intelligence sublime & profonde disposant toujours dans l'ordre le plus heureux les événemens les plus touchans ou les plus terribles, fait sortir d'une action unique tous les mouvemens de l'âme, laisse toujours à la douceur le charme de l'espérance, fait croître l'émotion à mesure que la Tragédie s'avance, & la porte si avant dans ce cœur qu'elle s'y conserve encore lors même qu'on est sorti des illusions du Théâtre. Peut-être un tel Art ne pouvoit-il être porté à une si grande perfection que dans le siècle que les Arts ont éclairé le dernier, dans celui qui a profité des lumières des tous les autres. Le génie crée toujours, & ses pas quelquefois sont immenses. Du charriot de Thespis au Prométhée d'Eschyle, à l'Hécube d'Euripide, il y a à peine un siècle, si vous comptez les temps, si vous mesurez les progrès de l'Art vous serez tenté de croire que Sophocle, Euripide & Eschyle sont séparés par plus de vingt générations de Thespis & de ses chansons grossières sur la vengeance. C'est peut-être ce qu'il y a de plus étonnant dans toute l'histoire de l'esprit humain; mais telle est la condition de l'homme, que dans ses plus grandes merveilles il grave avec sa gloire des témoignages de sa foiblesse. En admirant le génie de Sophocle &

d'Euripide, nous y voyons aujourd'hui l'enfance de leur Art.

Si les Anciens ont peu connu les secrets d'une disposition heureuse de l'action dramatique, ils ont dû moins connoître encore l'Art bien plus profond & bien plus difficile de distinguer & de peindre les caractères. C'est une entreprise bien hardie de l'esprit observateur, que d'avoir tenté de réduire à un petit nombre de caractères les combinaisons infiniment variées des passions du cœur humain, d'avoir osé dire *cette âme doit sentir ainsi dans telle circonstance, voici comment elle agira dans telle occasion, & il n'est pas en elle d'agir autrement*; mais peut-être la Nature n'a-t-elle pas plus fait les caractères en morale que les classes en physique. Ces deux choses, sur lesquelles on a établi une partie de la théorie des Arts, toute la morale & toute l'histoire naturelle, sont-elles peut-être également des productions arbitraires de l'esprit humain, des monumens de son audace & de ses bornes. On conçoit sans peine combien il est facile de s'éloigner de la Nature lorsque, pour la peindre, on trace des portraits dont elle n'a point donné de modèles, combien on est exposé, après en avoir resserré quelques traits dans des cadres conformes aux bornes de notre esprit, à donner nos limites à la Nature, qui est infinie, & qui mêle souvent ensemble les traits des passions qui nous paroissent les plus opposés. L'homme de génie qui fera le plus sortir ses Personnages de l'enceinte étroite où nous renfermons l'idée d'un caractère, fera celui qui paroîtra blesser le plus la Nature dont il se rapprochera davantage; & comme chacun a son modèle particulier, les esprits même les plus étendus en auront de différens. La Bruyère ne sera pas content du Tartuffe de Molière, parce qu'il s'en fera fait un autre. Rousseau trouvera que les *je ne dis pas cela* ne sont pas d'un misanthrope. Presque tout le monde

reprochera à Voltaire d'avoir fait de Clitemaestre, meurtrière de son époux, une mère sensible & tendre, ce qui est pourtant une des plus belles idées dramatiques de Voltaire. Mais ce n'est pas seulement la difficulté extrême de ne pas borner & défigurer le cœur humain en le renfermant dans des caractères, qui exigeoit un art & des lumières que le génie seul ne donne pas, il falloit en avoir infiniment pour concevoir même l'idée de tracer des caractères. Peut-être falloit-il une plus longue expérience du cœur humain que n'en avoient les Grecs lorsqu'ils créèrent leurs chef-d'œuvres dramatiques; d'ailleurs, dans le système de leur Théâtre, ils devoient en sentir peu le besoin : on sait que chez eux les ressorts de la Tragédie ne sont pas dans le cœur humain, mais dans la main des Dieux. Les événemens naissent de la fatalité & non pas des caractères. Je n'ignore point que l'Académicien qui nous a donné une très-bonne traduction d'Eschyle, prétend que ce Poète a peint les Perses dans la Tragédie de ce nom *avec autant d'énergie que Corneille les Romains*, mais ce qu'il cite en preuve ne le prouve guères, ce me semble. Voyez, dit-il, au moment où l'ombre de Darius paroît, comment les Perses se prosternent devant l'ombre seule d'un Roi. *C'est bien là le caractère des esclaves*. Il me paroît que M. Lefranc prête à Eschyle des vûes qu'il n'a pu avoir. Darius étoit chéri, adoré des Perses; ils en parlent toujours dans les chœurs comme d'un Monarque sage & bienfaisant; ils rappellent qu'il faisoit le bonheur de l'Empire au moment sur-tout de l'expédition malheureuse de Xerxès. C'est dans ce moment que paroît l'ombre de Darius. La reconnoissance devoit prosterner les Perses devant lui plus que la servitude; & quant à cette observation que c'est devant l'ombre seule, il me semble que les ombres sont en possession de ravir les respects des hommes libres, comme

comme des esclaves. Si Darius eût été un tyran, si son ombre eût paru au moment qu'on maudissoit sa mémoire, & que les Perses se fussent prosternés ayant encore la haine & les malédictions à la bouche, ce seroit le cas de dire, voilà bien le caractère des esclaves ; mais on a vû que cela est tout autrement dans la Tragédie d'Eschyle. Non. Corneille est le premier qui ait senti la nécessité de peindre fortement les caractères, par. ce qu'il est le premier qui en ait fait sortir tous les événemens de la Tragédie. Cette révolution ; la plus grande qui soit arrivée au Théâtre, est un des plus beaux titres de sa gloire. Si quelque chose a pu lui servir de modèle à cet égard dans l'antiquité, ce n'est point parmi les Auteurs tragiques, ce seroit plutôt parmi les Historiens que Corneille avoit beaucoup étudiés, & qui presque tous possédoient le même talent jusqu'au prodige. Chez les Anciens, les caractères soutenus & fortement prononcés étoient en foule dans l'Histoire ; & il y en avoit peu sur la Scène ; chez nous c'est le contraire : nous en avons beaucoup sur la Scène & peu dans l'Histoire.

Quand on ose faire un reproche aux Anciens, il faut avoir plus d'une preuve. Nous n'en prendrons que dans Euripide, & dans le nombre des Pièces dont la traduction est sous nos yeux.

Ulysse & Agamemnon paroissent dans Hécube, & aucun d'eux certainement ne paroît avec le caractère que leur a donné l'antiquité. Voici comment parle Ulysse à Hécube au moment qu'il vient chercher Polixène pour la conduire à l'autel, où on l'attend pour l'immoler. « Madame, je pense que vous
 » êtes instruite des résolutions de l'armée & du
 » décret qu'elle a porté ; cependant, je dois vous le
 » déclarer, les Grecs ont résolu d'immoler votre
 » fille sur le tombeau d'Achille, & c'est moi qu'ils
 » ont choisi pour l'y conduire. Le fils d'Achille est

» celui qui doit présider au sacrifice, & qui est
 » chargé de l'exécuter. Prenez donc un sage parti ;
 » cédez sans violence, & ne me forcez pas d'en
 » venir à de fâcheuses extrémités ; connoissez notre
 » force & votre foiblesse. »

Quel langage ! & c'est à une mère dont on va égorger la fille qu'on le tient, à une Reine captive au milieu d'une armée victorieuse ! Est-ce là cet Ulysse dont la douceur & l'éloquence adroite savoient consoler les plus grandes infortunes, & se faire pardonner les ordres les plus rigoureux dont il étoit l'exécuteur ? Il faut avouer que c'est autrement qu'il s'y prend dans l'Iphigénie de Racine pour déterminer Agamemnon au sacrifice de sa fille.

Hécube demande vengeance à Agamemnon du crime de Polymestor. Le Roi des Rois lui répond que le crime est affreux, mais qu'il ne peut le punir sur un Prince allié des Grecs. A la bonne heure. Cette politique pourroit ne pas nous paroître assez noble pour la dignité tragique. Les Grecs imitoient plus fidèlement la Nature, Hécube le prie de ne pas s'opposer au moins à tout ce qu'elle entreprendra pour se venger elle-même, & Agamemnon lui promet de la laisser faire. Il juge donc que l'alliance est plus fidèlement gardée en permettant que Polymestor soit attiré dans la tente des Troyennes pour y avoir les yeux crevés & les enfans égorgés. Ce n'est point là l'idée que l'antiquité nous a transmise du caractère d'Agamemnon.

Dans l'*Oreste*, ce Prince, la sœur Électre & son ami Pilade veulent se venger de Ménélas, qui a refusé de les défendre contre les Argiens, par lesquels ils ont été condamnés à la mort pour le meurtre de Clitemnestre, & voici ce qu'ils imaginent tous les trois ; c'est d'attirer dans un piège Hélène & sa fille Hermione, d'égorger Hélène & de garder sa fille en ôtage, de la faire périr aussi au besoin. Ils se

partagent les rôles pour l'exécution de ces assassins, & tandis qu'Oreste poignarde Hélène derrière la Scène, Électre crie sur le Théâtre : *Tuez, massacrez, égorgez*. Ces traits, dit le Traducteur, ne peuvent pas se juger d'après nos mœurs. Il n'y a point de mœurs dans lesquelles de pareils traits ne composent un assassinat lâche & atroce; il n'y en a point où les Personnages qui le commettent ne soient odieux, & ce sont les Personnages intéressans de la Pièce d'Euripide.

Je ne citerai plus qu'un exemple, & je le prendrai dans l'Andromaque.

La tradition n'a point donné à Ménélas un caractère remarquable par sa noblesse. Il est connu sur-tout par sa foiblesse pour une femme qui se laissoit enlever fort aisément; mais on n'en a point fait un Prince vil; & s'il a été peint ainsi, c'étoit une raison de lui donner un autre caractère ou de le rejeter du Théâtre, qui, dans les vices même, exige de la grandeur & de l'énergie. Voici le rôle qu'il joue dans la Tragédie d'Euripide. On le voit d'abord s'unir à sa fille Hermione pour satisfaire une jalousie de femme en assassinant une captive & un fils du Prince absent dont il habite le Palais. Nous ne représenterions pas un Prince & un père dans cette ignominie. Le vieux Pelée s'oppose à cet attentat. Ménélas, après quelques discours, où il montre bien peu de force & de courage, cède à l'autorité du vieillard, abandonne sa fille au milieu des dangers où leur attentat commun l'expose, & s'enfuit à Sparte.

Des mœurs simples peuvent servir d'excuse à des discours grossiers & même à des actions atroces, mais elles ne peuvent excuser la bassesse & l'avilissement. J'ai peine à croire que les Grecs du temps de Socrate & de Périclès, ne fussent pas un peu blessés du rôle que joue Ménélas dans l'*Andromaque*.

Les chœurs, l'une des parties les plus importantes de la Tragédie grecque, quoique composés d'un grand nombre de personnes dont l'âge, le sexe & la condition varient dans chaque Pièce, ont pourtant dans toutes à-peu-près le même caractère. Horace semble même leur faire une loi de cette uniformité, ce qui est très-remarquable, quoique difficile à concevoir. On a élevé sur cette partie de la Tragédie ancienne, où les Poètes grecs ont répandu tant de beautés, des difficultés que l'érudition n'a pas encore éclaircies. Nous nous bornerons à quelques observations sur les chœurs d'Euripide. Dans le sujet des Frères ennemis, le chœur est composé de jeunes Phéniciennes, que les Tyriens, descendans d'Agénor comme les Thébains, envoient consacrer au service du temple de Delphes, & qui ne font que passer à Thèbes. Un chœur composé de Thébains, qui auroient été témoins eux-mêmes des destinées effrayantes de la famille des Labdacides, qui auroient souffert eux-mêmes tous les malheurs d'Œdipe & de ses enfans, n'auroit-il pas appartenu davantage au sujet ? Le Peuple entier de Thèbes ne devoit-il pas entourer un trône d'où tant de fléaux descendoient sur lui ? Et n'est-il pas extraordinaire qu'Euripide substitue à ce grand tableau dramatique, un chœur composé de jeunes Phéniciennes dont la destinée doit être étrangère à celle de Thèbes & des Labdacides ? Quelquefois les chœurs d'Euripide peignent & déplorent des malheurs qui ne sont pas ceux des Personnages sur lesquels roule l'intérêt de l'action. Dans Hécube entr'autres, au moment où Ulysse conduit Polixène sous le couteau, au moment où Hécube se roule à terre dans ses vêtemens de captive, le chœur, quoique composé de femmes Troyennes, oublie le spectacle désolant qu'il a sous les yeux, pour s'occuper de lui-même, pour exprimer ses inquiétudes sur les lieux de la Grèce qu'on destine à la cap-

tivité, & pour peindre ces lieux avec toutes les couleurs de la poésie. On comprend combien le chœur devoit glacer l'intérêt de l'action dans ces momens où il vouloit attirer sur lui l'attention qu'il devoit donner lui-même aux malheurs de la Scène, & cela n'est pas rare dans Euripide. Malgré ces défauts, ces chœurs seront toujours un des plus beaux momens de la poésie des Grecs : là, mieux que dans Pindare même, on croit entendre les sons de cette lyre ancienne, de cette lyre dont un Poète disoit : *qu'il n'osoit la toucher que lorsque l'enthousiasme l'avoit fait pénétrer dans l'assemblée des Dieux.* Leurs beautés résistent à la traduction, qui efface presque toutes celles de Pindare. Tous les événemens poétiques, toutes les images gracieuses ou sublimes, tous ces prodiges de la mythologie grecque, qui semblent être les délirés du génie, viennent se placer naturellement dans les chants de ces chœurs. Les tableaux du Poète, destinés à ceux du Musicien dont l'expression est indéfinie sans le secours des contrastes, opposent à chaque instant les images les plus douces aux images les plus terribles, & la poésie toute seule produit les effets qu'elle étoit accoutumée de produire dans son alliance avec la musique. La lyre d'Euripide a sans doute moins de verve & d'enthousiasme que celle d'Eschyle ; mais dans la traduction même, quoique dépouillée des charmes du nombre & de la mesure, elle fait sentir quelque chose de cette poésie auguste & douce des chœurs d'Esther & d'Athalie. C'est dans ces beautés de détail que consiste le grand mérite du Théâtre des Grecs, & en particulier la véritable gloire d'Euripide. Quoiqu'il soit très-souvent subtil & sophistique dans le dialogue, quoiqu'il approfondisse peu en général les passions dont il connoît si bien le langage, on trouve chez lui tour-à-tour & ces traits de vigueur qui rendent le raisonnement de Corneille.

invincible, & ces traits touchans qui dans les Pièces de Racine, vont chercher les passions au fond du cœur. Quintilien, cet excellent juge de l'antiquité, l'un de ceux qui a le mieux fait voir que les principes & les jugemens du goût pouvoient être mis à côté des productions du talent, Quintilien reconnoît dans Euripide ces deux mérites qu'il est si rare de réunir ensemble. Euripide, dit ce Critique, est fécond en maximes, & presque égal aux Philosophes dans celles qu'il a rapportées de leur commerce. Dans les livres du dialogue on peut le comparer aux Orateurs les plus éloquens. Habile à exciter à son gré toutes les passions, il est supérieur sur-tout dans le talent de faire naître la commisération & la pitié. Ménandre le trouvoit si admirable à cet égard, qu'il a voulu l'imiter souvent dans la Comédie, quoique ce soit un genre bien différent.

J'ai traduit ce passage de Quintilien, comme le témoignage le plus honorable à la gloire d'Euripide après l'admiration de Racine, & en même-temps pour faire voir que cet excellent Critique, loin de blâmer ces sentences, ces belles maximes dont Euripide cependant fait quelquefois un étrange abus, en a fait le sujet d'un grand éloge. Parmi nous les Desfontaines & d'autres Critiques de même force n'ont pas eu la même indulgence pour les vérités touchantes & pathétiques que Voltaire faisoit sortir du cœur humain avec le cri des passions, qui est si souvent le cri de la vérité. Ils n'en savoient pas assez pour voir que c'est très-souvent dans les momens où l'homme est le plus en proie aux passions, que la conscience rappelle ou invoque les grands principes & les grandes vérités de la morale, comme on appelle du secours au milieu des dangers. Ne faisant eux-mêmes aucun Ouvrage, & n'ayant aucun besoin d'étudier le cœur humain pour insultet de grands Hommes, ils étoient loin d'avoir observé que

rien n'est si sententieux que les discours des Peuples sauvages & barbares, & que parmi nous même c'est dans l'ivresse des passions sur-tout que le Peuple prodigue le plus les maximes de sa sagesse ; mais il n'est pas étonnant que des pédans sans esprit & sans talent n'aient pas jugé comme Quintilien.

Je voudrois citer quelques-uns des morceaux d'Éuripide que j'ai sous les yeux, non pour justifier mon admiration, qui l'est assez par celle de tous les siècles éclairés, par celle de Quintilien & de Racine, mais pour dédommager les Lecteurs qui ont pris la peine de lire ce long Extrait, en leur offrant quelques-unes de ces beautés antiques qui ont fait dans tous les temps les délices des goûts les plus délicats & des plus beaux génies. Je ne suis embarrassé que du choix. Écoutez, par exemple, Andromaque au moment où elle sort du temple de Thétis pour sauver les jours de son fils par le sacrifice des siens.

« Malheureuse ! pourquoi suis-je devenue
 mère ? pourquoi ai-je doublé mes infortunes ?...
 La fortune semble effacer par des coups plus
 cruels le souvenir de mes premiers malheurs. J'ai
 vû le vaillant Hector tomber percé de coups,
 Iliou consumée par les flammes, moi-même traî-
 née par les cheveux dans les vaisseaux des Grecs
 comme une vile esclave. Enfin, conduite dans la
 Phthiotide, je me suis vûe contrainte à recevoir
 les embrassemens du meurtrier de mon époux.
 Mon fils me restoit encore, mon fils !... Les cruels
 le feront mourir... Non je ne sauverai pas ma vie
 aux dépens de la sienne. Pourrois-je survivre à
 mon fils ? Mon fils n'est-il pas ma seule espé-
 rance ? Je quitte cet autel, & je me livre entre vos
 mains. Tuez, égotez une infortunée, chargez-
 la de fers, livrez-la au dernier supplice. Ta mère,
 ô mon fils, descend dans le tombeau pour rache-
 ter tes jours. Si les Dieux permettent que tu en

» jouisses, souviens - toi de celle à qui tu dus deux
 » fois la vie; & lorsque ton père te tiendra dans
 » ses bras, dis - lui, parmi de tendres caresses, en
 » lui baissant les mains, en les arrosant de tes lar-
 » mes, dis-lui ce que j'ai fait pour toi. »

N'est-ce point dans ces morceaux d'Euripide qu'on a trouvé le modèle de ces vers si touchans, & qui font verser tant de larmes :

O mon fils, que tes jours coûtent cher à ta mère....

Hélas ! il mourra donc ; il n'a pour sa défense

Que les pleurs de sa mère & que son innocence....

Et quelquefois aussi parle-lui de sa mère....

Quelque chose de plus touchant encore, parce que l'attendrissement sort à chaque instant du sein de la terreur, c'est la Scène de l'*Oreste* où Électre relève son infortuné frère écrasé du poids de ses remords, le rassure contre les fantômes qui le poursuivent, & oppose la voix la plus touchante de la Nature à la voix menaçante des Dieux. Dans toute cette Scène Électre ne prononce pas un mot qui n'adoucisse l'horreur d'une situation où l'on voit un parricide poursuivi par ces mêmes Dieux qui lui ont commandé de porter le poignard dans le sein de sa mère. Mais quoiqu'elle soit peut-être plus connue, nous aimons mieux citer la Scène entre Ulysse, Hécube & Polixène, parce qu'on y voit dans des morceaux plus étendus l'éloquence d'Euripide & le genre de beautés propres à la Tragédie grecque.

H É C U B E.

» Mais s'il est permis à une esclave d'interroger
 » ses Maîtres sans employer de paroles dures ni ou-
 » trageantes, daignez, Seigneur, répondre à mes
 » questions.

U L Y S S É.

» Parlez, ne craignez pas que je refuse de vous
 » entendre.

HÉCUBE.

» Vous souvient-il du jour où vous vîntes à
» Troie comme espion, déguisé sous de mauvais
» vêtemens, le visage baigné de larmes ?

ULYSSE.

» Il m'en souvient; l'impression en est ineffaçable; je fais à quel danger je me vis exposé.

HÉCUBE.

» Est-il vrai qu'alors vous vous jetâtes à mes
» pieds dans la posture la plus humble ?

ULYSSE.

» J'embrassois vos genoux de mes mains suppliantes.

HÉCUBE.

» Que je vous sauvai la vie en favorisant votre
» fuite ?

ULYSSE.

» C'est à vous que je dois de jouir de la lumière
» du jour.

HÉCUBE.

» Que me dites-vous en ce moment que je
» vous ayois en ma puissance ?

ULYSSE.

» Tout ce que la crainte de mourir pouvoit me
» suggérer.

HÉCUBE.

» Eh ! quoi, pouvez-vous justifier votre conduite ? Traité par moi comme vous venez de l'avouer, ce n'est pas du bien que vous me faites, mais tout le mal qui dépend de vous.... Mais encore quel subtil artifice a pu persuader aux Grecs qu'ils devoient sacrifier ma fille ? Quelle nécessité les oblige de faire couler le sang humain

D w

sur un monument que devoit arroser le sang des
 Hécatombes ? Y a-t-il quelque justice à verser
 celui de ma fille pour expier la mort d'Achille ?
 Jamais elle ne lui fit aucune offense. C'est Hélène
 que son ombre doit poursuivre ; c'est elle qui l'a
 fait périr & qui l'a conduit devant Troie. S'il lui
 faut une captive, si la beauté fixe son choix, la
 fille de Tindare surpasse la mienne en attraits.—
 Jusqu'ici j'ai fait parler la justice ; mais vous,
 sachez de quel prix vous devez payer mes servi-
 ces. Vous preniez mes mains, dites-vous ; vous
 étiez à mes pieds dans la posture d'un suppliant :
 eh bien ! c'est moi qui embrasse ici les vôtres ;
 c'est moi qui vous supplie, c'est moi qui im-
 ploie de vous la grâce que vous me demandiez
 alors. Ah ! n'arrachez pas ma fille d'entre mes
 bras, n'immolez pas ma fille, c'est assez de tant
 d'autres morts. Par elle je suis heureuse, & j'ou-
 blie tous mes malheurs ; seule elle adoucit les re-
 grets de tant de pertes cruelles ; c'est ma patrie,
 ma nourrice, mon guide, l'appui de ma vieil-
 lesse. Il ne faut pas que les Souverains donnent
 des ordres injustes ; qu'ils ne pensent pas que leur
 prospérité soit inaltérable : moi-même j'étois au-
 trefois.... à présent je ne suis plus.... tout mon
 bonheur.... un jour l'a détruit. O vous qui rece-
 vez mes tendres supplications, respectez ma vieil-
 lesse, ayez pitié de mes maux ; retournez vers
 l'armée des Grecs, dites-leur que c'est un oppro-
 bre de faire périr des femmes arrachées aux pieds
 des autels, mais dérobées au carnage par leur
 généreuse pitié.... »

Jamais le malheur & la tendresse maternelle n'ont
 parlé un langage plus touchant : voilà qui est fait
 pour émouvoir & pour attendrir toutes les âmes
 dans tous les pays & dans tous les siècles ; voilà ce
 qui feroit pleurer sur tous les Théâtres du monde.

Les mœurs ont beau changer, l'Art a beau faire des progrès, ces beautés ne périront point, & seront éternellement universelles. Il est impossible que la réponse d'Ulyffe soit d'une grande force ; tout ce qu'il peut faire, c'est d'opposer la superstition à la Nature, & la volonté des vainqueurs aux droits de l'infortune. Mais un morceau qu'on peut citer encore après le discours d'Hécube, c'est celui de Polixène que sa mère sollicite de parler elle-même en sa faveur.

P O L I X È N E.

« Vous retirez votre main, Ulyffe ; vous vous
 » détournez de peur que la mienne ne touche votre
 » visage. Ne craignez rien, je n'attirerai point sur
 » vous la colère du Dieu des supplians ; je vous
 » suivrai ; je cède à la force, je cède au desir de la
 » mort ; il faudroit que je fusse bien timide & bien
 » peu généreuse pour avoir d'autres sentimens.
 » Comment pourrois-je aimer la vie ? Moi, la fille
 » du Roi de la Phrigie entière, qui ai passé mon
 » enfance près du trône, nourrie des plus belles
 » espérances, destinée à devenir l'épouse d'un Mo-
 » narque, & recherchée par les plus *hauts partis* ;
 » moi, à qui obéissoient toutes les Troyennes, &
 » qui étois distinguée entre toutes les jeunes filles
 » de mon âge ; égale enfin aux Déeses en tout,
 » hors l'immortalité, & qui maintenant suis es-
 » clave..... Esclave ! ce nom seul me fait aimer la
 » mort, ce nom auquel je ne suis pas faite. Je tom-
 » berois entre les mains d'un maître cruel ! il ache-
 » teroit, à prix d'argent, la sœur d'Hector & de
 » tant de Héros ! Réduite aux plus viles fonctions
 » du ménage, & aux ouvrages les plus abjects, je
 » passerois mes jours dans l'infortune ! Et cette
 » main, recherchée des Rois, il faudroit donc la
 » livrer au vil compagnon de ma servitude ! Non,

» non , je renonce à cette lumière qui ne doit pas
 » éclairer mon esclavage. Je cherche les ténèbres de
 » la mort. Ulysse , conduisez moi au lieu de mou
 » supplice ; il n'est plus pour nous de ressource ni
 » d'espérance. Et vous , ma mère , cessez de rien
 » dire & de rien faire pour retarder mon départ ;
 » conseillez-moi plutôt de mourir avant que de me
 » voir exposée à des traitemens honteux , indignes
 » de ma naissance. Lorsqu'on n'a point connu l'in-
 » fortune , on la supporte avec peine , & l'on courbe
 » difficilement sa tête sous le joug de l'adversité.
 » Alors c'est un bien de mourir. La vie n'est qu'un
 » fardeau insupportable quand il faut la passer dans
 » l'opprobre. »

On peut voir par ces morceaux que le style du Traducteur est correct en général , & qu'il ne manque ni de douceur ni de sensibilité , qualités si nécessaires pour traduire les Anciens.

Les récits qui forment le dénouement de toutes les Pièces , sont encore une des parties dans lesquelles les Poètes Grecs ont fait le plus admirer ce génie que toutes les Nations ont voulu imiter. Ils formèrent leur Art sur les Ouvrages d'Homère , & transportèrent dans les récits de la Tragédie les beautés de la narration épique. Euripide montre sur-tout ce talent au plus haut degré , dans le récit de la mort de Néoptolème , dans celui du combat des deux Frères ennemis , dans le récit de la mort de Polixène , &c. On voit qu'ils ont servi de modèle à Racine pour les récits qui terminent Phèdre & Iphigénie , les deux morceaux dans lesquels notre langue a le mieux reçu les formes & les couleurs de l'Épopée des Anciens. En général , avec moins de génie même que les Modernes , ils devoient posséder le talent de la narration à un plus haut degré. Pour faire un beau récit , les Écrivains Modernes doivent créer une multitude de circonstances qui manquent aux évé-

emens. Parmi nous, les faits ne se passent guère au milieu des cérémonies & des sacrifices d'un temple, au milieu d'un peuple ou d'un Sénat assemblé avec l'appareil auguste de la Législation; mais cela étoit ainsi chez les Anciens. Les événemens, si j'ose le dire, trouvoient les hommes dans des fonctions & des attitudes pittoresques & dramatiques. Parmi nous, César assassiné dans un Sénat, ne seroit point allé tomber aux pieds de la statue de Pompée. Chez les Anciens, pour faire un récit dont chaque circonstance formoit un tableau intéressant, il suffisoit très-souvent de raconter les choses comme elles s'étoient placées. Cette observation demanderoit peut-être plus de détails, mais ce n'en est pas ici le lieu, & nous nous proposons de la développer ailleurs.

On voit que si l'Art du Théâtre s'est beaucoup perfectionné parmi-nous, nous peut trouver encore chez les Anciens de nouvelles sources de beautés & d'intérêt. Dans des Ouvrages bien supérieurs à tous ce qu'ils ont fait pour l'intelligence de l'action & la science des caractères, les Scènes qui produisent le plus d'effet & d'émotion, ont été empruntées chez eux. Telle sont l'Oreste & l'Œdipe de Voltaire, & l'*Œdipe chez Admète*, de M. Ducis. En approfondissant davantage les passions, on peut avoir négligé parmi-nous ces premiers sentimens de la Nature, dont l'impression est moins forte, mais plus prompte & plus universelle. Il faut avoir beaucoup échauffé l'âme avant de l'attendrir par le tableau des passions; & souvent d'un seul mot, d'un seul accent, un fils & une mère ouvrent dans nos cœurs les sources de nos larmes. On peut apprendre encore dans l'étude des Tragiques Grecs, à retrancher de nos Pièces je ne sais quelle dignité factice & enflée qui n'ajoute rien à la véritable majesté de la Tragédie, puisqu'elle ne rend les passions ni plus terribles ni plus touchantes, &

qu'elle empêche de représenter la Nature sous ces formes simples & naïves, avec lesquelles elle a tant de puissance sur nos âmes. Dans la Tragédie Grecque, on ne voit guères que des Rois & des Princes; mais ils parlent comme des hommes: chez nous, l'homme de l'état le plus simple, parle en Prince, dès qu'il est monté à la dignité de la Tragédie; & des sentimens du cœur humain, on n'ose exprimer que ceux qui peuvent se montrer avec orgueil dans un vers élégant ou énergique; c'est-à-dire, que la plus grande partie du cœur humain est bannie de notre Scène. Les trois grands Maîtres de l'Art en France, Corneille, Racine & Voltaire ont entrepris de rendre la Tragédie plus simple, pour la rendre moins monotone & plus touchante. Corneille, dans Dom Sanche d'Arragon; Racine, dans le rôle de Joas; Voltaire, dans plusieurs de ses dernières pièces; mais les deux premiers ne l'ont entrepris qu'une fois chacun, & la simplicité de quelques-unes des dernières Tragédies de Voltaire, qui rappellent si fort le Théâtre des Grecs, peut être prise trop aisément pour la vicillesse d'un génie épuisé, qui ne pouvoit plus s'élever & se soutenir à la hauteur de la Tragédie. On paroît reconnoître aujourd'hui généralement, que pour enrichir la Tragédie, il faut la faire descendre de cette élévation que nous avons cessé d'admirer, & qui glace du moment qu'elle n'étonne plus. Il a paru à ce sujet des opinions qui ont un peu scandalisé ce qu'on appelle les *Connoisseurs*; mais il faut examiner si les paradoxes, comme toutes les révoltes, n'annoncent pas un besoin pressant de changemens; & puisque tous les grands Maîtres ont donné de nouveaux sentimens & de nouveaux caractères à la Tragédie, il ne faut pas se mettre si fort en colère contre ceux qui veulent qu'on imitent en cela les grands Maîtres.

M. Prévôt a joint à la Traduction des *Notes*

Et une Vie d'Euripide. Cette Vie ne nous a pas paru aussi bien écrite que la Traduction. C'est l'Ouvrage d'un Érudit, beaucoup plus que d'un homme de Lettres & de goût. Les faits rassemblés en foule n'y sont pas disposés dans un ordre très-heureux. Il en est pourtant de très-curieux, & qui sont d'autant plus piquans, qu'ils peignent l'antiquité dans des choses extrêmement opposées à nos mœurs & à nos usages. Nous en donnerons peut-être dans un des Mercurès prochains un extrait, où nous rassemblerons sous ce point de vûe les faits les plus intéressans de cette Vie.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE.

ON a continué à ce Théâtre les représentations de *Renand* avec une affluence de monde & des applaudissemens qui assurent à cet Ouvrage le succès le plus décidé.

Mlle Saint-Huberti a constamment été applaudie, dans le rôle d'*Armide*, avec des transports dont il y a peu d'exemples.

Le sieur Lainez a joué le rôle de *Renand* avec beaucoup d'intelligence & de feu, & y a obtenu de grands applaudissemens.

On a donné aussi avec un succès également soutenu, les dernières représentations de la reprise d'*Atys* & du *Seigneur Bienfaisant*.

On a donné, pour les deux premières capitulations des Acteurs, deux représentations

du *Thésée*, de Quinault, remis en musique par M. Goffec. Nous ne pouvons pas dissimuler que cet Ouvrage n'a pas produit à cette reprise tout l'effet que devoient faire espérer le mérite du Poëme, la pompe du spectacle, les grandes beautés dont la musique nouvelle est remplie, & sur tout le succès brillant qu'il avoit eu dans la nouveauté.

On a donné, pour la troisième capitulation, *Iphigénie en Aulide*, de M. le Chevalier Gluck. L'espèce de profusion avec laquelle on a multiplié depuis dix ans les représentations de cet Opéra, à qui l'on doit la révolution qui s'est faite dans la musique Théâtrale, n'a pu en rassasier le Public, qui s'y est porté avec la même affluence que dans la nouveauté, & l'a applaudi avec le même enthousiasme.

La clôture du Théâtre s'est faite par une représentation de *Renaud*, qui a couronné son brillant succès par la multitude des Spectateurs & l'éclat des applaudissemens. En réservant, contre l'usage ordinaire, cet Opéra nouveau pour la dernière capitulation, c'est un hommage qu'on a rendu au mérite de l'Auteur & de l'Ouvrage.

Iphigénie & *Renaud* ont été suivis du Ballet de la *Chercheuse d'Esprit*. Ce Ballet, l'une des compositions les plus agréables de M. Gardel, a été très-bien exécuté par les premiers Sujets de la Danse, & on l'a revu avec le plus grand plaisir.

Deux jeunes Débutantes dans la Danse ont

mérité l'attention du Public. La première est la Dlle Zacharie, âgée de 12 à 13 ans, d'une figure charmante, & qui a montré les dispositions les plus heureuses, perfectionnées par les leçons d'un grand Maître. Il suffit de dire qu'elle est Élève de M. Vestris le père, qui nous fera regretter long temps un modèle de perfection dans la danse noble, bien difficile à remplacer.

La seconde est la Dlle Bassi, qui a quelques années de plus que Mlle Zacharie, & dont le talent est aussi plus formé. Elle joint à une figure élégante & agréable, de la grâce & de la variété dans les mouvemens, de la légèreté dans les pas, & déjà cette précision, qui distingue les Élèves de M. d'Auberval, à qui on doit l'éducation de cette jeune Daburante.

Si quelque chose peut dédommager le Public de la perte qu'il a faite par la retraite de MM. Vestris père & d'Auberval, ce sont les soins qu'ils prennent de reproduire dans des Élèves les bons principes & le bon goût d'un Art qu'ils ont professé avec tant de distinction.

COMEDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 24 Mars, on a remis *Spartacus*, Tragédie en cinq Actes, par feu M. Saurin.

Cet Ouvrage fut donné pour la première fois en 1760. Il n'eut qu'un succès médiocre;

néanmoins il fut généralement estimé par cette portion de Gens de Lettres, qui ne fonde point ses opinions sur celles du parti qu'elle a adopté, & qui n'a pas besoin, pour établir son jugement, de savoir si tel Auteur tient ou ne tient point à tel corps Littéraire. On observa, avec raison, que le rôle de Spartacus avoit un peu trop d'éclat; que la distance immense qui existe entre son caractère & ceux des autres personnages de la Pièce, nuisoit à l'ensemble de l'Ouvrage; que l'attention sans cesse fixée sur la noblesse, peut-être exagérée, du gladiateur, ne se reportoit qu'avec peu d'intérêt & presque sans curiosité sur les autres figures du tableau: mais on rendit justice à la marche de l'action, parce qu'elle est sage & bien entendue; on distingua plusieurs Scènes filées avec autant de logique que d'intelligence; enfin, malgré les taches qu'on apperçut dans l'Ouvrage, on convint qu'il étoit digne, à bien des égards, des beaux jours de notre Littérature. Il y a dix ou douze ans qu'un Homme de Lettres, connu par ses talens, a imprimé dans le Mercure de France un extrait de Spartacus, extrait dans lequel cette Tragédie de M. Saurin est appréciée avec autant de justesse que de goût. Nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer nos Lecteurs.

La remise dont nous rendons compte a eu un très-grand succès le jour de la première représentation. Les Spectateurs ont multiplié leurs applaudissemens de manière à

faire présumer qu'ils étoient, pour ainsi dire, affamés de voir & d'entendre une Tragédie raisonnable. Ne nous le dissimulons point; osons même le dire tout haut. On doit des éloges à quelques-uns des Dramas Tragiques qui ont été représentés sur la Scène Françoisise depuis quelques années; cependant combien ces productions méritent de reproches, quand on les examine avec quelque sévérité! Qu'elles sont peu faites, nous ne disons pas, pour servir de modèles, mais pour conserver leur petite réputation, lorsque, revenus de leur premier engouement, les Spectateurs s'aviseront de les rapprocher de quelques uns des Ouvrages de nos Maîtres! L'intérêt de l'Art demande que cette révolution arrive bientôt. Le Public n'est que trop accoutumé à cet amas inconcevable de tableaux, d'incidens, de situations, d'effets par le moyen desquels on éveille aujourd'hui le goût usé du plus grand nombre des Amateurs du Théâtre; & il est à craindre que, s'il se propage encore pendant quelque temps, le mal ne soit sans remède. La seconde représentation de Spartacus, déjà moins applaudie & moins goûtée que la première, nous a conduits, presque malgré nous, à ces observations, qui ne seront pas du goût de tout le monde, mais qui obtiendront peut-être un regard favorable de la part de quelques bons esprits.

M. la Rive a joué avec beaucoup de noblesse, d'intelligence & d'énergie le rôle dis-

ficile de Spartacus. Si ce Comédien, dont le zèle & l'ardeur sont infatigables, continue de faire des progrès aussi rapides que ceux qu'il a faits depuis quelque temps, il faudra lui donner pour devise ces mots par lesquels un grand Poëte a caractérisé la Renommée : *Crescit eundo.*

ANNONCES ET NOTICES.

COUTUMES & Cérémonies Religieuses de tous les Peuples du Monde, en quatre Volumes in folio, divisés en quinze Cahiers ou Livraisons. Prix, 8 liv. brochés, quinzisième Livraison. A Paris, chez Laporte, Libraire, rue des Noyers.

Le prix de chaque Cahier de cet important Ouvrage est fixé depuis le premier Avril à 10 livres pour ceux qui n'ont pas souscrit avant cette époque. & les Éditeurs prévoient qu'après ce mois-ci ils ne pourront plus fournir, parce qu'il ne leur en reste qu'un très-petit nombre.

BOUQUET à mon Oncle, Ariette bouffonne d'un nouveau genre, qui est dans le diapazon de toutes les voix, paroles & musique de M. le Chevalier de Bernard de Saint-Salvy. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Auvrai, rue Saint Jacques, près Saint Yves.

DESCRPTION Historique & Géographique de la Ville de Messine, &c. &c. & Détails météorologiques du désastre que cette Ville vient d'éprouver le 5 Février 1783, avec des Notes curieuses & intéressantes sur la Calabre ultérieure, la Sicile & les Îles.

de Lipari, &c. &c. &c. avec Cartes. A Paris, chez Desnos, Libraire, & Ingénieur - Géographe du Roi de Danemarck, rue S. Jacques.

L'Auteur de cette Description assure que ses détails historiques & météorologiques sont de la plus grande exactitude, & il prévient le Lecteur qu'on ne doit ajouter foi qu'aux Exemplaires où se trouvent les Cartes.

LES Joueurs de Petit Palet, peint par J. B. Leprince, gravé par Mlle de la Brehardière. Prix, 2 liv. 8 sols. A Paris, chez Alibert, Marchand d'Estampes, au Palais Royal.

Cette Estampe est d'un effet pittoresque.

ETAT de la France, ou Traité des Devises Héraldiques. Comme on se propose de donner 3 Vols. de cet Ouvrage par année, dont le premier contiendra l'état des Grands Officiers de la Couronne, des Officiers de la Maison du Roi & des Princes de son Sang, le deuxième le Clergé, le troisième les Parlemens & tous les Officiers des Cours Souveraines; l'Auteur prie les Personnes qui occupent une place dans l'un de ces trois états, de lui envoyer des Mémoires détaillés sur leurs Maisons, avec toutes les dates des Naissances, Grades, Mariages & Morts, ainsi que les différentes Lettres d'honneur & autres Pièces qu'elles pourront avoir, avec l'empreinte de leurs Armes, pourvu que le tout soit dûment attesté par les Juges ou Subdélégué du lieu de leur résidence. L'Auteur ne s'est pas borné aux seules Familles Françoises. Cet Ouvrage se trouve à Paris, chez l'Auteur, rue Jacob, Fauxbourg S. Germain, n°. 41; & chez Lesclapart, Libraire de MONSIEUR, Pont Notre-Dame, à la Sainte Famille, n°. 23. Prix, 1 livre 16 sols br.

JOURNAL des Observations Minéralogiques faites dans une partie des Vosges & de l'Alsace, Ouvrage qui a remporté le prix au jugement de MM. de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Nancy, en 1782; par M. de Sivry, Avocat au Parlement. A Nancy, chez H. Hornet, Imprimeur du Roi, &c.; & se vend à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande.

L'Académie de Nancy s'occupe actuellement de l'Histoire générale de Lorraine, & avoit désiré des Mémoires sur la Minéralogie de cette Province. M. de Sivry a soumis à son jugement un Ouvrage qui traite cette matière, & qui suppose beaucoup de recherches & un grand fonds de connoissances. L'Académie, non contente de le couronner, a cru devoir s'associer l'Auteur lui-même, & nous ne doutons point que le Public n'applaudisse à cette double couronne.

CULTURE de la grosse Asperge, dite de Hollande, par M. Filassier, des Académies d'Arras, de Lyon, de Marseille, & Correspondant de celle de Toulouse, nouvelle Édition. Prix, 1 livre 4 sols broché A Amsterdam, & se trouve à Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

L'Auteur de cet Ouvrage prévient qu'il fait cultiver du plant de la grosse Asperge à quinze livres le millier, pris dans la pépinière à Clamart sous Meudon, & qu'il faut adresser de bonne heure les lettres franches de port au Libraire qui vend sa Brochure.

LETTRE à l'Académie de Dijon, avec Réponse à ce qui a paru douteux dans le Mémoire sur l'inoculation de la peste, par M. D. Samoïlowitz, Assesseur des Collèges de S. M. I. de Toutes les Russies, Docteur en Médecine, Chirurgien-Major du Sénat de Moscou, Membre de la Commission

contre la peste, Associé de l'Académie des Sciences, Arts & Belles-Lettres de Dijon, de l'Académie Royale de Nîmes, & du Musée de Paris, Brochure de 63 pages. Prix, 1 livre 16 sols.

L'Auteur de cet Ouvrage est sur le point de donner à l'impression son Mémoire sur la peste, qui, en 1771, a ravagé l'Empire de Russie, & sur-tout Moscou, Volume *in-8°*. d'environ 600 pages, dédié à sa Souveraine *Catherine-la-Grande*.

L'Art de peindre à l'esprit, Ouvrage dans lequel les préceptes sont confirmés par des exemples tirés des meilleurs Orateurs & Poètes François, Édition revue & corrigée, par M. de Wailly, du fonds de M. Lottin l'aîné. A Paris, chez Onfroy, Libraire, quai des Augustins; & Colas, Libraire, Place Sorbonne, 3 Vol. *in-8°*. Prix, 9 liv. reliés.

Cet Ouvrage utile, qui est réimprimé pour la troisième fois, est de feu Dom Jean Bernard Senfatic, Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, & Prédicateur. C'est un Livre classique propre à éclairer l'esprit des jeunes gens, sans mettre leurs cœurs ni leurs mœurs en danger.

MANŒUVRES Militaires de Potsdam. Le sieur Méquignon l'aîné, Libraire à Paris, rue des Cordeliers, a reçu diverses lettres de plaintes du court délai qu'il a accordé pour la souscription de cet important Ouvrage. Les unes sont fondées sur les circonstances de la guerre, & les autres sur l'éloignement des lieux où l'annonce n'est parvenue que depuis peu de temps. Il se croit donc obligé de prolonger le terme de cette souscription pour la France jusqu'au premier Juin prochain, & en faveur des Étrangers jusqu'au premier Juillet suivant. Passé ce temps, elle sera rigoureusement fermée pour tout le monde. On paye 24 liv. d'arrhes en souscrivant.

CARTE Physique & Hydrographique de la France, où l'on a figuré les chaînes de montagnes servant de bassins aux fleuves & rivières qui l'arrosent, avec leurs dénominations & indications des lieux où elles sont navigables, Ouvrage complet en son genre. Prix, 1 liv. 10 sols.

TABLEAU de la France, divisé par Gouvernemens & Provinces, pour servir à l'assemblage & à l'intelligence des cent quatre-vingt Cartes levées géométriquement par ordre du Roi, & publiées par MM. de l'Académie. Prix, 1 liv. 10 sols.

Ces Ouvrages sont de feu M. Dupain-Triel fils, & se trouvent à Paris, chez le sieur Moithey, Ingénieur-Géographe du Roi, rue de la Harpe, la portecochère au dessus du Collège d'Harcour, & chez le sieur Vignon, Marchand de Cartes de Géographie, rue Dauphine, vis-à-vis la rue d'Anjou.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E.

Q UATRAIN à M. le Comte d'Estaing,	<i>Enigme & Logogriphe,</i>	59
Air de la Nouvelle Omphale,	<i>Les Tragédies d'Euripide,</i>	60
Suite de la Fable de Ceyx & Alcyone,	<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	87
	<i>& Comédie Francoise,</i>	89
	<i>52 Annonces & Nouvelles,</i>	92

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 12 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 11 Avril 1783. GUIDI.

M E R C U R E D E F R A N C E .

S A M E D I 19 A V R I L 1783.

P I È C E S F U G I T I V E S E N V E R S E T E N P R O S È .

*ÉPITRE à Mlle DE M***, qui m'avoit dit plusieurs fois que le talent de faire des vers étoit un des plus agréables dans la Société.*

CR O Y E Z - V O U S donc que le talent
De la mesure & de la rime
Soit, d'un sentiment unanime,
Un avantage si brillant ?

CR O Y E Z - V O U S que la Poésie
Doive augmenter les agrémens
De notre bonne compagnie ?
Que l'éphémère fantaisie
D'ennuyer tant soit peu les gens
Par des vers faits à contre-temps,
Que l'on montre avec bon-homme,

N^o. 16, 19 Avril 1783.

E

Soit, malgré les mauvais plaisans,
Un titre assuré de génie ?

AH ! j'eus trop souvent la manie
De rimer dès mes jeunes ans
Des riens dictés par la Folie :
J'arrangeois, trop près des méchans,
Des bouquets pour Flore ou Sylvie ;
De madrigaux très-innocens
J'égayois ma métromanie.
Qu'arriva-t'il ? De tous côtés
On tourmenta ma pauvre Muse,
L'Envie, aux regards de Méduse,
Par ses poignards ensanglantés,
Effraya ma frêle existence ;
Je connus mon irrévérence,
Et remis à des temps plus doux
Mes erreurs & mes rendez-vous,
Et ma poétique licence.

MAIS je fais trêve à mon serment ;
Doris, je cesse d'être sage ;
Oui, pour mon cœur c'est un tourment
De dissimuler son langage.
Je puis dire, sans fade encens,
Que votre esprit, sans persiflage,
Vos qualités, sans étalage,
Ont enchanté tous les instans
Que j'ai passés dans l'hermitage

Dont F * * * fait les honneurs
Avec tant d'esprit & d'usage.

Je voulois cueillir quelques fleurs
Pour cette digne & tendre amie ;
Je voulois peindre sa douceur,
Les attraits qu'elle multiplie,
Et ses grâces & sa candeur.
Heureusement la modestie,
D'un ton naïvement railleur,
M'objecta mon insuffisance ;
Si l'on peignoit comme l'on sent,
J'en serois capable, je pense ;
Mais, hélas ! c'est bien différent,
Dans ma paisible insouciance,
A l'abri de tout important,
J'aime mieux rêver en silence.

(Par M. le Comte de Rosières, Officier
au Régiment d'Aunis.)

*Explication de l'Énigme & du Logogryphe
du Mercure précédent.*

LE mot de l'Énigme est *Prodigalité* ; celui
du Logogryphe est *Potage*, où se trouvent
âge, *ôtage* & *Tage*.



C H A R A D E.

REDOUTE mon premier lorsqu'il est solitaire;
 Mon second a des droits, & sur mer & sur terre,
 Et mon tout a fermé le temple de la Guerre.

(Par une Dame de Versailles.)

É N I G M E.

JE suis comme le Rhin, d'origine Helvétique,
 Et j'arrive avec lui chez le peuple Hollandois.
 Sous le puissant abri d'un Monarque François,
 Je vins au nouveau Monde; & malgré les Anglois,
 J'eus treize Autels en Amérique.

(Par M. de Clavi.)

L O G O G R Y P H E.

L'UN me veut bleu, l'autre blanc, un troisième
 M'aime mieux rouge, & cependant,
 Tous d'accord, me demandent blanc.
 Me tiens-tu? Non. Je vais changer de thème,
 Dans mes huit piés tournés diversement,
 Se trouve un mot qu'on dit volontiers quand on aime;
 Un objet séduisant, félicité suprême,
 Que Mahomet promet à ses bons Musulmans.
 L'insensé! cet objet ne convient qu'aux vivans.

Le pivot qui tourne la tête ;
 Plus bas.... mais il faut être honnête,
 Et ne pas nommer trop à cru
 Ce qu'on voit rarement tout nu.
 Enfin, pour finir le chapitre,
 Un Saint, un instrument, un titre.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LE ROI LÉAR, Tragédie en cinq Actes,
 par M. Ducis, de l'Académie Française,
 Secrétaire ordinaire de MONSIEUR, représentée à Versailles devant Leurs Majestés, le Jeudi 16 Janvier 1783 ; & à Paris, le Lundi 20 du même mois, par les Comédiens François. A Paris, chez P. Fr. Gueffier, Imprimeur-Libraire, rue de la Harpe.

AU moment où nous nous disposons à rendre compte de cette Tragédie, elle a été jouée dix neuf fois avec la plus grande affluence, & ses représentations ne sont pas encore épuisées. Nous en avons vu plusieurs ; la Pièce nous a toujours paru accueillie avec les mêmes applaudissemens. Un pareil succès est bien fait pour flatter, pour énorgueillir le Poète le plus ambitieux, & pour lui donner de douces jouissances. Il est fâcheux d'avoir à les troubler ! mais

l'indulgence, qui ne quitte guère les Spectateurs au Théâtre quand de grandes masses de beautés ferment leurs yeux aux défauts, n'entre point dans le cabinet du critique; & il en sort toujours quelques tristes vérités, d'autant plus rudes aux oreilles de l'Auteur applaudi, qu'il n'est encore accoutumé qu'au doux concert de la louange. Quand on rend compte d'un Ouvrage, on ne peut acheter le plaisir d'en louer les beautés, que par le triste emploi d'en faire connoître les défauts. Nous sommes, en un mot, les perturbateurs-nés du repos de l'amour-propre. Heureux encore, lorsque nous avons à parler d'un Ouvrage, tel que le *Roi Léar*, assez fort en beautés pour résister au choc de la critique, & qui nous laisse assez de bien à dire pour nous consoler des reproches que nous avons à lui faire.

On a déjà parlé de cette Tragédie dans plusieurs Ouvrages Périodiques; mais si c'est un désavantage pour nous d'avoir été prévenus, nous y gagnerons au moins, en ce que la Pièce étant plus connue, nous sommes dispensés de donner à l'analyse du plan une étendue moins minutieuse.

Le *Roi Léar*, qui avoit trois filles, a donné l'une, *Volnérille*, au Duc d'*Albanie*; l'autre, *Regane*, au Duc de *Cornouaille*; la troisième, *Helmonde*, il l'a chassée ignominieusement, trompé par les calomnieuses accusations de *Volnérille*. Après cela, il a déposé la couronne en faveur de ses deux

gendres, le Duc de *Cornouaille* & le Duc d'*Albanie*, qui se sont partagé entre-eux l'Angleterre. Voilà le fonds sur lequel est bâtie la fable de cette Tragédie.

Ce qui en forme le nœud principal, c'est le regret de *Léar*, après avoir abdiqué; les mauvais traitemens qu'il reçoit de la cruelle *Volnérille*; sa fuite de chez elle; le trouble de sa raison; son arrivée chez sa fille *Regane*, qui, de concert avec son époux, le Duc de *Cornouaille*, le chasse de son palais; la rencontre qu'il fait par hasard d'*Helmonde*, qu'on a crüe morte, qu'on a cachée dans la cabanne d'un Paysan, & qui accueille son père avec toute l'affection d'une fille tendre & vertueuse; les persécutions tyranniques du Duc de *Cornouaille*, qui arme & court après *Léar*, dans la crainte qu'il ne songe à remonter sur le trône; enfin la défaite de l'infâme Duc; la punition de *Volnérille* & de *Regane*; & la couronne rendue à la vertueuse *Helmonde*, auprès de qui l'infortuné *Léar* retrouve le bonheur & la paix.

A ce nœud principal se joignent d'autres actions & d'autres intérêts accessoires, tels que le Comte de *Kent*, vieux Courtisan injustement disgracié, mais toujours fidèle à son Roi; & ses deux fils, *Edgard* & *Lénox*; personnages qui, à la vérité, servent à l'action, mais qui n'ont pas d'autre titre pour y influencer que la volonté peu motivée de l'Auteur, ou le besoin qu'il en a eu; & qui

ne produisent guères d'autre effet que d'en surcharger l'intrigue.

L'exposition est si embarrassée, qu'elle rend le premier Acte inintelligible, & jette de l'obscurité dans tout le reste de la Pièce. Que de personnages principaux paroissent dès les cinq premières Scènes, & avec des intérêts divers ! C'est le Duc de *Cornouaille* & sa femme *Regane* ; c'est le Duc d'*Albanie* ; c'est *Lenox* & *Edgard* ; les fils de *Kent* ; & *Kent* lui-même. Et tous ces personnages ont presqu'une exposition à faire. Quelle attention, quelle mémoire pourroit embrasser tant de motifs divers qui les rassemblent ? ou plutôt, comment suppléer au fil qui doit nécessairement manquer à l'Auteur pour lier tant d'intérêts opposés, ou tout au moins différens ? Ou l'Auteur expose longuement, & alors il fatigue ses Spectateurs ; ou il le fait en peu de paroles, & alors le moindre mot, qui échappe à leur attention, les laisse dans l'obscurité.

La preuve que l'Auteur est embarrassé de la foule de personnages qu'il fait sur le champ passer sous les yeux du Spectateur, c'est qu'il se croit obligé de décliner leurs noms quand ils arrivent. Dès la première Scène, le Duc de *Cornouaille* dit à son Confident *Oswald* :

On vient : pars... C'est *Regane* & le Duc d'*Albanie* ;
Et les deux fils de *Kent* qui s'offrent à mes yeux.

Affurément *Oswald* connoît les personnages

qui entrent; mais il faut que le Spectateur les connoisse aussi. Il est assez ordinaire, il est vrai, qu'on nomme le personnage qui arrive; mais l'artifice de l'Auteur paroît bien plus évidemment quand il est obligé d'en nommer quatre à la fois.

Que doit-il résulter encore d'une trop grande multiplicité de personnages? C'est qu'on ne peut ni développer, ni même motiver; c'est que l'intérêt languit, parce que l'action se traîne; c'est que le cœur n'est touché que par accès, & que ce sont des cascades continuelles; c'est que ne pouvant introduire des personnages dans une Pièce sans les occuper, on est au moins obligé de les faire aller & venir, & que se heurtant sans cesse, ils coupent l'intérêt à chaque instant. Ce n'est pas que ce ne soit là un moyen d'amener de belles situations, mais c'est un grand obstacle à faire de bonnes Tragedies.

Le second Acte est plus intéressant que le premier, dont l'obscurité fatigue; mais à mesure que l'intrigue s'éclaircit, les défauts du plan se manifestent. Dans ce second Acte, on voit *Léar* qui s'est enfui du palais de la cruelle *Volnérille*, pour se réfugier chez son autre fille *Regane*, Duchesse de *Cornouaille*. Il est poursuivi du regret d'avoir cédé son trône, & indigné de l'ingratitude de sa fille.

Quoi! ma fille! mon sang!... couronné par ma main!

Oh! ma raison s'enfuit à cette horrible idée!

E v

Léar, tu n'es plus rien ; ta puissance est cédée ;
Tu te repens trop tard.....

Ces vers , celui-ci sur-tout :

Où ! ma raison s'enfuit à cette horrible idée.

préparent & annoncent adroitement le délire prochain de *Léar*. Combien il est encore adroit & intéressant de lui faire dire un moment après !

Mon ami, mon cher *Kent*... le dirai-je?... Oui, je
crois

Que déjà mon esprit s'est troublé quelquefois.

La Scène qu'il a avec *Kent* est belle , & écrite avec intérêt. Elle peint avec beaucoup de vérité les remords de *Léar*, pour avoir chassé l'innocente *Helmonde* ; les malheurs dont il est accablé , & son amour pour ses enfans. Mais on est surpris de le voir aller trouver d'abord *Kent*, qu'il a autrefois disgracié , au lieu de se présenter à sa fille *Regane*, qu'il espère trouver fidelle & toujours sensible.

C'est à la fin de cet Acte qu'il est chassé par sa fille *Regane* & son époux le Duc de *Cornouaille*.

Nous avons promis à nos Lecteurs de ne pas traîner leur attention sur une analyse trop minutieuse , & nous tiendrons parole , sur tout quant aux objets qui ne tiennent pas à l'action principale. Même avec l'intention de borner nos critiques , elles n'auront

encore que trop d'étendue, parce qu'il faut l'avouer, malgré le grand talent qui règne dans cette Tragedie, comme dans les autres Ouvrages de son Auteur, le plan en est très-défectueux. Après quelques autres observations sur les détails essentiels, nous passerons à des réflexions générales sur l'action & sur les personnages.

Le troisième Acte, qui, comme les deux derniers, se passe dans une forêt, fait beaucoup d'effet au Théâtre, parce qu'il y a beaucoup d'action, & sur tout du Spectacle. Entre la quatrième & la cinquième Scène, le Théâtre reste vuide. C'est *Helmonde* & *Edgard* qui sortent ensemble; & c'est *Léar* qui entre sans les appercevoir & sans en être apperçu. Cela n'est plus permis aujourd'hui, & l'on ne peut être tenté d'enfreindre la loi qui le défend, qu'en imitant *Shakespeare*, qui s'est moqué de toutes les autres, ou plutôt qui n'en a jamais connue.

On voit donc le malheureux *Léar* chassé par sa fille *Regane*, traversant la forêt, & assailli par un orage épouvantable. Mais on l'a vu partir avec le fidèle *Kent*; comment se trouve-t'il là tout seul? Pourquoi *Kent* s'est-il séparé de lui? Comment l'a-t'il quitté ou perdu? Cela est possible, mais cela n'est pas vraisemblable en pareille situation. *Kent*, qui non seulement voit son Roi accablé de chagrins, mais qui voit sa raison troublée, ne doit marcher, pour ainsi dire, qu'en le tenant par la main; il ne doit pas

faire un pas sans lui parler, sans le toucher. Ce n'est pas ici une chasse où l'on peut s'égarer facilement; c'est un voyage qu'ils font à pied, & sans même avoir besoin de précipiter leur marche. En un mot; *Kent* n'est pas pardonnable d'avoir perdu *Léar*; & l'orage qu'il fait est une excuse très-insuffisante pour lui.

Au reste, cet orage, quoiqu'il eût pu faire seul la fortune de ce troisième Acte, nous a paru, osons le dire, puéril, par l'importance que l'Auteur semble y avoir attachée. Un orage peut fournir au Poète un mouvement, une situation; mais on ne peut guères, sans tomber dans l'affectation & dans l'emphase, en faire un grand ressort tragique. Chez les anciens, il est vrai, le tonnerre rappeloit des idées superstitieuses; mais il auroit fallu de deux choses l'une, ou présenter cet objet comme un trait rapide, sans s'y arrêter, ou disposer les esprits à l'illusion par une forte peinture des mœurs antiques. Rien de tout cela ne se trouve ici; & ce qui prouveroit presque que cet orage est déplacé ou mal employé, c'est qu'il fait dire à *Léar* bien des folies, même dans ses momens de raison. Il invite *cieux, tonnerre, tempête* à verser sur lui *tous leurs torrens & tous leurs feux*; il leur dit qu'il n'a pas le droit de se plaindre d'eux: frappez, leur dit-il encore,

Ce corps mourant, cette tête flétrie,

Ce front mal défendu par quelques cheveux blancs,
Qu'au gré de leurs combats se disputent les vents.

Description qui est plus comique que touchante. Enfin *Léar* ajoute :

N'y voyez plus la place où fut mon diadème.

Comme si en effet l'orage attendoit la permission de *Léar* pour manquer de respect à la place où fut son diadème !

Et quand *Léar* a retrouvé *Kent*, il lui dit :

Cher ami, tu le vois,

La Nature en fureur n'épargne point les Rois.

Eh ! sans doute, c'est ce que tout le monde fait ; & ce sont-là de ces vérités qu'on ne dit point sans s'exposer à faire rire. Nous avons vû cent fois nos Rois à la chasse, égarés, assaillis par la tempête ; & aucun de nous n'a été surpris de voir qu'en leur faveur, il n'ait pas cessé de pleuvoir & de tonner. Ces Monarques eux-mêmes n'ont rien vû là sans doute que de naturel. L'infortune de *Léar* n'ajoute pas assez à sa situation pour anéantir ce reproche. Sans doute il est fâcheux d'avoir à essuyer un violent orage ; mais ce ne sont pas de ces malheurs pour lesquels on doit chercher à intéresser sur la Scène Française. D'ailleurs, pourquoi entretenir les esprits dans la peur du tonnerre, quand, depuis tant d'années, on fait un crime aux Gouvernantes & aux Nourrices de l'inspirer à nos enfans ?

Cependant l'Auteur a bien de la peine à

abandonner cette idée ; car il fait dire à *Helmonde*, dans l'Acte suivant :

Mon père, étois-tu fait pour incliner ta tête
Sous le poids des torrens vomis par la tempête !

Hélas ! je les ai vûs, ce front, ces cheveux blancs,
Sous le feu des éclairs insultés par les vents.

C'est-à dire, *Mon père, étois-tu fait pour être exposé à la pluie, &c.*

Nous ne quitterons point ce troisième Acte sans parler d'*Helmonde*, cachée dans une caverne de la forêt, chez un Payfan nommé *Norclète*. Ce Payfan n'a pas été mis dans la confiance. Reste à savoir s'il n'étoit pas plus prudent de lui confier l'histoire d'*Helmonde*, afin que par mal adresse il ne s'exposât point à la trahir sans le vouloir ; ce qui arrive en effet ; car *Norclète* découvre à *Kent* & à *Léar*, qui se trouvent sur son chemin, qu'il a sans doute chez lui la personne qu'ils cherchent, *Helmonde*, dont il ne fait pas le nom ; & l'on sent qu'il auroit fort bien pu faire à tout autre la même confiance. Mais si *Edgard*, qui a placé *Helmonde* chez ce Payfan, n'a pas cru devoir la lui faire connoître, il devoit donc lui cacher aussi son propre nom. Point du tout, par une incon séquence bien singulière, il lui a dit qu'il s'appeloit *Edgard*. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait une belle & très belle Scène dans cet Acte, celle où *Léar* retrouve *Helmonde*.

Dans le quatrième Acte, notamment dans

la huitième Scène, les invraisemblances s'entraînent assez facilement. *Oswald* parle dans la forêt à *Kent*, & ne le reconnoît pas; il parle à *Helmonde*, & ne la reconnoît pas. Il n'a donc jamais vu ni l'un ni l'autre? Si tout cela est possible, il faudroit au moins nous apprendre comment. Il ne suffit pas que l'Auteur ait eu de faire rencontrer ces trois personnages dans sa Pièce; & il est naturel de penser qu'*Oswald*, l'Officier & l'ami du Duc de *Cornouaille*, connoît & *Kent* & *Helmonde*, à moins que l'Auteur ne nous prouve le contraire. Mais dans une si grande multiplicité d'objets, quand on a tant à dire, il est difficile de dire tout. C'est pourtant - là le plus bel Acte de la Pièce, parce qu'il s'y trouve la sublime Scène de la reconnoissance d'*Helmonde* & de *Léar*.

Il seroit difficile de justifier le cinquième Acte; il seroit même inutile d'en entreprendre la critique. On pourroit demander pourquoi *Léar*, qu'on a vu emmener par les Gardes du Duc de *Cornouaille*, paroît tout-à-coup sur la Scène sans que personne en soit étonné. L'Auteur a-t'il oublié que le Duc a dit à ses Gardes de s'en saisir?

On pourroit encore demander pourquoi le Duc d'*Albanie*, qu'on n'a pas vû depuis le commencement de la Pièce, trouvant rassemblés *Helmonde*, *Léar*, &c. n'en paroît pas plus surpris que s'ils ne s'étoient jamais quittés, &c. &c. Ajoutez à tout cela, le récit de la mort d'*Helmonde*, qu'on ramène

un moment après; le retour du Duc de *Cornouaille* vainqueur, qui quitte la Scène pour revenir encore vainqueur, & qui se laisse débaucher son armée sous ses yeux. C'est cet entassement de faits invraisemblables, brusques ou forcés, qui amène le dénouement de cette Tragédie. Il y a un malheur plus grand encore, c'est qu'on ne peut pas reprocher ce dénouement à M. Ducis, sans inculper le Public en même-temps; car le Public l'a toujours applaudi avec transport, ainsi que l'apostrophe aux végétaux, dont nous aurons bientôt occasion de parler; c'est-à-dire (& cette réflexion est triste pour les Amateurs du Théâtre) qu'il ne s'agit pas ici d'un Auteur qui a fait une faute, mais presque d'une Nation qui perd de vûe les principes du bon goût. Nous n'arrêterons pas long-temps sur cette fâcheuse idée l'attention de nos Lecteurs; passons à quelques réflexions sur le sujet & les caractères de cette Tragédie.

Nous croyons qu'un fou peut être intéressant par le motif qui a dérangé sa raison. Rien de plus attendrissant que la folie de *Clémentine*, dans *Grandisson*. Mais si le personnage de *Léar* ne doit pas être exclus du Théâtre par défaut d'intérêt, nous pensons qu'il manque de la dignité qui convient à la Scène Tragique. On a d'ailleurs quelques reproches à faire à M. Ducis sur la manière dont il l'a annoncé. Tout ce qu'on apprend d'abord de *Léar* n'est guères fait pour

intéresser en sa faveur. Il a disgracié *Kent* ;
& pourquoi ? Comment cet honnête citoyen
a-t-il mérité la disgrâce de *Léar* ?

En l'osant supplier de rester toujours maître ,
De mourir sur le trône où le ciel le fit naître ;
De ne point abdiquer un pouvoir souverain
Que sa vieillesse un jour regretteroit en vain.

Il est possible qu'un Roi ne se rende pas à
l'avis d'un des siens qui lui conseille de gar-
der sa couronne ; mais il est bien étrange
qu'il le punisse de ce conseil.

Ailleurs, le Duc de *Cornouaille* dit, en
parlant des rigueurs que *Léar* a exercées
contre sa fille *Helmonde* :

Kent osa la défendre, & *Kent* fut écarté ;
Il paya par l'exil quarante ans de services.

Léar a chassé la plus vertueuse de ses filles ;
il a abdiqué la couronne, & c'est le regret
qu'il en a qui contribue à troubler sa raison ;
tout cela ne présente pas *Léar* sous un as-
pect bien intéressant.

L'action auroit pu se passer d'*Edgard* &
de *Lenox*, qui ne font qu'embarasser la
marche. Ils agissent, mais c'est aux dépens de
l'intérêt ; & ce qu'ils font, l'Auteur auroit
dû le faire faire par d'autres personnages.

Le Duc d'*Albanie* seroit l'honnête homme
le plus inutile qui soit au monde, s'il ne ser-
voit à ramener *Helmonde*, qu'on marie assez
lestement à *Edgard*.

Il y a peut être peu de personnes qui

ne voulussent retrancher aussi le Duc de *Cornouaille* & l'infâme *Regane*. Nous croyons qu'on devoit laisser subsister ces deux personnages, parce que le spectacle du crime ne nuit point à celui de la vertu, & que de pareilles oppositions sont nécessaires; parce qu'il eût été mal- adroit de mettre en récit toutes les persécutions que souffre *Léar*; parce qu'il falloit montrer aux Spectateurs une partie au moins des cruautés dont il se plaint, qu'il falloit même qu'on en vît les Auteurs. Le défaut de ces deux personnages n'est donc pas d'être inutiles, mais d'être mal tracés. *Regane* est d'une méchanceté toute crue, & n'est jamais placée dramatiquement. On peut en dire autant du Duc de *Cornouaille*, qui est aussi scélérat qu'aucun des Tyrans qu'on ait mis en Scène, mais qui diffère d'eux, en ce qu'il ne paroît pas même se mettre en peine de faire croire qu'il n'a pas tort. Les Tyrans, dans nos Tragédies, se passent de raisons, mais ils donnent au moins des prétextes, au lieu que ce Duc de *Cornouaille* a toujours, sur tout au cinquième Acte, non pas la fermeté d'un grand criminel, mais l'effronterie d'un homme mal-adroit.

Et pourquoi est-il si ardent à poursuivre *Léar*? Quels sont les complots de cet infortuné Monarque? Le Duc n'a qu'à dire, qu'à prouver que sa raison est troublée, c'est la plus sûre manière de le combattre. Mais s'il craint si fort ce fantôme de Roi, il l'avoit

en son pouvoir, pourquoi le laissoit-il échapper? Il a l'air de ne le chasser que pour le poursuivre après. Il est vrai que vers la fin de la Pièce (pourtant après s'être emparé de *Léar*) il dit que ce n'est pas lui qui l'inquiète. Mais c'est justement cette mobilité (pour ainsi dire) de moyens incohérens, & souvent contradictoires, qui donne à cette Tragédie une marche faccadée & un intérêt *intermittent*.

Ajoutons à cette observation, que si le Duc de *Cornouaille* a tort de poursuivre *Léar*, dont il n'a rien à craindre, *Edgard*, de son côté, a tort également de vouloir le remettre sur le trône après que sa raison s'est égarée. Nous sommes de l'avis de son père, quand il lui dit :

Mais comment dès ce jour l'emmener sur tes pas ?
 Comment charger son front du poids de la couronné
 Si pour jamais, mon fils, la raison l'abandonne,
 S'il traîne dans la honte un sceptre humilié,
 Vil spectacle à la fois d'opprobre & de pitié?

Ainsi, ce qu'on fait pour *Léar* est aussi peu raisonné que ce qu'on fait contre lui. Et c'est pourtant cette double entreprise qui forme l'intrigue de la Pièce.

Quant au style, on fait que M. Ducis écrit avec plus de chaleur que de correction.

Et c'est ce souvenir pour lui *plein d'amertume*,
 Qui, plus lourd que les ans, l'accable & le consume.
 Voilà, en moins de deux vers, trois métaphores différentes & opposées.

On y trouve aussi trop d'expressions emphatiques.

Des monstres dévorans sont entrés dans mon sein.

Je sens deux traits brûlans

S'enfoncer dans mon cœur ; mes remords , mes enfans.

Ce dernier vers a encore le défaut de n'être qu'une répétition, aussi bien que celui ci, en parlant de ses enfans :

Ils s'y plongent en foule , ils en sortent sanglans.

En général, M. Ducis a des idées & des expressions favorites qu'il répète trop souvent.

J'ai pros crit la vertu pour couronner le crime , p. 29.

J'ai donc commis le crime & détruit la vertu , p. 32.

Je cherche encor , je cherche à trouver des enfans , p. 35.

J'ai besoin d'être père , *ibid.*

Je cherche des enfans , p. 36.

J'ai cessé d'être Roi , mais non pas d'être père , *ibid.*

C'en est fait , mon ami , j'ai cessé d'être père , p. 42.

Ce vers plaît tant à l'Auteur , qu'il l'a répété presque tout entier , page 111.

C'en est donc fait , ô ciel ! j'ai cessé d'être père.

Mais comme en le répétant il l'a affoibli ! comme le premier est bien plus beau par la situation ! Il ne dit pas que *Léar* a cessé d'être père , parce qu'il vient de perdre ses enfans , mais parce qu'il vient de les maudire.

On ne devroit pas s'attendre à trouver

dans les vers de M. Ducis des expressions *maniérées*. En voici pourtant :

Quelquefois *au travers de sa douleur touchante* ,
Un souris s'égaroit sur la bouche innocente.
 Ses yeux baignés de pleurs & son front abattu
 Peignoient le *désespoir de la douce vertu*.

Nous mettrons dans la même classe l'apostrophe aux végétaux , qu'on a toujours tant applaudie :

Admirables présens, végétaux précieux ,
 Pour guérir les mortels, nés du souffle des Dieux ;
 Si vous pouvez m'entendre & sentir mes alarmes ,
 Fleurissez pour mon père , & croissez sous mes larmes.

Helmonde, qui prononce ces vers-là , fait fort bien que les *végétaux* ne peuvent pas l'entendre. Ce n'est pas-là du sentiment, c'est de la poésie ; c'est le ton de l'élegie , & encore d'une élégie d'Ovide.

Voilà des fautes sans doute , & nous avons fait voir dans le plan bien des invraisemblances ! Pourquoi cette Tragédie produit-elle tant d'effet ? C'est que si M. Ducis n'emploie pas à tracer ses plans cette logique scrupuleuse qui motive & amène tout , il trouve pour les remplir un talent supérieur qui en couvre les défauts ; c'est que si son style n'est pas toujours correct , il est souvent entraînant ; c'est qu'à l'énergie & à la profondeur qui frappent fortement , il joint quelquefois cette vérité , cette simplicité

d'expression qui excite la plus douce sensibilité; c'est qu'il n'a point de Tragédie où l'on ne trouve plusieurs Scènes dignes de nos plus grands Maîtres; c'est que presque toujours le sentiment l'absout quand la raison le condamne; c'est qu'il a des beautés d'un ordre supérieur, & qu'il ne doit qu'à lui même; c'est enfin qu'il ne semble tomber quelquefois, que parce qu'il est impossible de le soutenir à la hauteur où il s'est élevé. Si un personnage tel que *Léar* étoit difficile à mettre au Théâtre, quel sujet d'éloge que de l'avoir fait avec succès, & sur la Scène François; c'est à-dire, de l'avoir fait accueillir à des Spectateurs peut-être trop délicats! Comme ce *Léar* est intéressant, lorsqu'après avoir maudit ses enfans, il s'écrie :

C'en est fait, mon ami, j'ai cessé d'être père!

Lorsqu'au Comte de *Kent*, qui lui dit, en lui parlant de ses sujets, *Ils ne sont point ingrats*; il répond, *Mes enfans l'ont été!* Comme il arrache des larmes par la touchante simplicité avec laquelle il dit à *Norclète* :

Aurois-tu donc aussi donné tout à tes filles ?

Quel cri sublime de l'âme que ce vers prononcé par *Helmonde*, qui, voyant qu'à son nom *Léar* est prêt à se poignarder pour se punir :

Je vous trompois, Seigneur, vous n'êtes point mon père.

Ce père, désavoué par un excès d'amour filial, est de la plus profonde sensibilité.

Et quels dignes éloges pourroit-on donner à la beauté de ce vers !

Avez-vous été Roi? — Roi? non; mais j'étois père.

Comme ici la simplicité de l'expression se joint à la grandeur de l'idée! & quelle superbe idée que celle de faire survivre la paternité à tous les autres sentimens, comme si ce caractère étoit ineffaçable, même après la dégradation de la Nature! Nous oserons le dire, nous ne connoissons rien de plus beau dans aucune langue.

Nous regrettons de ne pouvoir transcrire ici la sublime Scène où se trouve le vers que nous venons de citer. Quoiqu'elle pût être amenée plus naturellement, quoiqu'on soit fâché de voir porter sur le Théâtre *Léar* endormi dans un lit de roseaux, sous prétexte de lui faire voir le soleil, mais en effet, pour le montrer aux Spectateurs; elle n'en est pas moins un chef-d'œuvre de pathétique, & un modèle de naturel pour le dialogue. Que de fautes peut racheter une pareille Scène! Il y en a d'autres dans les quatrième & cinquième Actes, qui, sans avoir le même degré de mérite, respirent le même talent, & offrent ce mélange précieux de force & de naturel; & si M. Ducis, dans sa Tragédie, a donné des armes à la critique, combien d'absurdités il nous a sauvées de l'original dans lequel il a puisé. Nous ne ré-

péterons pas ici les bouffonneries extravagantes de la Pièce de *Shakespeare*, mais nous invitons nos Lecteurs à comparer l'une & l'autre. En un mot, le grand succès du Roi *Léar* ne nous a point étonné, parce que nous y trouvons, outre le talent qui caractérise les autres Ouvrages de son Auteur, plus d'action & de spectacle.

On ne peut songer au succès de cette Tragédie, sans se rappeler la manière sublime dont le rôle de *Léar* a été rendu. Le sieur Brizard nous semble avoir ajouté à sa réputation, par ce rôle si difficile qui exigeoit la réunion du talent & des moyens physiques, les efforts de l'art & les bienfaits de la nature. Il a su donner de la dignité & de la noblesse à la folie & à l'imbécillité.

Nous espérons que M. Ducis nous pardonnera des observations qui nous ont été dictées par l'amour de l'art & par l'estime qu'on doit à son talent si précieux pour la Scène Française. Elles n'ôteront rien aux applaudissemens qu'il a reçus ni à ceux qu'il doit recevoir encore. Ceux qui auront lû nos critiques, n'y songeront plus en revoyant son Roi *Léar*; & nous irons les oublier nous-mêmes, en mêlant nos larmes & nos applaudissemens à ceux du Public.

(Cet Article est de M. Imbert.)

ÉLOGE *Historique d'Anne de Montmorency, Duc & Pair, Maréchal, Grand-Maitre, Connétable, & Premier Ministre de François I & de Henri II, Discours qui a obtenu l'Accessit au jugement de l'Académie de la Rochelle, par Madame de Châteauregnault. A Genève, & se trouve à Paris, chez Moutard, Imprimeur-Libraire, hôtel de Cluny, rue des Mathurins.*

DANS le nombre de préjugés qui ont environné notre éducation jusqu'à nos jours, & qui en retardent même encore les progrès, celui qui excluait les femmes de la connoissance des Lettres & des Arts, étoit certainement le plus injuste & le plus absurde. Douées d'une grande sensibilité, d'une délicatesse rare, d'un tact exquis, la nature semble leur avoir donné des instrumens plus faits pour porter dans les matières d'agrément & de goût, cette expression qui leur est propre & cette vérité de sentiment qui les perfectionne. Cette douceur d'organisation les rend également dociles à tous les mouvemens que les passions peuvent exciter ; & les traits d'héroïsme, de courage, de grandeur d'âme, les affectent autant qu'un acte de bienfaisance & d'humanité. C'est à l'enthousiasme que les vertus & le patriotisme d'Anne de Montmorency ont excité dans l'âme de M^{me} de Châteauregnault, que nous

N^o. 16, 19 Avril 1783.

F

devons l'Éloge que nous annonçons : elle a
 vû dans son Héros, " un Citoyen qui veille
 " de bonne heure sur son âme pour n'y rien
 " laisser entrer que de noble & de généreux ;
 " un Guerrier infatigable , intrépide , &
 " doué de ce courage moral qui laisse à la
 " raison toute sa liberté ; un Courtisan qui
 " ne recherche les hommes que pour don-
 " ner plus d'activité à ses talens ; un favori
 " qui aime ses maîtres plus que lui-même,
 " sa patrie plus que ses maîtres ; un négoc-
 " ciateur habile , qui , dans un siècle de four-
 " berie , fait de la droiture la base de la po-
 " litique ; enfin , un Ministre intègre , labo-
 " rieux , zélé pour les intérêts du trône ,
 " mais sans jamais trahir ceux de la Nation . "

C'est en parcourant les faits historiques des
 six règnes sous lesquels il a vécu , & en dési-
 gnant les principaux événemens où il a in-
 flué , que l'Auteur trouve les preuves des
 grandes qualités qu'il apperçoit dans Anne de
 Montmorency. L'histoire de ces temps or-
 geux, où la rivalité de François I & de Char-
 les V , l'ambition des Guises , la politique
 ténébreuse & cruelle de Catherine de Mé-
 digis agitèrent la France , est connue de tous
 les François : nous y trouvons par-tout Anne
 de Montmorency au-dessus des petits inté-
 rêts qui multiplioient les intrigues , qui fa-
 vorisoient les abus , & qui préparoient in-
 sensiblement ces crimes affreux qui ont ar-
 mé la Nation contre elle-même , & ce délire
 de fanatisme qui lui a fait appeler des al-

liés plus redoutables que des ennemis, afin d'avoir plus de bras pour la déchirer. Le Connétable combattit toujours pour son Roi & pour la religion de ses pères, ne fut d'aucune faction, & ne s'occupa qu'à faire usage de l'autorité de ses places pour rétablir l'ordre, ou du moins pour arrêter les déprédations. L'Armée, la Cour, la Magistrature, toutes les parties de l'administration se ressentirent des réformes nécessaires qu'il y fit, & que sa fermeté à les faire exécuter rendit utiles à l'État. Nous ne pouvons être du même sentiment que M^{me} de Château-regnault, « lorsqu'elle croit qu'il n'y a que
 » le Guerrier qui réunisse les connoissances
 » & les talens qu'exige le Gouvernement
 » d'un grand État; que le Magistrat a quel-
 » quefois des vûes étroites & souvent lentes;
 » que le Financier est difficilement bon Ci-
 » toyen, que l'homme d'Église est en géné-
 » ral timide & paresseux. » Mais l'Hopital, mais Richelieu, & tel homme de Finance que nous pourrions citer, ont montré du courage, du désintéressement, & se sont occupés du bien public. On pourroit dire même que l'éducation de l'homme du monde, du grand Seigneur, n'est point dirigée vers les travaux qui forment l'homme d'État, qu'elle est toute militaire, parce que sa destination connue est indiquée par sa naissance, & qu'il naît pour ainsi dire Soldat. Montmorency lui même négligea toutes les études étrangères à sa passion pour les armes; « & , com-

» me Annibal, il parut d'abord mépriser
 » toutes les Sciences, excepté celle de la
 » guerre. » Et lorsqu'il parvint aux grands
 emplois, il fut obligé de se livrer aux études
 qui lui étoient nécessaires pour les remplir
 avec succès. Il employa les loisirs d'un exil;
 où son intégrité courageuse & la foiblesse
 de François I le conduisirent, pour acquérir
 de nouvelles lumières.

Après la perte de la bataille de Saint-
 Quentin, & la mort de Henri II, Mont-
 morency est éloigné du Ministère par les in-
 trigues des Guises, qui persuadent à Cathe-
 rine de Médicis qu'elle ne pourra gouverner
 si elle laisse auprès d'un Prince foible & inap-
 pliqué, un homme que sa longue experien-
 ce & ses vertus austères rendroient le cen-
 seur de ses actions & le maître de l'État. Le
 Connétable se retira à Chantilly. « Si les
 » Princes de Lorraine l'emportoient dans ce
 » moment par leur crédit, ils ne purent
 » triompher de sa vertu supérieure aux évé-
 » nemens : il étoit toujours grand, & ne
 » changeoit que de manière de l'être quand
 » la fortune changeoit de face. Un luxe de
 » magnificence, ou plutôt de dignité, ré-
 » gnoit dans sa maison. L'appareil imposant
 » d'un nombreux domestique; les homma-
 » ges d'une multitude de vassaux, & l'em-
 » pressement d'une famille considérée de
 » toute la nation; de vastes appartemens
 » ouverts à tous les Militaires, dont l'État
 » n'a pu récompenser les services; des jar-

» dins qui rappellent ceux d'*Alcinoüs* ; des
 » parcs où l'art embellit la Nature sans lui
 » ôter sa simplicité. Au milieu de tous ces
 » objets , le Connétable de Montmorency
 » partageant son temps comme *Laërte* , en-
 » tre la chasse & la culture de ses jardins ,
 » sans se plaindre des hommes ni de leurs
 » injustices , donnant à ceux qui l'entourent
 » l'exemple des vertus , ne mettant que le
 » respect pour toute barrière entre lui &
 » les étrangers qui accourent en foule à
 » Chantilly pour voir celui qui a été tour-
 » à-tour l'épée & le bouclier de la France :
 » tous ces spectacles réunis sembloient of-
 » frir quelque chose de plus qu'humain , &
 » portoient dans l'âme une douce émotion
 » qui l'élevoit au-dessus d'elle-même. »
 Nous avons cité ce morceau pour donner
 une idée du style de Mme de Châteaure-
 gnault. Son Discours , plus historique qu'o-
 ratoire , présente un tableau rapide des faits
 principaux qui peuvent intéresser depuis
 Charles VIII jusqu'à la bataille de Saint-
 Denis , où le Connétable fut blessé mortel-
 lement par un Écossois , nommé *Stuard* ,
 qui lui présenta le pistolet , en lui criant de
 se rendre : *Me rendre* , répond Montmo-
 rency , *tu ne me connois donc pas ?* C'est
 parce que je te connois que je te porte celui-
 là. Il vouloit finir sur le champ de bataille ;
 mais il se rendit aux instances de ses enfans ,
 qui voulurent le faire transporter à Paris :
j'y consens , dit-il , *non que j'aie aucune es-*

pérance de guérir, mais pour voir encore une fois le Roi & la Reine, & leur donner par mes blessures les assurances de ma fidélité. Son âme fut toujours forte, toujours grande au milieu des douleurs & des larmes: Pensez-vous, disoit-il à son Confesseur qui l'exhortoit à la constance, que j'aie vécu quatre-vingt ans sans savoir mourir un quart d'heure.

Quoique l'Ouvrage de Mme de Châteauregnault n'ait pas obtenu le Prix, il a mérité de la part de l'Académie de la Rochelle un éloge qui vaut bien une médaille. Nous devons publier à la gloire de l'Auteur, dit le Directeur de cette Académie, " que ce Dis-

" cours n'annonce pas seulement un esprit

" cultivé & accoutumé à réfléchir & à com-

" parer les idées, mais encore de la force

" & de la grandeur d'âme. Elle s'est mise au-

" dessus de certains préjugés à la mode, qui

" auront sans doute retenu la plume de

" quelques-uns de nos Écrivains Philoso-

" phes; elle a eu le courage d'élever sa voix

" en faveur de la vertu austère, des bons

" principes & de la saine doctrine. A cet

" avantage elle réunit encore le mérite d'un

" style simple & pur, beaucoup de pensées

" fines & délicates, des morceaux également

" bien vûs & bien touchés... Elle est tout-à-

" la-fois ingénieuse, éloquente & sublime,

" pleine d'âme, d'intérêt & de sentiment. "

Mme de Châteauregnault trouve ces louanges exagérées; nous croyons que le Lecteur y verra plus de vérité que de galanterie.

S P E C T A C L E S .

C O N C E R T S P I R I T U E L .

ON a pu distinguer déjà, dans les Concerts du Dimanche 6 & du Vendredi 11 de ce mois, l'intérêt que le Public s'apprête à prendre à ceux de la Quinzaine. Mme Todi, en paroissant, a excité en lui ce vif enthousiasme qu'il se plaît à prodiguer aux talens distingués qui ont mérité sa faveur particulière. Il sembloit, en témoignant à cette Virtuose chérie le plaisir qu'il avoit à la revoir, qu'il voulût lui exprimer tout celui qu'il en avoit reçu les années passées, & celui qu'il en attend encore. Mme Todi a confirmé, sur-tout au Concert de Vendredi, cette opinion flatteuse. On a retrouvé en elle cette facilité, cette grâce dans l'exécution, cet intérêt dans le son de la voix, cette pureté d'articulation, ce charme répandu sur toute sa manière, qui lui ont mérité la prédilection dont elle jouit. Les airs qu'elle a chantés sont très-beaux. Celui *del Signor Ferrera* est un air de *Bravura*, & n'a pas cependant la tournure commune de ces sortes de morceaux; il est très bien écrit, & contient beaucoup de traits neufs, brillans, d'une difficulté assez sensible pour ne rien dérober au mérite de l'exécution, mais rendue néanmoins

assez agréable pour plaire à l'oreille en l'étonnant. Le rondeau de *del Signor Martini* a paru aussi rempli de grâce. Le choix de Mme Todi pour le premier Concert n'avoit pas été si heureux, & sa voix même se resentoit un peu d'une mauvaise disposition & de la fatigue du voyage; mais le jour suivant a détruit toutes les craintes qu'auroit pu inspirer cette légère altération, & son succès, comme sa voix, a repris son ancien éclat. Nous nous permettrons une remarque à la louange du Public. Dimanche, jour du premier Concert où Mme Todi devoit chanter, Mme Mara étoit aux premières loges; elle fut reçue par l'applaudissement le plus général & le plus vif, & cet applaudissement ne nuit point à celui que reçut Mme Todi en paroissant au pupitre; & qui ne fut ni moins vif ni moins général. Seroit il possible que les François se déterminassent enfin à rendre à la fois justice à deux sujets du même genre? Qu'ils aimassent l'une de ces deux Cantatrices sans chercher à déprimer l'autre? Qu'ils préférassent le plaisir de jouir alternativement de ces deux talens à l'envie de les comparer & de les classer? Ce seroit une nouveauté bien intéressante, & que nous désirons sincèrement.

Un autre objet de l'amour du Public, & qui cette fois paroît sans concurrens, c'est M. Viotti. Son succès a été encore plus grand que celui de l'année passée, & nous croyons que son talent est de même augmenté. On a

trouvé que ses sons étoient attaqués avec plus de justesse & de sûreté; sa manière encore plus moëlleuse & mieux fondue, sa composition même plus agréable. Il a été reçu avec les transports les plus mérités, & il semble que les Artistes commencent à lui pardonner de n'être pas né en France. On a beaucoup applaudi à ces Concerts MM. Solers, Ozi, Bezozzi, un Motet de M. Rigel, un autre de M. Candaille, & Mlle Buret l'aînée, dont la voix a reçu des éloges d'autant plus flatteurs, qu'elle chantoit le même jour que Mme Todi.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Samedi 5 Avril, la clôture de ce Théâtre s'est faite par une Représentation du *Cid*, Tragédie de P. Corneille, & de la *jeune Indienne*, Comédie de M. de Champfort. Entre les deux Pièces M. Dorival a prononcé le Discours qui suit :

MESSIEURS,

« IL n'est aucun de nous qui n'ait reçu partic-
 » lièrement des marques de votre bienveillance.
 » Mille phrases souvent répétées dans des Discours
 » d'usage à la clôture & à l'ouverture des Théâtres,
 » ne seront point celles que je vais employer pour
 » vous demander la continuation des bontés dont
 » votre indulgence, si nécessaire à nos foibles talens,
 » est portée à nous honorer. J'oserai seulement,

F v

pour vous déterminer à ne les pas retirer, vous
 rappeler aujourd'hui que si depuis plusieurs an-
 nées la Scène Françoisè a perdu quelques-unes de
 ses plus fortes colonnes, au moins ceux qui en
 sont aujourd'hui les Membres, ont tâché de vous
 rendre cette perte plus supportable par la variété
 des Spectacles qu'ils ont eu l'honneur de vous
 offrir. Vingt-deux Pièces, tant nouvelles que
 remises pendant le cours de cette année théâtrale,
 puissent-elles vous être une preuve du désir que
 nous avons de vous plaire. La carrière que nous
 courons est bien difficile; vos encouragemens
 seuls peuvent aider chacun de nous à la fournir.
 Daignez enhardir nos travaux; votre présence &
 vos applaudissemens en sont la récompense la plus
 flatteuse. Notre zèle pour les mériter sera infati-
 gable. Animés par vos suffrages, nous trouve-
 rons peut-être en nous de nouvelles forces. Nous
 les réunirons pour contribuer de plus en plus à
 vos amusemens. Quel que soit le succès de nos
 efforts, il ne pourra jamais ajouter, Messieurs,
 à nos sentimens respectueux & à notre vive re-
 connoissance.

Quoi qu'en ait dit M. Dorival, ce Dis-
 cours ressemble à tous les complimens
d'usage qui ont été prononcés à la *clôture*
 & à l'*ouverture des Théâtres*. Regrets sur la
 perte de certains sujets; assurance du zèle
 des nouveaux Membres; preuve du désir
 qu'on a eu de plaire au Public dans le cours
 de l'année; observation sur la difficulté de
 l'Art; promesse de nouveaux efforts; pro-
 testations de reconnoissance & de respect:
 voilà tout le fonds de ce petit Discours.
 N'est-ce pas sur les mêmes motifs qu'on a

établi tous les Complimens qui ont été lus ou entendus par nos Lecteurs à la clôture & à la rentrée des Théâtres ? On pourroit néanmoins en excepter ceux où l'on a essayé de régenter le Public, & de l'éclairer sur les moyens nécessaires pour bien juger l'Auteur & le Comédien, Falloit-il promettre aux Spectateurs rassemblés de ne pas répéter *mille phrases* rebattues, pour ne leur dire ensuite que ce qu'on leur a déjà dit cent fois ? Voilà ce qu'on appelle promettre beaucoup, & ne rien donner. Nous ne prétendons pourtant point affliger M. Dorival par nos observations. Nous n'ignorons pas que rien n'est plus désagréable aujourd'hui pour un Comédien, que la mission dont il a été chargé à cette clôture. Avoir à choisir entre la répétition fastidieuse d'un certain nombre de phrases devenues communes, & le danger de quelques réflexions nouvelles & susceptibles de déplaire aux esprits pointilleux ; cela est très-embarrassant. Il vaudroit mieux, sans doute, renoncer à un usage qui n'est utile à rien. Le grand moyen de demander & d'obtenir des suffrages, c'est de travailler avec zèle, de donner du mouvement au répertoire, de varier les plaisirs du Public, & d'accorder aux Gens de Lettres la considération qui leur est dûe. C'est par des faits * &

* Le travail que les Comédiens François ont fait dans le cours de la dernière année dramatique

non pas par des phrases vagues, répétées deux fois toutes les années, qu'on fait preuve de respect & d'efforts. Enfin, il n'est pas d'Amateur du Théâtre qui n'aimât mieux trouver les signes de la reconnoissance du Comédien dans son ardeur & dans son zèle, que dans les vaines protestations d'un compliment de clôture ou de rentrée.

COMÉDIE ITALIENNE.

ON a ait la clôture de ce Spectacle par une Représentation du *Corsaire* & des *deux Jumeaux de Bergame*. On a joué ensuite une petite Comédie en prose mêlée de Vaudevilles, qui a pour titre le *Déménagement d'Arlequin, Marchand de Tableaux*, & dont l'Auteur est M. Favart le fils. Cette Comédie a tenu lieu de compliment. Nous en allons donner quelques détails.

Arlequin déménage. Ce qui l'occupe le plus dans son déménagement, c'est la conservation des Tableaux, qui composent son *Musæum*. Il n'est pas difficile d'appercevoir l'allusion du *Musæum* au Théâtre Italien, & des Tableaux aux Ouvrages qui forment le Répertoire de ce Spectacle. Jacquinet, valet d'Arlequin, entre en pleurant ;

mérite beaucoup d'éloges ; nous en donnerons la preuve dans le prochain Mercure.

on lui en demande la cause. Il s'est laissé tomber dans l'escalier, & en tombant il a brisé tous les vieux Tableaux d'Arlequin.

ARLEQUIN.

« Comment, coquin! tu as cassé tous
 » mes anciens Tableaux! ceux que j'ai ap-
 » portés de Bergame, & qui m'étoient les
 » plus chers!

JACQUINET, à *Argentine*, femme
 d'*Arlequin*.

» Madame, parlez pour moi, je vous
 » prie.

ARGENTINE.

» Ne te fâche pas, mon ami, ne te fâche
 » pas; ce pauvre garçon n'a pas fait un si
 » grand mal. On peut réparer tes Ta-
 » bleaux, les revernir, y mettre d'autres
 » cadres; d'ailleurs tu fais bien qu'ils ne
 » font plus de mode.

ARLEQUIN.

» Comment, plus de mode! d'excellens
 » morceaux de l'École Italienne, dont nos
 » meilleurs Peintres François tirent tous
 » les jours les sujets les plus comiques!....
 » je ne fais qui me tient.... je suis d'une
 » colère.... »

On sent aisément que M. Favart le fils a voulu parler ici de la suppression des canevas Italiens. Il nous semble qu'il en a fait un

éloge bien pompeux. *D'excellens morceaux de l'École Italienne!* Si l'École Italienne étoit aussi pauvre en grands Peintres qu'elle l'est en Poètes comiques, * elle ne jouiroit pas d'une grande réputation. Ce n'est pas que dans le Théâtre de *Ghérardi*, & dans un grand nombre de Comédies Italiennes, beaucoup plus modernes, on ne trouve de temps en temps des Scènes très-bien faites, des situations heureusement apperçues, & même de l'intérêt; mais par combien d'ennui, quelquefois même de dégoût, ne faut-il pas acheter un moment de jouissance! Un mauvais plan, des Scènes mal attachées, des entrées & des sorties peu point ou mal motivées, des farces dignes des tréteaux, des dénouemens brusqués, communs ou invraisemblables: voilà, si on en excepte quelques-unes, l'histoire exacte de toutes les Comédies Italiennes. Nos Auteurs peuvent y puiser des intentions, des Scènes; mais pour que les sujets qu'ils en voudroient tirer prennent une teinte comique qui nous convienne, ils doivent nécessairement en changer le plan, l'ordonnance, l'intrigue, la marche, annoblir les caractères, & les revêtir de couleurs faites pour plaire à des Spectateurs délicats. Imiter ainsi, c'est régénérer son modèle; c'est se placer au-dessus

* Nous rendons à M. Goldoni la justice qu'on doit à ses talens, & nous sommes éloignés de confondre ses Ouvrages avec les mauvais canevas qu'on a si justement proscrits.

de lui. Il ne faut pas parler des imitateurs qu'Horace a si bien peints par ces deux mots *servum pecus*. Copistes plutôt qu'imitateurs, ils gâtent tout qu'ils touchent, & leurs imitations ne sont honorables ni pour eux ni pour les sources dans lesquelles ils puisent. La véritable obligation que les François ont au Théâtre Italien qui s'est établi chez eux, c'est de leur avoir donné des *Romagnesi*, des *Riccoboni*, des *Silvia*, des *Thomassin**, des *Colalto* & des *Carlin*. Revenons à M. Favart le fils, ou, pour mieux dire, à son compliment.

Deux Amateurs, M. Mondor & Mme de Floricourt, viennent voir Arlequin, & lui donner quelques conseils sur la manière de composer son *Musæum*. On leur présente le catalogue des Nouveautés dont on a fait l'acquisition : de là l'éloge d'*Aucassin & Nicolette* ; des *Quatre - Saisons* de MM. de Piis & Barré ; de *Jenneval*, de l'*Indigent*, du *Déserteur* ; des *deux Jumeaux*, du *bon Ménage* ; de *Tom Jones à Londres* & du *Corfaire*. La plupart de ces éloges ont été confirmés par les applaudissemens du Public, sur-tout ceux des *Quatre-Saisons*, de *Tomes-Jones* & du *Corfaire*. Après quelques nouveaux avis sur les moyens de fixer le Public, suivi d'une Scène entre Arlequin & ses enfans, le compliment se termine par des

* On parle ici du célèbre Arlequin.

couplets dont l'intention est si vague, qu'il seroit difficile de la saisir.

Ce petit Ouvrage, qu'il ne faut pas examiner avec bien de la sévérité, a obtenu les suffrages du Public, parce qu'il est analogue à la circonstance du départ de la Comédie Italienne pour son nouveau Théâtre. On a trouvé le cadre heureux & bien choisi; mais on auroit désiré que le Peintre eût employé un coloris plus frais, que son dessin fût plus correct, & son coup de pinceau plus ferme. Quand on porte le nom d'un Peintre célèbre, il faut s'en montrer digne même dans les plus petites compositions.

V A R I É T É S.

COURTE Réponse à la Lettre de M. C... sur l'esclavage des Nègres.

I. **L'**OPINION que M. C... traite comme une rêverie de quelques Américains de la Secte des Primitifs, est celle du Congrès Continental qui l'a énoncée dans plusieurs actes publics, & qui a pris les mesures les plus sages pour l'abolition absolue de l'esclavage dans l'immense étendue de pays occupée par les Treize États-Unis.

Il nous semble que l'autorité des Chefs, des Libérateurs de l'Amérique, des Représentans de plusieurs millions de Citoyens libres, méritoit quelque respect, même de la part de M. C...

II. M. C... prétend que la Morale Chrétienne ne proscribit point l'esclavage; les défenseurs de la Religion qui ont écrit depuis quelques années, ont

tous regardé l'abolition de l'esclavage en Europe, comme un des bienfaits de la Religion Chrétienne. Mais que son influence sur cette révolution ait été plus ou moins forte, on ne peut prétendre qu'une Morale, dont la première base est la fraternité entre les hommes, ait été favorable à l'esclavage. L'Évangile conseille de prêter à ses frères son argent sans intérêt; & il me semble qu'il y a encore moins de charité à tenir son frère dans l'esclavage, qu'à lui demander cinq pour cent de l'argent qu'on lui prête.

Mais Saint-Paul donne des leçons de patience aux esclaves : sans doute ; c'est une des maximes de la Morale Chrétienne de souffrir les injures avec patience. *Si vous avez reçu un soufflet, rendez l'autre joue.* Cela veut-il dire que la Religion tolère ceux qui donnent des soufflets ?

Mais Saint-Paul donne aux Maîtres des leçons d'humanité. Cela prouve-t-il qu'il approuve l'esclavage ? Un Quaker qui regarde la guerre comme un crime, n'exhorteroit-il pas des soldats à faire la guerre avec humanité ? Si Saint-Paul avoit dit : ayez soin des esclaves que vous avez séduites & des enfans que vous en avez eus, en conclueriez-vous, que la Morale Chrétienne tolère l'incontinence ?

A la vérité, on ne trouve point dans Saint-Paul que l'esclavage soit contraire à la justice, aux droits des hommes. Mais il n'a parlé nulle part des droits des hommes : ses Épîtres, les Évangiles, ne sont pas des traités de droit public. On y lit seulement que les hommes sont frères, fils d'un même père, appelés au même héritage ; & il ne faut pas un grand effort de logique pour tirer de-là cette conséquence, que l'esclavage ne peut être légitime.

III. Montesquieu dit qu'un homme peut se vendre. Oui, sans doute, il y a des circonstances où c'est un devoir, une action généreuse de sacrifier sa liberté,

comme sa vie ; mais cela donne-t-il à un autre homme le droit d'acheter ou d'assassiner celui que les circonstances ont condamné à ce sacrifice ?

IV. On a , suivant Montesquieu , dit M. C. . . , le droit de s'assurer des captifs faits à la guerre , de manière qu'ils ne puissent plus nuire. Donc , conclut-il , on peut les rendre esclaves. Mais d'abord ce principe ne pourroit légitimer que l'esclavage personnel de ces captifs , & non celui de leur postérité. Ce droit d'ailleurs cesseroit avec l'état de guerre , comme l'a dit expressément Montesquieu , ne pourroit appartenir qu'aux individus de la Nation victorieuse , ou plutôt à cette Nation en Corps.

V. Nous persistons donc à croire , d'après la raison , comme d'après les maximes de l'Évangile , que , dans aucun cas , l'Esclavage ne peut être légitime. Nous aimons mieux être de l'avis du Pape Alexandre III , de Montesquieu , du Congrès Continental , que , de l'avis de M. C. . . nous sommes fâchés que les Philosophes Grecs aient été d'une autre opinion ; mais comme c'est aussi contre leur opinion que nous croyons que la terre tourne , cela nous console.

VI. Pourquoi M. C. . . prend-t-il avec M. Benezet , ou l'Auteur des Lettres d'un Fermier de Pensylvanie , le ton de supériorité & d'ironie qui règne dans sa Lettre & le prie-t-il de se taire , au nom des *Sujets du Roi* qui ont des Esclaves ? Quel droit M. C. . . & ces *Sujets du Roi* ont-ils sur l'opinion des Citoyens libres de l'Amérique Septentrionale ? Quel droit ont-ils même sur l'opinion des autres *Sujets du Roi* ? M. C. . . craint que la lecture des Ouvrages du Fermier de Pensylvanie ne soulève les Nègres de nos Isles. Est-ce bien-là ce qu'il craint ? Si ces Lettres ne devoient être lues qu'en Amérique , M. C. . . seroit plus tranquille. Quelle est donc la cause de tant de crainte , de tant de colère contre un

paissible habitant des plaines du Nouveau-Monde, qui, heureux de sa liberté, voudroit en partager le bonheur avec tous ses Frères? Pourquoi accuser presque d'être de mauvais Chrétiens & des séditieux, ceux qui croient l'esclavage injuste?

Tout au nom de César, & tout au nom des Dieux;
C'est en ces noms sacrés qu'on fait des Misérables!

Osons le dire! Deux nations riches, éclairées, puissantes, avides de toute espèce de gloire, partagent les pays où règne l'esclavage des Nègres. Dans ces deux nations, beaucoup d'hommes instruits regardent la destruction de cet esclavage, faite avec prudence, comme une opération qu'exigent également la justice, l'intérêt du commerce & la politique; ils regardent ce changement comme une suite nécessaire de la révolution qui vient d'arriver en Amérique. Voilà pourquoi l'esclavage des Nègres, qui n'avoit point de défenseurs il y a vingt ans, en trouve aujourd'hui de si fougueux, & pourquoi ils défendent leur cause avec tant d'humeur & tant d'orgueil.

AVIS sur la troisième Livraison de l'Encyclopédie, & la Souscription de cet Ouvrage, au prix de 751 liv.

LA Souscription de cet Ouvrage, au prix de 751 liv., sera rigoureusement fermée au 30 Avril 1783, ainsi que nous en avons pris l'engagement par le Prospectus; passé ce terme, chaque Volume de discours sera du prix de douze livres au lieu de onze livres, & chaque Volume de Planches trente livres au lieu de vingt-quatre livres, pour les Personnes qui n'auront pas souscrit.

ANNONCES ET NOTICES.

ARIETTE & Rondeau -del Signor Paësiello, Ariette & Rondeau del Signor Sacchini, Hymne à l'Amour, Duo en Rondzau del Signor Traetta, & Ariette de l'Opéra les deux Comtesses, del Signor Paësiello, numéros 49, 50, 51, 52, 53 & 54 du Journal d'Ariettes, Scènes & Duos traduits, imités ou parodiés de l'Italien, par M. de C.... Amateur, dédié à S. A. R. Mgr. le Comte d'Artois. A Paris, chez le sieur de Rouillède, Marchand de Musique, actuellement rue S. Honoré, vis-à-vis l'Oratoire, n^o. 135, au premier. On souscrit chez lui, comme seul Éditeur de cet Ouvrage, ainsi que chez Mme Bérault, Marchande de Musique, rue de l'ancienne Comédie Française, près celle de Buffry, au Dieu de l'Harmonie, & aux Adresses ordinaires de Musique. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. pour Paris & de 42 liv. pour la Province franc de port. Les Personnes qui n'auront pas souscrit payeront les Ariettes 2 liv. 8 sols, & les Scènes & Duos 3 liv. 12 sols. C'est par oubli que cet excellent Journal n'a pas été annoncé il y a quelques mois.

PARTITION d'Ariane dans l'Isle de Naxos, Drame Lyrique en un Acte, paroles de M. Moline, musique de M. Edelmann. Prix, 15 livres. A Paris, chez l'Auteur, rue du Temple, près la rue-Pastourelle, & aux Adresses ordinaire.

Cette Partition mérite une attention particulière de la part des Amateurs. On sait quel succès cet Ouvrage a eu sur le Théâtre de l'Opéra. Le Drame, par la nouveauté & la simplicité de sa forme, présentoit au Compositeur des difficultés que M. Edelmann a

vaincues avec une habileté qui supposoit non-seulement une grande supériorité dans son Art, mais encore des études & des réflexions profondes sur les principes & les effets de la musique dramatique. Cet Opéra a d'ailleurs le mérite de pouvoir être exécuté en Province avec beaucoup de facilité, parce qu'il n'exige que deux Acteurs, une seule décoration & très-peu d'accessoires.

PLAN Géométral de la Ville & Fauxbourgs de Paris, par le sieur Robert de Vaugondi, Géographe ordinaire du Roi, &c. corrigé & augmenté en 1783. A Paris, chez les sieurs Fortin & Delamarche, rue de la Harpe, près celle du Foin. Prix, 3 liv.

Ce Plan, qui renferme toutes les nouvelles rues, nous a paru tracé avec exactitude, & gravé avec netteté.

ON vient de mettre en vente à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, *Histoire Naturelle des Minéraux*, par M. le Comte de Buffon, in-4°. Tome I. Prix, 15 liv. en feuilles, 15 liv. 10 sols broché, 17 liv. relié. Ce Volume sert de suite tant à l'Édition in-4°. avec la partie anatomique, qu'à celle sans cette même partie anatomique sous le titre d'Œuvres complètes.

Histoire des Minéraux, in-12, Tomes I & II. Prix, 7 liv. 4 sols reliés, 6 liv. brochés ou en feuilles. Ces deux Volumes in-12 servent de suite à toutes les Éditions in-12.

Les années 1776, 1777 & 1778 de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, 6 Vol. in-12. Prix, 15 liv. en feuilles, 16 liv. 4 sols brochés, 19 liv. 10 sols reliés. Ces 6 Volumes mettent cette Édition au pair de l'in 4°.

CHARLES PREMIER & sa Famille. Cette Estampe, que le sieur Massard propose par souscription, représente Charles Premier assis dans un fauteuil : l'aîné de ses enfans, âgé de quatre ou cinq ans, est appuyé sur ses genoux : la Reine son épouse, fille d'Henri IV, est assise à côté de lui, & tient dans ses bras le plus jeune de ses enfans, âgé de quinze à dix-huit mois. Ce Tableau, peint par le célèbre Van-Dyck, appartient à Mgr. le Duc d'Orléans, qui a bien voulu permettre au sieur Massard de le graver. Le prix de l'Estampe pour les Souscripteurs sera de 18 livres. On avertit que la souscription n'aura lieu que jusqu'au mois de Septembre prochain, passé lequel temps l'Estampe sera de 24 liv. Ceux qui auront souscrit seront assurés d'avoir les épreuves choisies, & dans l'ordre de leurs numéros. On délivrera cette Estampe en Juin 1784. Pour souscrire, on s'adressera chez M. Massard, rue & porte S. Jacques, maison du Café d'Aubertin, n°. 122.

Les vrais Principes de la Lecture, de l'Orthographe & de la Prononciation françoise de feu M. Viard, revus & augmentés par M. Luncau de Boisjermain; Ouvrage utile aux Enfans, qu'il conduit par degrés de l'alphabet à la connoissance des règles de la prononciation, de la Grammaire, de la Prosodie Françoise, & des premiers Éléments de l'Histoire & de la Géographie, in-8°. 4 Parties, se vend 3 liv. port franc. A Paris, chez l'Auteur, au Bureau de l'Abonnement Littéraire, rue S. André-des-Arts.

On a composé la première Partie des Principes de Lecture pour cette classe d'hommes qui s'occupe de l'instruction de l'enfance; elle renferme des instructions qui ont pour objet de leur indiquer la manière dont ils doivent montrer chaque Leçon.

La seconde Partie des Principes contient tous les

Éléments de l'articulation ; la troisième, les Principes de l'Orthographe & de la Prononciation, & une Profodie Françoisé ; la quatrième, différentes Pièces de lecture préparées pour accélérer les premiers progrès de l'enfance.

ŒUVRES complètes de Regnard, 6 Vol. in-12, petit papier. Prix, 13 livres 10 sols reliés, & 10 liv. 10 sols brochés. A Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au-dessus de celle des Mathurins.

Les quatre premiers Volumes contiennent son Théâtre François, & les Tomes V & VI son Théâtre Italien. On sépare ces deux derniers Volumes pour compléter les Éditions précédentes. Prix, 4 liv. 10 sols reliés, & 3 liv. 10 sols brochés. — On trouve chez la même *la Théorie des Traités de Commerce entre les Nations*, par M. Bouchaud, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, &c. in-12. Prix, 2 liv. 8 sols.

NOUVELLE Méthode de traiter les fractures & les luxations, Ouvrage traduit de l'Anglois, par M. Lassus, Membre du Collège de Chirurgie de Paris, Chirurgien de Mesdames de France, ancien Professeur d'Anatomie & de Chirurgie à l'École-Pratique, &c. in-12. Prix, 2 liv. broché. A Paris, chez Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers.

Cet Ouvrage méritoit d'être traduit, & nous a paru l'être d'une manière satisfaisante.

INSTITUTES Coutumières de M. Loysel, Avocat au Parlement, avec des renvois aux Ordonnances de nos Rois, aux Coutumes & aux Auteurs qui les ont commentées, aux Arrêts, aux anciens Praticiens & aux Historiens dont les règles ont été tirées; seconde Édition, revue & augmentée d'un

grand nombre de Notes nouvelles ; par M^e Eusèbe de Laurière, ancien Avocat au Parlement, avec une Table des Matières très-simple, 2 Vol. in-12. Prix, 7 liv. 4 sols les deux Volumes reliés. A Paris, chez Nyon l'aîné, Libraire, rue du Jardin.

La réputation de cet Ouvrage utile est faite depuis long-temps. Les augmentations dont cette nouvelle Édition est enrichie, ne peuvent qu'y ajouter un nouveau degré de mérite & d'utilité.

ERRATA du N^o. 14. Article Instruction sur les Bois de Marine, page 25, ligne 4, ce qui fait moitié de la consommation de Paris, lisez un douzième.

ERRATA du N^o. 15. Page 52. Mais Junon que fatigue une longue prière : lisez, une vaine prière. Page 56. Pâle, défiguré ; tu pourras me connoître : lisez ; pourras-tu. Page 59. Plus ses yeux sont troublés : lisez, plus ses sens sont troublés.

Voyez, pour les Annonces des Livres, de la Musique & des Estampes, le Journal de la Librairie sur la Couverture.

T A B L E.

<i>EPIÏRE à Mlle de M***,</i>	<i>Concert Spirituel,</i>	127
	97 <i>Comédie Française,</i>	129
<i>Charade, Enigme & Logogryphe,</i>	<i>Comédie Italienne,</i>	132
100	<i>Courte Réponse à la Lettre de</i>	
<i>Le Roi Léar, Tragédie,</i>	<i>M. C...</i>	136
101	<i>Avis sur l'Encyclopedie,</i>	139
<i>Eloge Historique d'Anne de</i>	<i>Annonces & Notices.</i>	140
<i>Montmorency,</i>	121	

A P P R O B A T I O N.

JAI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 19 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 18 Avril 1783. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 26 AVRIL 1783.

PIÈCES FUGITIVES. EN VERS ET EN PROSE.

*ÉPITRE à Mlle ROSE, Danseuse dans
le genre gracieux, âgée de 13 ans.*

JEUNE Élève des Arts, dès ta naissante aurore
Combien j'aime à prévoir ton aimable destin !

Comme une fleur qui vient d'éclorre
Des perles de la nuit fraîche & brillante encore,
Reçoit l'encens léger des zéphyr du matin ;
La jeune Cour de Therpsicore *
Te salue en chœur & t'adore.

LES GRÂCES, t'adressant leurs pas affectueux,
Autour de ton berceau balancent leurs guirlandes ;
Et les Talens volaptrueux

* Les Enfans qui dansent au Vaux-hall.

T'environnent de leurs offrandes.
 T'épiaut de ses yeux malins,
 L'Amour caché sous ta courtine,
 Médite, en riant, sur ta mine,
 Des tours plus adroits & plus fins.

CONSERVE long-temps de ton âge
 La touchante ingénuité.

Va, sois toujours modeste & sage,
 Aux vertus c'est moins un hommage
 Qu'un attrait pour la volupté.
 Lorsqu'aux doux feux de la jeunesse
 S'ouvrira ton cœur agité,
 S'il faut, avec délicatesse,
 Ménager la vive tendresse,
 L'ombrageuse timidité
 D'un cœur sensible avec foiblesse,
 En faveur de la gentillesse
 De ton petit air éventé,
 Je te permets un peu d'adresse.
 Je te défends la fausseté.

ABANDONNE ton cœur. Malheureuse la femme ;
 Émule de ton art brillant,
 Qui, réduite aux détours d'un manège galant,
 Le cœur sec & glacé, se transporte & s'enflamme !
 Sa danse n'émeut point. La vérité de l'âme
 Fait la vérité du talent.

TU vendrais des plaisirs donnés sans jouissance !

A ce trafic affreux pourrois-tu consentir ?
 Sans cesse revêtant une fausse apparence ,
 Tes gestes & tes pas apprendroient à mentir.
 Pour exprimer l'amour , il faut le ressentir.
 Que son feu , ses élans , ses craintes , son ivresse ,
 Que ses tendres douleurs ou ses transports heureux ,
 De tous tes mouvemens variant la souplesse ,
 Les frappe , les suspende , ou les oppose entre-eux.
 Tantôt développant leur suave mollesse ,
 Offrant dans leur accord un ensemble moëlleux ,
 Marquant d'un à-plomb sûr leur exacte justesse ,
 Ou les laissant couler , plus doux , plus onduleux ,
 Précipitant l'éclair dont brille leur vitesse ,
 Ou bien en graduant l'abandon langoureux ,
 Enchaîne tous les cœurs à tes pas amoureux.

Fuis d'un geste indécent la volupté profane.
 Vois Thaïs, douairière à la Cour d'Orosmane ,
 Profonde dans l'art des Phrynés ,
 Du Soudan renversé sur la molle Ottomane ,
 Aux faveurs d'une autre Sultanne
 Provoquer les sens obstinés.

Les talens du Sérail la suivent sur la Scène.
 A quelques jeux mignards tous ses gestes bornés ,
 Sa grâce minaudière & ses airs contournés
 Font sentir de ses pas l'intention obscène.,
 Évite , en l'imitant , ses affectations.
 On sourit à Boucher , on admire l'Albanne.
 Sa danse est d'une courtisane

Que suivent les séductions.

D'un Art bien moins fini , mais bien plus naturelle ,
Pourquoi Cécile charmoit-elle ?

D'où vient que d'un seul geste elle nous enflammoit ?
D'où vient ?... du cœur ... Cécile aimoit.

Il faut sentir ton Art , un Maître fait le reste.

Que l'Amour , inspirant tes développemens ,
Attache une image à ton geste ,
A tous les pas des sentimens.

L'AMOUR !... il est si doux , que n'est-il légitime ?
Du vice il est au moins des cœurs qu'il défendit.

Sans mœurs , point de talent. Le sentiment l'anime ,
La débauche l'abâtardit ;
Ce n'est jamais sans quelque estime
Que le bon goût nous applaudit.

AIMABLE enfant , pardonne. Ah ! pardonne si j'ose
Te tracer dans ces vers des leçons de tes jeux.

C'est sans intérêt , jeune Rose :

Quand l'Amour aura mis son rayon dans tes yeux ,
Les miens ne pourront plus en soutenir les feux ,
Du froid des ans mon cœur éprouvera les glaces ;
Les Amours effrayés fuiront mes cheveux blancs.
Si quelques-uns encor s'égarer sur mes traces ,
Ils n'y marchent plus qu'à pas lents ;
Mais mon cœur à jamais saura sentir les grâces ,
Et j'idolâtre les talens.

(Par M. le Baron de T***.)

*LA DÉLICATESSE RÉCOMPENSÉE ,
Anecdote.*

VERMILLY avoit de la figure & de l'esprit; mais il étoit né pauvre; il avoit du mérite, des vertus, & il n'étoit pas heureux. Belle occasion pour répéter ce qu'on a dit mille fois, que la fortune est aveugle. Oui, sans doute, nous voyons souvent les biens d'un côté, & les talens ou les vertus de l'autre. Mais pourquoi vouloir que la Nature, cette mère commune des hommes, se plaise à donner tout aux uns pour déshériter les autres? N'est-ce donc pas assez d'être sot sans être pauvre? Croyons que la Nature est encore plus sage que nous; & voyons-la sans murmurer consoler la sottise par la richesse.

Revenons à Vermilly, qui fut d'autant plus malheureux qu'il devint orphelin presque dès son enfance. Un homme riche, qui avoit été l'ami de son père, le prit chez lui & le fit élever comme un de ses enfans. Ces bienfaits ne furent pas perdus pour M. Lorvey (c'est le nom du bienfaiteur); il en fut payé par les progrès & la reconnoissance de Vermilly. Il étoit père de trois filles qu'on élevoit sous ses yeux; mais, soit l'effet de leur heureux naturel, soit que l'honnêteté attentive & la candeur désintéressée de Vermilly fussent propres à écarter la jalousie, il étoit regardé par eux, non comme un

étranger, mais comme un frère. Quand son âge & son intelligence l'eurent rendu utile, il donna tous ses soins aux affaires domestiques; il parloit des biens de sa famille adoptive, comme n'ayant rien à y prétendre, & il y veilloit comme s'ils eussent dû n'appartenir qu'à lui seul. Mme Lorvey elle même, qui ne l'avoit pas vû entrer dans sa maison sans une espèce d'effroi, s'accoutuma bientôt à le voir avec des yeux de mère; & elle eût pleuré son départ comme on pleure la mort d'un fils.

Vermilly étoit destiné à perdre un second père; il vit mourir presque subitement son bienfaiteur. Il eut besoin, pour n'en être pas accablé, de tout l'effort de sa raison, & de la conviction où il étoit que cette mort le rendoit plus nécessaire à la famille du défunt. En effet, ses soins étoient devenus d'autant plus essentiels, que M. Lorvey avoit laissé en mourant ses affaires fort embrouillées, par d'injustes procès dont il n'avoit pu voir la fin. Loin que cette circonstance énorgueillît Vermilly, elle sembloit augmenter à la fois son zèle & sa modestie; quoiqu'il ne fût guères plus âgé que ses sœurs, sa raison prématurée appeloit & fixoit la confiance; il crut devoir à la famille qui l'avoit adopté, la tendresse & les soins d'un père; mais toujours semblable à lui-même, il ne vit dans sa nouvelle position que des devoirs nouveaux, & non un titre de plus.

Il est vrai qu'il ne travailloit point pour des ingrats. Les trois sœurs étoient justes & sensibles; & elles bénissoient de plus en plus le jour où il étoit dans leur famille. Toutes les trois étoient jolies, mais avec des traits & des caractères opposés. La cadette étoit vive, étourdie même; mais ses fautes étoient aussi-tôt réparées que commises; & un repentir actif & prompt exploit son étourderie.

L'aînée, plus sensée, plus raisonnable, avoit une gravité dans le maintien, qui donnoit à son premier abord une apparence de froideur, & même de fierté; mais sa froideur n'étoit que de la décence, & sa fierté de la sagesse. Sérieuse sans être triste, elle avoit acquis par l'étude, chose assez rare, quelques-unes de nos qualités, sans perdre aucune des grâces de son sexe: lire de bons Livres & faire de bonnes actions, amusoient son esprit & son cœur; mais elle cachoit également & ses bienfaits & son savoir.

La plus jolie des trois étoit la troisième, qu'on nommoit Cécile. Elle tenoit de ses deux sœurs par le caractère, sans ressembler à aucune. Sa taille étoit svelte, son teint étoit de la plus grande blancheur; & cette blancheur étoit relevée par deux beaux yeux noirs, couronnés de sourcils noirs bien dessinés; ses yeux étoient faits pour être vifs, si son cœur ne leur eût donné l'expression de la tendresse; elle étoit née pour sentir fortement les passions; mais elle avoit une timi-

dité naturelle qui, en concentrant leurs efforts, en modérait les signes extérieurs. Un mot, un regard, la couvroit de cette rougeur intéressante qui embellit une femme timide, survit même à la pudeur, & en prolonge l'illusion. Ajoutez à cela quinze ans, & vous aurez le portrait de Cécile.

Les trois sœurs, après la mort de M. Lorvey, sentir entencore mieux le prix du présent qu'il leur avoit fait en adoptant Vermilly. Le titre de frère qu'elles lui avoient donné, n'avoit été d'abord qu'un acte d'obéissance, il devint bientôt un besoin de leur cœur. Cécile étoit celle qui lui témoignoit moins d'amitié; mais on verra que cette froideur ne devoit pas être attribuée à l'ingratitude.

La veuve ne fut pas plus injuste que ses filles; bien des gens vont même trouver qu'elle poussa la reconnoissance un peu trop loin. Quand Vermilly, par son zèle & par son intelligence, eut remis l'ordre dans les affaires, & terminé avantageusement tous les procès, Mme Lorvey ne songea plus qu'à jouir de sa fortune, qui étoit considérable, & à reconnoître les soins de l'homme honnête & sensible qui avoit su l'augmenter encore. Elle n'étoit ni sans jeunesse, ni sans beauté; & j'ai dit que Vermilly étoit réellement aimable. Elle avoit encore le cœur sensible; elle passoit sa vie avec Vermilly, qu'elle voyoit chéri de tout le monde; il falloit bien qu'elle l'aimât aussi; & comme il y

à des femmes qui n'ont qu'une manière d'aimer, elle l'aima, après son mari, comme elle avoit aimé son mari. Cet amour étoit d'autant plus difficile à éviter, qu'il étoit entré dans son cœur sous les traits de la reconnoissance, & qu'elle n'avoit pas cru devoir s'en mesier. Au reste, Mme Lorvey avoit toujours mérité l'estime de son mari & le respect de sa famille; aussi ne faut il pas regarder cette passion comme le delire de ses sens, mais comme l'erreur d'un cœur sensible.

Il falloit pourtant déclarer un sentiment que la modestie de Vermilly n'auroit jamais soupçonné, & que, par délicatesse, il n'eût jamais cherché à faire naître. Dans toute autre occasion, Mme Lorvey auroit trouvé une pareille déclaration pénible, impossible même. Mais cet avou devenoit bien plus facile par la situation où elle se trouvoit. Elle n'avoit pas même besoin d'employer le mot d'amour. Au lieu de dire, je vous aime, elle pouvoit dire, je vous dois tout; au lieu de dire, je veux satisfaire, en vous épousant, le goût que vous m'avez inspiré, elle pouvoit dire, je veux payer vos bienfaits en vous faisant partager ma fortune. Enfin elle pouvoit paroître, en suivant l'amour, ne céder qu'à la reconnoissance; & c'est une grande ressource pour la pudeur. Peut-être aussi que, dupe jusqu'au bout de son propre cœur, elle crut n'obéir qu'à un sentiment généreux & désintéressé.

Quoi qu'il en soit, après avoir essayé

vingt fois en vain d'offrir sa main à Vermilly, elle y réussit un jour ; & quoiqu'elle se fût expliquée avec un peu de désordre, elle étoit parvenue à se faire entendre. Cette proposition, que Vermilly n'avoit sollicitée par aucun moyen, n'en étoit pas moins séduisante. Mais l'intérêt n'étoit pas l'arme la plus propre à le vaincre ; & l'amitié de Mme Lorvey, les titres qu'elle avoit à sa reconnaissance, étoient plus puissans auprès de lui que les richesses qu'on lui offroit. Il craignoit bien plus d'affliger sa bienfaitrice, qu'il ne desiroit de s'enrichir. Il ne mit dans sa réponse, ni hypocrisie, ni morgue, ni coquetterie ; il lui exprima tous les sentimens dont il étoit pénétré, & se borna à lui dire que ce mariage-là pourroit être blâmé dans le monde, & surtout dans la famille. Mais tout modeste qu'il étoit, il ne put s'empêcher de lire dans les discours de Mme Lorvey, & même dans son silence, tout ce qui se passoit dans son cœur. Il vit qu'elle étoit entraînée par un sentiment qu'elle n'avoit point, qu'elle ignoroit peut-être elle-même ; & il fut effrayé de l'idée de faire le malheur de sa bienfaitrice. Mais sa délicatesse n'étoit facile ni à vaincre, ni à séduire. Madame, lui dit-il, vous m'offrez un bonheur auquel je n'ai jamais dû prétendre, que je n'aurois pas même osé desirer. Je fais tout ce que je dois à cet excès de générosité ; mais souffrez que je donne quelque chose à ma délicatesse. Souffrez que je n'accepte ce bienfait

qu'après que le consentement volontaire de votre famille l'aura rendu légitime. Enfin, j'ai besoin qu'elle m'adopte d'elle-même pour chef, comme vous avez daigné me choisir pour époux.

Le cœur de Mme Lorvey pouvoit avoir à se plaindre de cette délicatesse; mais son esprit lui fournissoit peu d'objections pour la combattre, & il fallut se rendre aux desirs de Vermilly. D'ailleurs, elle comptoit peut-être assez sur la tendresse que sa famille avoit pour elle & pour Vermilly, pour ne redouter aucun obstacle.

Celui-ci ayant assemblé non-seulement les trois sœurs, mais d'autres proches parens, se mit en devoir de leur annoncer les favorables dispositions de Mme Lorrey à son égard; mais il le fit avec le ton d'honnêteté & de ménagement qu'il devoit à sa bienfaitrice, & qu'il se devoit à lui-même; il leur dit que, trompée par un excès de générosité, Mme Lorrey vouloit payer ses soins par un prix bien au-dessus de ses foibles services; mais qu'il avoit cru ne devoir accepter ce bienfait qu'après leur consentement unanime. Il ajouta que la confiance qu'il leur faisoit, n'étoit pas un vain compliment, ni un moyen adroit pour écarter leur suffrage; & il s'engagea par une parole d'honneur à renoncer sur l'heure à toutes ses prétentions, si elles déplaisoient à un seul d'entre eux.

Dès le commencement de son discours,

Gvj

l'intéressante Cécile, qui étoit placée entre ses sœurs, avoit paru se troubler; elle rougit, pâlit; elle s'efforça, mais en vain, de rappeler ses forces; & au moment où un cri unanime s'éleva pour adopter Vermilly, elle tomba dans les bras de son aînée, sans couleur & sans connoissance. De prompts secours lui rendirent l'usage de ses sens; mais l'assemblée fut rompue, & l'on se mit à interpréter cet événement, qui ne parut point naturel, parce que les deux autres sœurs en avoient apperçu la naissance & observé les progrès.

Cet accident alarma la probité scrupuleuse de Vermilly. Il s'imagina que la nouvelle qu'il venoit d'annoncer, pouvoit bien être la cause de cet évanouissement; & il conclut que Cécile n'approuvoit pas son mariage avec Mme Lorrey. Sa conclusion parut se rapporter à l'idée qu'en avoient les autres parens; on trouva seulement étrange que le discours de Vermilly eût fait sur elle une aussi vive sensation.

On avoit raison d'être surpris d'une aussi forte impression, parce qu'on ne se doutoit pas du principe qui l'avoit causée. Il est vrai que le cœur de Cécile s'opposoit à ce mariage; mais c'étoit par un motif plus noble & plus intéressant que celui qu'on soupçonnoit. En voyant Vermilly, en lui parlant tous les jours, elle n'avoit pu se défendre d'un amour qu'elle cachoit au fond de son cœur, mais qui se nourrissoit sans cesse de la vûe

& des discours de celui qui l'avoit fait naître. Sa timidité, d'autres motifs l'avoient forcée à garder son secret; peut être même avoit-elle résolu de sacrifier son amour; mais jusques-là elle avoit vu Vermilly indifférent, libre de toute passion: il est plus facile de renoncer à un amant qui ne se donne à personne; mais quand on le voit prêt à passer dans les bras d'une autre, c'est alors qu'un pareil sacrifice devient difficile, impossible, ou tout au moins déchirant; & voilà ce qui vient d'arriver à la pauvre Cécile. Personne ne lui parla, on vouloit la laisser reposer; mais son cœur lui permettoit-il le repos? Quelle affreuse nuit elle alloit passer! A peine fut-elle dans son lit, qu'elle sentit ses larmes couler abondamment. Malheureuse Cécile, se disoit-elle! tu pleures! mais pourquoi ces larmes & ce désespoir? Tu n'étois pas aimée. Que dis-je? On ignoroit ton amour. Et elle reprenoit ensuite: ah! du moins si je n'avois pas le cœur de Vermilly, personne ne le possédoit. Et puisque je pouvois vivre & lui cacher mon amour, sans doute qu'à mon insçu l'espérance restoit toujours dans mon cœur. Quelquefois elle se reprochoit son silence. Hélas! s'écrioit-elle, qu'ai-je fait! peut-être si j'avois parlé, j'aurois prévenu mon malheur; mais aujourd'hui il est sans remède. Irai-je me déclarer la rivale de ma mère? Mon amour étoit innocent, il est aujourd'hui criminel. Que dis-je, parler? le pouvois-je? le puis-je encore?

ch ! quand mon sexe ne m'en feroit pas un crime, irois-je montrer de l'amour à un cœur indifférent ? indifférent ! est-il bien sûr qu'il le soit ? ne consent-il pas à être l'époux de ma mère ? qui fait s'il ne brûloit pas en secret pour elle, comme je brûlois pour lui ? ou plutôt, qui fait si leurs cœurs n'étoient pas d'accord, tandis que le mien perissoit d'un amour sans espoir, mais sans alarmes ? Malheureuse ! malheureuse Cécile !

C'est ainsi qu'au milieu des combats qui déchiroient le cœur de la tendre Cécile, la jalousie même trouvoit encore sa place. Cependant tout étoit suspendu ; Vermilly l'avoit demandé ; & Mme Lorvey elle-même aimoit trop ses filles, pour ne pas céder aux inquiétudes que Cécile lui donnoit ; car elle l'avoit vûe dès le matin avec ses deux sœurs, l'avoit trouvée mal ; & Cécile elle-même, peut-être dans la crainte d'être interrogée, avoit dit qu'elle avoit besoin de repos.

Quelque temps après, comme on entendit du bruit dans sa chambre, on crut qu'elle étoit levée, ou au moins qu'elle ne dormoit point, & la mère pria Vermilly d'aller la voir : voyez-la, lui dit-elle. La crainte lui ferme peut-être la bouche avec moi ; la confiance pourra la faire expliquer devant vous. Voyez-la ; si c'est le motif que vous croyez, nous le saurons au moins. Elle n'osoit lui dire, vous pourrez dissiper ses doutes, ses craintes ; vous pourrez vaincre la répugnance. Mais Vermilly entendoit

peut être très-bien ce qu'elle ne disoit pas.

Il entre chez elle. Cécile étoit levée, assise auprès d'une table, ses deux coudes posés dessus, & sa tête dans ses deux mains. Elle se détourne au bruit, apperçoit Vermilly, sent un frémissement qu'elle ne peut vaincre, & détourne brusquement les yeux, non pour ne pas voir Vermilly, mais pour cacher son émotion. Vermilly prend ce mouvement pour une expression involontaire de haine. Ah ! Cécile, s'écria-t'il douloureusement ! quel mouvement j'excite en vous ! il ne me laisse plus aucun doute sur vos sentimens. Mais si mon projet vous a déplu, pourquoi ne l'avoir pas dit ? vous saviez que vous y opposer, c'étoit le détruire. Il est encore temps ; dites un mot. Mais je n'aurois jamais cru ce que je vois ; je n'aurois pas cru vous être devenu odieux. Vous, odieux, répond Cécile ! qui vous l'a dit ? Je ne vous hais pas (& sa bouche étoit bien d'accord avec son cœur.) Non, je ne vous hais pas. Croyez le Elle ne put continuer, tant le trouble de son cœur étoit grand.

Alors Vermilly se mit à parler de son mariage projeté, des motifs qui l'y avoient fait consentir, & de ceux qui le lui faisoient rejeter désormais. Tout ceci n'étoit pas écouté sans plaisir. Cécile voyoit que l'amour n'avoit point décidé Vermilly ; elle voyoit qu'il étoit prêt à renoncer à cet hymen. Mais ce plaisir étoit bientôt détruit

par cette cruelle réflexion : Et les sentimens que ma mère a déclarés, ne ferment-ils pas pour jamais mon cœur à l'espérance? Vermilly en ouvrant son âme devant elle pour la soulager, ne faisoit que l'affliger encore plus; les vertus, la sensibilité qu'il lui faisoit voir, ne servoient qu'à redoubler ses regrets. Quel cœur m'est enlevé, se disoit-elle tout bas, & le sien étoit déchiré!

Enfin, elle recueillit toutes ses forces pour lui dire qu'on ne devoit pas être surpris de son accident, qu'il ne falloit y voir que ce qui y étoit, & que ce n'étoit pas la première fois qu'elle étoit malade. Malade, répond Vermilly! ce n'est pas votre santé qui vous tourmente en ce moment. Je vous connois, Cécile, la maladie vous feroit souffrir; elle ne vous feroit pas pleurer, & vous pleurez. Quoi! je pleure, s'écrie la pauvre Cécile en s'essuyant, je pleure!

Alors Vermilly crut devoir se retirer. Il alla retrouver la mère, & lui dit que Cécile paroissoit un peu mieux, mais qu'elle avoit besoin de tranquillité.

Le lendemain Cécile quitta sa chambre, entretint ses sœurs qui l'aimoient, & parut plus tranquille, peut-être parce qu'on ne lui parloit de rien, & qu'elle se flattoit que rien ne se renoueroit sans qu'on lui parlât. Le père avoit voulu autrefois avoir le portrait de Vermilly comme celui de ses enfans, & il l'avoit placé dans un cabinet où il travailloit souvent avec lui. En allant &

venant dans la maison, Cécile, soit par hasard, soit entraînée doucement par son cœur, entra dans ce cabinet, & ses yeux s'attachèrent sur le portrait de Vermilly; ils ne purent plus le quitter. Vermilly, se disoit-elle en le regardant douloureusement! tu ne seras jamais à moi, & je suis à toi pour la vie! j'aurois pu faire ton bonheur, & tu feras celui d'une autre! Ces idées l'attristoient; mais ce qu'elle voyoit lui procuroit une jouissance; elle osoit si peu regarder Vermilly, qu'elle trouvoit du plaisir à lui parler, à le regarder au moins dans son portrait; elle le contemploit, & des larmes de tendresse couloient le long de ses joues. Cette vûe l'occupoit tellement qu'elle n'entendit pas Vermilly, qui la surprit dans cette attitude. Il vit clairement ce qu'elle regardoit; il vit ses larmes couler; mais pour ne pas jouir de son embarras, il revint sur ses pas bien doucement, & fit ensuite de loin beaucoup de bruit avant d'entrer dans le cabinet où il avoit affaire. A ce bruit Cécile, comme réveillée en sursaut, quitte la place où elle étoit, & se range de manière à ne pouvoir envisager le portrait; elle avoit trop de motifs de le regarder pour oser le regarder devant le monde. La rougeur avoit couvert son visage; mais Vermilly n'eut pas l'air de s'en appercevoir, lui adressa quelque phrase indifférente, fit ce qu'il avoit à faire, & sortit du cabinet, où Cécile ne crut pas devoir rester après lui.

On se doute bien que l'attitude dans la-

quelle Vermilly avoit surpris Cécile n'avoit pas glissé sur son esprit. Il ne put s'empêcher d'y rêver, & en y rêvant il fut forcé de croire ce qu'il ne pouvoit presque comprendre, qu'il étoit l'auteur de la maladie de Cécile. En sortant de sa première surprise, il tombe dans un embarras plus cruel encore. Après avoir surpris les sentimens de Cécile, il descend dans son propre cœur. Il n'avoit pas oublié qu'il avoit déjà depuis quelque temps senti auprès de Cécile de tendres impressions. Il s'étoit armé de tout le courage que peuvent donner la probité & la raison; & il avoit combattu les premières atteintes d'un amour qu'il n'espéroit pas de voir heureux, & qu'on pouvoit regarder comme coupable. Peut-être ces impressions étoient moins effacées qu'il n'imaginait; & ce qu'il venoit de voir n'étoit guères fait pour guérir son cœur. Si l'amour est si difficile à éteindre tandis qu'il lui reste l'espérance, comment le réprimer quand il a la certitude du retour? Vermilly est aimé même sans avoir dit qu'il aime, quel attrait pour une âme sensible! Il avoit bien les mêmes raisons pour combattre son amour; mais son amour avoit acquis de nouvelles forces pour résister. Il résolut néanmoins d'être toujours le même; & il vit bien qu'il alloit être d'autant plus malheureux, qu'il faisoit le malheur de la charmante Cécile. Plus il la voyoit, plus il lui trouvoit de charmes; & peut-être (tel est le cœur humain) quand

il regrettoit le bonheur qu'il laissoit échapper, il croyoit ne faire que plaindre les maux qu'il causoit sans le vouloir.

Cependant la tendre Cécile recueillit toutes ses forces. Elle résolut de se priver de toute espérance, afin d'étouffer son amour. C'étoit un sacrifice qu'elle crut devoir à sa mère. Elle écrivit donc une lettre dans laquelle elle engageoit sa mère à suivre le projet qu'elle avoit conçu, à épouser Vermilly. Qu'on juge combien une pareille lettre étoit pénible à écrire ! Elle donnoit des éloges à la générosité qui inspiroit sa mère ; elle approuvoit enfin ce qu'elle croyoit devoir lui coûter la vie. Comme elle achevoit d'écrire, Vermilly entra chez elle. Tenez, lui dit elle, en profitant d'un reste de courage qui étoit prêt à s'éteindre, voilà une lettre que j'écris à ma mère ; elle détruira tous vos soupçons ; je l'engage à suivre son projet envers vous. Vermilly ne peut entendre ces paroles ni prendre la lettre sans frissonner ; & peut-être ce mouvement involontaire n'échappa point à Cécile. Il lit, & avec une émotion qui l'empêchoit d'articuler : Cécile, lui dit-il, votre mère ne pourra point lire cette lettre ; elle est écrite d'une main.... toute tremblante ; & la plupart des mots sont effacés.... par vos larmes. Vous croyez, reprit-elle sans savoir ce qu'elle disoit !.... n'importe.... & un torrent de larmes termine ces mots entrecoupés. Ensuite revenant à elle-même, elle le prie de rendre

lui-même la lettre, la lui présente, la retient malgré elle, & tombe comme accablée de lassitude sur une table qui étoit à côté de son fauteuil.

Vermilly ne peut plus résister à ce spectacle. Il se jette à ses pieds, baigné lui-même de ses larmes. Divine Cécile, s'écrie-t-il ! j'ai lu dans votre cœur. Punissez-moi de vos tourmens ; punissez moi d'avoir osé les deviner. Je pouvois être le plus heureux de tous les hommes ; j'en suis le plus infortuné, & je dois l'être.

A ces mots Cécile pouvoit jouer la colère ; mais elle avoit plus de candeur que de fierté, & son cœur n'avoit plus la force de se combattre. Elle ne répondit que par de nouvelles larmes. Vermilly lui ouvrit alors son propre cœur, & entraîné par ses sentimens, il lui en fit l'aveu. Ah ! Vermilly, s'écria-t-elle d'une voix presque éteinte, qu'avez-vous fait ? que m'avez-vous appris ? n'étois-je pas assez malheureuse ? Eh bien, continue-t-elle en se levant, mon secret connu ne rend mon devoir que plus rigoureux. Elle donne à Vermilly sa lettre, avec ordre de la rendre à sa mère, & s'enfuit brusquement sans oser le regarder.

Vermilly demeura en proie à mille mouvemens divers ; il céda à celui de son devoir. Il alla trouver Mme Lorvey pour lui rendre la lettre ; elle étoit sortie ; son cœur ne put se défendre d'un mouvement de joie. Mme Lorvey rentra ; Vermilly frémit de

tout son corps, & lui remit la lettre de Cécile. Cette lettre auroit dû causer à M^{me} Lorvey plus de plaisir qu'elle ne parut lui en faire. De nouveaux soins, que Vermilly ne devoit pas, sembloient occuper son esprit. Elle va trouver sa fille. Cécile, lui dit-elle, je viens de lire ta lettre. Je sens tout ce que tu fais pour moi; je viens te demander à mon tour ce que je peux faire pour toi. Cécile crut devoir profiter de cette ouverture, & demanda à sa mère la permission de se retirer dans un couvent. — Quoi, tu veux me quitter! Il le faut bien, reprit Cécile. / Et ce mot ne fut pas plutôt prononcé qu'elle eût voulu pouvoir le retenir. Ce mot échappé & la demande du couvent, plongea dans la rêverie M^{me} Lorvey, qui fit appeler Vermilly. Quand il fut arrivé: eh bien, lui dit elle, ma fille consent à notre union. Êtes-vous dans les mêmes sentimens? Oui, sans doute, s'empressa de répondre Cécile; & l'on sent combien ce discours la faisoit souffrir. Mes enfans, continua M^{me} Lorvey, vous me jurez donc de faire ce que je desire? comme on eut répondu oui: eh bien, dit-elle, ma fille, je veux terminer d'abord l'affaire qui m'intéresse; nous songerons après à celle du couvent. A ces mots elle sortit.

Le soir même elle rassembla ses enfans; & un moment après, arriva un Notaire, qui fit frémir Cécile & Vermilly. Vous allez donc signer, dit M^{me} Lorvey, en s'adressant à l'un & à l'autre. Tous deux prennent la plume

ils étoient si troublés, qu'ils auroient signé leur sentence de mort sans y regarder. Quoi, dit-elle à Vermilly, vous signez ce papier sans le lire ? il faut donc vous en dire le contenu. Mais avant tout, Vermilly & vous, ma fille, sachez que j'ai lû dans vos cœurs. Je fais quel sacrifice vous me faisiez, & je fais quel devoir il m'impose. Vous m'avez promis de m'obéir; je vous ordonne donc de signer ce contrat, qui est celui de votre mariage. Après cela, Cécile, ajouta-t-elle avec un sourire aimable, tu choisiras le couvent que tu voudras pour ta retraite. A ces mots, les deux amans tombent aux pieds de Mme Lurvey, sans avoir la force d'exprimer leur reconnaissance; & les deux sœurs remercièrent leur mère de ce mariage, qui fut célébré avec la joie la plus vive, & qui eut les suites les plus heureuses.

(Par M. Imbert:)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Vergennes*; celui de l'Énigme est *Liberté*; celui du Logogryphe est *Mouchoir*, où se trouvent *oui*, *Houri*, *cou*, la partie sur laquelle on s'assied, *S. Cir*, *cor*, *Roi*.

É N I G M E.

CH O S E utile ici-bas rarement se remarque ;
Lecteur , voilà mon sort : pourtant au genre humain
Je sers jusqu'au moment où de la vie enfin
Le fil usé se rompt sous les doigts de la parque.
La nuit comme le jour je passe par la main
Et du Berger & du Monarque ,
De la Nymphe & de la Nonain ;
Et si vous exceptez quelque climat lointain ,
De moi par-tout l'on fait usage.
Mais, soit ou raison , ou penchant ,
Au sexe le plus beau je plais bien davantage.
J'en appelle à son témoignage ;
Car il me visite souvent.
Ami du repos , du mystère ,
Je fuis l'éclat d'un trop grand jour ;
Sur table , vers le soir , dans un coin solitaire ,
Je vais prendre ma place au fond de ce séjour ,
Où l'on dit que par fois l'Amour
S'égaye aux dépens de son frère.
A tes regards , je crois , c'est bien assez m'offrir ;
Cependant , pour me définir ,
S'il faut encor que tu batailles ,
Lecteur , tu peux me découvrir
Allant de Paris à Versailles.

(Par M^{me} Casuelle , Foyensière.)

 LOGOGRAPHIE.

JE sers aux champs qui fait m'affervir & me battre,
On me sert à la ville avec soins assidus.

J'ai cinq pieds, & je marche à quatre;
Retranche mon premier, il ne m'en reste plus.

(Par un Officier au Régiment du Roi , Infant.)

 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

LETTRES contenant le Journal d'un Voyage fait à Rome en 1773, 2 Vol. in-12. A Genève; & se trouve à Paris, rue & hôtel Serpente.

QUOIQUE l'Italie nous soit aussi connue que si tout le monde l'avoit visitée, le nombre de Voyages qu'on a publiés depuis quelque temps, ne font qu'exciter le desir de voir un Pays que la Nature a si bien traité, que les Arts ont embelli, que l'Histoire a rendu célèbre; & il n'y a personne qui ne regrette de n'avoir pas, comme l'Auteur de ces Lettres, les dispositions requises pour se mettre en route; temps, santé & argent, *tempo, sanita e danari*. Son Journal est d'autant plus agréable, qu'il ne parle que de ce qui mérite d'être connu, qu'il ne décrit

décrit que ce qui a réuni les suffrages des Connoisseurs ; point de détails minutieux ; point d'enthousiasme de prévention ; il ne s'extasie pas devant un tronçon de colonne parce qu'il est antique ; il ne donne pas des éloges outrés à un tableau parce qu'il est d'un Maître célèbre ; ses jugemens sont le résultat de ses connoissances, & ses louanges sont dictées par le goût. Son Ouvrage peut être regardé comme un Extrait bien discuté & bien fait des Observations des Voyageurs qui ont vû l'Italie avant lui : aussi n'est il pas toujours de leur avis ; il critique quelquefois ; il n'adopte pas leurs opinions ; il ne copie pas leurs éloges, & on ne pourra pas dire de ces deux Volumes ce qu'on a dit de certains Voyageurs, qu'ils n'avoient fait que répéter, vrai ou non, ce qu'on avoit dit avant eux, ou ce que les Almanachs qu'on trouve dans chaque Ville leur avoient appris.

On a vû tant de descriptions des monumens anciens & modernes qui fixent l'attention des Amateurs, que nous croyons inutile au moins d'en entretenir nos Lecteurs. Bornons-nous à quelques usages singuliers, à quelques détails agréables, à quelques observations utiles. “ A Turin, ainsi
 ” que dans toute l'Italie, on se ressent en-
 ” core, à bien des égards, des influences des
 ” onzième & douzième siècles. L'ignorance
 ” & la superstition ont continué de faire
 ” des Églises des lieux d'affranchissement ;
 de sorte que les porches sont toujours
 N°. 17, 26 *Avril* 1783. H

» habités par des coquins qui sont sûrs d'y
 » trouver l'impunité. Quant à la dévotion,
 » elle est toute en démonstration. Les Pénitens,
 » affubles d'un grand sac, & les Pénitentes en voile blanc & l'éventail à la
 » main, parcourent les rues en chantant des
 » Pseaumes d'un ton lugubre. Dans quel-
 » que endroit que l'on aille, on se heurte
 » toujours contre quelque Relique ou des
 » Images miraculeuses. On est assailli à
 » chaque instant par des quêteurs qui vous
 » harcèlent, *per le anime del Purgatorio....*
 » La dévotion envers les âmes ne se borne
 » pas à quêter pour elles; elle a fait élever
 » des charniers dont la structure souvent est
 » très-agréable; telle est celle du village de
 » Sédriano & de celui de Milan, qui est
 » bâti en portiques avec des colonnes de
 » granit; les ossemens y sont arrangés d'une
 » manière pittoresque; en sorte qu'on n'é-
 » prouve point en les voyant l'horreur qu'ils
 » devroient naturellement inspirer. »

On trouve quelques détails sur Venise,
 sur la singularité de sa situation, sur l'agrément
 de son séjour, sur la liberté qui y
 règne, qui font le plus grand plaisir à lire :
 c'est cet amour de la liberté qui a introduit
 l'usage de porter le masque pendant une
 grande partie de l'année, & celui d'avoir des
casins, qui sont comme les petites mai-
 sons de nos grands Seigneurs ou de nos
 Financiers; ceux-ci favorisent le jeu que les
 Vénitiens aiment beaucoup; le déguise-

ment sert leur goût pour l'intrigue qu'ils aiment encore davantage. « Les Nobles » seuls ont le droit de tenir la Banque » dans les *Ridotti*, qui sont des salles publiques où l'on joue pendant le carnaval ; » les Étrangers doivent y risquer leurs sequins avec précaution ; le jeu étant regardé comme une ressource à Venise, la fortune est aidée par la pratique la plus consommée, & souvent par d'autres moyens plus simples & plus sûrs.... » Le Voyageur a remarqué que les François paroissent fort aimés à Venise ; la vivacité de notre Nation sympathise beaucoup avec l'humeur naturellement folâtre des Vénitiens. « C'étoit une épidémie lorsque j'y » passai, que la fureur de *parler François* ; » on n'entendoit de tout côté qu'un baragouinage continuel, & les *moufou* voleient à tort & à travers ; cette rage de » *parler François* avoit passé même jusques » sur les Théâtres, où j'entendis une Actrice nous débiter un air *François* que je » ne reconnus pas plus que les paroles ; les » Baladins des places publiques s'en méloient aussi, & l'on débitoit une chanson » dans laquelle on se moquoit assez bien » des nouveaux *Parleurs françois*. » Je ne connois rien qui fasse mieux connoître les mœurs vénitiennes que le proverbe qui suit : Il leur faut, dit-on, *la matina una Messetta, l'aposdinar una bassetta, e la sera una donnetta.*

En suivant rapidement la route, le nouveau Voyageur ne néglige point de corriger les erreurs de ses guides. « Je ne fais où M. Delal.... a pris l'air de gaieté & de liberté qui règne parmi les habitans de *Cexenna*; je n'ai au contraire rien vu qui n'indiquât la tristesse & l'ennui. La seule chose qui m'ait frappé est une espèce de coquetterie qui leur est particulière; elle consiste à profiter des signes qu'ils ont sur le visage, pour y laisser croître de longs poils qui souvent ont trois ou quatre pouces de longueur; ils ressemblent assez à ces longues & frêles moustaches qu'on voit aux Chinois sur les écrans. »

On ne peut donner une idée de ce qu'il y a d'or, d'argent, de diamans, de perles, &c. dans la *Santacasa* de Lorette & dans son trésor, ni du nombre de chapelets qu'on y distribue, de livrets de dévotion, de cierges pour les agonies, de sonnettes pour chasser le tonnerre; « mais le plus grand débit est celui des paquets de poudre que l'on fait tomber avec le balai des murs de la *Santacasa*. On peut juger des nombreuses Caravanes de Pèlerins qui s'y rendent, par les sillons tracés dans le marbre autour de la Chapelle. La dévotion des vrais croyans est d'en faire plusieurs fois le tour à genoux. »

On ne fait pas un pas dans Rome sans trouver des jouissances pour la curiosité: Temples, Arcs de Triomphe, Églises, Palais, Fontaines, Ruines, tout attire l'atten-

tion ; c'est un vaste monument élevé en l'honneur des Arts ; tout est à citer.... Notre Voyageur voulut parcourir les catacombes ; il voyagea pendant une heure dans ces souterrains composés « de différentes galeries » qui se communiquent & se croisent, & » qui sont si basses dans quelques endroits, » qu'il faut s'y tenir le corps ployé. Ces ca- » racombes sont garnies dans les parties » latérales de tombeaux. On trouve dans » presque tous des urnes lacrymatoires, des » lampes sepulcrales, des phioles dans les- » quelles on s'apperçoit qu'on a renfermé » du sang.... On peut distinguer facilement » ceux des chrétiens de ceux des payens par » les inscriptions. » L'air qu'on respire dans le quartier où elles sont est si mal sain, que les Religieux Feuillans qui desservent l'Église de Saint-Sébastien, auprès de laquelle sont placés ces souterrains, abandonnent leur maison pendant six mois. Quelle doit être la nature de celui qu'on respire dans des lieux où il n'est jamais renouvelé ? La totalité de ces catacombes n'est pas encore connue. Par le plan, on s'imagineroit voir ce que la fable nous raconte du labyrinthe de Crète. Les Religieux assurent qu'il s'étend jusqu'à dix lieues de longueur : on aime mieux le croire que de le vérifier. « J'eus » occasion de reconnoître combien sont » fausses & déplacées les plaisanteries des » Protestans & des Incrédules au sujet des » Reliques. D'après leurs propos, on s'ima-

» gineroit qu'on prend au hasard un corps
 » dans ces catacombes, & qu'après l'avoir
 » décoré du nom d'un Martyr, on en fait
 » sur le champ un Saint *impromptu*. Cette
 » calomnie n'a aucun fondement; il est
 » défendu d'enlever même la terre qui en-
 » toure les sépulcres; les inscriptions ne
 » suffisent même pas pour décider les per-
 » sonnes chargées par le Pape de les visiter;
 » & à moins qu'il ne se trouve une col-
 » lection de preuves qui ne laissent aucun
 » doute sur l'espèce de corps que l'on
 » découvre, il reste en dépôt sans que per-
 » sonne ose y toucher. » Parmi les beautés
 de tout genre qui font de *Saint-Pierre* la
 plus belle Basilique du monde, on remarque
 deux statues qui ornent le tombeau de
 Paul III; l'une représente la Justice, l'autre
 la Vérité. « Celle-ci est une grande & jolie
 » femme, qui jadis étoit toute nue; mais
 » l'allégorie devint une réalité pour un Es-
 » pagnol, qui la trouva si belle, qu'il imita
 » l'exemple de *Pigmalion*. Depuis ce temps
 » on l'a couverte d'une draperie de bronze.
 » On l'a levée lorsque l'Empereur vint à
 » Rome, afin qu'il pût mieux juger de la
 » beauté de l'ouvrage; mais la crainte des
 » Espagnols l'a fait remettre depuis. »

Les vignes ou maisons de campagne qu'on
 trouve dans l'enceinte même de Rome, réu-
 nissent ce que les talens des Anciens & des
 Modernes ont produit de plus beau. « On
 » fait remarquer sur une porte du Palais de

» la vigne Médicis, un trait qui prouve bien
 » le caractère de la Reine *Christine*. Cette
 » femme, singulière par quelques éclairs de
 » grandeur d'âme, se trouvant un jour au Châ-
 » teau Saint-Ange, & voyant de loin la vigne
 » Médicis, exigea qu'on essayât devant elle
 » jusqu'où pourroit porter le canon du Châ-
 » teau; elle le fit braquer contre la vigne;
 » le boulet alla frapper la porte principale
 » du Palais; comme elle étoit garnie de fer,
 » le boulet ne la perça pas, mais la renversa
 » avec fracas: heureusement personne ne
 » se trouva derrière la porte, & le plaisir de
 » cette Reine ne coûta pas une seconde fois
 » la vie à un homme. » Comme l'Auteur de
 ce Journal n'a voulu faire connoître que ce
 qu'il y avoit de plus curieux & de plus estimé
 dans les lieux qu'il a parcourus, notre Ex-
 trait seroit aussi volumineux que son Ou-
 vrage si nous voulions parler de tout ce qui
 intéresse les Arts & la curiosité. La galerie
 de Florence mériteroit cependant de notre
 part une notice; mais ce trésor immense est
 déjà très-détaillé par les Voyageurs, & tou-
 jours l'objet de l'attention des Étrangers;
 c'est le plus grand & le plus riche monument
 que jamais aucun Souverain ait possédé jus-
 qu'aux Médicis, « & qu'aucun depuis eux
 » ait été tenté d'imiter, parce que les lumiè-
 » res & le goût s'asseoient rarement sur le
 » Trône à côté des Rois. * » En lisant ces

* A l'époque de ce Journal, il n'étoit point en-

Lettres, on ne peut que savoir gré au Journaliste, qui n'avoit écrit que pour son instruction, d'avoir cédé à l'amitié qui lui a conseillé de les publier. S'il vouloit avoir quelque égard à nos instances, il donneroit bientôt la suite de ses Voyages à Naples, à Londres, en Suisse & en Hollande. Nous sommes persuadés que le Public la desirera autant que nous après avoir lû les Lettres que nous annonçons.

*DICTIONNAIRE Universel des Sciences Morale, Économique, Politique & Diplomatique, ou Bibliothèque de l'Homme d'Etat & du Citoyen, mis en ordre & publié par M. Robinet, Censeur Royal. in-4°. A Paris, chez l'Éditeur, rue de la Harpe, à l'ancien Collège de Bagneux.**

Nous avons suivi assez exactement la publication de ce grand Ouvrage; nous avons tâché d'en faire connoître le mérite & l'utilité pour toutes les classes de Citoyens en général, mais sur-tout pour ceux qui, chargés de l'Administration des États, doivent

core question du fameux *Museum* qui immortalisera Louis XVI, & le Ministre sous les ordres duquel il se construit.

* Cet Ouvrage est actuellement fini & terminé. Le XXX & dernier Vol. sera en vente dans quinze jours.

faire une étude particulière de la Science du Gouvernement. L'abondance des matières contenues dans chaque Volume, nous a rarement permis d'entrer dans des détails propres à satisfaire la curiosité de nos Lecteurs. Un Livre de cette espèce est plus fait pour être lû & médité que pour être extrait & analysé. Tel article est souvent lui-même l'extrait ou l'analyse d'un ou de plusieurs Ouvrages. Qu'on lise le titre GOUVERNEMENT : l'Auteur y a rassemblé, en trente pages, tout ce que l'on a dit de plus juste sur la nature & les fins du Gouvernement civil, sur ses différentes formes, leurs principes & leurs combinaisons, sur les signes d'un bon Gouvernement, sur la pente à dégénérer; sa corruption & les moyens de la prévenir, & tout cela est traité avec une telle précision, un tel enchaînement de principes & de conséquences, que ce seroit mutiler cet article que d'entreprendre de le faire connoître sans le copier en entier. Nous en disons autant des autres, tels que CODE FRÉDÉRIC, DROIT DES GENS, GUERRE, &c. &c. Mais nous ne pouvons nous dispenser de transcrire ici quelques paragraphes du mot GLOIRE.

« La Gloire doit être réservée aux Coopé-
 » rateurs du bien public; & non-seulement
 » les talens, mais les vertus elles-mêmes
 » n'ont droit d'y aspirer qu'à ce titre.....

» Les grands sacrifices de l'intérêt per-
 » sonnel au bien public, demandent un
 » effort qui élève l'homme au-dessus de lui-

» même, & la gloire est le seul prix qui soit
 » digne d'y être attaché. Qu'offrir à celui
 » qui immole sa vie, comme Decius; son
 » honneur, comme Fabius; son ressentiment,
 » comme Camille; ses enfans, comme Brutus &
 » Manlius? La vertu qui se suffit, est une
 » vertu plus qu'humaine: il n'est donc ni prudent
 » ni juste d'exiger que la vertu se suffise. Sa
 » récompense doit être proportionnée au bien qu'elle
 » opère, au sacrifice qui lui en coûte, aux talens
 » personnels qui la secondent; ou si les talens
 » personnels lui manquent, au choix des talens
 » étrangers qu'elle appelle à son secours; car ce
 » choix, dans un homme public, renferme en lui
 » tous les talens.

» L'homme public, qui feroit tout par lui-même,
 » feroit peu de choses. L'éloge que donne Horace
 » à Auguste: *Cùm tot sustineas & tanta negotia solus*, signifie
 » seulement que tout se faisoit en son nom, que
 » tout se passoit sous ses yeux. Le don de régner
 » avec gloire n'exige qu'un talent & qu'une
 » vertu. Ils tiennent lieu de tout, & rien n'y
 » supplée. Cette vertu, c'est d'aimer les hommes;
 » ce talent, c'est de les placer. Qu'un Roi veuille
 » courageusement le bien, qu'il y emploie à propos
 » les talens & les vertus analogues; ce qu'il fait
 » par inspiration n'en est pas moins à lui, & la
 » gloire qui lui en revient ne fait que remonter
 » à sa source.....

» Voyez un Roi qui, par les liens de la

„ confiance & de l'amour , unit toutes les
 „ parties de son État , en fait un corps dont
 „ il est l'âme , encourage la population &
 „ l'industrie , fait fleurir l'agriculture & le
 „ commerce ; excite , aiguillonne les Arts ,
 „ rend les talens actifs & les vertus fécon-
 „ des : ce Roi , sans coûter une larme à ses
 „ Sujets , une goutte de sang à la terre , ac-
 „ cumule au sein du repos un trésor im-
 „ mense de gloire , & la moisson en appar-
 „ tient à la main qui l'a semée.

„ Mais la gloire , comme la lumière , se
 „ communique sans s'affoiblir : elle du Sou-
 „ verain se répand sur la nation ; & chacun
 „ des grands Hommes qui y contribuent ,
 „ brille en particulier du rayon qui émane
 „ de lui. On a dit le grand Condé , le grand
 „ Colbert , le grand Corneille , comme on
 „ a dit Louis-le-Grand. Celui des Sujets qui
 „ contribue & participe le plus à la gloire
 „ d'un règne heureux , c'est un Ministre
 „ éclairé , laborieux , accessible , également
 „ dévoué à l'État & au Prince , qui s'oublie
 „ lui-même , & ne voit que le bien ; mais
 „ la gloire même de cet homme étonnant
 „ remonte au Roi qui se l'attache. En offer ,
 „ si l'utile & le merveilleux font la gloire ,
 „ quoi de plus glorieux pour un Prince ,
 „ que la découverte & le choix d'un si digne
 „ ami ?

S P E C T A C L E S.

COUP-D'ŒIL sur le travail fait aux trois Théâtres Royaux, pendant le cours de la dernière année Dramatique, (9 Avril 1782 au 5 Avril 1783.)

PEUt-ÊTRE ne citeroit-on que très-difficilement une année, dans le cours de laquelle les trois Théâtres Royaux ayent, comme à l'envi l'un de l'autre, donné des preuves aussi constantes du desir de plaire au Public, en variant ses plaisirs. L'affluence des Spectateurs a payé les efforts qu'on y a faits, d'abord en augmentant les recettes, par conséquent la fortune des Comédiens; ensuite, ce qui est infiniment plus flatteur pour des gens à talens, en leur donnant les marques les plus vives & les plus réitérées de la satisfaction générale. Chargés de mettre sous les yeux du Public, à la fin de chaque année, le tableau du travail des Comédiens du Roi, nous nous acquittons aujourd'hui de ce devoir avec un plaisir que nous n'avons point encore éprouvé, & que nous voudrions goûter plus souvent.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LES Amateurs de ce Théâtre sont divisés, depuis quelque temps, en différens partis qui marchent, chacun sous un étendard de son choix, & qui crient au nom des idoles dont ils ont adopté le culte. Pour tâcher, autant qu'il est possible, de plaire à tous les esprits, on a représenté des Ouvrages de tous les genres. Allemands, François, Italiens, chacun a eu son moment de succès & de jouissance. Malgré ce soin, & les efforts multipliés de l'Académie, elle a fait des mécontents : cela ne doit pas surprendre. Il est un certain nombre de personnes qui n'ont qu'un goût, & un goût exclusif. Tenter de les satisfaire, ce seroit chercher le secret du *grand œuvre*. Quand on a obtenu, sur tout mérité le suffrage des gens équitables & sans passion, il faut savoir braver la petite humeur & les mauvaises plaisanteries des déclamateurs enthousiastes.

Six Ouvrages nouveaux : *Électre*, Tragédie en trois Actes, par M. Guillard, musique de M. Lemoine; *Apollon & Daphné*, en un Acte, par M. Pitra, musique de M. Mayer; *l'Acte du Feu*, remis en musique par M. Edelmann; *Ariane abandonnée*, en un Acte, imitée de l'Allemand, par M. Moline, musique de M. Edelmann; *l'Embarras des Richesses*, Comédie en trois Actes, musique

de M. Grétry; & *Renaud*, Tragédie en trois Actes, par M. Leboeuf, musique du célèbre Sacchini. Deux Ouvrages remis avec des changemens considerables; *Alys*, Tragédie en trois Actes, musique de M. Piccini; & *le Seigneur Bienfaisant*, par M. Rochon de Chabannes, musique de M. Flocquet. Dix autres mis au courant du Répertoire: *l'Inconnue persécutée*, Comédie en trois Actes, musique d'Anfossi; *Castor & Pollux*; *la Reine de Golconde*, par M. Sédaine, musique de M. Monigny; *Iphigénie en Tauride*, musique de M. Gluck; *le Devin du Village*; *Colinette à la Cour*, Comédie en trois Actes, musique de M. Grétry; *Apollon & Coronis*, musique de MM. Rey; *Thésée*, Tragédie en quatre Actes, musique de M. Gossec; *Roland*; *Iphigénie en Aulide*; enfin, le joli Ballet de *la Chercheuse d'Esprit*, remis avec beaucoup de soin. En tout dix-neuf Opéra. Voilà le tableau des opérations de l'Académie Royale de Musique, pendant le cours de la dernière année. On pourroit encore y ajouter les répétitions de plusieurs Ouvrages dont les Compositeurs ont désiré entendre & connoître l'effet, & qui seront vraisemblablement représentés avant la fin de l'année qui va commencer, soit à la Ville, soit à la Cour. Pour bien apprécier ce travail, il est nécessaire de se souvenir de tous les détails qu'entraîne après elle la mise & même la remise d'un Opéra. Ceux de nos Lecteurs qui en ont quelque idée, sentiront combien sont fondés les éloges que nous

donnons au zèle des Sujets qui composent le Comité de notre Théâtre Lyrique.

Ce Spectacle continuera d'être régi par les Acteurs, ainsi qu'il l'a été cette année. Le Ministre a voulu, en laissant la direction entre leurs mains, leur donner une preuve de la satisfaction que leur conduite lui a donnée. On étoit menacé de perdre à ce Théâtre deux Sujets chers au Public, M. Legros & M. Dauberval. Le premier a même demandé son congé; mais on espère que les instances des Chefs de l'Opéra l'engageront à reprendre son service. On présume aussi que les Sujets ne verront pas, sans plaisir, rester parmi eux un homme qui, par l'intelligence avec laquelle il régit le Concert Spirituel, donne des preuves éclatantes de son goût, & dont les idées ne sauroient manquer d'être utiles à un Spectacle où les connoissances musicales sont aussi rares que nécessaires. Quant à M. Dauberval, sa santé faisoit craindre qu'il ne fût forcé de se retirer; mais elle se rétablit de jour en jour, & nous jouirons encore des talens de ce charmant Danseur. On rendra compte des changemens, s'il y en a, quand on en sera exactement informé.

COMEDIE FRANÇOISE.

LES vingt deux Ouvrages, tant nouveaux que remis, dont M. Dorival a parlé dans son Compliment de clôture, sont 1.°. Ouvrages neufs. Quatre Tragédies en cinq Actes :

Agis, par M. Laignelot; *Tibère & Sérénus*, par M. Fallet; *Zorai*, par M. Marignié; le *Roi Léar*, par M. Ducis. Deux Comédies en cinq Actes: les *Amans Espagnols*; le *Vieux Garçon*, par M. Dubuiffon. Trois Comédies en trois Actes: l'*Homme Dange-reux & l'Écueil des Mœurs*, par M. Paliffot; les *Journalistes Anglois*, par M. Cailhava. Une Comédie en deux Actes: le *Déjeûné In-terrompu*. Quatre Comédies en un Acte: l'*Inauguration du Théâtre François*, par M. Imbert; *Molière à la Nouvelle Salle*, par M. de la Harpe; les *Rivaux Amis*, par M. Forgeot, & les *Aveux Difficiles*, par M. Vigée.

2°. Pièces remises. Trois Tragédies en cinq Actes: *Bérénice*, *Roméo & Juliette*, & *Spartacus*. Une Tragédie en trois Actes: la *More de César*. Une Comédie en cinq Actes: les *Deux Amis*, par M. de Beaumarchais. Une Comédie en deux Actes: les *Trois Tuteurs*, par M. Paliffot. Une Comédie en trois Actes: les *Philosophes*, par le même; enfin une Comédie en un Acte: l'*Anglois à Bor-deaux*, par M. Favart. Il faut joindre à ces vingt-deux Ouvrages deux Tragédies repré-sentées à la Cour: l'une nouvelle, *Électre*, par M. de Rochefort; l'autre remise, *Venise sauvée*, par M. de la Place. En tout ving-quatre Pièces. On ne peut qu'inviter les Co-médiens François à travailler avec la même ardeur. Leurs recettes, dans le cours de cette année, ont été portées au-delà des plus fortes qu'ils ayent jamais faites. La curiosité, ex-

citée par la nouveauté de la Salle, a été une des principales causes de l'affluence des Spectateurs. Un moyen sûr de l'attirer encore, c'est de varier le Répertoire, de soigner les représentations & de donner des nouveautés. Le travail dont nous venons de donner le tableau a été assez avantageux au Spectacle François, pour que l'on croie que celui de cette année y répondra. Tout le monde y trouvera son compte; le Public des plaisirs, & les Comédiens des applaudissemens avec de la fortune.

COMÉDIE ITALIENNE.

CE Spectacle, depuis quatre ans, est celui qui a donné les preuves les plus incontestables d'un zèle infatigable. La Comédie proprement dite, les Pièces à Ariettes, & les Comédies-Vaudevilles, offrent tour-à-tour aux Spectateurs des représentations variées & agréables; & le Répertoire augmenté tous les mois par une suite rapide de nouveautés, pique la curiosité & amène l'affluence. Vingt-neuf Ouvrages nouveaux; trois remis, dont deux avec des changemens considérables, tel est l'état du travail presque incroyable que les Comédiens Italiens ont fait cette année. Ouvrages neufs: *le Public Vengé*, en un Acte, précédé d'un Prologue, intitulé: *le Poisson d'Avril*, par M. le P....; *le Poète Supposé*, Comédie en trois Actes, par M. Laujeon, musique de M. Champein; *le Vaporeux*,

Comédie en deux Actes , par M. M. ; *la Comtesse de Givri* , Comédie en trois Actes , par Voltaire ; *le Trébuchet* , Opéra-Comique en Vaudevilles & en un Acte ; *le Déserteur* , Drame en cinq Actes , par M. Mercier ; *Agis* , Parodie en un Acte & en Vaudevilles ; *les Deux Jumeaux de Bergame* , Comédie en un Acte , par M. de F. ; *le Mort Marié* , Comédie en deux Actes , par M. Sédaine ; *les Deux Aveugles de Bagdad* , Comédie en deux Actes , musique de M. Fournier ; *le Diable Boiteux* , Opéra-Comique en Vaudevilles & en un Acte ; *Tibère* , Parodie en deux Actes & en Vaudevilles ; *Tom-Jones à Londres* , Comédie en cinq Actes , par M. Desforges ; *le Mariage in Extremis* , Comédie en un Acte ; *l'Oiseau perdu & retrouvé* , Opéra-Comique en un Acte & en Vaudevilles , par MM. de Piis & Barré ; *l'Indigent* , Drame en quatre Actes , par M. Mercier ; *la Nouvelle Omphale* , Comédie en trois Actes , par M. de Beaunoir , musique de M. Flocquet ; *Anaximandre* , Comédie en un Acte , par M. Andrieux ; *les Trois Inconnues* , Comédie en trois Actes , musique de M. H.... ; *Sophie de Francour* , Comédie en cinq Actes , remise en quatre Actes , par M. le M. de la S. ; *Henri d'Albret* , Comédie en un Acte ; *Coralie & Blandford* , Comédie en deux Actes ; *le Corsaire* , Comédie en trois Actes , par M. de la Chabeaussière , musique de M. d'Aleynac ; *les Aveux Difficiles* , Comédie en un Acte , par M. le Baron d'Estar , & le

Déménagement d'Arlequin, Compliment de clôture, en un Acte. Ouvrages remis : *Les Mariages Samnites*, Comédie en trois Actes, musique de M. Grétry ; *la Surprise de l'Amour*, Comédie de Marivaux en trois Actes, & *le Baiser*, Comédie en trois Actes, par M. de F. musique de M. Champain. En tout trente-deux Pièces, à quoi il faut ajouter *Blaise & Babet*, ou la suite des *Trois Fermiers*, Comédie en trois Actes, par M. Monvel, musique de M. D. Z. qui a été représentée à la Cour, & qui le sera incessamment à Paris. A l'aspect d'un pareil tableau, on ne doit pas être étonné de la préférence que le Public semble accorder à la Comédie Italienne : elle est très-bien fondée, & nous ne doutons pas qu'elle ne continue de s'en rendre digne.

L'ouverture du nouveau Théâtre Italien élevé sur le terrain de l'ancien hôtel de Choiseul, se fera le Lundi 28 Avril. La Salle, d'une forme ovale, est décorée avec autant de goût que de richesse. En voici la distribution. Un parquet, un amphithéâtre & trois rangs de loges couronnées par une galerie circulaire. Le parterre reste dans son ancienne attitude, c'est-à-dire, que les Spectateurs n'y seront point assis. Il est bordé de petites loges, dans la partie qui avoisine le Parquet. On y entre par deux portes assez larges pour donner à la foule un libre passage. Ce monument, sur lequel nous laissons à d'autres le soin de faire des observations critiques, nous a paru fait pour ajouter à la ré-

putation de son Auteur, M. Heurtier, Architecte du Roi.

Dans le prochain Mercure, nous rendrons compte des retraites & autres changemens que peuvent avoir éprouvés les Théâtres François & Italien.

ANNONCES ET NOTICES.

CARTE de la Calabre citérieure & altérieure, du Phare de Messine, où l'on voit le désastre causé par le tremblement de terre qui a commencé le Mercredi 5 Février 1783, d'après les détails de la relation Italienne & de plusieurs relations particulières. Prix, 1 livre 4 sols. A Paris, chez les sieurs Fortin & Delamarche, Géographes, rue de la Harpe, près celle du Foin. — *Tableau Astronomique, ou Abrégé d'Astronomie suivant le système de Copernic, dédié à Mgr. le Dauphin, par M. de la Ferté, Commissaire-Général de la Maison du Roi.* Prix, 1 livre 10 sols. A Paris, chez les mêmes.

ALMANACH de MONSIEUR pour l'année 1783, présenté pour la première fois en 1780 à MONSIEUR, par Pierre-François Didot le jeune, Directeur de son Imprimerie. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins. Prix, 2 l. 8 s.

On prie ceux qui n'ont pas reçu l'Almanach de l'année dernière, de le faire prendre cette année chez l'Imprimeur; il leur sera délivré *gratis* sur leur reconnaissance.

COURS complet d'Agriculture théorique, pratique, économique & de médecine rurale & vétérinaire, suivi d'une Méthode pour étudier l'Agricul-

ture par principes, ou Dictionnaire universel d'Agriculture; par une Société d'Agriculteurs, & rédigé par M. l'Abbé Rozier, Prieur-Commendataire de Nanteuil-le-Haudouin, Seigneur de Chevreuille, Membre de plusieurs Académies, &c. Tome III. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Le nom du Rédacteur de cet Ouvrage garantit le mérite des matériaux qui le composent: aussi son succès paroît-il se décider & s'affermir de jour en jour.

ÉLÉMENTS de l'Histoire de France depuis Clovis jusqu'à Louis XV, par M. l'Abbé Millot, de l'Académie Française, 3 Vol. in-12, cinquième Édition. Prix, 6 liv. brochés, 7 livres 10 sols reliés. A Paris, chez P. E. G. Durand neveu, Libraire, rue Galande, hôtel de Lesseville.

ÉLÉMENTS de l'Histoire d'Angleterre depuis la conquête des Romains jusqu'au Règne de Georges II, par le même & même adresse, quatrième Édition. Prix, 7 liv. 10 sols broché, 9 liv. relié en veau.

Le succès de ces deux Ouvrages n'a jamais été équivoque. Ils seront toujours estimés par ceux qui recherchent dans un Ouvrage l'utilité du plan, l'exactitude des faits & la sagesse du style.

ALMANACH Musical. A Paris, au Bureau de l'Abonnement Littéraire, rue S. André-des-Arcs

Cet Ouvrage a commencé en 1775. Il a été suspendu un moment après 1779: un nouveau Rédacteur s'est chargé de le continuer. L'année 1783 paroît actuellement,

OPERA Latina D. Caroli Lebeau, Regiæ Literarum & Inscriptionum Academiæ à Secretis, & olim in Collegio Grassinæo nec non in Regio Eloquentiæ Professoris. Parisiis, apud Nyon, viâ vulgo

du Jardin; Morin, viâ San-Jacobea; Colas, foro Sorbonico; Nyon, propè Collegium Mazarinæum.

Le troisième & dernier Volume de cette Collection paroît, & nous a seublé digne des deux précédens. Une ardeur infatigable pour l'étude, secondée par une santé vigoureuse, avoit enrichi la mémoire & formé le goût de ce célèbre Professeur, qui possédoit le talent de communiquer ses lumières par la voie de l'instruction. On l'a placé parmi les meilleurs Auteurs de la Latinité moderne, soit en vers, soit en prose.

OFFICES tirés de l'Écriture Sainte pour tous les jours du mois, en gros caractères, à l'usage des Personnes avancées en âge, & qui veulent se sanctifier par la Prière & la Méditation. A Paris, chez Lamy, Libraire, quai des Augustins.

Cet Ouvrage, publié par ordre de Monseigneur de Noailles, a été imprimé plusieurs fois. Sans figures il se vend en feuilles ou broché 4 liv. 16 s. Les quatre Volumes reliés en deux, veau jaspé, 6 l. avec figures en feuilles 7 liv. 4 sols. Les quatre Volumes reliés en deux, veau jaspé, 9 liv., dorés sur tranche, 10 livres, en maroquin 12 liv.

VOCABULAIRE de Guerre, ou Recueil des principaux termes de guerre, de marine, de fortification, d'attaque & de défense des Places, & de la Géographie; par M. Dupain de Montesson, Capitaine d'Infanterie, ancien Ingénieur des Camps & Armées du Roi, & son Pensionnaire, 2 Volumes petit in-8°. Prix, 8 liv. brochés.

Cet Ouvrage ne peut qu'être utile aux Personnes qui s'exercent dans les Arts dont il traite; & les autres Lecteurs y trouveront sans peine des explications qu'ils ne pourroient trouver que par de pénibles recherches.

INSTRUCTIONS pour les Personnes qui gardent les Malades. A Paris, chez Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins. Prix, 1 liv. 4 sols br.

Cet Ouvrage est fait avec toute la simplicité qui convient au sujet qu'il traite. Il donne des renseignements utiles, & il seroit à désirer que tous ceux qui veillent autour des malades en eussent fait la lecture & même une étude particulière.

PETIT Abrégé de l'Histoire Sainte, de l'Histoire Romaine, de la Fable & de l'Histoire de France, par Mme Gougelet, in - 12. Prix, 1 liv. 10 sols broché. A Paris, de l'Imprimerie de Couturier, quai des Augustins.

Nous sommes de l'avis du Censeur de cet Ouvrage, qui n'y a rien trouvé qui ne puisse être utile à l'instruction des Enfans, auxquels il est destiné.

ÉTAT de la Noblesse, année 1783, pour servir de Supplément à tous les Ouvrages historiques, chronologiques, &c. & de Suite aux Étrennes de la Noblesse, in - 12. Prix, 3 liv. A Paris, chez Leboucher, Libraire, quai de Gêvres; Onfroy & Lamy, Libraires, quai des Augustins.

Ce Volume contient, 1°. l'état actuel de la Maison Royale de France & des Maisons Souveraines de l'Europe; 2°. les Généalogies des Maisons Royales qui n'ont pas paru dans les Volumes précédens; 3°. les Généalogies des Maisons Illustres de France, leurs Armes en grande partie gravées & toutes énoncées, les faits qui tiennent à leur histoire, &c.; 4°. un Répertoire des changemens survenus depuis l'année précédente, & une Table en trois parties plus commode pour le Lecteur.

TROIS Sonates de Clavecin, avec accompagnement de Violon, dédiées à Mme de Pons, par M.

Thubé, Œuvre I. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'Auteur, rue Poissonnière, au coin de celle de la Lune, & aux Adresses ordinaires.

CONCERTO de Flûte, avec accompagnement de Cors, Hautbois, Violons, Alto & Basse, par M. Prati. Prix, 4 livres 4 sols. A Paris, chez Muffard, rue Aubry-le Boucher, & aux Adresses ordinaires.

NEUVIÈME & dixième Recueils de Musique arrangés pour le Cistre ou Guittare Allemande, contenant les plus jolies Ariettes, avec accompagnement & des Airs variés, par M. Pollet l'aîné, Maître de Cistre. Prix, 6 livres chaque. A Paris, chez l'Auteur, Cloître S. Merry, maison de M. Gerbet, & aux Adresses ordinaires.

SIX Duos à deux Violons, dédiés à Mylord Malden, par J. B. Breval, Œuvre X. Prix, 7 livres 4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue Feydeau, maison de M. Jacob, & aux Adresses ordinaires.

Pour les Annonces des Titres de la Gravure, de la Musique & des Livres nouveaux, voyez les Couvertures.

T A B L E.

<i>ÉPITRE à Mlle Rose,</i>	145	<i>Dictionnaire Universel des</i>	
<i>La Dêlicatesse récompensée,</i>		<i>Sciences Morales, &c.</i>	152
<i>Anecdote,</i>	149	<i>Acad. Royale de Musiq.</i>	157
<i>Enigme & Logogriphe,</i>	167	<i>Comédie Francoise,</i>	159
<i>Lettre contenant le Journal</i>		<i>Comédie Italienne,</i>	162
<i>d'un Voyage fait à Rome</i>		<i>Annonces & Notices,</i>	164
<i>en 1773.</i>	168		

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 26 Avril. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 25 Avril 1783. GUIDL



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 1er. Février.

TOUTES les dispositions du nouveau Grand - Visir annoncent un gouvernement ferme & éclairé. Il paroît s'occuper particulièrement d'établir la discipline parmi les différens Corps de troupes qui sont toujours sur pied ici ; les Janissaires ont ordre de rester tous à portée des Chefs qui les commandent, sous prétexte d'être plutôt & plus facilement rassemblés au premier ordre ; mais en effet, pour que les Chefs veillent sur eux, & préviennent les assemblées, les tumultes & les désordres qui en sont ordinairement la suite.

Ce Ministre a fait faire aussi le dénombrement de tous les jeunes gens en état de porter les armes dans les Provinces d'Europe. On en a trouvé 105,000, auxquels il a été enjoint de se fournir de tout ce qui est nécessaire pour partir au premier ordre ;

5 Avril 1783.

la Communauté à laquelle ils appartiennent sera responsable de leurs défections.

Les constructions continuent à l'arsenal; il a été donné des ordres à la nouvelle fonderie pour 300 pièces de canons.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 15 Février.

LES actes de la ratification de l'accession de la Reine de Portugal à la neutralité armée, arrivés ici, ont été échangés le 28 du mois dernier; & depuis, le même échange s'est fait entre le Vice-Chancelier de l'Empire & le Ministre de S. M. Sicilienne qui vient aussi d'accéder à la neutralité armée.

Le Baron de Klopmann, Grand Maréchal de la Cour de Courlande, est arrivé dans cette Capitale; on ne doute point qu'il ne soit chargé de traiter relativement aux prétentions de la Ville & du Port de Riga.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 1er. Mars.

L'EXPORTATION du cuivre est un article considérable de notre commerce; on peut le porter année commune à 5000 schiff-funds. Le nombre des ouvriers des mines à Konigsberg dans la Norwège se monte à 3620. Le bénéfice qu'on a retiré l'année dernière de l'exploitation de celle d'argent,

s'est monté à 297,985 rixdalers. Dans la même année, le commerce Danois a employé plus de 200 bâtimens nationaux de plus que dans l'année précédente.

Le 22 du mois dernier est arrivé à Helsingor, le premier bâtiment chargé de harengs frais; la veille il avoit mouillé dans le même port 2 bâtimens venant de Sainte-Croix, chargés de café.

On écrit de Bergen en Norwège, qu'il y est mort le 9 du mois dernier un Tonnelier nommé Berend-Reimertzan. Il n'étoit pas âgé de plus de 63 ans, ce qui n'est pas extraordinaire; mais ce qui l'est, c'est qu'il a été marié quatre fois, & qu'il a eu 30 enfans de ses quatre femmes, & que la dernière qu'il laisse veuve, est grosse du trente-unième.

P O L O G N E.

De V A R S O V I E , le 4 Mars.

LE bruit de la retraite prochaine du Prince Poninski, Trésorier de la Couronne, se renouvelle; on prétend qu'il ne quitte cette place importante que de l'aveu de S. M. On dit aussi que le Prince Stanislas Poniatowski est décidé à céder au Comte Potocki le régiment des Gardes à pied, qu'il a obtenu à la mort de son oncle le Prince Waiwode de Russie.

» Les nouvelles les plus récentes arrivées de la Podolie, écrit-on des frontières de la Turquie, an-

noncent une révolution politique très importante ; & qu'on ne croit pas éloignée , dans les Principautés de Moldavie & de Valachie. On a lieu de croire si elle s'exécute , qu'elle sera conforme aux arrangemens pacifiques pris entre les Cours de Vienne & de Pétersbourg & la sublime Porte. — Selon quelques lettres de Constantinople , l'intention du Gouvernement est de faire quitter aux trois pes Ottomans l'habit dont elles ont été revêtues jusqu'à présent , pour leur faire prendre des vêtemens courts , plus rapprochés de ceux des Européens , & plus commodes pour les évolutions militaires. — Les mêmes lettres assurent qu'une des Sultanes est accouchée de deux Princes jumeaux «.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 12 Mars.

L'AMBASSADEUR de Maroc assiste à presque tous les divertissemens publics , & paroît y prendre plaisir ; il se familiarise facilement avec tous nos usages ; les lettres de créance qu'il a apportées sont très-polies ; elles contiennent en substance :

« Qu'aussi-tôt après avoir appris le décès de l'Impératrice-Reine, l'intention du Roi de Maroc avoit été d'envoyer un Ministre à l'Empereur, pour lui témoigner sa sensibilité ; qu'enfin réjoui en apprenant l'agréable nouvelle que les Etats Autrichiens jouissoient sous l'heureux gouvernement de S. M. I., des marques les plus éclatantes de la protection Divine, il s'étoit décidé à envoyer un Ambassadeur extraordinaire, pour l'assurer de la sincérité de ses vœux, formés en faveur du gouvernement heureux & permanent de l'Empereur, & lui demander en même-tems son amour en retour «.

On apprend du Comtat de Liptau , dans

la Hongrie, qu'on y a découvert de nouvelles mines très-riches en or, en argent & d'autres mines qui seront mises incessamment en exploitation. Il y sera établi une Jurisdiction particulière pour la direction & l'administration de ces mines.

« Le 26 du mois dernier, écrit-on de Prague, le feu ayant pris à Budin pendant un ouragan terrible, toute cette Ville a été réduite en cendre à l'exception de six maisons & d'une partie de l'Eglise. Les Habitans voyant qu'il étoit impossible de rien sauver ont abandonné la Ville, & il n'a péri dans ce funeste accident que trois enfans & un vieillard. — Les Négocians de la Ville de Hayda, dans le cercle de Leitmériz, qui en tems de paix font de grandes affaires avec l'Espagne & l'Angleterre, ont célébré d'une manière solennelle la conclusion des préliminaires entre les Puissances belligérantes. Ils ont fait chanter un *Te Deum* & distribuer du pain, de la viande & de l'argent aux pauvres. La fête s'est terminée par un bal «.

De HAMBOURG, le 15 Mars.

RIEN n'est plus impénétrable aujourd'hui que le secret des divers Cabinets politiques de l'Europe. Les préparatifs immenses de la Maison d'Autriche & ceux de la Russie, ont fait penser d'abord que les Turcs étoient menacés d'une attaque combinée, dont l'objet ne tendoit à rien moins qu'à les chasser de l'Europe. Cette idée s'est évanouie avec la cessation des mouvemens qui l'avoient fait naître. La paix est dit-on raffermie; l'Ambassadeur de Russie à Constantinople a présenté au Divan une

nouvelle convention , qui en a été agréée ; on ajoute que par cette convention , l'Empereur obtiendra pour ses sujets la libre navigation sur tout le Danube , la Mer Noire , & l'Archipel , & que la Porte lui cédera en outre une partie de la Bosnie , jusqu'à Unna.

S'il faut en croire quelques lettres , le Grand-Seigneur a chargé un Capigi-Baschi de suivre le Grand-Visir déposé , & de l'étrangler ; un sort pareil menace , dit-on , le Bacha de Bosnie , parce qu'on prétend que c'est lui qui a favorisé les désordres commis sur les frontières.

« Maintenant que tous les sujets de rupture paroissent être arrangés du côté de la Porte , dit un de nos papiers , les spéculatifs sont réveillés de nouveau par des préparatifs considérables faits à Berlin. On assure que 1000 fourgons sont commandés pour le commencement de Juin ; que les Directeurs du Lazaret ont ordre de dresser un état de tous les Chirurgiens qui se trouvent dans la capitale. On doit former trois nouveaux régimens d'infanterie , & l'on parle d'augmenter aussi la cavalerie. Est-ce un nouvel orage qui se forme ? quel est le côté qu'il menace ? C'est ce que l'on ignore : ce qu'il y a de certain , c'est que les couriers se succèdent plus rapidement que jamais , & que dans une seule semaine , il en est arrivé 4 de Pétersbourg à Potsdam ».

On écrit de Linkoping qu'il y est mort dans le mois de Janvier dernier le nommé John Swanberg , qui a poussé sa carrière jusqu'à cent ans ; il avoit servi sous Charles XII. , & étoit présent au siège de Friedericshall ; aucune maladie n'avoit altéré sa santé ;

il a laissé beaucoup d'enfans & de petits-enfans.

» Le commerce de Russie, sur la mer Caspienne, fait des progrès considérables. Les bâtimens d'As-tracan vont principalement dans les endroits sui-vans ; savoir à Derbent, sur la côte occidentale de cette mer ; à Baka, sur la même côte plus au sud ; à Sallian, sur le fleuve de Kur ; à Josily, dans la Province de Gilan & à Farebat. Les principaux arti-cles d'exportation sont des draps & d'autres mar-chandises des manufactures Russes. Jusqu'à présent la Russie a gagné dans ce commerce plus de 300,000 roubles par an. — Dans l'année dernière il a été exporté de Pétersbourg pour 12,954,444 roubles de marchandises, & il n'y a eu que pour 9,583,352 roubles de marchandises importées. Dans la même année il est entré à Pétersbourg 789 bâtimens, dont 46 Prussiens, 13 Portugais & 3 Hollandois.

Voici un état exact & comparé des vail-seaux qui ont passé le Sund dans les années 1781 & 1782.

<i>Vaisseaux</i>	1781	1782.
Suédois	2212	2114.
Prussiens	1507	1912.
Danois	1588	1633.
Anglois	2021	1267.
d'Ostende	95	507.
de Brême	231	242.
de Dantzic	226	136.
Russes	116	145.
de Lubec	90	100.
du Mecklenbourg	89	94.
de Hambourg	54	13.
d'Oldenbourg	—	13.
de Venise	1	3.
de Courlande	—	3.
Total	8228	8182.

Le Docteur Buscling a inséré dans sa Feuille Hebdomadaire, l'état suivant de la population du Duché de Wurtemberg en 1782.

Généralat de Rebenhausen	135,057 ames;
— de Denkendorf	119,955
— de Maulbrun	160,742
— d'Abdelberg	150,226
Total	<u>565,880</u>

Dans ce nombre on compte 426 Juifs. La population de ce Duché a été plus considérable avant l'émigration d'un grand nombre de sujets qui se sont établis dans la Prusse occidentale.

I T A L I E.

De NAPLES, le 1er. Mars.

LES nouvelles directes arrivées de Sicile ; ont malheureusement confirmé les premiers détails qu'on avoit reçus du désastre de Messine , & qu'on se flattoit que la terreur & la consternation pouvoient avoir exagérés (1). Le Sénat même de cette Ville en a rendu compte au Roi dans une relation en date du 8 Février , & dont l'authenti-

(1) Nous recommanderons à ceux de nos Lecteurs qui voudront suivre la Carte des lieux que ce terrible fléau a dévastés de se procurer celles de l'Isle ou Royaume de Sicile, par M. de Lisle, du Royaume de Naples, de la partie Méridionale du même Royaume, par M. Jaillot. Elles se trouvent toutes trois à Paris chez M. Dezauche, successeur de MM. de Lisle & Buache, Géographes du Roi, rue des Noyers près celle des Anglois.

cité ne permet plus de douter de l'étendue du malheur dont elle a été la victime. Cette relation est conçue ainsi.

» SIRE, La situation affreuse où se trouve cette ville, par les effets du tremblement de terre qui a commencé le 5 de ce mois à midi & demi, & qui dure encore, a fait croire au Sénat que vous pardonneriez de vous adresser directement la relation de ce désastre, au lieu de la faire passer, suivant l'usage, à V. M. par les mains de S. E. le Vice-Roi. Nous ne doutons point que le cœur sensible de V. M. n'éprouve la douleur la plus profonde, au spectacle déchirant d'une Cité superbe transformée tout-à-coup en un monceau de ruines par un événement terrible & jusqu'à présent sans exemple. Les secousses de la terre qui se sont succédées de quart-d'heure en quart-d'heure, avec une violence inconcevable, ont renversé de fond en comble tous les édifices quelconques. Le Palais royal, celui de l'Archevêque, le Théâtre maritime dans son entier, les Monts-de-piété, le grand Hopital, la Cathédrale, les Monastères des deux sexes, rien n'a échappé à la destruction. C'est alors qu'on a vu les Religieuses éperdues, parcourir la ville pour y chercher, s'il étoit possible, un lieu de refuge & de sûreté, avec le petit nombre des personnes échappées comme elles par miracle à ce renversement. Ce spectacle est affreux sans doute, mais il en est encore un plus terrible; c'est celui de la plus grande partie des Citoyens morts ou mourans, ensevelis sous les ruines de leurs habitations, sans qu'il soit possible de retirer de ces décombres les malheureux qui respirent encore, faute d'ouvriers pour donner du secours dans des circonstances semblables. Les hurlemens, les cris, les gémissemens, les soupirs, tous les accens de la douleur se font entendre par-tout, & par-tout l'impuissance de dérober à la mort ces déplorables victimes, rend encore plus dé-

chirante l'expression du désespoir qui réclame en vain l'assistance de l'humanité. — Un nouveau fléau se joint à toutes ces calamités & en augmente l'horreur. Des ruines des édifices renversés, on voit tout-à-coup s'élever un incendie ; malheureusement le premier tremblement ayant commencé vers l'heure du dîner, le feu alors allumé dans les cuisines s'étoit communiqué aux différentes matières combustibles qui se trouvoient dans les débris des maisons écroulées. Le Lieutenant de Roi se rendit aussitôt sur les lieux avec sa Troupe ; mais le manque absolu d'ouvriers & d'instrumens nécessaires rendit tous les secours inutiles, & il fut impossible, non-seulement d'éteindre l'incendie, mais même de s'opposer au progrès des flammes qui continuent de dévorer les tristes débris d'une ville jadis la gloire de ses Souverains, & la plus florissante du royaume. — A tant de désastres réunis à la fois, il en faut ajouter mille autres dont l'horreur est au-dessus de toute description : les magasins où étoit renfermé le blé s'étant écroulés, le pain, cet aliment de première nécessité, manqua. Le Sénat s'efforça aussitôt de remédier à ce malheur, en retenant dans le port les bâtimens qui étoient chargés de cette denrée ; mais comment eût-il été possible de faire du pain, puisque les boutiques & les ustensiles propres à ce travail étoient ensevelis sous les ruines, & que les Boulangers avoient ou péri ou pris la fuite ? Le cours des eaux ayant été détourné, les fontaines publiques étoient taries & les moulins ne pouvoient plus moulinier les grains. Ce surcroît de désastres a presque réduit au désespoir les habitans qui ont survécu : ils demandent à hauts cris du pain pour se substanter ; les uns pleurent leurs biens, leurs effets ; les autres leurs parens. Malgré le zèle & l'activité que les Magistrats ont fait paroître pour empêcher les vols, il s'est encore trouvé des gens sans humanité & sans religion,

qui ne redoutant point cette colère divine que tout retraçoit à leurs yeux , ont pillé , non-seulement les maisons des particuliers , mais aussi les édifices publics & les Monts-de-piété. Il n'y a donc que la puissante protection de V. M. , qui puisse remédier à tant de malheurs qui se sont succédés si rapidement , & donner une nouvelle existence à cette ville , qui est en état d'être rétablie. Le Sénat supplie V. M. de faire passer promptement les secours nécessaires d'hommes & d'argent , afin qu'on puisse rendre praticables les chemins qui sont couverts de ruines & de cadavres. Le Sénat supplie également V. M. d'envoyer en cette ville, des vivres de toutes especes , pour la subsistance des habitans dispersés dans les plaines , & qui , faute d'alimens , seroient réduits à prendre la fuite au détriment considérable de votre Trésor royal. V. M. permettra aussi qu'on lui représente qu'on devoit suspendre pour un tems , la perception des droits de gabelle & de douane : il est inutile d'exposer à V. M. , le besoin pressant qu'a cette ville de Boulangers , pour faire le pain , & de Mâçons , pour reconstruire les palais & les maisons des habitans «.

A cette relation nous joindrons la lettre suivante , qui contient quelques détails particuliers , bien faits pour affecter & porter la compassion & l'effroi dans les cœurs les moins sensibles.

» Lorsque l'on chargea les bâtimens qui devoient porter les secours à Messine , les Lazarons , qui sont les portefaix du pays , s'empresserent de transporter les effets des magasins sur les bâtimens , ainsi que les comestibles que l'on y embarquoit. Les Officiers du Roi leur ayant proposé de les payer , ils répondirent unanimement qu'ils ne recevoient point d'argent pour un travail de cette nature ; qu'ils ne

pouvoient secourir leurs frères autrement , mais que le Roi voulant bien les payer, il prioit S. M. de distribuer cet argent aux pauvres Messinois dans la peine. Je n'ai pas cru devoir laisser ignorer un trait de générosité & de sensibilité qui peut caractériser une classe de l'Etat que presque tous les Voyageurs ont peinte comme une horde à part , composée d'espèce de sauvages au milieu d'un peuple policé. — Dans les détails qui nous sont venus de Messine , on raconte la mort cruelle de la Marquise de Spapara , fille de M. de Pierrefeu , Gentilhomme Provençal. Cette dame , au moment du tremblement de terre , s'étoit évanouie , & avoit été emportée par son époux , qui étoit parvenu à l'entraîner jusqu'au port ; mais tandis qu'il faisoit les dispositions pour s'embarquer , cette dame , revenue à elle-même & s'apercevant que son fils n'étoit point avec elle , profita pour s'échapper , du moment où son mari étoit trop occupé pour veiller sur elle : elle court à sa maison , qui n'étoit point encore tombée , elle monte & se saisit de son fils au berceau ; l'escalier croule devant ses pas & lui ferme la retraite ; elle fuit de chambre en chambre toujours suivie par les éboulemens successifs , & elle arrive sur un balcon , devenu son seul asyle ; elle implore du secours en montrant son fils ; mais dans le désastre public la pitié pour autrui se voit , & tremblant pour soi-même , chacun ne voit que son propre danger ; le feu prend au reste de la maison , & au milieu des flammes & des débris , cette malheureuse victime de l'amour maternel tombe écrasée tenant encore dans ses bras l'objet de sa tendresse & la cause de sa mort «.

La petite vérole vient d'enlever l'Infant Joseph , troisième fils de L. M. Il étoit âgé de 20 mois ; son corps a été déposé dans l'Eglise de *Santa Chiara*.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 25 Mars.

Nous n'avons point de nouvelles de l'Amérique septentrionale, que quelques lettres reçues de New-Yorck, en date du 23 Février; tout ce qu'elles nous apprennent, c'est que conformément aux ordres de la Cour, l'armée fait les préparatifs nécessaires pour évacuer cette Province, & qu'on y a rassemblé plusieurs bâtimens destinés à ramener en Angleterre la garnison & ceux de ses habitans qui voudront quitter l'Amérique. Les ordres pour la rentrée des vaisseaux stationnés sur les côtes n'ont pas encore été expédiés; aussi-tôt qu'ils seront arrivés en Amérique, l'Amiral Digby reviendra avec les vaisseaux en station dans cette partie, avec le Prince William.

Quant aux vaisseaux qui sont aux Isles on a ordonné aux suivans de revenir incessamment, ce sont le *Formidable*, le *Duke*, le *Barsteur* de 98; le *London*, le *Prince-George*, le *Namur* de 90; l'*Alfred*, l'*Ajax*, l'*Arrogant*, l'*Alciade*, le *Bedford*, le *Conquérant*, le *Fame*, l'*Hercule*, l'*Invincible*, le *Lion*, le *Marlborough*, le *Magnificent*, le *Monarch*, le *Royal-Oak*, le *Torbay*, le *Valiant*, le *Warior*, le *Shrewsbury* de 74; la *Princess* de 70; le *Nonsuch*, le *Prince-William*, le *Prudent*, le *Repulse*, l'*Agamemnon*, l'*Anson*, le *Polyphème*, le *Belliqueux*, le *St-Albans*, l'*Yarmouth* & l'*Amérique* de 64. Ces vaisseaux ne reviendront pas ensemble; mais on espère qu'ils seront tous de retour vers le milieu de l'été; ils seront retirés de commission

& distribués dans divers ports ; parmi eux il y en a 11 qui sont très-vieux & hors d'état d'être réparés. Ce sont le *London* & le *Namur* de 90 ; l'*Ajax* , l'*Hercule* , le *Lion* , le *Torbay* , le *Shrewsbury* de 74 ; la *Princesse* de 70 ; *Prince-William* , l'*Yarmouth* , & l'*Amérique* de 64.

Parmi les articles qui ont paru sur la paix dans nos papiers publics , on distinguera le suivant , sur l'étendue des cessions faites aux Américains.

Peu de personnes sont en état de se former une idée nette de l'étendue du territoire cédé aux Américains. On ne connoît pas assez la position géographique de ces terres immenses ; il ne sera pas hors de propos d'en faire la comparaison avec les pays qui sont le plus connus. — La rivière de l'Ohio est navigable depuis le Fort Pitt jusqu'à son embouchure ; ce qui forme une étendue de 1164 milles environ 400 lieues , sans compter les sinuosités & les détours. Les pays situés sur les rives de l'Ohio , entre les monts d'Allegany , les lacs d'Ontario & d'Erie , avec les rivières des Illinois & de Mississipi , contiennent 233,200 milles quarrés ; ce qui forme une étendue presque aussi grande que la France & la Grande-Bretagne , qui ne contiennent ensemble que 235,237 milles quarrés. — Les pays entre les Illinois , le lac Huron & le lac Supérieur , ainsi que ceux du Mississipi jusqu'à St Antoine , contiennent 129,030 milles quarrés , & forment une étendue presque égale à celle de la Grande-Bretagne & de l'Irlande , qui contiennent ensemble 131,800 milles quarrés. — Les pays de St-Antoine à la ligne du sud du lac & des bois jusqu'à la source du Mississipi , contiennent 59,000 milles quarrés ; ce qui fait plus que tous les Pays-Bas & l'Irlande , qui n'ont que 57,908 milles quarrés. — La Floride Orientale contient 35,400 milles quarrés ;

elle égale presque l'Irlande, qui n'en contient que 35,400. Les Etats-Unis de l'Amérique possèdent une étendue de 207,030 milles carrés; ils ne sont guère moins grands que l'Allemagne, les Pays-Bas & la Suisse, qui contiennent 207,483 milles.

Les nouvelles arrivées de l'Inde sont venues à propos pour détourner l'attention de la Nation, ou la convaincre de la nécessité où elle étoit d'acheter la paix par d'aussi grands sacrifices. Les évènements de la guerre ne nous étoient rien moins que favorables dans cette partie du monde. Les détails qu'on a publiés de l'action qui a eu lieu le 3 Septembre dernier, ne sont pas faits pour rassurer; on dit bien que l'avantage nous est demeuré; mais quel est cet avantage, si les François sont maîtres de Trinque-male, s'ils nous ont enlevé cette Place, s'ils dominent dans la Baye, si nous ne pouvons les en chasser? Cet évènement, qui n'est malheureusement que trop confirmé, lève toutes les difficultés élevées entre nous & les Hollandois, sur la restitution de cette Place. Nous ne pouvons demander à la conserver, & c'est aux François à la leur rendre. La seule espérance que nous avons est dans la jonction de l'Amiral Bickerston avec l'Amiral Hughes; mais le moindre délai aura mis M. de Suffren en état de recevoir les renforts que M. de Peynier lui amenoit.

L'état positif de nos finances déposé sur le Bureau de la Chambre des Communes va être incessamment l'objet de ses délibérations. Selon le compte qui a été

rendu à cette assemblée des représentans de la Nation ; la dette nationale se montoit , le 31 Janvier dernier , à 232,354,127 liv. 13 sch. 9 d. sterl. , ce qui fait plus de 5 milliards 450 millions tournois. Les intérêts annuels de cette dette énorme ne vont pas à moins de 11,563,134 liv. st.
la liste civile est de 1,200,000

Les frais de l'Administration
en tems de paix sont de 4,300,000

Total 17,063,134
Les revenus sont de 12,000,279

Deficit 5,062,855

Nos dépenses surpassent donc nos revenus de plus de 5 millions sterl. ; on pourroit demander combien de tems le Gouvernement pourra maintenir son crédit, ou pour mieux dire , quand il sera obligé de faire une banqueroute générale.

Il n'est pas étonnant que l'aperçu de ce compte public ait fait élever bien des voix contre la dissipation des revenus , & sur-tout contre les pensions. Un de nos papiers s'exprime ainsi sur ce sujet.

Les pensions annuelles pour les Ex-Ministres ; les réfugiés Américains & les Favoris de tous rangs, se montoient au commencement de l'Administration du Lord Shelburne à une somme assez considérable. Ce Ministre trouva le moyen de les augmenter encore annuellement de 8050 liv. sterl. Parmi ces pensions , on compte 2000 liv. que le Chevalier Yorke reçoit tous les ans pour les grands & éclatans services qu'il a rendus à l'Angleterre pendant le tems qu'il a été en Ambassade en Hollande. Actuellement, il reste encore deux pensions effrayantes à donner , savoir ; à Lord Rodney & au Général

Elliot. M. Fox a fait , dans la Chambre basse , des remarques sur la libéralité des Ministres , en accordant des pensions à des personnes qui ne les avoient pas méritées ; il déclara cependant que cel e accordée au Chancelier étoit légale ; qu'indépendamment de cette considération il ne pouvoit qu'être flatté particulièrement , de voir récompenser les services d'un Magistrat , avec lequel il avoit long tems vécu , & avec lequel il espéroit de continuer de vivre dans les termes de la plus sincère amitié. — Il ajouta : Quoique je reconnoisse que le Lord Chancelier a de vastes talens , ie crains bien qu'il n'en fasse pas usage de la manière la plus avantageuse pour son pays , & qu'il ne fasse absolument le contraire. A l'égard de Lord Grantham , que M. Fox dit aussi être un de ses meilleurs amis , il se récria avec force contre la manière inconstitutionnelle dont elle avoit été promise par le Roi. Ensuite il blâma décidément la pension accordée à Sir Joseph Yorke , & sur-tout , celles passées aux divers Commis. Avant de s'asseoir , il témoigna encore une fois combien il craignoit que l'Administration ne prît le meilleur parti qu'elle auroit à prendre , celui de dissoudre le Parlement ; il sonna l'alarme avec beaucoup d'affectation , représentant à la Chambre la multitude des affaires importantes qu'elle avoit à prendre en considération , & le danger qu'il y auroit de laisser en l'absence du Parlement , les rênes de l'Etat entre les mains d'hommes désespérés & capables de tout. Ce qu'il y a de singulier , c'est que M. Fox ne s'avisâ pas un instant d'envisager l'octroi des pensions sous le seul point de vue qui pût rendre les objections plausibles , celui de l'économie. Juste Ciel , dit aussi M. Hussey ! prodiguer ainsi les derniers deniers de l'Etat ! accorder au premier venu des pensions annuelles de 2000 liv. sterl. , tandis que nous ne sommes pas certains de pouvoir payer le sol pour livre aux créanciers honnêtes de l'Etat. Soyons justes

avant d'être généreux ; jettons les yeux sur le rapport que nous fait le Comité, chargé de vérifier l'état de nos Finances. J'ai été Membre de ce Comité, je connois les tristes détails de ce rapport : qu'on l'examine, on y verra, en frémissant, que le fonds de la caisse d'amortissement qui, avant la guerre, montoit à plus de trois millions de livres sterling, a été totalement dissipé pendant l'administration du Lord North, & employé à masquer les déficits qui se trouvoient toujours dans la perception de ses taxes. Mais il paroît que tous ces beaux direz ne sont que des mots, & que l'Administration ne sera pas plus éconnée.

Le Ministère n'est pas encore formé ; M. Coke, qui le 18 avoit annoncé à la Chambre des Communes que s'il n'y avoit point encore d'Administration le 21, il feroit une motion, tendante à ce qu'il fût présenté une adresse à S. M., a renvoyé cette motion à aujourd'hui 25.

La nécessité publique me force, dit-il, à une démarche qui peut paroître une infraction à la prérogative de la Couronne, mais l'état déplorable de nos affaires intérieures la rend indispensable. Je propose donc » qu'il soit présenté une humble adresse à S. M. » pour qu'il lui plaise prendre dans la plus sérieuse » considération la situation malheureuse & incertaine » du Royaume après une guerre longue & ruineuse, » & se rendre aux desirs de la Chambre en formant » une Administration qui mérité la confiance du peuple, & qui puisse rendre à mettre fin aux troubles » & aux divisions qui déchirent l'Etat ». Le Lord Surrey appuya la motion contre laquelle s'éleva M. Buller. La dernière coalition, dit-il, me surprend au dernier point. Je ne conçois pas que M. Fox qui s'est toujours montré le censeur le plus sévère de la conduite du Lord North devienne aujourd'hui son

partisan le plus zélé ? Je suis persuadé que si nous n'avons pas encore de Ministre, c'est que la désunion s'est déjà mise entre les deux grands Chefs de la coalition qui devoient partager toute l'autorité & dont les amis devoient être pourvus, de sorte qu'on s'est débattu non pas pour le bien général, mais pour l'intérêt de quelques individus qui demandoient beaucoup plus qu'on ne vouloit leur donner. M. Martin s'exprima avec autant de sévérité sur la coalition qu'il appella un scandale. M. Hill qui avoit proposé un amendement le 21, déclara qu'il ne le feroit point, parce que la motion actuelle devoit produire le même effet, qui étoit de demander une Administration dans laquelle la Nation mît toute sa confiance, & que cette motion tendoit par conséquent à exclure du Ministère les personnes qui ne possédoient pas la confiance du peuple. Je n'ai jamais entendu, dit alors M. Fox, proférer le nom de S. M. dans des débats pour excuser la conduite de qui que ce soit. La Chambre ne connoît ni les sentimens particuliers, ni les opinions particulières de S. M. Si elle a quelque opinion ou quelque sentiment qui lui soit propre, elle seule les connoît. Elle ne peut faire le mal à moins qu'elle ne soit mal conseillée ; il faut donc chercher d'où vient ce mauvais conseil, & cela n'est pas difficile. La Nation, depuis près de cinq semaines, est dans une position qu'elle n'a peut-être jamais éprouvée ; on prend des mesures sans qu'il y ait de Ministres ostensibles qui répondent de leur effet. Tout démontre la nécessité d'une Administration, & celui qui a empêché que l'arrangement n'eût lieu, mérite d'être dénoncé. Ce délai provient d'un Lord de la Chambre des Pairs, (le Lord Chancelier) dont la physionomie sinistre annonce l'opiniâtreté, le mécontentement & l'opposition. On ne peut entrer dans la Chambre haute sans reconnoître l'homme ; sa conduite, ses actions, tout le démasque. M. Hill annonce qu'il renonce à l'amendement qu'il s'étoit proposé. Si je

me fus trouvé dans la Chambre le 21, quand il en fut question pour la première fois, je n'aurois pas manqué de proposer un amendement à cet amendement. J'ai su qu'il tendoit à renouveler une proposition débattue sans succès l'année dernière, pour déclarer que le Lord North avoit perdu la confiance de la Chambre. Le dessein visible de M. Hill est de faire exclure ce Lord de l'Administration, & s'il persistoit dans son projet je proposerois que S. M. soit suppliée de n'admettre dans l'Administration aucune des personnes qui ont fait une paix, en vertu de laquelle il a été fait aux ennemis de la G. B. des concessions beaucoup plus considérables qu'ils ne devoient en attendre, soit d'après la situation actuelle de leurs possessions respectives, soit d'après leur force comparée. Si M. Hill prétend que la motion de l'année dernière doit exclure le Lord North, il doit convenir que le vote du 21 Février en exclut pareillement le Lord Shelburne. Il en résultera que ces deux partis étant exclus, il n'en restera qu'un à l'abri de toute enquête, & quoique ce soit celui auquel je donnerois la préférence, je voterois contre les deux amendemens, dans la persuasion où je suis que le parti de Rockingham, quelque respectable qu'il soit, n'est pas assez fort pour se soutenir seul. Pour former une Administration qui mérite la confiance du peuple, il faudroit recourir aux talens les plus distingués de la Chambre, & la fonder sur la base la plus solide, car elle auroit à résister à une opposition formidable, prête à l'attaquer avec la plus grande sévérité. La situation du Royaume, les affaires actuellement pendantes & qu'il faut absolument terminer au plutôt, promettent peu d'agrémens à ceux qui la formeront. La Compagnie des Indes a besoin qu'on fasse promptement quelque chose pour elle. Le Ministre des Finances sera forcé de charger le peuple de nouveaux impôts. Quelque désagréable que soit cette tâche, je ne doute point que le Duc de Portland ne parvienne à

surmonter toutes les difficultés que le parti de l'opposition pourroit susciter, pourvu qu'il jouisse de la confiance de son Souverain, & qu'il puisse écarter la maudite & ténébreuse influence qui se cache derrière le trône. Tant que cet obstacle subsistera, il sera impossible de former une Administration dont le Royaume ait lieu de se féliciter.

— M. Jenkinson le croyant désigné dans la partie du discours de M. Fox, où il se plaint des mauvais conseils donnés au Roi, & de l'influence secrète qui dirige les opérations du trône, prit ainsi la parole : » la prérogative Royale n'est pas limitée au point d'interdire à aucun Conseiller-privé la présence de son Souverain, ou d'empêcher le Souverain de prendre l'avis d'un Conseiller-privé. Quant à l'influence secrète je n'en ai jamais eu aucune ; mais lorsque le Roi m'a mandé, je n'ai point cru pouvoir me dispenser de me rendre auprès de sa personne sans manquer à l'obéissance & au respect que je lui dois. Je n'ai eu de conférence avec le Roi que pour des affaires officielles, & d'après ses ordres, que je n'ai jamais prévenus. Telle est la vérité, & je ne crains point d'invoquer le témoignage du Lord North lui-même. L'autre influence secrète, ne peut être relative qu'au Lord Chancelier ; il est constant que depuis dix jours il ne s'est mêlé en rien de l'arrangement pour la nouvelle Administration, dont la composition a été entièrement abandonnée au duc de Portland & à ses amis. Il existe une influence, sans doute, mais c'est parmi les nouveaux Membres unis, par la coalition, & dont les chefs se disputent l'autorité. Quant à l'adresse proposée, je la regarde comme l'attentat le plus grave aux prérogatives de la Couronne, qu'elle outrage d'une manière si scandaleuse, & dont les annales de cet Empire n'offrent encore aucun exemple avoué par la constitution. — On a avancé qu'il est sans exemple que ce pays ait été si long-tems sans Administra-

tion, & que cet interrègne causeroit la ruine du Royaume. Cela est faux, l'Ang'e erre a été trois mois sans Administration en 1757 ; il n'y avoit alors ni premier Lord de la Trésorerie, ni Chancelier de l'Echiquier, & les sceaux étoient en possession des Juges de la Cour du Banc du Roi ; cependant l'interrègne n'a point ruiné la Nation, quoiqu'elle fût alors engagée dans une guerre sanglante & très dispendieuse ; en conséquence je ne donnerai jamais mon consentement à la motion de M. Coke. — M. Macdonald s'opposa pareillement à la motion ; il s'est formé depuis peu, dit il, une coalition d'une nature si étrange qu'elle a causé un étonnement universel : des hommes divisés par l'inimitié, & qui par leurs principes & leurs opinions étoient diamétralement opposés les uns aux autres, se sont tout-à-coup réunis. Quoique les sentimens soient partagés sur les motifs de cette jonction, tous les honnêtes gens s'accordent à la réprouver comme une alliance monstrueuse & absurde. Il chercha aussi à défendre le Lord Chancelier. Les membres de la nouvelle coalition, ajouta-t-il, semblent avoir adopté le principe des anciens Whigs, de perdre tout homme dont les principes ne sont pas aussi versatiles que les leurs. Ce n'est pas tout, ils sont déjà divisés entr'eux sur le partage des places ; c'est-là le motif qui arrête la nomination du nouveau Ministère, & la seule cause des délais dont ils ont encore l'audace de se plaindre. Que Milord North & M. Fox disent eux-mêmes si ce que j'avance est faux, & si ce ne sont pas leurs discussions qui nous laissent sans Ministres. On ne veut accorder au premier qu'un dixième du pouvoir, en conséquence il doit regarder ses talens, ses dispositions & ses principes comme nuls dans une Administration de cette nature. — M. Fox s'éleva avec la plus grande force contre les expressions de M. Macdonald, qui étoient, dit-il, si repré-

hensibles, qu'il ne pouvoit se dispenser d'en faire des excuses avant la fin de cette séance, ou au plus tard dans celle du lendemain. Il soutint que les obstacles à la formation du Ministère ne viennent pas du duc de Portland ni de ses amis, mais d'ailleurs. Quant aux reproches d'avoir désigné indirectement le Lord Chancelier, il convint qu'en effet il l'avoit en vue, voici, ajouta-t-il, mes raisons : il n'y a plus actuellement ni premier Lord de la Trésorerie, ni Ministre ostensible qui soit responsable; le Chancelier est donc la seule personne officielle dont S. M. puisse recevoir des conseils. Qu'il y ait une influence, qu'il existe un conseil secret, c'est, je crois, un fait que personne ne révoque en doute. On a désapprouvé la coalition, parce qu'elle a réuni des hommes autrefois ennemis, parce que ces personnes qui différoient d'opinion sur des points qui n'existent plus sont du même avis sur les affaires qui occupent actuellement la Nation. Qu'a d'extraordinaire ce procédé ? l'Empire étoit dans un état de crise, le vaisseau de l'Etat sans gouvernail & le Royaume sans gouvernement. Il falloit remédier à des maux aussi urgens, & tel a été l'objet de la coalition. On a prétendu que les Membres étoient désunis relativement au partage de l'autorité. Cela est aussi faux que l'idée désavantageuse que l'on voudroit donner de leurs principes; ils tendent à détruire les anciennes animosités, & à former une Administration sur un plan honnête, permanent & constitutionnel. Telle est celle dont la G. B. a besoin. Je prie la Chambre de penser aux circonstances avant de prononcer sur cette coalition. Ce sont des dissensions politiques & des intérêts opposés qui ont fait les malheurs de ce Royaume; il ne peut être heureux que par l'unanimité du Parlement; toute coalition tendante à opérer cette unanimité est donc une démarche aussi convenable que constitutionnelle. L'état actuel des affaires tant au dedans qu'au dehors, prouve assez que le

seul espoir de salut qui nous reste est dans une Administration ferme, vertueuse & surveillante. Voilà le point de vue sous lequel on doit considérer la coalition qu'on s'efforce de représenter comme l'ouvrage de passions & d'intérêts particuliers, déjà plus d'à moitié ruinée par la désunion de ses Membres. Il y a eu à la vérité quelques légères difficultés relativement à sa formation, mais elles n'ont subsisté que pendant les dix premiers jours de la négociation entamée depuis cinq semaines, & il y a déjà long-tems que tout est définitivement conclu & arrêté entre les personnes qui la composent. Au surplus la motion présentée à la Chambre me paroît une mesure absolument nécessaire. Le peuple la demande; le Royaume en a besoin, & je ne puis me dispenser de voter pour elle. — M. Turner dit aussi quelque chose contre la coalition & contre le Lord North, qui étoit l'auteur de la guerre Américaine dans laquelle il avoit perdu 2000 liv. sterl. par an, ce qui n'ajoutoit pas peu à son humeur. — Le Lord North se leva alors & dit: Je m'étois proposé de ne point importuner la Chambre par mes observations; mais puisqu'on me somme de m'expliquer, mon silence deviendroit impardonnable. Les vues les plus justes & les plus honnêtes ont formé la coalition qui n'a point eu pour base, comme on a voulu l'insinuer, l'abandon des principes de l'un ou de l'autre parti. Je n'ai point renoncé aux miens, & je n'exige point que ceux avec lesquels je me suis lié, abandonnent les leurs. Je n'ai point changé de façon de penser, relativement à la prérogative de la Couronne, & je ne puis me persuader qu'elle soit trop grande. On vient de dire que j'aurois mérité d'être expulsé de la Chambre à cause de la guerre Américaine. C'eût été une sentence bien dure; car quelle qu'ait été l'issue de cette guerre, mes intentions étoient justes. J'étois alors convaincu de la sagesse de cette mesure,

meſure, & il ſeroit cruel de me juger d'après l'iffue qui en a été malheureuſe. La ſituation de ce pays au commencement de cette guerre, juſtifoit l'entreprife & faiſoit eſpérer des ſuccès. Quoiqu'il en ſoit c'eſt une affaire terminée. Je puis n'être pas entièrement d'accord ſur certains points avec les perſonnes avec leſquelles je me ſuis lié, mais je me flatte que nous agirons tellement de concert, que nous ſerons parfaitement d'accord ſur les objets qui concernent le bien de l'Empire. Ceux qui cenſurent la coalition oublient qu'il eſt preſqu'impoſſible de réunir des Membres quelconques de cette Chambre, qui auparavant n'aient pas différé eſſentiellement d'avis ſur pluſieurs queſtions importantes. L'Adminiſtration actuelle (ſi toutefois il en exiſte une) eſt compoſée de perſonnes qui ont différé eſſentiellement d'avis en fait de politique; & ſi la Chambre conſidère qu'il y a au moins trois grands partis dans la Nation, il eſt néceſſaire pour former une coalition que deux de ces partis ſ'unifient. En cenſurant la coalition, tout le monde convient qu'on devroit former une Adminiſtration ſur une baſe auſſi étendue qu'il eſt poſſible; ſi l'on entend par là une Adminiſtration compoſée de tous les trois partis, je ne déſapprouve point cette réunion. Certe, les diviſions & les troubles qui règnent dans le Royaume, exigent que toutes les perſonnes douées de talens offrent leurs ſervices. Je me flatte que l'Adminiſtration qu'on formera, ſera compoſée de manière à répondre à l'objet qu'on ſe propoſe. M. Jenkinſon m'a ſouvent particulièrément déclaré ſi pendant mon miniſtère j'ai trouvé quelque influence ſecrète qui ait fruſtré mes intentions. Je n'ai jamais reconnu qu'il exiſtât une telle influence. L'honorable Membre m'a ſouvent donné des conſeils & je lui en ſuis très-obligé, mais je ne ſache pas qu'il ait jamais donné au Roi aucun conſeil en ſecret, qu'il ne voulût, ſi cela étoit né-

cessaire , justifier en Public. On m'a également
 sommé de dire si je croyois que le Lord Chance-
 lier ait donné aussi des conseils en secret. Je ne sache
 pas qu'il en ait jamais donné de semblables. J'ai eu
 l'honneur de travailler pendant plusieurs années
 avec ce digne Magistrat , & j'ai toujours reconnu
 en lui un homme rempli de talens , d'honneur &
 de droiture , & digne de la place qu'il occupoit.
 — La motion soumise à l'examen de la Chambre
 est à mon avis très-convenable. Il y a déjà cinq se-
 maines qu'il n'y a point de Ministres ostensibles ,
 & certes ce pays n'a jamais eu plus grand besoin
 d'une Administration permanente qu'à présent. Je
 me rappelle très-bien l'époque de 1757 qu'on a citée ;
 notre situation alors étoit sans doute assez critique ,
 mais le Duc de Devonshire resta à la tête de la
 Trésorerie , & M. Legge se retira. On continua de
 s'occuper des subsides , des voies & moyens , &
 les affaires ne furent point suspendues ; les cir-
 constances étoient à peu-près semblables l'année
 dernière au 27 Février. Le vote de la Chambre ,
 relatif à la guerre Américaine , fut le signal de la
 chute de l'Administration dont j'étois Membre , on
 s'occupa des subsides , & le changement de Ministère
 se réalisa le 27 Mars. L'Administration actuelle a
 reçu assez de présages du sort qui l'attend , & il
 n'y a point de moment à perdre pour en former
 une autre. — M. Pitt prit alors la parole : Je ne
 pense pas que la motion actuelle donne aucune
 atteinte à la prérogative constitutionnelle de la Cou-
 ronne. Je dois cependant observer à la Chambre
 qu'elle doit examiner si cette motion produira l'effet
 auquel elle tend. Je ne vois pas que l'adresse puisse
 lever les difficultés qui s'opposent à la formation
 d'un Ministère. On se borne à prier S. M. de former
 une Administration qui ait la confiance du peuple.
 Quels sont les Juges compétens pour désigner ceux
 qui ont la confiance du peuple. Il ne paroît pas
 qu'il existe une règle d'après laquelle on puisse juger

de la popularité des divers candidats. Je souhaiterois que le Lord North & son nouvel allié déclarassent sur leur honneur s'ils sont persuadés intimement que l'adresse proposée, si elle passe, accélérera l'affaire ou fera cesser le conflit d'opinions. C'est un très-grand malheur sur-tout pour la Nation d'être sans Gouvernement, mais je demande si en faisant la motion actuelle on se propose sincèrement le bien de l'Etat, & si l'on n'a point d'autres objets en vue. Plusieurs personnes abandonnent de gaieté de cœur leurs anciens principes, & en adoptent de nouveaux. Cette conduite peut s'accorder avec une longue expérience; mais je suis encore trop jeune pour changer ainsi de façon de penser. Je ne saurois m'associer avec ceux dont les principes sont diamétralement opposés aux miens, parce que s'ils changeoient de sentimens pour adopter les miens, je ne pourrois pas compter sur eux; & si j'en changeois pour adopter les leurs, ma conscience me reprocheoit d'avoir agi contre mon honneur. Des associations établies sur une telle base ne sauroient être de longue durée. Il peut y avoir une coalition apparente d'opinions & d'intérêts; mais des gens qui ont un peu d'expérience, & qui savent comment se forment ces associations politiques, s'embarassent peu du serment par lequel ils se sont liés, toutes les fois qu'ils jugent qu'il est de leur intérêt de le violer. Le Lord North a avancé que lui & M. Fox, étoient parfaitement d'accord, & cependant ce Lord a déclaré publiquement qu'il persisteroit dans ses anciennes maximes politiques, & qu'il s'opposeroit au bill de réforme; que doit-on espérer d'une telle coalition, puisqu'il est vrai que, dans un point qui intéresse tant le peuple, le Lord North & ses nouveaux amis diffèrent si essentiellement, je souhaiterois que la Chambre laissât encore écouler un jour avant de présenter l'adresse, parce qu'il est probable que l'arrangement du Ministère sera alors

terminé. Je suis fondé à croire que l'Administration sera formée d'ici à un jour, ou au plus tard dans deux ou trois. Si cependant ma proposition n'est point admise, je ne m'oppose pas à la motion. — Je déclare sur mon honneur, dit le Lord North, que les délais n'ont été causés par aucune dispute ou méfintelligence entre le Duc de Portland & moi ; il n'y a eu depuis le premier moment de la coalition aucune différence essentielle d'opinions entre nous. Chaque parti a sans doute déclaré ses sentimens ; mais quoique nous n'ayons pas été parfaitement d'accord sur tous les points, nos différends n'ont point été de nature à s'opposer à la conclusion de l'arrangement. Comment d'ailleurs peut-on supposer que nous nous soyons disputés pour la distribution du pouvoir avant que cette distribution dépendît de nous. — M. Fox appuya cette déclaration de la sienne. Je ne crois pas, ajouta-t-il, que le premier obstacle à l'arrangement ait encore été levé, par conséquent, jusqu'à ce qu'il le soit, la négociation est entièrement arrêtée. M. Pitt propose de différer la motion pendant deux ou trois jours & de la renouveler alors s'il n'y a encore rien d'arrangé. Je présume que la Chambre n'admettra point cette proposition, car depuis cinq semaines on a eu assurément tout le tems nécessaire pour former une Administration — L'Orateur de la Chambre proposa alors la motion qui passa unanimement, après quoi M. Coke en fit une autre, tendante à ce que cette adresse soit présentée à S. M. par ceux des Membres de la Chambre qui sont de son Conseil-privé, & cette dernière passa également «.

FRANCE.

De VERSAILLES, le 1er. Avril.

L. M. & la Famille Royale ont signé le 23 du mois dernier le contrat de mariage de M. d'Hautefort, Comte de Vandres, avec

Mademoiselle Bidé de la Grandville , & celui du Comte de Varennes , Capitaine au Régiment du Roi , Infanterie , avec Mademoiselle de Rochecot.

Le même jour la Comtesse d'Agoult a eu l'honneur d'être présentée à L. M. & à la Famille Royale , par la Marquise de Simiane , Dame pour accompagner Madame.

Le Comte de Béthencourt - Noronha , natif de Madere , eut l'honneur d'être présenté le 25 au Roi , à la Reine & à la Famille Royale par le Comte de Souza , Ambassadeur de Portugal (1).

M. Joly de Fleury , Conseiller d'Etat , ayant supplié le Roi de lui permettre , à raison de sa santé , de se démettre du Ministère des Finances dont il étoit chargé , S. M. a daigné y consentir , & a nommé , pour le remplacer , avec le titre de Contrôleur-Général de ses Finances , M. d'Ormesson , Conseiller d'Etat.

De P A R I S , le 1er. Avril.

C'EST par l'Angleterre que nous avons

(1) Il est de l'ancienne maison de Béthencourt en Normandie , laquelle étoit connue dès le tems de Guillaume le Conquérant , & produisit , sous Charles VI , le célèbre Jean de Béthencourt , premier Roi des Canaries dont il fit la découverte & la conquête. Les anciennes alliances Françaises du Comte de Béthencourt-Noronha , sont entre autres avec les maisons de Braquemont , Bréanté , Toustain , Gonnor , Fayel & Epinai-St-Luc ; & par celles que sa branche a contractées depuis sa transmigracion , telles que Noronha , Henriques Dromondo , &c. Il a l'honneur d'appartenir aux anciennes Maisons Royales de Portugal , d'Espagne & d'Ecosse.

reçu les premières nouvelles du combat qui a eu lieu dans l'Inde entre les escadres de M. le Bailly de Suffren & de l'Amiral Hughes. Les dépêches officielles du Commandant François sont arrivées ensuite ; & on a publié le Journal suivant de ses opérations.

L'escadre du Roi n'ayant pu attaquer les Anglois devant Ceylan, après le combat du 12 Avril 1782, fit route le 19 pour Bentacalo, au Sud & près de Trinquemalé, où elle arriva le trente. M. de Suffren y débarqua ses malades & ses blessés, & envoya ordre aux bâtimens de transports qui étoient à Galles de venir le joindre, ce qu'ils firent le 16 Mai. Tous les secours qu'il attendoit, étant arrivés & ses malades en partie rétablis, il fit voile de Bentacalo, le 3 Juin, pour la côte de Coromandel. Il mouilla le 5 au soir à Tranquebar, où il trouva trois vaisseaux Hollandois, expédiés par la Régence de Batavia, avec du riz & autres provisions & reçut de lettres d'Hyder-Ali-Kan, remplies de témoignages d'amitié & de confiance, annonçant l'extrême desir de ce Prince d'avoir une entrevue avec le Général François qui alla mouiller à Goudelour, pour y prendre 400 Européens & 800 Cipayes. Le 25, la *Bellone*, commandée par M. Beaulieu, en station sur Négapatnam, vint donner avis qu'elle avoit vu l'escadre Angloise qui l'avoit chassée jusqu'à midi. Le Général hâta l'embarcation qu'il augmenta de 300 Artilleurs pour assiéger Négapatnam, s'il en trouvoit l'occasion favorable. Il appareilla de Goudelour le 3 Juillet, passa le 5 devant Tranquebar & aperçut les Anglois mouillés à Négapatnam. Il se mit en ligne pour les approcher. Il en étoit encore à trois lieues lorsqu'ils appareillèrent & prirent la bordée du large pour se former ; le peu de vent qu'il faisoit alors souffloit du S.-O. ; l'escadre du Roi étoit fort sous le vent. L'*Ajax* essuya un grain qui le démâta de son grand-mât de hune & de son perroquet de fougue, sans que

Ses voiles d'avant éprouvaient la force du vent. M. de Suffren mouilla à l'entrée de la nuit : l'escadre Angloise en fit autant. A la pointe du jour, toutes deux mirent sous voiles : l'*Ajax* n'étoit pas encore réparé. L'escadre Françoise couvrit dans l'ordre renversé ; les amures à bâbord ; les Anglois prirent la bordée du Nord. La premiere revira par la contre-marche pour approcher l'Ennemi ; l'une & l'autre passèrent à bord opposé. L'Amiral Hughes fit revirer en commençant par la queue ; & ce mouvement fini, il arriva en dépendant sur la nôtre. A dix heures & demie, cet Amiral à un tiers de portée de canon de M. de Suffren, commença le combat, & les Escadres s'approchèrent à la distance de 250 toises ; le vent étoit très-foible & la fumée très-épaisse. Le *Brillant* absolument désarmé, dériva, & le *Héros*, vaisseau du Général, força de voiles pour le couvrir ; les vaisseaux de l'avant du Général, paroissent fort maltraités dans leur grément. Le *Sphinx*, sette-file du *Héros*, n'étoit pas en meilleur état. La brise du large rompit les deux lignes. M. de Suffren fit signal de virer vent arrière, pour tâcher de former la ligne à l'autre bord, & couvrir le *Brillant*, qui, ne gouvernant plus, avoit pris les amures à bâbord. Le *Sévère*, coiffé par le changement de brise, faisoit route sur l'escadre, ayant un vaisseau Anglois très-près de lui. Le *Sévère* étoit fort désarmé. M. Suffren fit route dessus, & lui donna le tems de se ranger sous le vent de l'escadre ; le combat continua encore quelque tems dans cette position, les Anglois qui étoient aussi très-dégréés, profitèrent de l'avantage du vent pour y mettre fin. Comme ils alloient au mouillage, M. de Suffren fitra la côte & mouilla à Karical ; à cinq heures & demie, un des vaisseaux de l'escadre Angloise fut obligé de mettre à l'ancre à quatre lieues des autres. Il est difficile de connoître laquelle des deux escadres a le plus souffert dans le combat ; mais il est con-

sant que l'Amiral Hughes l'a abandonné, étant le maître de le continuer. Le 7, l'escadre fit route pour Goudelour, où elle mouilla le 8 Juillet au matin. Le Bailli de Suffren s'occupa sur-le-champ des réparations de ses Vaisseaux.

Le premier Août, l'escadre appareilla de Goudelour, & fit route pour Ceylan; on en donna avis à M. d'Aymar, arrivé à Galles, avec le *Saint-Michel*, *l'Illustre*. & les transports expédiés au mois de Juin de l'Isle de France. Le 21 au soir, M. d'Aymar rallia l'escadre avec son convoi. Les 22, 23 & 24, on se prépara à la descente qu'on se proposoit de faire à Trinquemale. Le 25, l'escadre mouilla à Bak-baie. Les batteries de la côte tirèrent plusieurs coups de canon; à 10 heures du soir, on reconnut le lieu du débarquement, qui fut effectué le 26 à trois heures du matin. Les Troupes aux ordres du Baron d'Agoult, se portèrent sur le champ vers la place. Le Bailli de Suffren fut la reconnoître jusqu'à portée de fusil. M. Desrois, Ingénieur en chef, dirigea l'attaque de la place. Les 27 & 28, on travailla aux batteries. Le 29, à 7 heures du matin, celles de la gauche ouvrirent leur feu, & firent taire celui des ennemis. Il y eut environ 20 hommes tués ou blessés. On répara pendant la nuit & on fortifia les batteries de la gauche; celles de la droite furent avancées; & le 30 à la pointe du jour, le feu recommença avec la plus grande vivacité. A 9 heures du matin, M. de Suffren en son nom, & en celui du Baron d'Agoult, somma le Gouverneur de rendre la place: les difficultés sur les conditions furent bientôt levées; la capitulation fut signée le même soir, & les portes livrées aux troupes du Roi. Le 31 au matin, on marcha vers le fort d'Ostembourg, qui se rendit aux mêmes conditions de Trinquemale. Le premier Septembre; les troupes qui n'étoient pas destinées à servir de garnison à Trinquemale & à Ostembourg, se rembarquèrent. Le 2, on découvrit l'escadre Angloise. On fit aussitôt

gnal d'appareiller & de se préparer au combat. Le 3, à la pointe du jour, les ennemis étoient à 2 lieues sous le vent de la baie de Triquemale. L'escadre du Roi mit sous voiles en ordre de bataille. Le tems étoit un peu brumeux; les ennemis, au nombre de 12 vaisseaux, arrivoient insensiblement, & prenoient chasse pour éviter le combat. Ce ne fut qu'à 2 heures après-midi que M. de Suffren put les joindre avec quelques vaisseaux. L'*Illustre*, commandé par le Comte de Bruyeres, l'*Ajax*, par M. de Beaumont le Maître, seconderent vigoureusement dans ce combat le vaisseau le *Héros*, que montoit M. de Suffren. Cet engagement partiel dura jusqu'à 6 heures & demie. L'Amiral Hughes profita de la nuit pour se retirer. M. de Suffren fit route pour Triquemale. Le vaisseau l'*Orient* se perdit pendant la nuit, en courant les bords pour entrer dans la baie. On en a sauvé l'équipage & une partie des effets; mais on n'a pu parvenir à relever le bâtiment. Des réparations qu'exigeoient les vaisseaux après ce dernier combat, ne pouvoient être achevées que le 28. M. de Suffren se proposoit de remettre alors à la voile pour la côte de Coromandel, y chercher de nouveau l'escadre Angloise, & la combattre pour la sixieme fois, depuis son départ de France. Le nombre des morts, dans le combat du 6 Juillet, est de 178, & celui des blessés de 601, dont 13 officiers de mer, & 6 de terre. Les officiers tués dans le combat du 3 Septembre, sont au nombre de 3, & les blessés au nombre de 10. Les lettres de la côte de Coromandel, en date du 15 Septembre, portent que l'armée Angloise, composée de 1200 blancs, de 18 bataillons de Cipayes de 750 hommes chacun, & de 1500 Cavaliers, avec un train d'artillerie, de 2 grosses pieces de canon & de 50 pieces de campagne, après avoir campé pendant quelques jours sur le coteau de Perimbré, s'étoit rapprochée avec précipitation de Madras, sur la nouvelle du retour de leur

escadre devant cette place , après le combat du 7 Septembre. Il paroît , par les mêmes lettres , qu'Hyder-Ali avoit de son côté , quitté le camp qu'il occupoit depuis un mois , à 3 lieues de Goudelour , pour se rapprocher d'Arcatte , & qu'après avoir campé à Harny , au sud d'Arcatte , il marchoit à petites journées sur Tirvenon pour attirer de plus en plus les Anglois dans le nord , & que Tipun-Saël , son fils , qui commandoit un Corps détaché dans le Sud , s'étoit rapproché de Goudelour , où étoient restées les troupes Françoises , aux ordres du Comte d'Offelize , dont 1200 hommes avoient été detachés pour l'expédition de Trinquemalé , & dont un autre détachement , avec une autre partie d'artillerie , avoit marché dans le nord avec Hyder-Ali. Ces lettres ajoutent encore , qu'Hyder-Ali-Kan attendoit avec impatience l'arrivée du Marquis de Bussi & les renforts qu'il devoit amener avec lui ; que toutes négociations de paix entre les Marattes & les Anglois étoient rompues , & que la Régence de Ponnah avoit envoyé trois Waquitz à la côte de Coromandel pour se concerter avec Hyder-Ali-Kan , & y attendre l'arrivée prochaine du Marquis de Bussi.

L'on vient , écrit-on de Brest , de faire partir pour S. Domingue 3 lougres , qui ont ordre de chasser & de détruire quelques Forbans qui croisent au vent du Cap , & qui s'emparent de tous les bâtimens marchands François ou Anglois , & les conduisent dans les petites Isles de Bahama , où il est impossible aux gros vaisseaux de les suivre. — Malgré l'escadre qu'on attend ici de Cadix , & qui est presque en entier composée de vaisseaux à trois ponts , on ne laisse pas de mettre en mer ceux dont la construction est très-avancée , & le *Téméraire* est de ce nombre. Il paroît que l'intention de la Cour est d'avoir sans cesse dans ce port , comme dans celui de Toulon , 15 à 20 vaisseaux en état d'appareiller 15 jours après qu'on aura donné l'ordre de les armer.

Les escadres auroient pu appareiller de

Cadix le 28 Février dernier, si le vent eût été bon; mais le 5 Mars il n'étoit pas encore assez favorable, & leur départ étoit suspendu. M. de la Motte-Piquet conduit la division de Brest, & M. de la Clue celle de Toulon. M. de Vialis ira encore aux Antilles avec le *Réfléchi* de 64, qu'il monte, une frégate, un cutter, & quelques navires ravitailleurs. M. le Comte d'Estaing n'est attendu ici que dans ce mois, parce qu'il doit s'arrêter 15 ou 20 jours à la Cour de Madrid.

Les vaisseaux affectés au port & au département de Rochefort, sont les suivans : le *Protecteur*, le *Marseillois*, le *Généreux*, le *Lyonnois*, de 74. Les deux premiers sont déjà arrivés, & les deux autres sont en construction. L'*Artésien*, l'*Ajax*, le *Bizarre*, le *Brillant*, l'*Eveillé*, le *Sphinx*, le *Vengeur*, le *Réfléchi* & le *Vaillant* de 64. Ce dernier rasé de sa première batterie pour en faire un ponton. Le *St-Michel*, de 60; le *Flamand*, de 56, l'*Amiral*, de 50; la *Pomone*, l'*Andromaque*, la *Cérés*, la *Courageuse*, la *Fée*, la *Fleur-de-Lys*, frégates de 26 canons de 18 liv.; l'*Hermione*, l'*Elris*, la *Médée*, la *Néreiide* de 26 canons de 12, & la *Railleuse*, de 26 de 10. Les corvettes la *Guadeloupe*, la *Brunette*, le *David*, la *Fauvette*, la *Perdrix*, le *Rossignol*, le brick le *Tartare*, le cutter le *Triomphe*, l'*Aigle*, le *Corbeau*, le *Racoon*, le *Ferrier*, le *Lord Cornwallis*, le *Petit-Argus*, ce qui fait 4 vaisseaux de 74, 10 de 64, un de 60, un de 56, un de 50; total 17 vaisseaux, 11 frégates & 15 corvettes, brigs, cutter, ou avisos.

Les mêmes lettres ajoutent que la flûte du Roi le *Mulet*, destinée à passer dans l'Inde avec 3 autres bâtimens qui sont à Brest, doit mettre à la voile au premier bon vent

pour les aller joindre dans ce Port , & que l'équipage étoit déjà à bord. Elles portent aussi que les travaux pour le dessèchement des environs de Rochefort , étoient poussés autant qu'il étoit possible pour la saison. Mais la crue des eaux y est venue mettre obstacle , en brisant les batardeaux , rompant les digues , & entraînant une partie des outils. Le 15 Mars les troupes retournèrent dans leurs quartiers , qui sont , Saintes , Saint-Jean-d'Andely & Marenne. Ces travaux seront repris aussi-tôt que le tems deviendra plus favorable.

Les détails des dernières inondations arrivent de tous côtés. Plusieurs ponts d'Angoulême à Rochefort , sur la Charente , ont été emportés. Nous réunissons ici quelques lettres de divers endroits sur ces désastres.

Le débordement des rivières , écrit-on de Limoges , a causé , les 5 & 6 de ce mois , beaucoup de dommages dans le Limosin & l'Angoumois. La Vienne , la Charente & de moindres rivières ont endommagé , par la crue extraordinaire de leurs eaux , les moulins & les papeteries , emporté des bois de flottage , renversé des ponts & intercepté des communications. La ville de la Rochefoucault a , sur-tout , beaucoup souffert du débordement de la Tardoire. On y éprouva le 5 un violent orage , que l'on croit avoir été accompagné d'un léger tremblement de terre. Dans la journée du 6 , les rues de cette ville se trouvèrent inondées , quelques-unes à la hauteur de 5 pieds. Heureusement il n'y a péri personne , quelques habitans ayant secouru avec beaucoup d'intrépidité & d'intelligence les femmes , les enfans , les vieillards & les malades. Vingt-cinq ou trente maisons ont été renversées , plusieurs autres

ont été endommagées. Une quantité considérable d'effets, de denrées & de provisions, a été perdue ou avariée. M. d'Aine, Intendant de la province, a veillé d'abord au rétablissement des communications, & a donné des ordres pour qu'on constatât les dommages supportés par les particuliers, afin de leur procurer les soulagemens & les secours nécessaires.

Des lettres de Bergerac, du 12 Mars, nous apprennent que les campagnes ayant beaucoup souffert des pluies continuelles qui ont désolé ce pays pendant six mois, & ces pluies s'étant augmentées depuis trois semaines par un vent violent du sud-ouest, la ville située dans une vaste plaine, & ayant ses murs arrosés par la Dordogne, avoit redouté de se voir submergée, lorsque le 6 de ce mois on aperçut des arbres, des débris, des meubles, une immense quantité de merrein, &c. portés sur les eaux qui croissoient à vue d'œil. Les arches du pont élevé de 50 pieds du niveau ordinaire des eaux, long de 90 toises, construit de toute ancienneté, le seul qui fût sur le cours de cette rivière, & conséquemment de la plus grande importance pour le passage des troupes & pour la communication de commerce des provinces voisines septentrionales avec les méridionales, furent bientôt engorgées, & le pont lui-même disparut sous les flots qui le surmontèrent. Le 7 au soir, la moitié de la ville fut submergée, & les maisons abandonnées. A neuf heures de la même soirée, une secousse terrible annonça le malheur qu'on redoutoit le plus; le pont fut renversé. Vers minuit, le décroissement s'annonça, continua heureusement. Plusieurs maisons qui bordaient la rivière se sont éboulées, & beaucoup d'autres auront dans peu le même sort. Ce qui pénètre la ville de la plus forte douleur, c'est la crainte que les décombres immenses du pont ne soient un obstacle difficile à vaincre pour la navigation des bateaux & pour le commerce. Les nou-

velles qu'on reçoit des campagnes voisines ne sont pas moins affligeantes, les villages détruits, les terres ensablées, les bestiaux péris, les récoltes enlevées, les ponts rompus; tel est l'effrayant tableau qui s'offre de tous les côtés.

M. Vidal, dont nous avons annoncé plusieurs fois les talens & l'activité, vient de grossir son fond d'une nouvelle Estampe très-agréable. Elle représente quatre femmes s'amusant à se baigner & à se balancer dans un paysage solitaire, & dans un bosquet qui dérobe leurs jeux à tous les témoins indiscrets. La corde qui forme la balançoire est attachée à deux arbres qui bordent le ruisseau où elles prennent le bain, & descend sur la surface de l'eau. L'une y est assise, une seconde imprime le mouvement à la balançoire; & les deux autres placées derrière sont prêtes à la seconder. Rien de plus frais, de plus pittoresque que ce paysage; rien de plus intéressant que les figures, & de plus gracieux que leurs différentes attitudes. Le tableau est de M. Lavrinse, Peintre du Roi de Suède, dont le pinceau est toujours flatteur, agréable & galant. Le burin de M. Vidal semble s'être surpassé dans cette nouvelle gravure, qui fait la dixième de la suite des Baigneuses, & qui n'est pas la moins piquante & la moins précieuse de cette jolie collection (1).

(1) Cette Estampe qui a pour titre la *Balançoire mystérieuse*, se trouve chez M. Vidal, rue des Noyers; son prix est de 3 liv., comme chacune de celles qui composent la suite des Baigneuses.

Les numéros sortis au tirage de la loterie royale de France du 1er. de ce mois, sont , 33 , 66 , 88 , 28 & 62.

De BRUXELLES , le 1er. Avril.

ON apprend d'Ostende que plusieurs familles Hollandoises qui s'y étoient établies pour commercer , se disposent à retourner dans leur patrie , ce qui va réduire le commerce de ce port à l'état où il étoit avant la guerre. La plupart des magasins sont déjà vuides , & les propriétaires ont reçu le congé de ceux qui les avoient pris à location ; ces propriétaires qui avoient fait les frais de leur construction , vont essuyer des pertes d'autant plus sensibles , qu'il y avoit moins de tems qu'ils usoient de cette ressource. Quantité de navires qui faisoient voile de ce port pour les côtes d'Angleterre , ne prendront plus cette route , & ont reçu ordre de se rendre dans leurs ports respectifs en Hollande , dont les commercans feront désormais leurs expéditions au grand détriment de la rade d'Ostende.

L'affaire de la nomination aux emplois dans la ville d'Utrecht , est terminée d'une manière satisfaisante pour cette ville ; le Stadhouder lui-même sentant la justice de la demande qui en avoit été faite , y a déferé par une lettre adressée au Magistrat le 6 du mois dernier. En conséquence les Emplois ne seront plus donnés qu'à des personnes nées dans la Ville ou dans la Province , & qui auront payé deux ans la taille.

La Province d'Utrecht, ajoutent les lettres de Hollande, semble destinée à donner des exemples de courage & de patriotisme. On fait actuellement que les Etats de cette Province ont, à l'égard du dernier Mémoire du Roi de Prusse, résolu d'écrire à leurs Commissaires à la Généralité, & de les autoriser à concourir avec les autres Confédérés afin que S. M. soit le plutôt possible désabusée d'une manière amicale & décente, mais convenable aussi à l'indépendance de l'Etat.

On ignore encore où en sont les négociations de paix entre la République & la Grande Bretagne; il est vraisemblable que l'état du Ministère en Angleterre est ce qui retarde la signature des préliminaires, & qu'elle sera faite peu de tems après que le nouveau Ministère sera formé. On fait que la Hollande insiste sur la restitution de Trinquemale & de Negapatnam; le premier article ne souffrira guère de difficultés, à présent que les Anglois ne sont plus maîtres de cette place, dont les François se sont emparé. On peut juger de l'importance de ces possessions par le Mémoire suivant, présenté aux Etats-Généraux par les Directeurs de la Compagnie des Indes.

» L'Assemblée de V. H. P. ne peut ignorer que les Directeurs de la Compagnie orientale, chaque fois qu'ils ont fait rapport à L. H. P. de la situation des affaires aux Indes Hollandoises, ont représenté de la manière la plus pressante l'embarras extrême de la Compagnie pour mettre, ou pour entretenir ses possessions dans l'état de défense, où elles devroient être pour résister à une attaque hostile. L. H. P. se rappellent, sans doute, que les Directeurs leur ont sans cesse donné connoissance de la morta-

lité qui ravageoit sans relâche Batavia, malgré les efforts actifs de l'Administration des Indes, pour mettre des bornes à cette épidémie. Cette circonstance si malheureuse pour la Compagnie s'est encore trouvée accompagnée d'une autre, non moins pernicieuse dans ses suites : depuis quelques années consécutives la Compagnie, dans ses enrôlemens de matelots & de soldats, a été réduite à lutter contre une disette de monde, dont les registres ne fournissent aucun autre exemple, & qu'il étoit impossible de surmonter, quoi qu'on n'épargnât aucuns frais, pour attirer, soit du sein de la République, soit de l'Etranger, des gens à son service. De cette rareté de monde, est nécessairement résulté un fort grand retard dans l'expédition des vaisseaux de la Compagnie, de même que dans l'envoi des secours si nécessaires pour ses possessions orientales. Ce qui, joint aux maladies & à la mortalité qui ravagent sans cesse la place capitale, força les Directeurs de déclarer à V. H. P., que la Compagnie ne se trouvoit plus en état de fournir elle-même les moyens requis pour couvrir, & mettre en sûreté toutes ses propriétés, ses droits & ses possessions contre des entreprises hostiles. Lorsqu'en 1780, L. N. & G. P. de Hollande & de Westfrise, jugèrent convenable de marquer, par leur missive du premier Juillet de la même année, à la Chambre Présidiale de la Compagnie des Indes orientales, qu'elle devoit, après une communication préalable avec les autres Chambres, exposer le plutôt possible à L. N. & G. P. la situation des défenses où se trouvoient alors les établissemens de la Compagnie des Indes orientales ; en y ajoutant ses propres considérations sur la manière dont ces établissemens pourroient être mis dans un état de défense convenable : ladite Chambre eut l'honneur de faire parvenir à L. N. & G. P. une réponse, qui, quoique conçue avec cette circonspection que la délicatesse des objets y contenus, & particulièrement, les occurrences momentanées exigeoient, faisoit

voir d'une manière palpable, que les établissemens de la Compagnie n'étoient pas tous dans un état à se flatter de pouvoir opposer la résistance nécessaire à une Puissance exercée à la guerre, ayant déjà des forces supérieures dans l'Inde, & qui avoit précisément en son pouvoir une suffisante abondance de ces moyens, dont, suivant ce qui est allégué ci-dessus, la Compagnie étoit si dénuée. Les sollicitudes dont les Directeurs étoient remplis sur le sort des différentes possessions de la Compagnie, monterent au comble, quand peu de mois après la demande & la remise de l'avis susmentionné, la rupture entre la Couronne de la G. B. & l'Etat éclairé; la perspective devint même de plus en plus lugubre, par la nouvelle fatale que quelques vaisseaux de la Compagnie avoient été pris par l'ennemi. Les assurances que M. le Duc de la Vauguyon, Ambassadeur de S. M. T. C. auprès de cette République, voulut bien donner d'une manière très-obligante à quelques membres de la direction, des facilités que la Compagnie pourroit trouver en France, pour procurer l'assistance nécessaire à ses possessions dans les Indes, décidèrent les Directeurs à envoyer deux députés à Paris.

(*La suite l'Ordinaire prochain.*)

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 25 Mars.

Le Lord Howe & le Capitaine Leveson Gower sont parvenus à apaiser l'esprit de sédition qui s'étoit manifesté parmi les-matelots à Portsmouth.

Il y a eu un soulèvement dans le Comté de Stafford près de Newcastle, relativement à la cherté des denrées.

Il s'est établi en Irlande, près de Limerick, une manufacture de salpêtre, dont on espère tirer beaucoup d'avantage par le moyen des Allemands qui doivent la diriger.

La garnison de Gibraltar doit être entièrement renouvelée dans le cours de l'été, mais on ne sait point encore le nom du régiment destiné à la remplacer.

Une lettre de Liverpool, en date du 13 Mars, annonce la perte du *Comte Belgioioso*, navire de la Compagnie des Indes. On craint, ajoute cette lettre, que tout l'équipage composé de 147 hommes n'ait péri. Ce vaisseau, l'un des plus richement chargés qui ait jamais appareillé de ce port, n'avoit pas moins de 130,000 piastres à bord, outre une grande quantité de marchandises en balles, du gin-seng pour une somme considérable, & 300 tonnes de plomb. On croit que la partie de la cargaison qui ne flottera point, se trouve à une trop grande profondeur pour qu'on puisse la retirer de la mer.

L'escadre qu'on compte envoyer en station sur la côte d'Afrique, sera composée d'un vaisseau de 44 canons, d'une frégate, de deux sloop & d'un cutter, sans compter quelques schooners pour la navigation des petites rivières.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE (1).

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE. — *Opposition à un mariage.* — Le sieur Tirel, Maître Maçon, jouit d'une fortune honnête, qui ne sera partagée qu'entre deux enfans, dont l'aîné est déjà marié; le second, âgé de 26 ans, est Piqueur de bâtimens avec 1200 liv. d'appointemens. Il recherche en mariage une Demoiselle O***, fille d'un Commis à 800 liv. d'appointemens, & qui n'a (dit-on) d'autres ressources que de faire à ses heures perdues des copies, comme Écrivain.

Le sieur Tirel père n'a pas trouvé ce parti avantageux, & a refusé son consentement au mariage. Son fils l'a fait assigner en main levée d'opposition. Sentence de main-levée prononcée au Châtelet. — Appel de la Sentence par le père. — Arrêt du 26 Février 1783, qui continue la Cause à 3 mois, dépens réservés.

COUR DES AIDES DE PARIS. — Arrêt du 17 de ce mois, qui infirme une Sentence du Siège des Traies de Laval, laquelle avoit consacré la por-

ception faite au Bureau de la Gravelle, d'une somme de 93 liv. 16 sols 8 den. pour les droits de sorties & de traites par terre perçus pour une harpe de Nadermann, envoyée de Paris à Rennes à M. le Comte de Robien, Syndic & Procureur Général des Etats de Bretagne; émendant, conformément au tarif de 1664, pour le droit de sortie, & à celui de 1632 pour le droit des traites par terre, réduit les droits à 3 liv. 15 sols: ordonne la restitution du surplus avec intérêts & dépens.

PARLEMENT DE BRETAGNE. — *Affinité du second genre abrégé en ligne directe; l'on peut épouser la veuve de son beau-père.* — Paul Vidal & Jeanne Vigné sa femme eurent un fils nommé Paul Vidal, Maître Serrurier, comme son beau-père, dans la ville de Nantes. Paul Vidal père mourut: Jeanne Vigné, sa veuve, épousa en secondes nocces Jean-Baptiste Vaillant, qui, étant devenu veuf, eut pour seconde femme Anastase Thibaut. Celle-ci étant morte, Jean-Baptiste Vaillant, beau-père de Paul Vidal, épousa en troisièmes nocces Jeanne-Marie Daufoui. — Après la mort de Vaillant, Marie Daufoui, sa veuve, a été recherchée par Paul Vidal, fils de Paul Vidal & de Jeanne Vigné, c'est-à-dire, qu'il a voulu épouser la veuve de son beau-père. Le Curé a refusé de bénir leur mariage. L'Evêque de Nantes n'a pas voulu autoriser le Curé, & a aussi refusé les dispenses d'affinité du second genre. — Requête en la Cour, répondue, d'un viennent pour plaider. — Arrêt définitif, le 17 Juillet 1782, qui a permis de passer outre à la célébration du mariage, & a enjoint au Curé d'administrer la bénédiction nuptiale.

BAILLIAGE DE. . . *Cause entre un Médecin & les sieur & dame de**** — Le premier compte rendu de la contestation dont il est ici question, n'étoit pas exact: celui-ci le rectifie. — La demande du Médecin étoit à fin de condamnation, d'une somme de 2456 liv. 5 sols, savoir: 600 liv.

pour les causes portées dans un billet reconnu ; 1856 liv. 5 sol. pour 1666 visites à raison de 15 s. chacune, faite par lui chez les sieur & dame de ***, depuis le mois de Juillet 1672 jusqu'en 1782 ; plus, 342 l. pour 114 visites, à 3 liv. chacune, faites à la maison de campagne desdits sieur & dame de ***, depuis 1775 jusqu'en 1782 ; plus, 36 liv. pour 2 visites & transports dudit Médecin à la maison de campagne des sieur & dame de ***, à raison de 18 liv. par chaque transport ; plus, 192 livres pour avoir accompagné la malade à Paris pendant huit jours, pour consulter les Médecins, à raison de 24 liv. par jour ; plus, 36 liv. pour, étant lui-même à Paris pour ses affaires, avoir accompagné ladite dame chez les Médecins ; il a conclu aux intérêts du jour de la demande & aux dépens, aux offres de diminuer sur le prix de différens objets que les sieur & dame de *** lui avoient cédés.

— Pour défenses à la demande du Médecin, offres réelles de la part des sieur & dame de *** de la somme de 600 liv. contenue au billet causé pour argent prêté. A l'égard du surplus, ils ont prétendu qu'il étoit non-recevable dans la demande ; que d'après un compte fait avec le Médecin, on avoit soldé avec lui, en lui payant 300 liv. après une maladie grave que la dame de *** avoit eue. Que depuis cette époque, elle n'avoit été obligée à aucun régime ; que les visites faites depuis n'avoient été faites qu'à titre d'ami ; qu'on l'avoit prévenu alors qu'on ne vouloit plus de visites de Médecin : qu'il avoit répondu n'entendre les faire qu'à titre d'ami : qu'au surplus, les conseils par lui donnés par occasion, avoient été plus que payés par les différens effets qui lui avoient été remis à titre de don, & desquels il offroit la déduction. Que les voyages par lui faits à Paris avec la dame de ***, ne l'avoient été que pour ses affaires, plaisir & agrément, & que ledit Médecin n'avoit accompagné ladite dame de *** que comme ami. Les sieur &

dame de *** offroient d'ailleurs leur affirmation sur tous ces faits. — Dans ces circonstances, Sentence qui condamne le sieur & dame de *** à payer, suivant leurs offres, 600 liv., montant du billet, pour argent prêté. Sur le surplus de la demande du Médecin, renvoie les sieur & dame de *** , de la demande contr'eux formée, en affirmant par eux les faits conteus dans leur défense : condamne le Médecin à la moitié des dépens, & compense l'autre moitié. — L'affirmation a été faite par les sieur & dame de *** sur tous ces objets, avec cette restriction cependant que le mari convenoit avoir engagé le Médecin à accompagner sa femme dans son voyage à Paris, pour consulter d'autres Médecins. — Cette partie de l'affirmation a occasionné une nouvelle Sentence du 6 Septembre 1782, qui, d'après cet aveu, a condamné les sieur & dame de *** à payer au Médecin 70 liv. pour honoraires arbitrés à ladite somme, relativement aux circonstances, & a compensé tous les dépens. Le surplus de la première Sentence du 23 Août précédent, sortissant son plein & entier effet.

N. B. La Gazette des Tribunaux paroît depuis le mois de Décembre 1775, & n'a jamais souffert d'interruption. L'avis que l'on en donne aujourd'hui est destiné à répondre aux insinuations de quelques personnes, qui ont tâché de faire entendre dans des catalogues de Livres qu'elles étoient propriétaires de ladite Gazette. Cela n'est point. M. Mars, Avocat, en a seul le privilège, & l'on ne souscrit nulle part ailleurs que chez lui, rue & hôtel Serpente; prix de la souscription pour une année 15 liv.

PARLEMENT DE PARIS, (Cause extraite du Journal des Causes Célèbres (1)). *Femme mariée à un*

(1) On souscrit pour ce Journal intéressant chez M. des Effarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, qui nous a lui-même fourni l'extrait de cette cause, & chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins. Le prix de l'abonnement est de 18 liv. pour Paris & de 14 liv. pour la Province.

second mari pendant l'absence du premier cru mort & qui reparaît au bout de vingt ans.

Les causes célèbres présentent souvent des évènements aussi extraordinaires que les productions de l'imagination. Quelquefois même, on accuseroit les Romanciers d'in vraisemblance, s'ils osoient, pour augmenter l'intérêt de la fiction, employer des incidens aussi bizarres que ceux que l'on trouve dans plusieurs causes célèbres. Parmi les circonstances qui étonnent, il n'en est point qui surprennent davantage que la résurrection d'un homme qu'on croyoit mort depuis long-tems. Un pareil événement dérange ordinairement bien des projets. Si c'est un parent, les héritiers ne se voyent pas sans peine obligés de lui restituer ses biens. Si c'est un mari dont la femme s'est consolée dans les bras d'un nouvel époux, il est peu, il faut en convenir, il n'y a pas de situation plus embarrassante que celle de cette femme; car elle n'ignore pas que son second mariage est nul aux yeux des Loix, & qu'elle est obligée de quitter son dernier mari pour partager la couche nuptiale du premier. Quel parti peut-elle prendre? céder à la nécessité & suivre l'exemple de la femme dont nous allons raconter l'histoire en peu de mots. — Le sieur Martinet, six mois après son mariage, passé en pays étranger; Marguerite Marolles, son épouse, se retire chez ses père & mère à Antony. — Sur la foi d'un acte qui paroïssoit constater le décès du sieur Martinet, elle contracte, trois ans après son départ, un nouveau mariage avec le sieur Nollot, & se constitue 2000 liv. en dot. Un fils naît de leur union, & est baptisé comme leur fils légitime. Leur communauté s'enrichit, ils acquièrent une maison à Dreux moyennant 2400 liv. qu'ils paient comptant, & 45 liv. de rente foncière. Un mobilier considérable garnit cette maison. Bientôt ils en acquièrent une autre pour 1200 liv, & 75 liv. de rente. Cette seconde acquisition est suivie de celle de plusieurs pièces de vigne. Ils deviennent fermiers de la commanderie de Dreux,

dont ils rendent 30,000 liv. par année. Marguerite Marolles voit augmenter, de jour en jour, sa fortune & son commerce. Sa mere se démet, en sa faveur, d'une maison située à Antony. Elle partage, en 1773, la succession, & recueille, pour sa portion, 2320 liv. Après vingt ans d'absence arrive & paroît le sieur Martinet, son premier mari. Il ferme les yeux sur le passé & reprend son épouse. Le sieur Nollet, prétendu mari de Marguerite Marolles, interjette alors appel de son mariage avec elle, & demande que l'on rompe juridiquement des nœuds qui n'existoient plus depuis le retour de Marguerite Marolles avec son véritable époux. Le sieur Martinet adhéra à cet appel, & s'en rapporta à la prudence de la cour d'ordonner ce qu'elle jugeroit à propos sur le sort de l'enfant né de ce mariage si abusif. La bonne foi de sa mere lui procuroit un état, il demandoit que le sieur Nollet fût tenu de le retirer chez lui, de pourvoir à sa subsistance & à son entretien. Tous ces objets ne pouvoient faire aucune difficulté ni entre les parties, ni devant la Justice. Par Arrêt du 24 Janvier 1777, conforme aux conclusions de M. Seguiet, Avocat général, le second mariage de Marguerite Marolles avec le sieur Nollet, a été déclaré nul & abusif : & néanmoins, vu la bonne foi des parties, l'enfant issu de ce prétendu mariage a été déclaré légitime & habile à succéder à ses pere & mere, & parens tant paternels que maternels. Martinet & la femme ont été déboutés de leur demande en entérinement des lettres de rescision par eux prises contre l'acte de partage & liquidation. L'Arrêt en a ordonné l'exécution, & il a été ordonné que mention seroit faite de l'Arrêt tant sur les registres des actes de célébration de mariage de la Paroisse de Ville-Juif, que sur les registres déposés au Greffe du Châtelet : permis en conséquence au sieur Nollet de se marier avec qui il jugera à propos ; & il lui a été donné acte de ce qu'il reprenoit son fils Nollet ; pour en avoir soin & l'élever suivant son état & sa fortune.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 6 Février.

LE Sultan s'est rendu ces jours derniers à Tophana, où il y a une fonderie de canons; il y donna lui-même des ordres pour en fondre le plus promptement possible 200 de différens calibres.

Les travaux de l'arsenal suspendus pendant quelque tems ont repris une nouvelle activité; leur objet est d'équiper une flotte destinée, dit-on, à réprimer les insolences des corsaires qui infestent les mers de la domination Ottomane; il y a peu de tems qu'un bâtiment de cette espèce, dont l'équipage étoit composé d'Albanois & d'Algériens, a donné chasse à un navire Russe, qui ne lui a échappé qu'en se réfugiant sous le fort de Smyrne.

Le Musselin ou Gouverneur de cette dernière ville, a été arrêté, & conduit chargé de fers dans cette Capitale, par ordre de S. H. On ignore encore son véritable crime.

12 Avril 1783.

c

S'il faut en croire le bruit public, il a fait pendre un Sujet Russe accusé de quelques délits, & n'en a pas donné préalablement au Gouvernement l'avis que les circonstances actuelles rendoient très-nécessaire.

Le Prince Alexandre-Ypsilanti, ci-devant Hospodar de Valachie, qui avoit été relégué il y a cinq mois dans l'isle de Rhodès, & dont on avoit annoncé ensuite faussement la mort, vient d'être rappelé avec ses enfans.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 9 Mars.

LE Tribunal suprême, que S. M. préside en personne chaque fois qu'il commence ses séances de l'année, a été ouvert le 6 de ce mois avec les formalités & les cérémonies accoutumées. On a appelé une cause, qui a été plaidée, & sur laquelle le Roi a prononcé le Jugement.

Il est sorti dernièrement du Sund plusieurs bâtimens Danois, qui sont rentrés dans la mer du Nord; il y en a dans le nombre cinq qui sont destinés pour les Indes occidentales.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 16 Mars.

ON parle depuis quelques jours d'un nouveau projet de voyage de l'Empereur, mais

on ignore quel en est l'objet, ni de quel côté il prendra sa route.

On dit qu'il sera formé au mois de Mai, dans les environs de Pest, un camp composé de 13 Régimens d'Infanterie Hongroise, 14 d'Infanterie Allemande, 8 bataillons de Grenadiers, 6 Régimens de Cavalerie, 4 de Dragons & 3 de Hussards.

On assure que le bâtiment Autrichien le *Comte de Cobentzel*, qui devoit faire le tour du monde, ne fera pas un si long voyage, & se bornera à aller aux Indes orientales & en Chine.

Le Grand-Duc, écrit-on de Florence, a adressé, le 4 du mois dernier, des lettres circulaires aux Evêques du Grand-Duché de Toscane par lesquelles il leur est enjoint de notifier aux Curés, dont la portion congrue est portée à 80 scudis, qu'ils ne pourront plus prendre aucune dixme; mais ceux dont le revenu est au-dessous de cette somme continueront de la percevoir par des gens commis à cet effet, jusqu'à ce qu'on ait trouvé d'autres moyens d'y suppléer.

La Communauté des Luthériens de cette Ville vient d'acheter un des Couvens de Religieuses qui ont été supprimés; ils se proposent d'en consacrer l'Eglise à leur culte; mais comme elle est trop petite pour le nombre qu'ils forment, ils l'agrandiront de partie des autres bâtimens.

L'Edit de l'Empereur concernant les mariages dans ses Etats, est de la teneur suivante.

Les mariages & leur influence sur le bien-être de chaque famille & sur celui de l'Etat, étant un objet important pour une législation attentive au bonheur des Sujets, & ayant reconnu la confusion des loix qui les règlent, nous avons jugé à propos d'établir, en vertu de la plénitude de notre pouvoir souverain, des principes plus exacts sur la validité & l'invalidité du mariage considéré dans ses effets civils; & de fixer sous quels rapports la légitimité ou l'illégitimité des enfans doit être appréciée; 1°. Le mariage considéré comme contrat civil, & les droits & obligations réciproques qui en proviennent, n'obtenant leur essence, leur force obligatoire & leur détermination que par les loix émanées de notre pouvoir souverain, la décision des contestations élevées à ce sujet appartient par conséquent aux Tribunaux que nous avons établis. 2°. Tous ceux de nos Sujets qui ne sont pas déclarés incapables pour cet acte par les articles suivans, peuvent contracter des mariages : (1) Les mineurs ne le pourront, à moins qu'ils n'en aient obtenu le consentement de leur pere, ou à son défaut du grand-pere du côté paternel. Si cependant il arrivoit que le pere ou le grand-pere refusât son consentement, nous permettons aux enfans, ou à la partie avec laquelle on veut empêcher le mariage, ainsi qu'à son pere ou au tuteur, lorsqu'ils auront requis à plusieurs reprises & inutilement ce consentement, de se pourvoir au Tribunal compétent. — Les Juges ayant entendu les Parties & trouvé les raisons de refus solides, le ratifieront; si elles sont insuffisantes, ils essayeront d'abord d'engager amiablement les opposans à consentir au mariage, & leur accorderont même un délai pour se-décider; si cela ne produisoit aucun effet, ils suppléeront d'office à ce consentement, & le mariage contracté dans ces circonstances sera parfaitement valable & ne portera aucun préjudice aux enfans qui en naîtront, — Mais dans le cas où des mineurs contracteroient

sans le consentement du pere ou du grand-pere , ou
 sans s'être adressés au Tribunal compétent ou même
 sur le refus de la Justice, ce mariage sera absolu-
 ment nul. — S'il arrivoit que le Tribunal compé-
 tent eût nommé du vivant du pere ou du grand-pere
 paternel un tuteur à leurs enfans , soit que cette no-
 mination eût été faite à cause de leur refus de tutèle ,
 soit qu'elle fût devenue nécessaire par d'autres cir-
 constances , les enfans , qui voudront se marier , se-
 ront tenus de requérir aussi le consentement du tu-
 teur, indépendamment de celui du pere ou du grand-
 pere ; si le pere ou le grand-pere & le tuteur diffé-
 rent d'opinion sur le consentement au mariage , le
 Tribunal en connoitra & décidera. — Les mineurs
 n'ayant plus ni pere ni grand-pere paternel , ne pour-
 ront pas se marier sans le consentement de leurs tu-
 teurs ou curateurs ; mais outre ce consentement , ils
 seront encore obligés d'obtenir la permission de la
 Justice , dans le cas où le tuteur refuseroit de con-
 sentir au mariage & de s'adresser à ce sujet au Tri-
 bunal chargé des affaires de tutèle : il sera libre aux
 mineurs ou à leurs chargés de procuration de porter
 leur affaire devant ce Tribunal , lequel après avoir
 entendu le tuteur , décidera ce qu'il trouvera confor-
 me à la justice. (2) Les mariages entre nos sujets
 qui professent la religion chrétienne & ceux qui ne
 sont pas de cette religion , seront nuls & de nul effet.
 (3) Un homme marié ou une femme mariée , ne
 pourront contracter un second mariage , tant que le
 premier subsiste , sous peine de nullité. En consé-
 quence , quand des personnes déjà mariées une fois
 voudront se remarier , elles seront tenues de justifier
 valablement la mort du premier conjoint , à moins
 qu'elle ne soit généralement notoire dans l'endroit
 où le second mariage sera contracté. (4) Le mariage
 entre parens en ligne droite ou ligne ascendante &
 descendante , ne pourra jamais avoir lieu ; & en ligne
 collatérale les mariages suivans seront défendus , sa-

voir, entre les freres & les sœurs, entre le frere & la fille de son frere ou de sa sœur, ou entre la sœur & le fils de son frere ou de sa sœur & entre cousins-germain. Cette défense s'étendra sans distinction sur les freres & sœurs germains, & sur les freres & sœurs ayant seulement le pere commun ou la mere commune, & encore sur les mêmes degrés de parenté provenant d'une liaison illégitime. (5) Le mariage entre les plus proches alliés sera aussi prohibé, c'est-à-dire, le mari ne pourra pas se marier avec les parentes de sa femme défunte désignées dans l'article précédent, & *vice versa* la femme. Si cependant il se présentoit dans l'un ou dans l'autre cas des raisons importantes pour faire un mariage entre des personnes que la parenté ou l'alliance empêche de s'unir maritalement, le cas nous sera rapporté préalablement, & lorsque nous aurons donné notre permission, on pourra s'adresser ultérieurement au Tribunal ecclésiastique. Mais les parens ou les alliés, dont nous n'avons pas défendu le mariage par le présent Edit, pourront s'adresser simplement pour la conclusion de leur mariage à leur Evêque diocésain. (6) Celui qui aura enlevé une femme d'une maniere violente, ne pourra pas se marier avec elle valablement, à moins que la femme, lorsqu'elle sera hors des mains du raptéur, ne consente au mariage.

(*La suite l'Ordinaire prochain.*)

De HAMBOURG, le 19 Mars.

LES mouvemens tantôt suspendus, tantôt repris dans le Nord, ramènent sans cesse l'attention des Spéculatifs sur l'orage qui semble s'y former, & que l'on croyoit dissipé.

» Les Turcs, écrit-on de Temeswar, s'occupent à ajouter aux fortifications de Belgrade; ils les garnis-

sent de plusieurs rangs de palissades ; ils font cuire plusieurs milliers d'eka de biscuit pour les troupes , & le Bacha a donné ordre d'augmenter les vivres de cette forteresse. Le Bacha , qui est Gentsch Méhéméd , a été élevé , par le Grand-Seigneur , à la dignité de Beglierbey de Romélie. On sait qu'il y deux Beglierbeys en Asie , & que cette dignité n'a été conférée en Europe que lorsqu'on avoit lieu d'appréhender la guerre «.

On se flatte cependant qu'on l'évitera ; & cela est vraisemblable , si , comme on le dit , le Grand-Seigneur est décidé à accorder aux Russes la liberté de la navigation sur la Mer Noire , le transport libre des grains par le détroit de Constantinople , un traitement plus équitable aux Hospodars de Walachie , de Moldavie , & à ne plus se mêler des affaires de la Crimée.

« Nous espérons , écrit-on de Vienne , qu'il n'y aura point de rupture entre notre Cour & celle de Constantinople ; mais il est certain qu'il n'y a encore rien de décidé , & que les négociations sont toujours continuées. Comme il est impossible de prévoir quelle en sera l'issue , la Cour Impériale continue de prendre , sur les frontières , toutes les mesures propres à agir avec efficacité dans le cas où ses demandes seroient rejetées. Les dépenses qu'on a faites dans cette vue sont très-considérables ; mais il faut espérer qu'elles nous procureront , outre la navigation libre sur tout le Danube & la mer Noire , Belgrade & les districts qui faisoient autrefois partie du Royaume de Hongrie. — On assure que dès que le traité définitif sera signé entre la France & l'Angleterre , il viendra ici un Envoyé Américain , & la Cour Impériale enverra un Résident auprès du Congrès. On nomme déjà le Baron de Kinmayer pour cette mission «.

Les mêmes lettres contiennent les détails suivans sur l'Ambassadeur de Maroc.

« Ce Ministre étant malade il y a quelques jours ; M. de Storck , premier Médecin de l'Empereur , alla le voir ; il le trouva couché sur le plancher , entouré de plusieurs de ses gens dans la même attitude , l'Iman debout , écrivant quelques mots sur un morceau de papier , le jettant ensuite dans un brâsier , & en dirigeant la fumée sur le patient ; les gens de sa suite pleurant autour de lui sembloient psalmodier quelque prière. M. de Storck fit sortir tout le monde à l'exception du malade & de l'interprète ; après une petite conversation avec ce dernier , il vit que le mal de l'Ambassadeur n'étoit qu'une indigestion dont il le débarrassa promptement. — Le 1er. Cuisinier de ce Ministre vient de mourir ; on l'avoit préparé à ce passage d'une manière au moins étrange. Un des sous-Cuisiniers , à l'aide d'un tuyau de pipe , lui souffloit dans les oreilles , tandis que l'Iman , avec un autre instrument , en faisoit autant sur les yeux , ce fut au milieu de ces cérémonies bizarres que le patient rendit l'esprit ».

On apprend de Dantzick que les débordemens de Constad , du Nogat & de la Zodaun , ont occasionné dans les environs des dégats considérables. Beaucoup de personnes & un grand nombre de bestiaux ont péri dans l'eau.

On mande de Felb , dans le Voigtland , qu'on y éprouva dans le mois dernier diverses secouffes de tremblement de terre , qui cependant n'ont causé aucun dommage. Les premières secouffes se firent sentir le 18 entre minuit & une heure ; & les dernières le 25 , entre 7 & 8 heures du soir ; leur direction étoit du sud-ouest.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 12 Mars.

EN CONSÉQUENCE d'un ordre suprême, le Secrétaire du Gouvernement vient d'envoyer une lettre circulaire à tous les Evêques du Grand Duché, portant défense de faire aucune quête en argent ou en nature, pour quelque cause que ce soit, tant dans les Eglises, qu'au-dehors, à la Ville ou à la campagne. On n'excepte que les quêtes qui se font pour la subsistance du Chapelain, là où elles sont établies, celles pour les Pauvres & les Ordres mendiants, qui ne jouissent d'aucun bien, & celles pour les Hopitaux.

Les lettres de Naples sont du 8 de ce mois, & contiennent les détails suivans.

La terre ne s'est point encore raffermie, & l'on continue d'éprouver dans la Calabre ultérieure, des secousses dont les effets se prolongent très-avant dans la province ultérieure. M. de Pignatelli écrit de Monteleone, où il est resté, que le 23 du mois passé, elles avoient été si fortes, qu'on avoit quitté ce jour là les baraques pour se loger sous des tentes. Ces alarmes réitérées nuisent aux dispositions que l'on voudroit prendre pour remédier aux premiers maux. Le Duc de Monteleone qui avoit été porter des secours à ses vassaux, s'est vu obligé de pourvoir à sa propre sûreté, & est revenu malgré lui à Naples, poursuivi par le tremblement de terre. Cette Ville même n'est pas tout-à-fait exempte de commotions : dans la nuit du 28 Février au premier de ce mois, il y eut des secousses assez sensibles pour réveiller le quart des habitans. L'ébranlement fut beaucoup

plus considérable à San Germano près du Mont-Cassin, sur les frontières de l'Abbruze. Le Vésuve a fait beaucoup de bruit, & ceux qui habitent la moyenne région ont pu remarquer, malgré les nuages qui le couvrent depuis quelque tems, qu'il sortoit de son cratère, une colonne de fumée noire & épaisse, lancée avec une grande force. La même chose arriva il y a près de trois ans quelques jours après les premiers tremblemens de terre de Messine, & la dernière éruption de l'Etna; ce qui semble appuyer le sentiment de ceux qui croient à la communication souterraine des volcans d'Italie. — On a dressé l'état suivant des Villes & Villages qui ont soufferts du tremblement de terre dans la Calabre ultérieure & du nombre des morts.

	<i>Morts</i>
Monteleone endommagé,	8
Noa, Casale de Monteleone, détruits,	1
Calabro, <i>Idem.</i>	26
Paravali, <i>id.</i>	
S.-Calagero, <i>id.</i>	35
Galimero, <i>id.</i>	1
S.-Pietro de Miletto, <i>id.</i>	1
Comparmi, <i>id.</i>	21
Rosarno, <i>id.</i>	30
Drosi, <i>id.</i>	47
Santa Cristina, <i>id.</i>	909
Rizzocani, <i>id.</i>	70
Cosoletta (1), <i>id.</i>	200
Sitizzano, <i>id.</i>	250
Lubrico, <i>id.</i>	100
Aquara di Sinopoli, <i>id.</i>	300
La Madalena di Sinopoli, <i>id.</i>	600
Ojido, <i>id.</i>	2500
Seminara, <i>id.</i>	3600
Palmi, <i>id.</i>	4000

(1) Toute la famille de ce Prince a péri.

S.-Procopio,	<i>id.</i>	900
Pedicale,	<i>id.</i>	300
Palageria,	<i>id.</i>	600
Ciro,	<i>id.</i>	150
S.-Giorgio,	<i>id.</i>	200
Vanopoli,	<i>id.</i>	300
Torsilico,	<i>id.</i>	900
Castelluccio,	<i>id.</i>	130
Serranova,	<i>id.</i>	2000

TOTAL des morts, 26470

A Bagnara, Scilla, Saint-Eufemia de Sinopoli, Radicina, S. Martino, Palestina, Cinquefrondi, St-Giorgio, Anoja, Laureano, Carida, Pizzo & d'autres lieux, comme aussi Reggio & la ville de Messine, on ne fait pas encore le nombre des morts. — Dans le territoire de Cosoleto, une très-vaste plaine d'oliviers s'est abaissée d'environ 300 palmes, formant une vallée de précipices. — Dans le territoire de Sitizzano, un autre vaste territoire s'est uni avec celui de Cosoleto, prenant la place du fleuve dit le Sitizzano, de manière qu'actuellement l'on voit au-delà des deux monts unis, une mer. Il en est arrivé de même dans le territoire de Sinopoli & Cosoleto, où un autre fleuve forme aujourd'hui le même aspect. — La montagne sous Sinopoli le vieux se détachant de son premier centre a écroulé par une vallée basse d'environ un mille & demi. — Dans le territoire de Cosoleto, une maison de Campagne située dans un lieu bas, se trouve toute entière à deux portées de fusil sur une partie plus élevée. Milet a été détruit. De Monteleone jusqu'à Reggio, on voit à chaque pas des ouvertures de terre. Reggio & d'autres lieux de sa dépendance, sont aussi ruinés, mais l'on ne connoît pas encore le nombre des morts. Soriano détruit, ainsi que Sorianello & le Monistero & d'autres lieux.

ANGLÈTÈRE.

De LONDRES, le 1er. Avril.

LES nouvelles de l'Amérique septentrionale nous manquent toujours ; comme il ne s'y passe rien d'intéressant , elles excitent moins l'attention & la curiosité du public. Il paroît que la seule occupation du Général Carleton est actuellement de ramener nos troupes de ces contrées ; & on prétend que ce n'est pas la plus facile. On assure que les Hellsis refusent tous de revenir en Europe , & qu'ils sont déterminés à rester en Amérique , à demander des asyles & des terres au Congrès , & à ne plus s'exposer à se voir vendre encore pour entreprendre des conquêtes sur des peuples qui ne les ont point offensés. Les avis qui contiennent ces détails , ajoutent que tous les Officiers subalternes ont joint les Soldats , & qu'ils ont pris également la résolution de s'incorporer à la Nation qu'ils étoient venu combattre.

Les autres nouvelles que nous avons se réduisent à peu de chose ; elles annoncent d'un côté que les bâtimens qui avoient appareillés dernièrement de Waterford pour Terre Neuve , étoient tous arrivés heureusement à leur destination.

On a appris d'un autre côté par un bâtiment venant d'Hallifax , que plusieurs familles de Loyalistes parties de New-Yorck & d'autres endroits de l'Amérique , étoient arrivées dans cette Place.

Elles comptent s'établir dans la nouvelle Écosse , où l'on doit leur accorder des terrains qu'elles cultiveront. Quelques-unes sont déjà occupées à équiper des bâtimens pour les pêcheries ; & on se flatte que l'activité de ces nouveaux Colons fera fleurir dans peu d'années le commerce d'Halifax. Il paroît que le Gouvernement a des vues pour fortifier cette Place , & en former un chantier , qui sera toujours tenu dans le meilleur état possible ; on le conjecture du moins depuis qu'on a vu embarquer ici sur deux vaisseaux , une grande quantité de munitions navales , qui doivent y être transportées.

Quant aux Isles , nous n'en avons aucunes nouvelles ; depuis le 26 du mois dernier , il n'en est point arrivé de l'Amiral Pigoit. S'il faut en croire le rapport d'un bâtiment Danois venant des Indes occidentales , il a rencontré l'*Ardent* , de 64 canons , faisant route pour Antiques , après s'être séparé de la flotte de la Jamaïque ; comme le tems étoit alors très orageux , & que l'*Ardent* étoit dans le plus mauvais état , le bâtiment Danois marcha de conserve avec lui , pour être à portée de lui donner quelques secours , si la tempête se calmoit ; mais comme l'ouragan augmenta encore pendant la nuit , que l'*Ardent* tira plusieurs coups de détresse , & que le bâtiment Danois ne le revit point le lendemain ; il est bien à craindre que ce vaisseau n'ait péri. On ignore le

fort de la moitié des bâtimens de cette flotte de la Jamaïque , à laquelle l'*Ardent* servoit d'escorte.

Malgré les clameurs qui s'élèvent sans cesse contre la paix , les adresses des différens Corps au Roi , pour le remercier de l'avoir conclue , se multiplient. Celui des Négocians intéressés dans le commerce d'Amérique en arrêta une ces jours derniers pour cet objet. Dans la même Assemblée où il prit cette résolution , il arrêta de nommer un Comité de 24 personnes pour prendre en considération les réglemens qu'il convient de dresser pour le rétablissement du commerce entre les sujets de la Grande-Bretagne & ceux des États-Unis de l'Amérique.

Parmi les adresses présentées à cette occasion , on doit distinguer celle des Quakers , on sait que les Membres de cette secte , restant dans ce qu'ils appellent la simplicité primitive & littérale de l'Évangile , ne font jamais de serment , ne vont jamais à la guerre qu'ils regardent comme l'attentat le plus contraire aux loix du Christianisme , & qu'ils ne se servent jamais en parlant à qui que soit du mot *vous*. Leur adresse moins fleurie que les autres , vaut peut-être infiniment mieux ; elle est conçue ainsi :

Les principes pacifiques du Christianisme , qui tendent à avancer la félicité temporelle & éternelle de tout le genre humain , rendent l'évènement de

la paix spécialement agréable pour nous , tes très-fidèles sujets , le peuple appelé Quakers ; & nous nous réjouissons de ce que , comme père de ton peuple , ton esprit est soulagé de la douloureuse inquiétude qu'a dû te causer sa destruction ou sa détresse ; car lorsque nous réfléchissons sur les effroyables calamités , & la grande effusion du sang humain , toujours inséparable de la continuation de la guerre , nous déplorons grièvement qu'aucuns de ceux qui professent la Religion Chrétienne persévèrent dans une pratique si incompatible avec les doctrines du Christ , le Prince de la paix. Nous espérons néanmoins , que par les dispositions de la sagesse divine , il viendra un tems où une nation ne tirera pas l'épée contre une autre , & n'apprendra plus à faire la guerre. L'ardent desir de nos cœurs est que le zèle dont l'objet est de décourager le vice , l'immoralité , la dissipation , & de faire fleurir la vertu qui élève une nation , puisse s'étendre & s'accroître parmi les habitans de tes domaines. — Pénétrés des sentimens de reconnoissance à raison des privilèges religieux dont nous jouissons sous ton Gouvernement , & sincèrement attachés par devoir & affection à ta personne & ta famille , notre fervente prière est que le bras du Tout-Puissant établisse ton trône sur des fondemens de vertu & de paix.

Les révoltes se multiplient dans différens endroits de ce Royaume ; elles sont montées à un tel point , que le Gouvernement instruit que des gens mal intentionnés avoient fait circuler le 26 des billets dans la vue d'exciter une sédition , fit doubler la garde à St-James , & rassembla des troupes dans la plaine de St-George qui étoit le rendez-vous indiqué aux séditeux. Le Lord Maire prit également des mesures pour faire avo-

ter ce complot; mais heureusement l'émeute dont on étoit menacé n'eut point lieu. C'est dans diverses provinces qu'elles ont été très-vives.

Un corps de séditieux, au nombre d'environ 3000, s'assembla près de Newcastle il y a quelques jours, & y commit divers excès, pillant les marchés & les bateaux chargés de farine, de fromage & d'autres provisions. La milice fut appelée; mais au lieu d'obéir à ses Commandans, elle mit bas les armes; les principaux habitans se formèrent en corps, mais ne purent parvenir à dissiper les mutins, dont le nombre augmentoit continuellement. — Dans les environs d'Yorckshire, il y a eu aussi un soulèvement. La cause de ces émeutes est le prix excessif des bleds & des autres denrées de première nécessité. Le même mécontentement a régné aussi sur les vaisseaux, ce que l'on attribue au défaut du paiement des équipages. Aussi a-t-on fait dans nos papiers le tableau suivant de l'état actuel de ce pays. — Grandes disputes pour parvenir à un emploi. — Pauvres mécontents par la disette du pain. — Matelots prêts à se soulever. — Soldats mécontents. — Au-dehors aucun ami. — Au-dedans de faux patriotes. — Accroissement du luxe & des impôts. — Décadence du Commerce & de la Navigation. — La Grande-Bretagne devenue la Petite-Bretagne.

Les mêmes désordres ne se sont pas bornés à cette île; on les a vus se manifester dans celle de Guernesey. Une lettre du 24 de ce mois en donne les détails suivans.

Le 104^e. Régiment en garnison au fort George, ayant tiré à balle sur ses officiers, y a été investi le 20, par le Lieutenant Gouverneur Irving, à la tête du 18^e. Régiment de milice avec de l'artillerie. Après quelques pourparlers, dans lesquels les séditieux eurent l'audace de tirer sur les hommes qu'on leur

envoyoit , ils se soumirent enfin , & consentirent à mettre bas les armes. Trente-six des plus mutins ont été arrêtés. Le Général Irving a eu 2 soldats & un officier blessés. — Comme la compagnie des Grenadiers étoit en quartier ailleurs , les séditieux ne composoient que cinq cents hommes.

Le Général Conway , Gouverneur des Jersey , qui se rendit le 26 chez le Roi , eut un long entretien avec S. M. , relativement aux désordres commis dernièrement par les troupes. On prétend qu'ils ont été causés par le refus qui leur a été fait de les licencier. Le lendemain le Général Conway expédia à Jersey un Exprès chargé d'instructions pour le Commandant des troupes.

» Le 26 de ce mois , le Comte de Ludlow , qui avoit été chargé de présenter au Roi l'adresse de la Chambre des Communes , arrêtée d'après la motion de M. Coke , pour supplier S. M. de se hâter de donner au peuple une Administration qui méritât sa confiance , informa la Chambre que S. M. avoit reçu cette adresse , & qu'elle avoit répondu que dans tous les tems , elle seroit heureuse de pouvoir acquiescer aux desirs de ses Communes. — Le Lord Surrey déclara alors que si l'Administration n'étoit point formée avant le 30 , il feroit une motion tendante à nommer un Comité , pour rechercher quelle étoit la cause d'un si long délai , parce qu'il étoit important que le public connût d'où provenoit la faute. — Le Lord North répliqua que , d'après la réponse du Roi , il n'y avoit pas lieu de douter que cette affaire ne fût arrangée avant le jour où le Lord Surrey se proposoit de faire la motion. — Après quelques discours pour & contre cet objet , le Comte Ferrers fit entendre qu'il se proposoit de présenter incessamment au Parlement un bill , pour avoir toujours classés 40,000 matelots

de bonne volonté, depuis l'âge de 16 jusqu'à 40 ans, & dont la paye sera de 18 schelins par mois, tant que leurs noms seront portés sur les états. De cette manière, le Roi pourroit équiper en 3 ou 4 mois, 120 vaisseaux «.

Le 31 le Lord Surrey avant de faire la motion qu'il avoit annoncée, demanda au Chancelier de l'Echiquier si l'Administration étoit formée ou au moins sur le point de l'être. M. Pitt, au lieu de répondre directement à la question qui lui avoit été faite, informa la Chambre qu'il s'étoit démis le jour même de la place de Chancelier de l'Echiquier. Quant à la question du Lord Surrey, ajouta-t-il, il m'est absolument impossible de lui apprendre si l'Administration est formée ou si elle ne l'est point; mais je suis persuadé d'après le gracieux message de S. M. en réponse à l'adresse qui lui a été présentée lundi dernier, que toute motion relative à la formation du Ministère est entièrement inutile en ce moment. — Le Lord Surrey fit alors la motion suivante. — « Qu'un tems considérable s'étant écoulé sans qu'il y eût des Ministres responsables de la gestion des affaires publiques, l'entremise de la Chambre dans cette crise alarmante, étoit devenue nécessaire ». Il alléguà à l'appui de sa motion qu'il y avoit des réglemens à faire relatifs à l'armée, d'autres relatifs au commerce; qu'il y avoit d'ailleurs quelques points d'intérêt national à arranger avec les Puissances étrangères; que la Compagnie des Indes se trouvoit dans une position alarmante; que dans peu de jours il y auroit environ un million à verser à la Banque, & qu'il n'y avoit point de Chancelier de l'Echiquier pour terminer cette affaire. Toutes ces circonstances, dit-il, doivent faire sentir à la Chambre combien il est indispensable qu'il y ait une Administration. Quel que soit le sort de ma motion, je déclare que je suis prêt à souscrire à la décision de la Chambre, n'ayant d'autre objet en vue que le bien public. — M.

Pitt, le Lord North & M. Cavendish s'étant opposés à cette motion, sur le fondement qu'elle étoit conçue dans des termes trop durs, le Lord Surrey la retira, mais il proposa aussi-tôt une adresse portant en substance : Qu'il soit présenté une humble adresse au Roi, pour lui témoigner combien ses fidèles Communes sont sensibles aux gracieuses intentions exprimées dans le Message de S. M. du 26 du présent. Que la Chambre pleine de confiance dans la bonté paternelle du Roi, pénétrée de respect pour la sagesse Royale représente de nouveau à S. M. qu'il est absolument nécessaire de former au plutôt une administration; que tout délai, dans une affaire de cette importance, tend à affoiblir l'autorité de son gouvernement; autorité à laquelle la Chambre est fermement résolue de donner un appui efficace & constitutionnel. Que la confiance des Puissances étrangères, peut être affoiblie par le manque des moyens, qui servent à entretenir une communication constante avec elles; que l'exécution définitive des traités, que cet arrangement si important & si décisif pour le commerce & la politique de la G. B., dont la dernière révolution nous oblige de nous occuper; que les sommes à pourvoir pour les dépenses énormes, & les articles de services importants; que la réduction convenable des forces & dépenses d'un nouvel établissement; que l'établissement du crédit national & l'état critique où se trouve la Compagnie des Indes; que tous ces objets & d'autres d'une égale importance, requièrent chacun en particulier, & beaucoup plus par leur réunion, qu'il soit établi une Administration effective & responsable formée par des principes de force & de stabilité, & appropriée à l'état des affaires de S. M., tant au-dedans qu'au-dehors. La Chambre réitère avec la plus humble soumission sa demande à S. M., pour qu'il lui plaise de prendre à cet effet les mesures qu'elle jugera le plus convenables, & de mettre fin à l'an-

xiété & aux alarmes de ses fidèles sujets. — Il y eut ensuite des débats très-vifs, non pas directement au sujet de cette adresse, mais plutôt sur la coalition. Après de longs discours de part & d'autres, ou les interlocuteurs répétèrent & souvent dans les mêmes termes, ce qui avoit déjà été dit dans ceux auxquels la motion de M. Coke avoit donné lieu, on revint enfin à l'adresse proposée par le Lord Surrey. Celui-ci à la demande de M. Fox & de la plupart des Membres de la Chambre, consentit à retirer sa motion, mais seulement sur l'assurance qu'on lui donnoit, que l'arrangement pour le nouveau Ministère, étoit sur le point d'être définitivement terminé, & il ajouta que dans le cas contraire, il renouvelleroit certainement sa motion le 2 ou le 3 au plus tard.

Les dividendes de la Compagnie des Indes montant à un million & demi sterl. seront payables dans cinq à six jours; ainsi le secours immédiat du Parlement devient indispensable pour soutenir le crédit de cette Compagnie qui joue un si grand rôle dans le commerce. Ses affaires dans l'Inde sont toujours très-précaires; les nouvelles qu'on a publiées nous apprennent qu'il y a eu un combat le 3 Septembre; mais pendant qu'on nous dit que nous avons eu l'avantage, on nous apprend en même-tems que les ennemis sont maîtres de Trinque-male & que nous sommes chassés de nos conquêtes dans l'isle de Ceylan.

Il s'est tenu le 26 une assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes. M. Robert Fletcher, qui présidoit, informa les actionnaires que, depuis la dernière assemblée, les Directeurs avoient reçu quelques avis de Bassora. Ces avis annonçoient

que l'Escadre Françoisé étoit arrivée à Trinquemale ; & que le Chevalier Edouard Hughes l'a voit forcée après un rude combat livré le 3 Septembre, de se réfugier dans le port de cette place. Cette lettre ajoute qu'on avoit perdu tout espoir de conclure la paix avec les Marattes, & qu'un corps considérable de leurs troupes devoit se rendre incessamment dans le Goncau. L'assemblée se préparoit à discuter d'autres affaires lorsque le Major Scott se leva, & adressant la parole au Président, lui dit : que le bruit général à Londres étoit qu'on avoit reçu avis depuis peu que la paix avec les Marattes avoit été ratifiée le 3 Juin, & il demanda si ce bruit étoit fondé : le Président répondit que les Directeurs n'avoient point reçu de lettre de Bombay, que la lettre dont on venoit de faire la lecture, étoit une lettre de M. de la Touche à Bassora, mais que M. Gregori avoit envoyé aux Directeurs l'extrait d'une lettre qu'il avoit reçue du Chevalier Villiam Hornby, gouverneur de Bombay, en date du 23 Septembre, & qu'il en seroit fait lecture si l'assemblée le jugeoit à propos. On entendit crier de toute part, *lisez, lisez*. Le clerc lut cette lettre qui annonçoit que le Chevalier R. Bickerton étoit arrivé le 5 Septembre, qu'après s'être approvisionné de munitions de toute espee, il étoit allé joindre, le 17, le Chevalier Edouard Hughes. Cette lettre contenoit en outre une relation du combat livré le 6 Juillet, dans lequel, au rapport de M. Hornby, les Anglois avoient eu une avantage décidé. Il y est ensuite question du traité de paix, signé par Madajeo, Syndic, & M. Anderson, lequel avoit été ratifié à Calcutta, le 3 Juin, mais ne l'avoit pas encore été à Poonah, parce qu'il restoit encore quelques points à arranger avec Hyder-Aly.

L'état des affaires en Angleterre, le manque de Ministres qui dure depuis si long-tems a fait craindre à l'Irlande d'en éprouver quelque influence. Ce Royaume

est fort attaché au Vice-Roi actuel, le Lord Temple; & le Corps de Ville de Dublin lui en a donné une nouvelle preuve par une adresse très-flatteuse dans laquelle il lui exposoit la crainte qu'on avoit de le perdre. Selon toutes les lettres les sentimens des Irlandois ne se bornent pas à de vaines expressions; ils parlent d'ériger à leur Vice-Roi une statue à la bourse; & cet hommage, quand il resteroit en projet & qu'il ne seroit point exécuté, est toujours très-flatteur pour celui qui en est l'objet.

» Nous allons perdre notre Vice-Roi, lit-on dans une lettre de Dublin. Le Lord Temple a donné déjà les ordres pour les préparatifs de son départ qui est très-prochain, & que nous voyons avec regret. Ce Lord sera remplacé par le Duc de Richmond ou le Duc de Leinster. — Le Parlement de ce Royaume qui avoit été prorogé au 25 de ce mois, l'a été de nouveau au 6 Mai prochain. — Le 13 Mars, la *Charming - Betty* a appareillé de ce port pour Philadelphie, avec une riche cargaison de marchandises manufacturées dans ce Royaume. Il y avoit à bord un nombre considérable de passagers. En général, l'esprit d'émigration est beaucoup plus répandu qu'on ne l'avoit d'abord imaginé, & les différens ports de ce Royaume sont remplis de personnes prêtes à s'embarquer pour l'Amérique.

Un nommé James Vilson, Marinier, qui dit avoir servi sur le vaisseau la *Ville-de-Paris*, a été examiné au Bureau de Sir Thomas Pye, à Portsmouth: il a déclaré qu'il étoit à bord de ce vaisseau lorsqu'il s'est enfoncé. La relation de cet homme de mer est qu'il s'étoit attaché à un débris de ce vaisseau, sur lequel il avoit été porté jusqu'à ce

qu'un bâtiment marchand Danois , allant de Saint-Thomas à Ostende , l'ait recueilli. Le Maître de ce navire a vu comme lui ce vaisseau périr ; mais le nommé Vilson a déclaré que son effroi avoit été si grand au moment de sa disparition , qu'il ne pouvoit se rappeler aucune des circonstances de ce malheur. Il se souvient seulement que la veille il avoit vu le *Glorieux* s'enfoncer de même. Il a ajouté qu'il étoit dans un tel état de foiblesse lorsqu'il passa sur le bâtiment Danois , qu'à peine étoit-il capable du moindre mouvement , & qu'ayant été descendu par ce navire au Havre-de-Grace , il avoit été conduit à l'Hopital , où il avoit été traité très-humainement ; qu'il avoit été interrogé par le Commandant de la Place & le principal Officier de la Police , qui avoient fait passer sa déclaration au Roi de France ; & qu'enfin sa santé s'étant rétablie , il lui avoit été permis de revenir dans sa patrie sur un vaisseau Russe arrivé à Spithéad.

F R A N C E.

De VERSAILLES, le 8 Avril.

Le 30 du mois , MM. Lullier de Château-Vieux & de Vigier , Maréchaux-de-Camp , nommés aux régimens Suisses d'Albonne & de Waldner , vacans par la mort de leurs Colonels , eurent l'honneur de faire leurs remerciemens à S. M.

Le même jour LL. MM. & la Famille Royale signèrent le contrat de mariage du Marquis de Durfort-Leobard , Sous-Lieutenant dans les Gardes-du-Corps du Roi , avec Mademoiselle Guyon de Fremont.

Le Roi a nommé à l'Abbaye régulière

d'Avesnes , Ordre de St-Benoît , Diocèse d'Arras , la Dame de Villers-au Tertre , Religieuse Professe & Prieure de la même Abbaye.

M. Mentelle , Historiographe de Monseigneur le Comte d'Artois eut l'honneur de présenter à la Reine , le 25 du mois dernier , la seconde livraison de son Atlas nouveau , contenant 14 Cartes (1).

De PARIS, le 8 Avril.

LA corvette qui a apporté les dépêches de l'Inde a mouillé à Cadix ; elle étoit partie de Trinquemale le 24 Septembre dernier , & avoit touché à l'isle de France & au Cap de Bonne-Espérance. M. de Suffren devoit remettre en mer peu de jours après le départ de cet aviso ; trois de ses vaisseaux , sur-tout , avoient eu besoin de réparations.

On ne peut donner trop d'éloges , à la bonne conduite , à la fermeté & à la bravoure de ce Général. Il a eu besoin de toutes ces qualités dans une campagne aussi

(1) On connoit les talens de M. Mentelle , les lumières qu'il a répandues sur la Géographie , l'importance , la beauté des cartes qui composent son Atlas , & les soins qu'il donne à leur perfection. Il en a déjà paru 26. La souscription pour cet Ouvrage n'est point encore fermée ; il faut s'adresser à l'Auteur , à Paris , rue de Seine , près le Notaire , Fauxbourg St-Germain,

longue ,

longue , aussi laborieuse , aussi active que celle qu'il fait dans l'Inde où il a livré quatre combats , pris 5 bâtimens appartenans au Roi d'Angleterre , trois à la Compagnie & beaucoup de particuliers.

Le convoi de Syrie , écrit-on de Marseille , attendu par le commerce avec impatience , est arrivé , sous l'escorte de la frégate de S. M. l'*Aurore*. Une partie des navires qui le composoient mouillent actuellement à Pomegué. Ce convoi a fait plusieurs relâches , & quelques bâtimens s'en étoient séparés ; un d'eux est resté à Limaso , faisant une voie d'eau , & un autre à Corron. On signaloit ce convoi lorsqu'on apprit que celui de Tanis arrivoit , sous l'escorte de la frégate du Roi la *Flore* , commandée par M. de Montgrand , Capitaine de vaisseau ; il étoit composé de 34 bâtimens de commerce , dont un chargé de vivres pour le compte du Roi.

Nous avons des lettres du camp de St-Roch en date du 11 Mars où l'on lit les détails suivans.

Malgré la signature des préliminaires de paix dont nous étions instruits depuis long-tems , notre situation devant Gibraltar étoit toujours la même ; & le Général Anglois ne changeant rien non plus à ses dispositions , faisoit paroître la même vigilance que nous. Enfin hier une frégate de la nation de 40 canons , mouilla dans la baie , & sans doute elle lui apporta l'ordre de suspendre les hostilités , puisque les deux Généraux convinrent hier au soir d'avoir aujourd'hui une entrevue en dehors des lignes près la porte de terre. Le tems ayant été fort mauvais dans la matinée & paroissant devoir durer , le Duc de Crillon a fait proposer au Général Elliot par un de ses Aides-de-Camp , de renvoyer l'entrevue à demain.

12 Avril 1783.

d

Le Général Anglois y a non-seulement consenti ; mais afin que rien ne pût plus y apporter obstacle , il a offert de venir demain dîner à St-Roch chez notre Général , qui a reçu cette proposition avec une fort grande joie. Ainsi la réconciliation se fera demain le verre à la main. Le dîner sera nombreux, le Général Elliot devant amener ses principaux Officiers.

— Nous avons vu passer cet après-midi la division de Toulon , consistant en 14 ou 15 gros vaisseaux & quantité de transports. A 5 heures cette flotte étoit en entier dans la Méditerranée. Il venoit grand frais & le vent étoit bon.

Selon des lettres de Brest , le *Diadème* , commandé par M. de Vidal , arriva dans ce port le 30 du mois dernier avec beaucoup de malades à bord. La petite *Henriette* mouilla aussi la nuit du 30 au 31. Suivant le rapport de ces deux bâtimens , l'escadre commandée par M. de la Motte-Piquet & ayant sous sa conduite un convoi assez considérable , ne peut tarder d'arriver si le vent continue d'être favorable.

On dit que l'été prochain il y aura près de Nancy un camp qui sera d'environ 30,000 hommes , & que Mgr. le Comte d'Artois qui se propose de faire un voyage en Flandre & dans les Pays-Bas , prendra cette route à son retour & s'arrêtera à ce camp.

Le 7 du mois dernier , écrit-on de Tulle en Limosin , à onze heures du matin , au milieu d'une grosse pluie , un vent impétueux s'éleva , & fut suivi d'un coup de tonnerre. Le Château de Montaignac , dont l'étendue est considérable , fut frappé dans presque toutes

ses parties ; la foudre en parcourut tous les appartemens, brisa plusieurs poutres, renversa les meubles, enfonça les planchers, tandis que l'ouragan enlevait les toits d'une grosse tour, d'une plus petite & d'un grand corps - de - logis. Les murailles de cet ancien bâtiment qui ont 8 à 9 pieds d'épaisseur, ont été renversées dans quelques parties, & ont perdu leur à-plomb dans d'autres. Un côté d'une grande tour carrée s'est écroulé, & ailleurs elle s'est ouverte dans un de ses angles depuis le sommet jusqu'à la base ; ce château ne présente plus qu'un monceau de ruines. La Marquise de Gain-Montaignac, ses belles-sœurs, la Baronne de Fouzac, sa fille & son gendre, qui étoient alors dispersés dans différens appartemens, se sont trouvés enveloppés de fumée & de vapeurs sulphureuses, sans éprouver aucun fâcheux accident. Il n'y a eu que l'Aumônier du Château & trois domestiques qui aient été légèrement blessés.

Le 6 du mois dernier, on a éprouvé dans l'Angoumois une secousse de tremblement de terre qui dura deux secondes, dans l'étendue de la terre & ville de la Valette, & dans celle de la Rocheboncourt, dont le Château qui appartient au Comte de Bearn, premier Ecuyer de Madame Victoire, a perdu son à-plomb de 3 pouces.

» Parmi les désastres publics qui intéressent l'humanité, écrit-on de Cahors, le débordement des eaux de la rivière du Lot mérite d'occuper une place dans l'histoire des catastrophes sinistres, causées par un élément fougueux, auquel rien ne résiste. Cette rivière, qui prend sa source dans les Cévennes, grossie par une fonte de neiges ramassées pendant l'hiver pluvieux de cette année sur les montagnes qui la bordent, a submergé entièrement toutes les plaines qui y sont contiguës. Cette inondation désastreuse s'est fait sentir plus

vivement & plus particulièrement aux environs & dans l'enceinte de cette Ville capitale de Quercy, par la position para lèle au niveau du courant de la rivière ; c'est dans la nuit du 6 au 7 Mars, dont les ténèbres augmentoient encore l'horreur de ce spectacle de désolation générale, que la moitié de cette Ville a été ensevelie sous les eaux. La rapidité de leur crue fut si prodigieuse que dans douze heures de temps elles s'élevèrent à 34 pieds au-dessus du niveau de leur lit ordinaire, sans y comprendre la surface des campagnes submergées. Leur élévation a surpassé de plusieurs pieds celles marquées par les plus anciens monumens des calamités publiques de cette espèce. Les pertes & les dégradations en tout genre qu'une pareille submersion a occasionnées sont inappréciables & ne tombent pas sous les sens du Calculateur. Une quantité de personnes a été noyée, plusieurs ont été étouffées dans les bras du sommeil, d'autres ont été écrasées par les ruines des maisons écroulées ; & celles qui, placées entre la vie & la mort, ayant eu le bonheur d'échapper à la fureur des flots, ont perdu leurs meubles, effets & denrées, & se trouvent réduites à la plus grande misère & livrées au plus affreux désespoir exprimé par des cris de douleur. Les Magistrats & M. de Nicolai, Evêque de cette Ville, ont donné des marques de leur bienfaisance par des aumônes publiques. — Ce théâtre d'horreurs & d'afflictions ne présente de toutes parts à l'œil consterné que des traces effrayantes d'un déluge destructeur, & du courroux de la Nature : ici des campagnes fertiles ravagées ; les meilleures terres enlevées, recouvertes de monceaux de sable ; presque tous les arbres arrachés ne laissent au Cultivateur aucune espérance pour plusieurs années, devenues peu susceptibles d'améliorations par les profonds sillonnemens des courans ; là, des Eglises dévas-

ées, des Autels renversés, des maisons & des granges remplies de cailloux de toute espèce, détruites de fond en comble; des moulins emportés jusqu'à leurs fondemens. La filtration des eaux fait craindre encore d'autres éboulemens: la majeure partie de ces ruines & de ces débris flottans, images du naufrage, en ont causé de nouveaux par la force & la rapidité des chocs, entraînant tout ce qui se rencontroit dans leur passage.

La navigation n'a pas moins souffert ainsi que le commerce par ce terrible fléau; quantité de bateaux chargés en bled, vins & charbon de pierres, ainsi que d'autres denrées commerciales déposées sur les ports, ont été la proie des ondes.

Ce tableau de calamités & de misère publique seroit bien plus désespérant pour l'avenir, dans le rapport en paiement des impositions, devenu impossible, si l'on n'étoit assuré que sous un règne aussi heureux que glorieux de bienfaisance & de justice, le Gouvernement, toujours attentif aux malheurs des Provinces, viendra au secours de la Province du Quercy & de sa Capitale, & lui allégera le fardeau de l'impôt.

P. S. On ne peut en finissant passer sous silence le patriotisme d'un matelot, nommé Couder, qui, après avoir sauvé avec une barque de pêcheur plus de 60 personnes, a été la malheureuse victime de sa générosité, il a péri après avoir long-tems combattu contre les flots. Si à Rome un Citoyen avoit droit à une couronne civique, pour avoir sauvé la vie d'un autre Citoyen, que de couronnes à la fois entassées sur la tête de l'infortuné matelot, à qui il est dû une célébrité aussi glorieuse, mais plus malheureuse que celle du matelot gratifié de St-Malo. Les parens qui ont donné le jour au matelot de Cahors ont donc un droit bien senti à la reconnoissance publique.

Le court délai accordé pour la souscription

d ;

du grand Ouvrage des *Manœuvres Militaires de Potsdam*, a occasionné diverses plaintes adressées aux Editeurs; les unes sont fondées sur les circonstances de la guerre, les autres sur l'éloignement des curieux. La connoissance de cet important Ouvrage n'est parvenue que depuis peu de tems dans le Nord. Ils se trouvent donc obligés de prolonger le terme de cette souscription, pour la France, jusqu'au 1 Juin prochain, & en faveur des Etrangers, jusqu'au 1 Juillet prochain; passé ce terme elle sera rigoureusement fermée pour tout le monde (1).

Selon un usage consacré dans le Diocèse de Limoges, & dont on ne s'écarte jamais, les fiançailles entre deux époux se célèbrent en face de l'Eglise. Le 15 Janvier dernier, au moment où l'on alloit procéder à une cérémonie de cette espèce, à Meyssac en Limousin, le tonnerre tomba sur l'Eglise paroissiale, & produisit cet accident au moins singulier; il emporta le bout du nez du Curé, & fit disparaître de ses mains le cierge & le rituel qu'il tenoit, sans qu'on en ait pu découvrir le moindre vestige. Une partie des assistans fut renversée de frayeur, les autres prirent la fuite; heureusement, cet évènement n'a pas eu de suites plus funestes.

M. de Launay, Graveur du Roi, vient de publier une nouvelle Estampe sous le titre de la *Fidélité conjugale*, d'après Freudeberg. Cette Estampe est du même format que l'*Heureuse Fécondité*, le *Bonheur du Ménage*, les *Beignets* & *Dites donc, s'il*

(1) On souscrit à Paris chez M. Méquignon l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers; on paie 24 liv. d'avance en souscrivant.

vous plaît, qu'il a déjà publiées. Elle forme la cinquième de cette collection précieuse qu'il a promis de porter à six (1).

M. Strange, Graveur du Roi, pénétré du succès honorable que vient d'obtenir en France son Estampe de Charles premier, & encouragé à de nouveaux efforts, prévient le Public qu'il va s'occuper du pendant de cette Estampe; le sujet aura pour la France plus d'intérêt encore, en lui offrant l'image de la fille d'un de ses plus grands Rois: Henriette, fille d'Henri IV, tenant une jeune Princesse entre ses bras, & accompagnée du Roi & du duc d'York. Ce tableau appartenant au Roi d'Angleterre, est un original de Van Dick. Les personnes qui s'intéresseront à ce nouvel Ouvrage, & désireront se ménager le choix des épreuves, pourront se faire inscrire chez MM. Bazan & Poignac, à Paris, rue Serpente; Blaisot, Libraire, à Versailles. On ne leur demande aucune avance.

On connoît l'importance & l'utilité du grand Ouvrage de l'Art de vérifier les dates de l'Histoire moderne. Le savant Bénédictin de la Congrégation de St-Maur à qui on en doit la seconde édition, ne s'est pas laissé éblouir par le succès qu'elle a obtenu; plus sévère envers lui que le Public, il a employé 13 ans à revoir entièrement cet Ouvrage, à faire disparaître le petit nombre de fautes qui s'y étoient glissées, à le remanier & à l'enrichir d'un grand nombre d'articles nouveaux qui lui ont

(1) Toutes ces Estampes se trouvent chez M. Delaunay, rue de la Bucherie, N°. 26. On trouve aussi chez lui *La Chasse au Tigre* d'après M. Boucher, & *La Chasse à l'Ours* d'après M. Carle Vanlo, gravées toutes deux par M. Flipart, Graveur du Roi; le prix de chacune est de 3 liv.

paru nécessaires pour ne rien laisser à désirer dans l'exécution du plan qu'ils'étoit proposé. Ce travail prodigieux l'a mis en état d'en donner une nouvelle édition beaucoup plus exacte & plus complète que les précédentes.

Elle contiendra 2 vol. in-folio d'environ 1000 pages chacun, dont la publication sera partagée en cinq livraisons. La première, composée de 90 feuilles ou 360 pages, a paru le premier de ce mois, & coûte 18 liv. — La seconde paroîtra au premier Décembre prochain. La troisième au premier Août 1784, la quatrième au premier Avril 1785; ces quatre livraisons coûteront chacune le même prix; la cinquième, qui sera de 120 feuilles, paroîtra au premier Décembre 1785, & coûtera 24 liv. Si le manuscrit donnoit quelques feuilles de plus, on en fixera le prix d'après les divisions ci-dessus. A l'époque où l'on mettra en vente chaque livraison, le prix de la précédente sera porté à 3 liv. de plus pour ceux qui n'auront pas encore acquis, & la dernière subira également cette augmentation 6 mois après sa publication. C'est un bénéfice de 15 liv. pour ceux qui se pourvoient à tems. — On propose un plus grand sacrifice aux propriétaires de l'Édition de 1770, qui acheteront la nouvelle d'ici au premier Décembre prochain; les 120 dernières feuilles leur seront délivrées *gratis*, pour les dédommager du déprix que va incessamment éprouver celle de 1770. On joindra à tous les exemplaires de la première livraison qui seront fournis d'ici au premier Décembre prochain, une promesse de délivrer *gratis* la dernière, à toutes les personnes qui représenteront cette promesse, & un exemplaire de l'Édition de 1770; on le leur remettra après y avoir fait au frontispice une marque distinctive. Les personnes qui demeurent en Province, pourront envoyer

seulement le frontispice de leur exemplaire franc de port, & on le leur renverra si elles l'exigent (1). Il résulte de cet engagement & de l'ordre des divisions qu'on a adopté, 1°. que l'acquisition de cet ouvrage devient très-facile pour le public qui n'aura qu'une modique somme à donner à la fois. 2°. Qu'en acquérant avant les époques du renchérissement, il jouira d'un bénéfice de 15 liv. réparti sur les cinq divisions qui complètent l'ouvrage; 3°. que les possesseurs de l'Édition de 1770 pourront jouir encore d'une modification de 24 liv., qui joints aux 15 ci-dessus, forment une diminution totale de 39. Ces avantages, que le public n'obtient ordinairement qu'en faisant les avances d'une entreprise par la voie des souscriptions, joint aux améliorations & aux augmentations considérables qui rendent cette nouvelle Édition infiniment précieuse, ne permettent pas de douter qu'elle ne soit accueillie avec tout l'empressement qu'elle mérite.

M. la Porte, Libraire à Paris, rue des Noyers, vient de mettre en vente la cinquième livraison des *Cérémonies & Coutumes Religieuses de tous les Peuples du Monde*. Cette cinquième livraison n'est pas moins soignée que les précédentes, & est peut-être encore plus curieuse. On sait que l'Ouvrage entier doit être composé en tout

(1) Nous observerons ici particulièrement, que ce n'est qu'à la cinquième livraison que les Propriétaires de l'édition de 1770 pourront représenter leur exemplaire. Il leur est inutile de le faire plutôt, l'Éditeur seroit forcé de les remettre à cette époque. Quelques-uns de ces Propriétaires regardent cette cinquième livraison comme un supplément à l'édition de 1770. Ils se trompent encore; c'est, on le répète, pour les dédommager du déprix de cette édition de 1770 qu'on leur fait une remise de 24 liv. sur l'acquisition de la nouvelle; elle se trouve à Paris chez Jombert le jeune, Libraire pour l'Artillerie & le Génie, rue Dauphine, où l'on délivre dans ce moment la première livraison.

de 15 parties qui formeront autant de livraisons. Le prix de la souscription des 15 parties ou livraisons est actuellement de 150 liv. broché, c'est-à-dire de 10 liv. par chaque livraison.

M. Rigel l'aîné vient de publier trois Sonates en symphonie pour le clavecin ou le forté-piano, que nous nous empressons d'annoncer. Elles sont dignes de l'Artiste distingué auquel on les doit, & dont le public a accueilli toutes les productions. Ses talens sont au-dessus de nos éloges; nous nous contenterons d'observer ici que cette nouvelle publication étoit justement désirée depuis long-tems. Les Sonates qui en sont l'objet, étoient connues déjà de plusieurs des meilleurs Maîtres, & des connoisseurs les plus éclairés & les plus délicats qui les avoient entendues exécuter par des Ecolières de l'Auteur qui les leur avoit données manuscrites. Nous ajouterons que M. le Chevalier de Gluck pendant son dernier séjour à Paris, les ayant entendu exécuter par une Dame, très-habile claveciniste, en fut si enchanté, qu'il en demanda copie à M. Rigel pour les faire connoître à Vienne. Ce sont ces mêmes pièces qui ont réuni les suffrages les plus flatteurs & les plus distingués que nous annonçons (1).

Le sieur Thoumin, autorisé par Arrêts du Conseil d'Etat du Roi, à faciliter la recherche des actes passés devant les Notaires anciens du Royaume, désirant rendre de plus en plus cet établissement utile & abrégé les recherches, propose de joindre à cette première connoissance, celle de tous les cabi-

(1) Elles portent pour titre *trois Sonates en symphonie pour le clavecin ou le forté piano, avec accompagnement de violons, deux cors & violoncelle ad libitum*, dédiées à M. le Marquis de Clermont d'Amboise, Ambassadeur du Roi à la Cour de Naples, par M. H. J. Rigel. Œuvre XVI; prix 7 liv. 4 s. A Paris, chez M. Rigel le jeune, rue neuve St-Roch, la seconde porte cochère à gauche par la rue neuve des Petits-Champs, & aux adresses ordinaires.

nets ou dépôts d'actes & renseignemens quelconques en ce genre, formés dans le Royaume, par différens curieux, savans, amateurs & personnes en place; en conséquence, il invite ces MM. à lui envoyer, *franc de port*, l'analyse d'un travail confié à leur garde, ou auquel ils se sont livrés par différentes vues, pour être iadiqué par lui dans l'occasion. Son établissement est très-propre à réaliser leurs espérances; le consentement particulier des grands feudataires qui concourent à sa perfection actuelle, la publicité qu'il offre par la protection du Gouvernement, l'expérience d'un avantage long-tems désiré & déjà reconnu, les différens renseignemens qu'on y trouvera dans la suite, tout engagera de plus en plus le Public à venir puiser des connoissances dans ce dépôt, établi *ad hoc* & placé dans la Capitale, centre plus particulier des besoins & des ressourcés. Le Bureau est rue Sainte-Avoye, à Paris.

Nicolas-Philippe de Saulcourt est mort le 15 Février dernier à Vaudeville en Lorraine, dans la 94^e année de son âge, n'ayant jamais été malade que les quatre derniers mois de sa vie. Il avoit été un des premiers Cadets-Gentilshommes de Léopold, Duc de Lorraine & de Bar. Le désir de voir deux de ses parens Officiers en Danemarck, le fit passer dans ce Royaume, où il servit 11 ans Frédéric IV. Il étoit Lieutenant, & faisoit partie de la garnison de Friederichsfall, lorsque Charles XII, Roi de Suède, en fit le siège en Décembre 1718. De retour en France, il y servit en qualité de Capitaine. Son chagrin, dans ses derniers instans, étoit de ne pas mourir les armes à la main pour son Roi & pour sa Patrie.

Le Marquis du Gueselin, Brigadier des

Armées du Roi , Mestre-de-Camp d'infanterie , est mort en cette Ville le 20 Mars dernier.

Henri de Gestas , Chevalier , Comte de Betous en Armagnac , est mort en cette Ville le 7 du même mois , âgé d'environ 58 ans.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 16 Mars , portant modération de droits sur les charbons de terre entrant dans la Ville de Paris ou dans la banlieue. S. M. ordonne qu'à compter du jour de la publication du présent Arrêt , les droits sur les charbons de terre destinés pour l'approvisionnement de Paris & de la Banlieue , demeureront réduits , savoir : ceux qui entreront dans la ville de Paris à la somme de 8 liv. compris le droit de Douane & les 10 sols pour liv. au lieu de 21 liv. 10 sols ; & ceux qui entreront dans la banlieue , à la somme de 4 liv. , compris les sols pour livre ; se réservant S. M. de fixer l'indemnité qui pourra être dûe tant à la ville de Paris , qu'à l'Hopital général , & à l'Adjudicataire des Fermes générales.

De BRUXELLES , le 8 Avril.

LES suppressions de Couvent qui ont eu lieu dans les Etats de l'Empereur en Allemagne ne tarderont pas à être exécutées aussi dans les Pays-Bas. On a publié ici un Edit de l'Empereur en date du 17 du mois dernier qui annonce ses intentions. Les biens des Couvens supprimés seront versés dans une caisse établie à cet effet pour être employés au paiement des pensions des individus , qui conformément aux principes de la Jurisprudence Belgique , resteront , nonobstant leur sécularisation ,

demeurant privés des effets civils; pourront cependant acquérir par toute autre voie que par succession *ab intestat*. Les Religieux sécularisés seront habiles à posséder toutes sortes de bénéfices ou offices ecclésiastiques.

Les Etats de Frise, écrit-on de la Haie, ont envoyé ici une députation composée de deux Membres de chacun des quatre Quartiers, pour travailler à procurer à cette Province quelque diminution dans la quote-part qu'elle paie aux dépenses de l'union, parce que celle dont elle est chargée à présent surpasse ses facultés auxquelles elle n'est pas proportionnée. Les conférences ont été entamées, & il paroît que l'objet de la députation sera rempli. La Hollande n'est pas éloignée de prendre sur elle les trois pour cent qu'occasionnera cette diminution, à condition cependant qu'aucune autre Province ne suivra l'exemple de celle de Frise, & ne demandera une diminution pareille de sa quote-part; ce qui semble d'autant moins à craindre que les autres seroient fort embarrassées de montrer des titres aussi clairs & aussi solides que les Frisons pour obtenir ce soulagement.

On ignore encore où en sont les négociations entre l'Angleterre & les Provinces-Unies. On dit que dans une de leurs dernières Assemblées, les Etats de Hollande & de Westfrise ont arrêté un préavis au sujet d'un équivalent à demander à la Cour de Londres, au cas que celle-ci persiste absolument à ne point se départir de Né-gapatnam, & que ce préavis après avoir passé à l'Assemblée des Etats-Généraux, sera communiqué à la Cour de France pour qu'elle l'appuie auprès de celle d'Angleterre;

en attendant qu'on sache en quoi peut consister cet équivalent, nous continuerons ici le mémoire des Directeurs de la Compagnie Hollandoise adressé aux Etats-Généraux.

Les Directeurs furent particulièrement charmés d'apprendre de leurs députés, peu après leur arrivée à Paris, que S. M. T. C. avoit trouvé bon d'envoyer dans l'Inde un renfort considérable, dont une partie étoit destinée à la défense, à la sûreté du Cap de Bonne Espérance; & le service rendu à la Compagnie par l'exécution réelle de ce projet, est si important, qu'il est plus aisé de le sentir, que de l'exprimer. Les lettres qu'on reçut ensuite des députés de la Compagnie en France, toutes remplies des preuves les plus convaincantes, tant de la protection particulière dont S. M. T. C. continuoit à favoriser les intérêts de la Compagnie, que de la bienveillance distinguée qu'on éprouvoit sans cesse du Ministère François pour ses intérêts, servirent à nourrir dans les Directeurs un vif espoir que les possessions de la Compagnie, qui auroient pu être obligées de plier sous les forces supérieures de l'ennemi, lui seroient enlevées de nouveau par l'assistance des François. Ils croyoient pouvoir s'attendre, en conséquence des ordres donnés à M. de Suffren, que Trincomale dans l'Isle de Ceylan seroit déjà secouru; tandis qu'on avoit en particulier grande raison de penser, que sur la côte de Coromandel, les troupes Françaises & celles d'Hyder-Ali auroient déjà forcé les Anglois à évacuer Négapatnam. Plus cette position des affaires paroïssoit riante pour la Compagnie, plus elle dut être frappée aux premiers bruits des préliminaires signés entre les Cours d'Espagne & de France d'une part, & la Cour de St. James de l'autre, ainsi que des conditions dures & insupportables, sur lesquelles on prétendoit que l'Angleterre insistoit par

ces préliminaires à l'égard de la République, & qui pourroient entraîner la Compagnie des Indes orientales, dans une situation des plus grandes conséquences. La Chambre Présidiale convoqua une Assemblée extraordinaire des XVII ici à la Haye, pour arrêter ce qu'il y auroit, à cet égard, à faire de la part de la Compagnie. S. A. S. Directeur suprême, ayant honoré l'Assemblée de son auguste présence, l'a informée, que, suivant les informations qu'il avoit reçues des deux Ministres de la République à la Cour de France, la Cour d'Angleterre demandoit pour conditions de la paix, la ville de Négapatnam avec le territoire qui en dépend, s'il y en avoit un, & de plus la navigation libre dans les mers de l'Inde, par où l'on savoit que l'Angleterre entendoit une navigation illimitée dans toutes les mers & les canaux d'Orient, spécialement le long & à travers les Isles Moluques ou des épiceries. Tous les membres de l'Assemblée, touchés, ainsi que S. A., de ces prétentions de l'Angleterre qui ne tendoient à rien moins qu'à enlever à la Compagnie le plus essentiel de ses établissemens & de ses prérogatives, & à lui porter ainsi le coup mortel, ont jugé d'une voix unanime, que l'on ne pourroit jamais se justifier devant les participans de la Compagnie, si l'on ne tentoit tous les efforts, pour éluder ces prétentions de la Couronne d'Angleterre, par les voies les plus prudentes; l'Assemblée s'est donc crue obligée d'exposer aux membres de L. H. P. les raisons, sur lesquelles elle pense devoir appuyer ses griefs contre lesdites prétentions de la Couronne d'Angleterre.

Elle observe d'abord, que la ville de Négapatnam étant enclavée dans le royaume de Tanjour, Puissance considérable sur la côte de Coromandel, les Anglois qui ont déjà beaucoup d'influence sur ce Prince, pourroient par la possession de cette Place, en exercer encore une plus étendue; la su-

périorité de leurs forces sur cette côte , déjà trop prépondérantes , s'accroîtroit davantage. Les Directeurs ont été plusieurs fois forcés de porter à VV. HH. PP. , leurs plaintes sur la conduite des Employés de la compagnie Angloise au Bengale , qui abusant de la sujétion où ils ont su réduire le Gouvernement du pays , causoient un préjudice énorme. On doit supposer que le germe d'actions semblables , existe autant parmi les Employés sur la côte de Coromandel , que parmi ceux de Bengale ; & à mesure que l'autorité & le pouvoir de la Compagnie Angloise s'étendront sur ladite côte , les Employés en abuseront. Si l'on réfléchit sur l'étendue du territoire situé au Nord de Négapatam & soumis au Nabab du Carnatic , dont les Anglois sont maîtres absolus. Si l'on considère que ce Nabab possède les royaumes de Maduré & de Marrue , au Sud de Négapatam , comme Tanjour , peut-on envisager sans inquiétude la grandeur des forces dont les Anglois peuvent , dès à présent , se servir sur cette côte ? Le pays du Maduré contient les ateliers , d'où la Compagnie est obligée de tirer l'espèce de toile , connue sous le nom de Maduréenne. Si les Anglois obtiennent encore Négapatam , ils peuvent sans aucune difficulté , établir le long de toute la côte une Monarchie absolue ; on s'abuseroit si l'on supposoit qu'en cela il n'y auroit aucun danger pour les autres nations Européennes sur la même côte , quand même les Anglois se borneroient à la fréquenter , sans prétendre à aucune possession territoriale ; puisque le contraire peut être démontré , par ce que l'on a éprouvé dans le Bengale. Outre une récolte annuelle de toiles , un débit lucratif de cuivre du Japon en barres & d'épiceries , la Compagnie , en perdant Négapatam , se verroit aussi privée d'une des meilleures rades de toute la côte ; & l'acquisition de

Cette Place seroit d'autant plus importante pour les Anglois, que suivant le témoignage de gens qui connoissent à fond le local de Madras, la situation de cette capitale des possessions Britanniques sur la même côte, n'est rien moins qu'avantageuse : du moins n'y a-t-il aucune comparaison à faire entre la rade de Madras & celle de Négapatam. Les Anglois, se fixant dans cette dernière Place, par conséquent au Sud des possessions Françaises de Carical & de Pondichery, tandis que par Madras ils se trouvent déjà au Nord de ces possessions, pourroient couper aux François & aux Hollandois, en cas de rupture, toute occasion de se prêter mutuellement des secours ; la simple inspection de la carte le fait appercevoir au premier coup-d'œil. Ce qui manifeste victorieusement le rapport intime des intérêts des deux nations, c'est que Tanjour est, pour ainsi dire, le grenier d'où les établissemens Anglois, François, Danois & Hollandois sur cette côte, tirent leur subsistance ; si les Anglois par leur supériorité au Tanjour peuvent empêcher l'exportation des grains de ce royaume, ils se trouvent en état de réduire les possessions des autres nations à la plus grande détresse ; & ils le feront dans le cas d'une rupture ; les possessions sur la côte de Coromandel ne sauroient être fournies de ris du Bengale, parce que les mêmes forces s'y opposeroient. Et cette remarque est de la dernière importance pour les possessions de la Compagnie à Ceylan, parce que cette Isle voisine n'étant pas pourvue dans l'intérieur d'une quantité suffisante de vivres, doit en tirer beaucoup du Bengale, ou de la côte de Coromandel ; ce qui néanmoins n'est pas l'unique rapport qu'il y a entre cette Place & Négapatam ; la proximité de ces possessions, si elles se trouvent réunies, gêne infiniment la navigation dans ces parages ;

ces entraves sont rompues , lorsqu'on sépare les mêmes possessions.

(*La suite l'ordinaire prochain.*)

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 2 Avril.

Il n'y a encore rien de décidé par rapport à la formation du Ministère. — Le Lord Shelburne a fait encore les fonctions de premier Lord de la trésorerie le 29 Mars ; il a remis ensuite sa démission en forme. Le Chancelier de l'Échiquier devoit faire les fonctions de cette place jusqu'à ce qu'on eût nommé le successeur du Lord ; mais il a résigné aussi le 31. — Le Lord Temple doit arriver incessamment en Angleterre, & l'on assure que la place de premier Lord de la Trésorerie lui a été offerte, mais qu'il l'a refusée. La retraite de M. Pitt & d'autres circonstances font présumer que le Duc de Portland sera mis à la tête du Ministère, & que le Roi ne pourra se refuser à l'établissement d'une administration dont les principes patriotiques promettent de mériter toute la confiance du peuple. A la manière dont le Lord North & M. Fox se sont exprimés le 31 dans la Chambre des Communes, il semble qu'ils se croient sûrs d'être bientôt en place.

Le 3 de ce mois il partira trois males pour l'Ouest, savoir : une pour New-Yorck, une pour Charles-Town & une pour les Isles d'Amérique.

En vertu d'un ordre du Conseil, tout paquebot partant d'Angleterre pour France ne pourra, sous aucun prétexte quelconque, prendre à bord des espèces de ce Royaume pour le compte des particuliers.

Plusieurs cutters & sloops ont reçu ordre de croiser dans la Manche, pour empêcher la contrebande de France & de Hollande qui est en général très considérable pendant la paix.

La flotte qui vient d'appareiller pour le Groenland

est la plus considérable qui, depuis 20 ans, soit partie d'Angleterre pour la pêche de la Balaine.

Les vaisseaux suivans sont en construction dans les différens chantiers du Royaume où l'on continuera d'y travailler malgré la paix. *Le Prince* de 90, *Annibal*, *Audacious*, *Minotaur*, *Orion*, *le Swift*, sur le *Teseus*, *Tremendous*, *Glorious*, *Zealow*, tous de 74. L'ordre pour construire ces vaisseaux est postérieur à celui en vertu duquel plusieurs autres doivent être sur le chantier depuis le commencement de l'année.

Le 24 du mois dernier, les troupes de terre ont reçu 183 jours de demi paye, à compter du 25 Juin 1782 au 25 Décembre suivant, inclusivement.

P. S. du 4 Avril. Dans ce moment le nouveau Ministère Anglois est formé; le Roi paroît avoir été obligé de céder au parti de M. Fox. On pourra donner ce soir la liste des Membres qui le composent. — On assure que le Duc de Manchester a été nommé Ambassadeur en France.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS, *Grand' Chambre*. — *Cause entre la demoiselle L***. mineure, pensionnaire du Roi, Actrice de la Comédie... — Et le sieur C***. — Demande en entérinement de Lettres de rescission, contre des Engagemens souscrits, par une mineure attachée à un Spectacle.* — La demoiselle L***. débuta en 1780, sur le théâtre de la Comédie... Elle avoit alors un ami qui prenoit le plus vif intérêt à ses succès, cet ami jeune, élégant jouoit un rôle à Paris: avec le ton d'un Seigneur on en impose ordinairement aux marchands & fournisseurs; il trouvoit du crédit, & il paroît que les risques n'étoient pas pour lui. Il étoit obligé quelquefois d'user d'expédiens; le nom de sa protégée lui fut utile pour faire des emprunts. Il passa à son profit devant Notaire, une obliga-

tion de 15,000 liv. pour pareille somme qu'elle paroïsoit lui prêter, au paiement de laquelle le sieur *** prenant le titre de haut & puissant Seigneur, Vicomte du *** Seigneur de la terre du *** & autres lieux, affectoit & hypothéquoit lesdites terres & Seigneuries. Cette obligation payable au bout de l'année. — L'opération faite, il conduisit la demoiselle chez le sieur C***, pour acheter des diamans, des bijoux & des étoffes. Le sieur C***, lui fit une fourniture de la somme de 15,000 liv., pour paiement de laquelle elle lui donna l'obligation passée à son profit, par le scidant Vicomte du ***. — Le sieur C***, instruit de la fausseté des titres pris par le sieur ***, dans cette obligation fit assigner sans attendre l'échéance, le sieur du *** & la demoiselle L***, en condamnation de paiement des fournitures par lui faites à la demoiselle L***, pour son débet à la Comédie.., & demanda contre le sieur du *** la contrainte par corps, ce qui fut ordonné par Sentence du Châtelet. — La demoiselle L***, se hâta d'offrir au sieur C***, un acte de transport de la somme de 10,000 liv., pour le paiement de laquelle, elle délégua ses appointemens de la Comédie... jusqu'à concurrence de 1200 liv. par an. Ces offres furent acceptées, l'acte passé devant Notaire, & signifié au caissier de la Comédie, qui le reçut, mais ne le vit, que pour une petite partie des appointemens qu'il est effectivement permis aux créanciers des Acteurs & Actrices de saisir, le surplus étant déclaré insaisissable, aux termes de différens Arrêts. — Enfin la demoiselle L***, éclairée sur la nullité des engagemens qu'elle avoit souscrits en minorité, prit des lettres de rescision, tant contre l'acte de cession de l'obligation de 15,000 liv., par elle consentie au profit du sieur C***, que contre l'acte de transport & délégation de ses appointemens,

jusqu'à concurrence de 10,000 liv. — Sentence qui a entériné les lettres de rescision & remis les parties au même & semblable état qu'elles étoient avant les actes. — Arrêt confirmatif du 19 Mars 1783.

PARLEMENT DE DAUPHINÉ. — *Cause entre le sieur Mazué. — Et la demoiselle Garnier.* — Le 20 Mai 1780, contrat de mariage du sieur G***, avec la demoiselle Garnier, tous deux domiciliés en Dauphiné, où le mari avoit un domaine & une maison qu'il habitoit : le mari reçut de sa femme, & lui fit des avantages, jusqu'à concurrence de 6200 liv. Peu de temps après, il vint s'établir à Paris, où il étoit appelé, par un emploi. Son épouse l'y suivit : ils y restèrent environ dix ans, & paroïssent même y avoir fixé leur domicile, lorsque le 26 Novembre 1771, ils souscrivirent l'un & l'autre une obligation solidaire de 2070 liv. en faveur du sieur Mazué, pour argent prêté — Le sieur G***, ayant dérangé les affaires, revint en Dauphiné : la femme fit colloquer sa créance sur les biens de son mari, & fut déclarée créancière en perte d'environ 2000 liv. ; mais elle fut bientôt troublée dans la possession de son gage. — Le sieur Mazué, en vertu de son obligation, de deux jugemens du Châtelet, & d'une ordonnance de la Cour du 31 Juillet 1782, fit saisir les fonds & les fruits du domaine, sur lequel la demoiselle Garnier étoit colloquée. Opposition de sa part à cette saisie. Ordonnance du 22 Août, qui lui accorde provisoirement la main-levée. Opposition du sieur Mazué à cette Ordonnance. — Arrêt du 25 Février 1773, qui a jugé que l'obligation passée en faveur du sieur Mazué, ne pouvoit pas s'exécuter sur les biens du sieur G***, situés en Dauphiné, au préjudice de la dot de sa femme. En conséquence la saisie du sieur Mazué a été annullée avec dépens.

CAUSE EXTRAITE DU JOURNAL DES CAUSES CÉLÈBRES (a). (*Affaire du Para-tonnerre de St-Omer*). Nous avons déjà annoncé cette Cause véritablement célèbre; mais ce que nous en avons dit n'a pu donner qu'une idée imparfaite de son importance pour les progrès de la physique & pour l'intérêt de l'humanité. M. des Effarts, en rendant compte de cette cause, lui a donné un développement qui est fait pour exciter & satisfaire la curiosité. » Une des plus belles découvertes de ce siècle, dit-il, est, sans contredit, celle du *Para-tonnerre*. Elle est due au génie d'un Physicien dont le nom sera placé parmi ceux des bienfaiteurs du genre-humain. Si ce grand homme n'eût fait qu'une de ces découvertes stériles qui peuvent satisfaire la curiosité des Savans sans être utile à l'humanité, on lui devoit, sans doute, moins de reconnaissance; mais quels droits n'a pas acquis sur la portion de la société, faite pour apprécier & sentir les bienfaits du génie, le Philosophe, qui est parvenu à rassurer l'humanité tremblante & timide contre les effets d'un des plus terribles phénomènes qui puissent frapper les regards de l'homme. — Tout ce qui est grand & sublime est fait pour étonner aussi dans tous les tems le sort des vérités importantes, a-t-il été d'être prosrites ou méconnues. L'utilité des paratonnerres est évidente; ils servent à expliquer plusieurs phénomènes que le philosophe ne voyoit auparavant qu'avec effroi. C'est peut-être le premier

(1) On souscrit pour ce Journal intéressant chez M. des Effarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, qui nous a lui-même fourni l'extrait de cette cause, & chez Mérigot le jeune, Libraire, quai des Augustins. Le prix de l'abonnement est de 18 liv. pour Paris & de 24 liv. pour la Province.

anneau de la chaîne qui embrasse l'univers ; & cette chaîne peut conduire à développer les secrets les plus cachés de la nature : mais c'est au tems & au courage des Physiciens à perfectionner cette découverte, & à en tirer tous les avantages que les hommes ont droit d'attendre. — Dans l'état où se trouvent aujourd'hui les para-tonnerres, est-il permis à un citoyen d'en faire usage sans que la Justice, alarmée par les dangers qui peuvent en résulter, ait le droit d'en ordonner la destruction ? Cette question nouvelle & importante vient d'être agitée & jugée à St-Omer. Voici les faits qui y ont donné lieu. — M. de Vissery de Bois Valé, Avocat à St-Omer, a toujours eu un goût décidé pour l'étude des sciences & des arts ; son cabinet de physique, d'histoire naturelle & de peinture, ne laisse pas ignorer son penchant aux habitans de St-Omer. Il avoit, depuis long-tems, conçu le dessein d'armer sa maison d'un para-tonnerre ; la lecture qu'il fit en 1779, de l'excellent mémoire de M. Barbier de Tinan, sur la construction & l'efficacité de cette machine, réveilla ses idées, & il fit élever en 1780, un conducteur électrique sur la cheminée la plus dominante de son habitation. Cet appareil achevé dans le cours du mois de Mai de la même année, étoit à la vue de tout le public. Les uns l'examinèrent avec indifférence, d'autres avec plaisir ; & il y avoit près d'un mois qu'il étoit érigé, lorsque le *petit-Bailly* de la ville, vint lui annoncer que cette nouveauté alarmoit le voisinage ; qu'il y avoit même une Requête présentée à ce sujet, par laquelle on demandoit aux Echevins la destruction du para-tonnerre ; que, quant à lui, il n'entendoit rien à la chose, & qu'il ne faisoit que s'acquitter de sa commission. M. de Vissery, étonné de cette démarche, fit entendre au *petit-Bailly* que la plainte du voisinage lui paroissoit d'autant plus singulière, que le nom seul de la ma-

Cette machine devoit rassurer les personnes craintives & les moins éclairées ; qu'il ne l'avoit fait construire que pour ga arbir la maison & celles de ses voisins des atteintes de la foudre ; & que cette action , loin de lui attirer un procès , devoit , au contraire , exciter la reconnaissance. Il fut ce enfant traduit devant les Mayor & Echevins de St-Omer , & malgré les raisons qu'il employa pour rassurer les Juges & dissiper les alarmes du peuple , les Echevins de St-Omer rendirent , le 21 Octobre 1780 , une Sentence par laquelle ils ordonnèrent que la machine électrique seroit ôtée sur-le champ , & condamnèrent M. de Vissery aux dépens. M. Buissart , Avocat à Arras , a fait un Mémoire très-savant , pour prouver que cette Sentence doit être infirmée par les Magistrats qui prononceront sur l'appel que M. de Vissery en a interjeté , M. de la Crételle a aussi fait une consultation très-intéressante. L'extrait de ces deux Mémoires se trouve dans le Journal des Causes célèbres ; & nous ne doutons pas que le volume qui en contient l'extrait ne soit lu avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent à l'humanité & aux progrès des Sciences.

N. B. Desirant donner à ce Journal une existence durable & permanente , nous avons cru que la variété seule pouvoit y contribuer & que nos Souscripteurs verraient avec plaisir un nouvel effort & de nouveaux sacrifices de notre part pour parvenir à ce but. Non-seulement nous avons acquis le droit de réimprimer sur les couvertures le Journal de la Librairie , qui contient la Notice exacte des Livres nouveaux , de la Musique , des Estampes , des Arrêts ; mais nous venons d'acquiescer de M. Mars , Auteur de la Gazette des Tribunaux , le droit d'imprimer , dans ce Journal , la Notice plus ou moins abrégée de toutes les Causes civiles & criminelles avec leurs Jugemens dont son Journal fait mention. Cette Gazette des Tribunaux , abrégée par M. Mars lui-même , sera imprimée à la fin du Journal Politique , & contiendra plus ou moins de pages , suivant qu'il y aura plus ou moins de Causes & suivant leur importance. On souscrit en tout tems pour cet Ouvrage , dont le prix est de 15 liv. par an franc de port , chez M. Mars , rue & hôtel Serpente.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 15 Février.

LA Porte, en ordonnant le rappel du Prince Ypsilanti, ci-devant Hospodar de Valachie, a ordonné en même-tems celui de Drako-Suzo, Dragoman de la Porte Ottomane, qui étoit aussi relégué dans l'Isle de Rhodes. Le Firman expédié à cet effet, est conçu de la manière la plus gracieuse; il n'y est pas question de leur exil, mais de leur absence de cette Capitale; on leur laisse la liberté de choisir à l'avenir le lieu de leur résidence; pourvu que ce soit une place située sur le canal. On auroit lieu de penser que l'ancien Hospodar de Valachie pourroit être rétabli dans sa dignité, si son successeur n'en avoit pas pris possession. Quoi qu'il en soit, c'est au Grand Visir actuel qu'il doit le changement arrivé dans son sort; ce Ministre annonce un gouvernement éclairé, & sur-tout une

19 Avril 1783.

conduite ferme. Il vient de reléguer dans l'Isle de Rhodes, Chalill-Aga, ci-devant Receveur-Général de la Capitation, pour quelques vexations qu'il a exercées contre le peuple, dans la répartition & la perception de cet impôt.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 15 Mars.

L'INDÉPENDANCE des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale ayant été reconnue par l'Angleterre, il a été donné ordre de faire au pavillon Américain dans tous les Etats Danois, le même honneur qu'on est dans l'usage d'accorder à celui des grandes Républiques.

L'indisposition dont la Reine douairière paroïssoit être rétablie depuis quelque tems, s'est manifestée de nouveau; on croit que S. M. pourroit bien se déterminer pendant cet été, à chercher dans l'usage des bains chauds une guérison radicale

P O L O G N E.

De VARSOVIE, le 15 Mars.

LA Commission chargée de veiller à la perfection de l'éducation nationale, tint ces jours derniers une assemblée publique, à laquelle le Roi assista. Le Prince Poniatowski, Evêque de Plocko, & Président actuel, ouvrit la séance par un discours,

dans lequel il demanda la permission de rendre un compte exact & détaillé de tout ce qui avoit été fait dans le cours de l'année, relativement à cet objet important. S. M. y ayant donné son aveu, l'Abbé Pinarowiz, Secrétaire de la Commission, rendit ce compte, & s'en acquitta de la manière la plus intéressante. Le Roi en témoigna toute sa satisfaction.

La Direction de la Compagnie Prussienne de Commerce établie dans cette Capitale, a offert de prêter sur des gages solides en or & en argent, les sommes dont les particuliers pourroient avoir besoin. L'intérêt qu'elle prend est de 5 pour 100 par an, & d'un quart pour cent par mois. Cette offre a été acceptée, & il y a un concours extraordinaire de monde; chacun est maître de retirer son gage à l'expiration du terme, ou de prolonger l'engagement à sa volonté.

A L L E M A G N E.

De VIENNE, le 20 Mars.

L'AMBASSADEUR de Maroc est remis de son indisposition. Parmi les présens que l'Empereur lui destine, sont deux fassils superbement travaillés, & sur-tout très-riches, puisqu'on les évalue à 16,000 florins. Il destine à son Maître la belle pendule admirée depuis plusieurs années dans le Cabinet Impérial. On dit que le Ministre Africain a présenté le traité suivant.

1°. Les sujets jouiront de part & d'autre de la liberté du commerce & de la navigation dans les deux Empires ; 2°. il leur sera permis d'en exporter toutes sortes de marchandises sans exception ; 3°. il ne sera payé que 3 pour 100 aux Douanes respectives ; 4°. si des raisons importantes faisoient augmenter ce droit , il ne pourroit jamais passer les 5 pour 100 ; 5°. le pavillon Impérial sera respecté par les corsaires Marocains , qui , en cas de contravention , seront condamnés à la restitution de la prise & à tous frais & dépens ; 6°. les bâtimens Impériaux qui pourront échouer ou faire naufrage sur les côtes de Maroc recevront toutes sortes de secours de la part des habitans ; 7°. ce traité subsistera même dans le cas où S. M. Marocaine se trouveroit en guerre avec les ennemis de la Maison d'Autriche ; les sujets des deux Empires faits prisonniers à cette occasion , ne payeront que 30 piastres de rançon par tête «.

Suite de l'Edit sur les Mariages.

(7) L'homme & la femme adulteres ne pourront pas se marier , si le crime est prouvé juridiquement avant. (8) Il en sera ainsi de ceux qui auront assassiné ou fait assassiner le conjoint dont l'existence portoit obstacle à leur union , que ce crime ait été commis de commun accord ou sans le su & le gré de l'une ou de l'autre partie. (9) Le mariage des gens de guerre ne sera valable qu'autant que les Régimens , les Corps ou les Préposés d'iceux y auront consenti par écrit. Ceux qui se marieront sans ce consentement seront punis , & les Curés & Pasteurs le seront également. Quant à la défense du mariage du Clergé séculier & régulier de l'Eglise Catholique Romaine , les choses resteront invariablement telles qu'elles sont. — 30. Le mariage est censé exister lorsqu'un homme & une femme consentent de vivre ensemble dans une communauté inséparable pour procréer des enfans & jouir des droits attachés à cet

état. 4°. Le consentement au mariage sera donné par les Parties mêmes & exprimé clairement. Cependant il sera permis aussi de conclure un mariage par un mandataire, & le mariage sera valable, si la procuration désigne une certaine personne déterminée, & si elle n'est point révoquée avant la conclusion. 5°. Ce qui rend nul le consentement au mariage rend aussi nul le mariage même; ceux qui sont privés de la raison ne peuvent donc en contracter un, à moins qu'il ne soit prouvé qu'ils ont des intervalles lucides. Les sourds & les muets le pourront, s'ils sont en état d'exprimer leur consentement par des signes. 6°. Le mariage sera nul, lorsqu'il y aura erreur dans la personne avec laquelle on a conclu le mariage. Mais une erreur dans des choses indifférentes ou dans les qualités de la personne ne produira point de nullité, à moins que la qualité ne change essentiellement la personne & que le consentement n'ait été donné que pour une certaine qualité exprimée. 7°. La nullité aura lieu dans le cas où une femme, à l'époque de la conclusion de son mariage, se trouveroit enceinte d'un autre que son futur, qui ayant ignoré cette circonstance, en auroit fait la déclaration aussitôt qu'il en auroit été instruit, & qu'enfin il auroit prouvé son ignorance. 8°. Elle aura lieu également lorsque le consentement aura été la suite de la crainte ou de la violence. 9°. La Partie qui aura été trompée ou forcée par la crainte pourra seule réclamer, & nullement celle du côté de laquelle il n'y a eu ni erreur ni crainte; & même la Partie abusée par l'erreur ou la crainte perdra ce droit, lorsqu'après la connoissance de l'erreur ou la crainte passée elle aura renouvelé son consentement, soit expressément, soit par la cohabitation continuée spontanément. 10°. Le consentement exprimé ne suffit pas pour la conclusion du mariage; nous prescrivons comme une condition indispensable à l'essence du contrat & à sa validité; que ce consente-

ment respectif soit donné en présence du Curé, Pasteur ou Pope, de la Paroisse des futurs & de deux témoins. Permis cependant au Curé, Pasteur ou Pope, de se faire représenter par un autre lors de la conclusion d'un mariage. 11°. Si le marié & la mariée sont de diverses Paroisses, il suffira que le consentement réciproque au mariage soit déclaré devant le Curé, Pasteur ou Pope d'un des deux. 12°. Les bans seront publiés dans la Paroisse des futurs un dimanche ou une fête au Prône ou quand l'assemblée du peuple sera assez nombreuse ; les conjoints futurs seront désignés par leur nom de baptême & de famille, le lieu de leur naissance & leur état. Cette publication des bans sera renouvelée les deux dimanches ou fêtes suivans. 13°. Cette triple publication sera faite dans les deux Paroisses, lorsque les futurs ne seront pas de la même, & dans le cas où ils n'auroient pas demeuré sur leur Paroisse actuelle pendant six semaines ; la publication se fera aussi dans celle où ils ont demeuré précédemment. 14°. Dans des cas extraordinaires comme celui de péril en la demeure, permis de solliciter la dispense de la triple publication des bans, mais on s'adressera à la Justice civile, que nous autorisons par la présente à l'accorder dans ces cas. 15°. Le Curé, Pasteur ou Pope, qui doit bénir le mariage, se fera présenter le certificat de la publication des bans faite dans d'autres Paroisses que la sienne. Aucun ne pourra, sous des punitions graves, donner aux Parties la bénédiction nuptiale avant la publication préalable des bans, à moins qu'on ne lui en présente la dispense par écrit. Si le marié est militaire, il représentera encore par écrit le consentement du Corps ou de ses Supérieurs. Tout mariage fait sans ces conditions sera nul & de nul effet. 16°. Chaque Curé, Pasteur ou Pope, sera tenu de porter de sa main dans les registres de mariage tous ceux faits dans sa Paroisse, en nommant dis-

tinctement le marié & la mariée, & les témoins qui ont assisté à cet acte; il y fera aussi mention de l'endroit où le mariage a été conclu & s'il l'a été en sa présence ou en celle d'un autre qu'il avoit nommé à cet effet, & il le désignera par son nom. Cette insertion servira à lever entièrement les difficultés qui pourroient naître au sujet d'un mariage, & par rapport au tems où il a été conclu. 170. Tout mariage conclu de la maniere prescrite ci-dessus, sera indissoluble. 180. Dans le cas où l'un des conjoints ne pourroit remplir le devoir le plus essentiel du mariage, il sera permis à celui qui a droit de se plaindre de ce défaut, d'intenter son action devant la Justice civile, afin de faire annuler le mariage. 190. Les Juges, devant lesquels de pareilles demandes sont portées, ne doivent pas s'en tenir à la déclaration que pourra faire le conjoint accusé, mais son état sera examiné & constaté, selon la différence du sexe, par des médecins, chirurgiens ou sages-femmes experts. 200. Si l'on découvroit à l'examen des signes certains d'une impuissance permanente, soit qu'elle soit absolue ou seulement relative quant à l'autre conjoint, le mariage sera déclaré nul. Mais dans le cas où l'on ne pourroit décider avec certitude par les marques extérieures si elle est permanente ou seulement momentanée, les conjoints continueront de rester ensemble pendant trois années consécutives, & leur mariage ne sera annullé que lorsque le défaut aura continué de subsister pendant cet intervalle. 210. Mais si l'on trouvoit que ce vice ne fût que momentané & pût être guéri par l'usage de remèdes convenables, la demande en cassation sera rejetée. Le mariage ne pourra pas non plus être rompu, s'il est constaté que cet état a été occasionné pendant le mariage par maladie ou par d'autres accidens. 220. Quand des conjoints auront élevé des doutes sur la validité de leur mariage & se seront séparés de leur propre

autorité, les Juges qui auront trouvé leur union valable, leur enjoindront de demeurer & de vivre ensemble. Et dans le cas où le mariage seroit déclaré nul, les Tribunaux empêcheront les conjoints ainsi séparés de demeurer ensemble. 230. Si un mariage étoit nul à cause d'un empêchement existant entre les conjoints qui l'auroient ignoré, ce cas sera traité en secret autant que cela se pourra. Mais si les conjoints ont eu connoissance de cet empêchement avant leur mariage, non-seulement il sera annullé, mais ils seront aussi condamnés, selon leur état, à une prison triennale, aux travaux ou à d'autres peines convenables. 240. Dès qu'un mariage sera déclaré nul, tous les droits & les obligations réciproques, résultans du contrat de mariage, cesseront entre les conjoints séparés. Les enfans procréés pendant leur mariage seront sous l'autorité paternelle & entretenus & élevés aux frais du pere & de la mere, qui y contribueront chacun de ses biens dans une proportion déterminée. Nos Tribunaux arrangeront tout ceci selon la justice, & ils connoîtront aussi du refus au sujet de la restitution des biens apportés en mariage, du dommage résultant d'un mariage non valable & d'autres prétentions y relatives & décideront tous ces points.

(*La fin l'Ordinaire prochain.*)

De HAMBOURG, le 25 Mars.

LES préparatifs de guerre en Autriche sont rallentis, mais non suspendus. On va lever encore en Croatie un corps de 300 Chasseurs & de 200 Ulans. De son côté, la Russie continue d'augmenter ses forces navales sur la mer Noire. 3 vaisseaux de guerre viennent d'être lancés dans le port de Cherson, & d'autres y sont sur les chantiers. Il y a dans

le port d'Azof, 10 frégates, & 13 autres croisant dans la mer Noire.

» Il y a beaucoup de marais dans le Royaume de Hongrie, écrit-on de Vienne, mais on a lieu de se flatter qu'ils ne tarderont pas à être desséchés; les Magnats & les autres grands propriétaires de terres, tournent leurs soins à les rendre à l'Agriculture, & n'épargnent aucunes dépenses pour faire écouler les eaux. — Il a paru ici des lettres circulaires que la Régence de la Basse-Autriche a adressées aux Justices inférieures pour veiller à leur exécution, & par lesquelles S. M. I. a défendu, jusqu'à nouvel ordre, au Clergé séculier & régulier de faire des emprunts en hypothéquant des biens d'Eglise sans en avoir obtenu la permission expresse du Gouvernement «.

On apprend que le Prince de Schwarzbouurg-Sondershausen, vient d'affranchir ses sujets des impositions qu'ils avoient à payer pour l'acquiescement des dettes de guerre depuis 1756 jusqu'en 1763.

» La loi somptuaire publiée dernièrement ici, écrit-on de Danemarck, donne lieu à quelques plaintes; on la trouve en contradiction avec les soins que prend le Gouvernement pour faire fleurir les Manufactures de soie, &c. qui tomberont incessamment, parce qu'on ne peut pas se flatter qu'elles puissent être soutenues par l'exportation seule de ces étoffes. On la trouve aussi préjudiciable aux intérêts de la Couronne, parce qu'elle diminue les droits de Douane; on peut en juger par l'article des plumes pour la parure, qui rapportoient à la Douane dans une année la somme de 25,000 rixdalers; on craint en général que cette loi ne porte un coup sensible au commerce & à l'échange des marchandises «.

Selon des lettres de Berlin, il a été notifié à tous les Marchands des Etats du Roi de

Pruise, de vendre d'ici au premier Novembre prochain, les mouffelines qu'ils ont tirées de l'Etranger, parce qu'ils en seront fournis à l'avenir par les fabriques de Berlin & de Naugard, dans la Poméranie.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 25 Mars.

L'ARCHIDUC - MAXIMILIEN est arrivé à Rome le 15 de ce mois, sous le nom de Comte de Burgau; il a eu le lendemain une audience du Pape. Ce Prince voulant garder un exact *incognito*, a refusé d'occuper au Vatican les appartemens qu'on lui avoit préparés.

Dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, il y a eu dans le Golfe de Venise une tempête qui a submergé ou endommagé plus de 300 bâtimens de différentes grandeurs. La violence du vent chassa avec impétuosité les eaux de la mer dans les Lagunes, de manière que toute la Ville de Venise fut inondée; plusieurs Trabacs ancrés à la vue de la place de St Marc, furent jettés par le vent sur le quai des Esclavons.

Le même jour une secousse de tremblement de terre a renversé à Palestrine, dans la campagne de Rome, quelques maisons, dont les ruines ont écrasé les Locataires.

» Nous avons éprouvé, écrit on, de Naples, dans la nuit du 11 au 12 de ce mois, un ouragan qui mit la ville en alarme. On n'avoit point encore

vu la mer monter à une si grande élévation , & arriver contre ses rives avec une telle furie ; les bâtimens dans le port même , furent fort tourmentés , & coururent le plus grand danger. Le *Saint-Joachim* , amarré au fond du port , rompit deux cables , & si le troisième eût cédé , il eût , par sa position , écrasé tous les bâtimens plus petits qui étoient sous le vent. La frégate de retour de Messine , étoit heureusement entrée la veille dans ce port. — Une felouque Messinoise , portant 29 personnes échappées au tremblement de terre , périt aux bouches de Caprée ; il ne s'en est sauvé que le Patron & un Marinier. Une boussole jettée sur la plage , fait croire qu'il y a eu un autre naufrage d'un bâtiment plus considérable. — Des nouvelles reçues hier 14 de la Calabre , rapportent que la terre non-seulement ne s'y raffermir point , mais que les secousses qu'on y éprouva le 1er. de ce mois , furent encore plus fortes que les précédentes , & qu'elles ont bouleversé la surface du pays à le rendre méconnoissable. On a fait la remarque que , quatre mois avant ces tremblemens , il avoit plu continuellement , sans que les eaux eussent produit de débordement , ni délayé la terre devenue spongieuse & absorbante. On assure que deux lacs qui sont à la pointe du Phare en Sicile , s'étoient desséchés la veille du premier tremblement de terre : on a remarqué aussi que le balancement se faisoit dans tous les sens ; qu'il y avoit des secousses horizontales , concentriques , excentriques & verticales , & que les effets de ces dernières étoient les plus funestes. Ces secousses , beaucoup plus fortes que celles que l'on éprouva à Lisbonne , dont le tremblement se répercuta alors d'un bout de l'Europe à l'autre , ont cependant été presque insensibles au-delà & en-deçà de la Calabre. Cet ébranlement presque local pourroit faire croire que la cause en est plus superficielle , & par cette raison , les effets

plus évidens & plus sensibles , puisque des maisons se sont enfoncées , au lieu de s'écraser , les montagnes ont changé de place , des vallées se sont aplanies , & qu'il s'est formé des éminences au milieu des plaines. A travers ces bouleversemens , les eaux , jusqu'à ce qu'elles aient repris un cours fixe , produisent chaque jour de funestes phénomènes ; des troupeaux entiers ont disparu dans des fondrières , où , quelques jours avant , ils avoient été paître : chaque semaine apporte des nouveautés , & lorsque la combustion physique aura cessé , il en restera une bien difficile à débrouiller dans les intérêts des habitans , & dans le nouveau système que l'on voudra donner au Gouvernement de ce pays : c'est ce qui fait l'objet actuel des soins du Conseil «.

S'il faut en croire des lettres de la Sicile , le mont Gibel lance actuellement des feux , ce qui fait espérer que les secousses meurtrières qui ont désolé cette Isle & la Calabre , ne se renouvelleront pas.

A N G L E T E R R E.

De L O N D R E S , le 6 Avril.

PARMI les détails particuliers qu'offrent les papiers de l'Amérique septentrionale , apportés par quelques vaisseaux qui sont revenus de ces contrées , on distinguera l'arrêté suivant du Sénat de Virginie. Son objet est de prémunir les esprits des sujets de l'Etat , contre toute espèce de séduction qui pourroit être mise en usage pour altérer la bonne harmonie entre cette nouvelle Puissance & les alliés respectables qu'elle s'est fait en Europe.

« Attendu que c'est le devoir des représentans d'un peuple libre, de veiller dans tous les tems à garantir de toute entreprise pour priver de la liberté ceux dont ils sont les serviteurs. Le Sénat de Virginie, profondément affecté de cette idée, ne sauroit négliger, dans ce tems critique, de prévenir ses compatriotes contre les intrigues secrètes & insidieuses de leurs ennemis, qui, après six ans d'une guerre poursuivie d'une manière qui ne convient qu'aux nations les plus sauvages, ont, par la bénédiction de Dieu toujours favorable à la bonne cause, avec la bravoure & l'habileté de nos Officiers & soldats, & des troupes envoyées à notre secours par notre grand & bon allié, le Roi de France, trouvé des obstacles invincibles à l'exécution de leur projet diabolique d'affujettir à l'esclavage un peuple brave & libre; en conséquence, ils prennent la liberté d'avertir leurs compatriotes, qu'ils soient sur leurs gardes contre les artifices de ceux qui ont ou peuvent avoir été suspectés d'être émissaires & amis secrets de la nation Britannique ou de leurs adhérens, qui s'efforceront, par tous les moyens en leur pouvoir, d'exciter des jalousies contre eux, contre le Congrès, contre les Etats-Confédérés & particulièrement contre nos alliés en Europe. — Résolu en conséquence, qu'il soit recommandé sérieusement que, dans toutes les Elections aux Offices de confiance & d'autorité, on use des plus grandes précautions, pour n'y élever personne que ceux qui, dans tous les tems, ont donné des preuves non-équivoques de leur attachement constant à la cause de l'Amérique & à l'alliance contractée avec la France & la Hollande. — Résolu unanimement, qu'il soit enjoint à l'imprimeur du Sénat de publier dans sa Gazette lesdites Recommandation & Résolution; & qu'il en imprime cent exemplaires immédiatement, pour être envoyés par les Membres de cette Chambre à leurs différens dis-

tricts , & que les Shérifs soient requis d'en faire la lecture la plus publique , à l'ouverture de la convocation pour la première Election générale. *Lu deux fois & accordé par le Sénat à l'humanité* .
 Nous n'avons point d'autres nouvelles de ces-contrées ; nous ignorons absolument ce qui s'y passe , & où en sont les dispositions qu'on fait à New-Yorck , pour embarquer nos troupes & les ramener en Europe ; tout ce que l'on fait , c'est qu'en effet le retour des troupes Allemandes éprouve de grandes difficultés , & qu'il est à présumer qu'elles resteront en Amérique , où elles s'établiront , & que le Gouvernement sera obligé de payer le prix convenu avec leurs Souverains à tant par homme qui ne reviendra pas dans sa patrie. Ce sera une nouvelle surcharge pour nos Finances , & un nouvel accroissement de population pour l'Amérique , aux dépens de l'Europe.

Les lettres reçues successivement des Isles sont de différentes dates. Celles du 6 Février viennent de Sainte - Lucie. A cette époque l'escadre de l'Amiral Hood n'étoit point encore revenue aux Isles , ce qui donne lieu de croire qu'elle est à la Jamaïque. Les François avoient quelques vaisseaux à la Martinique , & l'escadre de l'Amiral Pigot formoit deux divisions, dont l'une étoit à Sainte-Lucie & l'autre à Antigues. Au surplus , on ne faisoit de part & d'autre aucuns mouvemens , ni même aucuns préparatifs. L'ennemi sembloit satisfait de ce qu'il avoit conquis,

& l'Amiral Pigot, faute de troupes de terre ; étoit obligé de rester dans l'inaction.

» Nous sommes affourchés depuis quelque tems ; ajoutent ces lettres , dans le carénage de cette Ile ; nous ignorons absolument quand nous recevrons l'ordre de sortir de cette position ; tout est ici aussi tranquille que si nous étions dans la plus profonde paix. Les Isles Françoises ne montrent pas plus d'activité que les nôtres. La Guadeloupe qu'on disoit devoir être l'objet des forces de l'Amiral Pigot à son retour de l'Amérique septentrionale , paroît être sans alarmes & sans appréhensions. On dit que la garnison de cette Ile est très-forte , & que depuis la guerre les François l'ont considérablement fortifiée. Nous manquons de tous les moyens nécessaires pour agir ; nous avons une flotte respectable & une supériorité décidée sur l'ennemi dans cette partie du monde depuis le combat du 12 Avril , & nous n'avons rien fait ; nous pouvons ajouter même que nous n'avons pu rien faire. Il nous auroit fallu des troupes , & nous n'avons pas même été en état de chercher sérieusement l'escadre ennemie malgré notre supériorité , parce que nous avons horriblement souffert. Nous souffrons beaucoup ici par les maladies ; la conquête de Sainte-Lucie a été très-mauvaise par là ; elle nous coûte , à ce qu'on assure , depuis qu'elle est entre nos mains , près de 4000 hommes ».

Les dernières lettres de cette Ile sont de beaucoup postérieures à celles là ; elles sont du 4 Mars ; & certainement il étoit difficile d'en avoir de plus fraîches ; mais elles ne nous apprennent rien ; ce qui confirme qu'à cette époque , il ne s'étoit encore rien fait de ces côtés ; il ne faut pas s'attendre à rien apprendre maintenant ; la nouvelle de la

paix , probablement arrivée dans le courant du mois dernier , aura mis fin à tout projet d'hostilités ultérieures. On assure que pendant la paix nous aurons aux Isles de l'Amérique 2 vaisseaux de ligne & un de 50 canons ; & à la Jamaïque 2 vaisseaux de ligne & 2 de 50.

Après bien des embarras & des difficultés la nouvelle Administration a enfin été formée le 1er. de ce mois ; on ignore comment la coalition est parvenue à s'arranger ; tout ce que l'on fait c'est qu'elle a triomphé. Il n'y aura point de Chancelier ; les sceaux & les fonctions de cette place importante , dont celui qui en est revêtu fait quelquefois trembler une Administration entière , vont être mis en commission , sous la direction du Lord Longboroug & des Barons Eyre & Notham.

Le Duc de Portland qui est à la tête de l'Administration actuelle , en qualité de premier Lord de la Trésorerie , avoit long-tems refusé cette place délicate & difficile , & l'a enfin acceptée.

» Nous observerons en passant ici pour les étrangers , dit un de nos papiers , que le premier Lord de la Trésorerie est dans le fait ici un premier Ministre ; l'Administration à laquelle il préside est toujours appelée de son nom , & en cette qualité de premier Ministre , il est presque généralement responsable de tout ce qui se fait dans chacun des départemens. Il en résulte que celui qui est appelé aux honneurs de ce poste périlleux doit chercher , autant qu'il est en son pouvoir , à n'admettre dans ses con-

seils que des gens dont il est sûr ; de-là la grande difficulté de former des Administrations sur ce que nous appellons dans ce pays une *base large & compréhensive* ; toutes les coalitions de partis n'étant véritablement que des trêves momentanées entre le feu & l'eau. Du moment qu'il fut question du Duc de Portland sur lequel on peut se rappeler que M. Fox jeta les yeux à la mort du Marquis de Rockingham, ce Seigneur demanda la faveur d'une conférence confidentielle à S. M. qui ne jugea pas à propos de la lui accorder ; mais qui lui fit dire qu'elle vouloit avoir un état exact & complet de l'Administration projetée depuis le Chef jusqu'au dernier Officier. Cette demande parut au Duc de Portland un piège que lui rendoit le Chancelier auquel il supposa l'intention de lui nuire en le mettant dans l'impossibilité d'obéir, parce qu'en effet il n'est pas d'usage qu'un Ministre demande à un sujet quelconque s'il veut prendre part à son Administration, à moins qu'il ne soit en même-tems en état de lui donner l'assurance que le Roi l'agrèera. Ce furent ces considérations qui forcèrent le Duc de Portland de se retirer alors.

Toutes ces difficultés qui se sont renouvelées en dernier lieu, ont dû nécessairement retarder aussi long-tems qu'on l'a vu la formation du nouveau Ministère. On voit dans la liste le Lord North & le Lord Stormont, qui faisoient partie de celui contre lequel la Nation s'étoit si fort élevé ; elle reprochoit au premier de l'avoir engagée dans la guerre de l'Amérique, & regardoit le second comme l'auteur de la rupture avec la Hollande ; l'un & l'autre quand ils ont vu que les évènements ne répondoient pas à leur attente, & qu'il falloit finir par une

paix qui ne pouvoit être avantageuse , n'ont pas dû être fâchés de n'y avoir aucune part ; ils ont dû se prêter volontiers à leur retraite ; maintenant qu'elle est faite & qu'on ne peut leur reprocher d'avoir donné les mains à aucune des conditions que l'on a été forcé d'accorder , ils rentrent en place. On croit que la retraite de M. Fox , au moment où la conclusion des préliminaires approchoit , a été aussi dictée par la politique ; en n'y ayant aucune part , il s'est réservé le droit de parler selon l'impulsion qu'il recevroit de la Nation à laquelle il veut plaire. Il avoit déjà obtenu en entrant la première fois dans l'Administration , la faveur de conserver sa place au Parlement en qualité de représentant de la ville de Westminster ; pour la garder encore cette fois , il faut une nouvelle élection , & il n'a pas hésité de se mettre sur les rangs. C'est à demain que l'élection est fixée.

L'acceptation qu'a faite le Duc de Portland de la place de premier Lord de la Trésorerie , va laisser en Irlande le Lord Temple , à qui , sur son refus , elle avoit été offerte. Les ordres qui lui avoient été envoyés pour son retour ont été contremandés sur la demande particulière du Roi ; & cette nouvelle fera sans doute grand plaisir à l'Irlande , qui voyoit avec regret le départ de son Vice-Roi.

On n'a point encore de nouvelles officielles de l'Inde. Tout ce que l'on fait des deux

combats se réduit à un précis d'une lettre lue dans une assemblée des Propriétaires de la Compagnie , reçue par la voie du Caire. Les circonstances contenues dans ce précis , donnent autant d'espoir que de crainte ; on est même tenté de croire que la dernière domine , puisque jusqu'à présent la Gazette de la Cour garde le silence sur des évènements aussi considérables que les combats du 6 Juillet & du 3 Septembre , que la Compagnie elle-même n'a fait insérer aucun article officiel dans les autres feuilles publiques , comme elle est ordinairement dans l'usage de le faire.

On délibéra , dans la même séance , sur la gratification qui devoit être accordée à M. Baldwin , Négociant au Caire , en reconnaissance des soins qu'il s'est donné jusqu'à présent pour entretenir la correspondance par terre entre la Compagnie & l'Inde. La Direction avoit fixé cette gratification à 1200 liv. sterl. Le Gouverneur Johnstone ayant observé que cette récompense ne paroïssoit pas proportionnée aux peines qu'avoit prises & aux dépenses qu'avoit dû nécessairement faire M. Baldwin , on remit cette affaire à un examen ultérieur.

Dans la même assemblée générale , on remit aux Intéressés un Etat des affaires de la Compagnie , dans laquelle on prouve qu'elle se trouve dans les plus déplérables circonstances ; quoiqu'elle ait actuellement un grand nombre de vaisseaux à son service : on en pourra juger par le rapport des comités nommés par la Chambre des Communes ,

chargés d'examiner la Requête où la Compagnie demande à négocier un million & demi de liv. sterlings, ainsi que la décharge des anciennes sommes qu'elle doit à la couronne. Il paroît, par ces rapports, que le Ministère Anglois a demandé de la Compagnie en 1781, une somme de 634,645 liv. sterl. faisant le tiers du profit de la Compagnie, déduction faite de ses dettes & des payemens qu'elle doit encore faire; mais que la Compagnie s'étant opposée à ce paiement, on étoit convenu qu'elle payeroit, au lieu du bénéfice stipulé, une somme de 480 mille liv. sterlings, dont la Compagnie avoit payé 300 mille, mais qu'elle se trouvoit actuellement hors d'état de satisfaire les 100 mille restantes — Qu'en outre, la Compagnie étoit encore redevable à la couronne pour droits d'entrée, d'une somme de 396,466 liv. sterlings; mais se trouvant hors d'état de satisfaire cette dette, le paiement en avoit été renvoyé au premier Avril 1783, comme il paroît par un acte passé dans l'Assemblée. — De plus, que la Compagnie s'étoit vue dans la nécessité de renvoyer le paiement d'un grand nombre d'autres dettes, comme frêts de navires, solde de mois des subreca goes & autres dépenses pour l'équipement des navires, &c. — Que, suivant le rapport de M. John Annis, Auditeur des Comptes de la Compagnie, il paroît qu'elle est encore chargée des dettes suivantes. Dans le Bengale, les dettes se montoient au 25 Février 1782,

à liv. sterl.	2,263,616
Au Fort St George, suivant le compte du 28 Octobre 1781.	539,011
Et à Bombay, le 17 Mai 1781.	1061,097

liv. sterl. . . . 3,773,724

Que la somme dont la Compagnie auroit besoin pour continuer son commerce jusqu'au premier Mars 1784, se montoit, suivant un calcul exact, & dans la supposition où les navires qu'elle attend de retour, arrivent à bon port, à environ 900,000 liv. sterl., si du moins elle ne paye pas les 100 mille liv. sterl. ci-dessus mentionnées. — Que, suivant le rapport de M. Richard Cole, premier Clerc du bureau de transport, la Compagnie payoit ordinairement en tems de paix 22 liv. sterl. 10 schel. par tonneau pour le transport; mais que, pendant la guerre, elle avoit dû payer 35 liv. sterl. 4 schel. par tonneau; qu'ainsi, en calculant les frais de transport sur 25 navires, chacun de 758 tonneaux, que la Compagnie met en chargement tous les ans, il paroît clair qu'en tems de guerre, elle a payé 457,055 l. sterl. de plus pour le transport de ses marchandises qu'en tems de paix, sans compter les frais occasionnés par la détention des navires, qui ont été obligés de rester plus long-tems en rade qu'en tems de paix. — Que, lorsque la vente que la Compagnie fait dans le mois de Septembre, qui est ordinairement la plus considérable, elle se trouvoit cependant toujours obligée en tems de paix, si cette vente se faisoit régulièrement, d'emprunter de la banque 3 à 400,000 liv. sterlings, & que cette somme étoit remboursée par la Compagnie à la banque, après la vente faite au mois de Septembre, d'où il est aisé de conclure dans quelle circonstance la Compagnie doit être, si elle est obligée de continuer à verser ce profit en faveur de la Couronne, suivant l'acte de la vingt-unième année du présent règne.

On assure que les affaires de cette Compagnie vont être revues & examinées avec toute la sévérité possible, & que plusieurs de ses principaux Officiers seront rappelés aussi-tôt après la signature de la paix.

Le Chevalier Thomas Pye , qui depuis le commencement de la guerre avec la France , occupoit la place de Commandant en chef des vaisseaux de S. M. à Portsmouth , vient de se démettre de ce commandement. Cette retraite a donné lieu à l'arrangement suivant. Le Vice-Amiral Montague relève le Chevalier Thomas Pye , le Vice-Amiral Campbell a le commandement de Portsmouth , & le contre-Amiral Hood , sur la demande du Chancelier de l'Echiquier , avant qu'il eût donné sa démission , a été nommé Gouverneur & Commandant en chef à Terre-Neuve.

D'après les rapports faits à l'Amirauté , les vaisseaux qui sont actuellement en construction dans les différens chantiers sont les suivans.

A Deptfort un de 90 canons , 2 de 74 & un yacht. — A Woolwich , un de 90 , un de 74 & un de 36. — A Chatham , un de 110 , 2 de 74 & un 64. — A Rochester & à Harwich , 2 de 74 & un de 32. — A Shéerness , un de 64 & un de 28. — A Portsmouth , un de 90 , 3 de 74 & un de 64. — A Plymouth , un de 100 , un de 90 , 2 de 74 & un de 50 ; en tout 21 vaisseaux de ligne , dont un de 110 , un de 100 , 4 de 90 , 10 de 74 , 3 de 64 , 2 de 50 , 3 frégates & un yacht.

Suivant les lettres de Portsmouth , la *Queen* , la *Princesse Royale* , le *Gange* , le *Triomphe* & le *Pégase* , sont entrés le 30 dans ce Port , pour y être retirés de commission.

A Chatham , l'*Irrésistible* de 74 , va être équipé , pour servir comme vaisseau de garde. L'*Adamant* & la *Démone* de 50 , vont être retirés de commission , ainsi que 49 vaisseaux , y compris les frégates , les sloops & les brûlots ; le *Diadème* , vaisseau neuf de 64 , a aussi été retiré de commission , mais sera employé comme vaisseau de garde.

» On vole , on tue , dans cette ville , écrit-on d'Edimbourg , tout autant qu'à Londres ; à peine se passe-t-il un jour que dans la ville & ses environs quelqu'un ne soit attaqué & dévalisé ; nos prisons regorgent de malfaiteurs. Samedi dernier entre 7 & 8 heures du soir le Général Home a été terrassé à l'entrée de sa propre maison , & volé : outre les contusions qu'il a reçues , il a e en tombant l'épaule disloquée. La garde ayant immédiatement donné l'alarme , les voleurs ont été arrêtés , & l'un d'eux avoit la montre du Général dans sa poche. On a trouvé que ce sont les matelots d'un sloop qui mouille à Leith. — Il vient de se former ici une société savante qui prend le titre de Société des Antiquaires d'Ecosse. Dans la requête qu'elle a présentée au Roi , elle expose que plusieurs personnes distinguées par leurs connoissances dans les antiquités & l'histoire civile de ce pays , se sont réunies pour perfectionner l'esprit humain & propager le goût des connoissances utiles ; que le succès a déjà surpassé leur espoir ; que nombre de savans nationaux & étrangers ont enrichi cette Société de précieux Mémoires ; que des personnes riches ont donné libéralement des fonds qui les ont mises à portée d'acquérir une maison à Edimbourg , d'y rassembler des manuscrits , des monumens d'antiquité , mais que pour posséder tous ces objets à titre de propriété , elles ont besoin que la Couronne les érige en Corps légal , & les parente juridiquement. Le Roi avant de se déterminer sur cet objet , a ren-

voyé la requête au Lord Avocat d'Ecosse ; mais pendant son examen , les Corps littéraires déjà existans ont formé des oppositions à l'érection de cette nouvelle Société. Il en résulte un procès curieux , & des mémoires de part & d'autre où la rivalité & les traits même de la jalousie percent au travers de l'éloquence. On est fort impatient de voir ce qui sera décidé à ce sujet. A l'occasion de ces débats littéraires , quelqu'un fait observer avec assez d'adresse qu'on peut comparer dans ces dernières années l'Irlande & l'Ecosse. L'une s'occupe à recouvrer ses droits politiques & civils , l'autre conteste & se démène pour une Société d'Antiquaires “.

F R A N C E.

De VERSAILLES , le 1er. Avril.

LL. MM. & la Famille Royale signèrent le 30 du mois dernier le contrat de mariage de M. de Sape , Président à Mortier du Parlement de Toulouse , avec Mademoiselle de Corberac de Saint-Morice.

De PARIS , le 1er. Avril.

LA division de notre escadre partie de Cadix , aux ordres de M. de la Motte-Piquet , est arrivée à Brest , où elle a débarqué un assez grand nombre de malades , que le séjour à terre & une meilleure nourriture ne tarderont pas à rétablir. La division qui se rend à Toulon , avoit été forcée par les vents contraires de mouiller à Malaga , d'où quelques vaisseaux sont arrivés successivement à leur destination à la fin du mois dernier.

Le *Lion* de 64 canons , écrit-on de ce port , faisant

Une partie de notre escadre, est entrée ici le 25 Mars; il a déclaré qu'il avoit laissé l'escadre à la hauteur de Malaga; ce vaisseau avoit à bord 14 matelots malades, qu'il a déposés à l'hôpital de St. Mandrier, & environ 30 hommes des troupes de terre qui l'ont été à celui du fort de la Malgue. — Le *Suffisant* de 74 arriva le 27 au soir, après avoir été séparé de l'escadre par un gros tems qui l'avoit forcé de mouiller aux Isles d'Hyères avec deux bâtimens chargés de troupes. — La frégate la *Flore* mouilla aussi le 25 dans notre rade; elle vient de Marseille où elle a conduit un convoi qu'elle avoit pris sous son escorte dans différens ports de la côte de Barbarie. Le *Lion* & la *Flore* se disposent à entrer dans le port pour travailler à leur désarmement. — La corvette la *Blonde* mit à la voile le 29 pour une destination inconnue. — On attend d'un moment à l'autre le reste de l'escadre de Cadix, qui a été vraisemblablement séparée par les vents du nord qui règnent constamment depuis plusieurs jours.

Des lettres du 6 annoncent que cette division de l'escadre étoit signalée.

On lit dans une lettre de Cadix les détails suivans de la croisière de M. Duplessis Pascaut, sur le Cap St-Vincent.

Le lendemain de son départ cet officier aperçut le vaisseau Anglois & la frégate qui avoient paru quelques jours auparavant à l'ouvert de la baie; trois de ses vaisseaux les chassèrent jusqu'à la nuit & perdirent alors tout espoir de les joindre. Cette division ne resta que fort peu de tems; à peine arrivée sur le cap St-Vincent, elle fut relevée par des vaisseaux Espagnols qui y restèrent pour attendre le convoi de la Havane; elle apprit le matin du jour où elle rentra à Cadix par deux bateaux pêcheurs la nouvelle de la paix. On s'occupa aussitôt à débarquer toutes les munitions & les troupes. — Le tems

19 Avril 1783.

f

toujours contraire a retardé le départ de chaque division pour sa destination. Tous les matins le vent tournoit un peu , mais à peine les vaisseaux avoient-ils levé l'ancre qu'il retournoit au N. O. Ce ne fut que le 4 que la division de Toulon profita d'un souf-
 fle de vent pour partir , & à peine étoit-elle hors les porques , qu'il retourna encore au N. O. ; mais c'étoit celui qu'il lui falloit pour passer le détroit. — La division de Brest ne put partir que le 18 ; & comme il y eut le lendemain un coup de vent de N. E. en ne doute pas qu'elle n'ait doublé en peu de tems le cap St-Vincent. — Le *Réfléchi* passe aux îles avec le long le *Chasseur*, 12 flûtes chargées pour le Roi & qui doivent ramener les troupes des colonies en Europe & une vingtaine de bâtimens marchands.

Selon les lettres de Brest , le *Téméraire* , vaisseau neuf de 74 canons , doit bientôt appareiller de ce port , pour aller de conserve avec un vaisseau Anglois à Terre-Neuve , établir les limites , & recevoir la cession des Isles de St-Pierre & Miquelon.

Le 9 du mois dernier , écrit-on d'Ardes en Auvergne , sur les 9 heures du matin , il s'est écroulé , sans qu'on sache par quelle cause , une partie de montagne prodigieusement élevée. L'écroulement a été si considérable qu'il a arrêté depuis sa chute jusqu'au lendemain à 5 heures du matin , la rivière d'Ardes qui est assez abondante , sans qu'il s'en soit écoulé une goutte d'eau sur le terrain du bas de la colline qui s'est écroulé , & un moulin composé de 2 bâtimens qui ont été engloutis sans qu'il en paroisse aucun vestige. Par un hazard heureux , un domestique de ce moulin qui se trouvoit sur le terrain qui s'enfonçoit , s'apercevant du danger , s'est sauvé au moment où le rocher s'écrouloit , & avant que la terre s'entrouvrit sous

ses pas. — Un autre particulier n'a pas eu le même bonheur ; plus éloigné du bon terrain que le premier, il faisoit tous ses efforts pour l'atteindre, en criant à tout le monde d'en faire autant ; il n'a pas eu malheureusement le tems d'y arriver, & il a été enseveli. La Meuniere a subi le même sort pour avoir perdu du tems auprès de ses bestiaux quelle vouloit faire sortir de l'écurie où elle a été écrasée avec eux. Un enfant de 5 à 6 ans auroit également péri, sans le secours d'un paysan qui quoique à l'abri du danger, a osé s'y exposer pour l'aller chercher, l'a chargé sur son dos & l'a mis en sûreté. Ce trait d'humanité est d'autant plus louable dans ce paysan que l'enfant lui étoit étranger. — La hauteur du rocher écroulé étoit d'environ 400 toises ; la chaussée qui s'est enfoncée par l'éboulement est à-peu-près de 150 de longueur sur 80 de largeur, la nappe d'eau qui s'est faite en a plus de 400 de longueur, sur une profondeur de 100 pieds, autant qu'on peut en juger par la hauteur des arbres qui y étoient plantés & qu'on n'aperçoit plus. L'eau sort actuellement par un passage quelle s'est creusée sur la chaussée d'environ 20 pieds de largeur, & la quantité n'est pas plus considérable que celle que la source forme ordinairement.

A côté de ce tableau affligeant, & qui auroit offert une catastrophe plus terrible encore, si cet éboulement eût eu lieu dans un endroit plus habité que la campagne, nous placerons des détails que nous puisons dans une lettre de M. le Peletier, Intendant de Soissons, à la Société d'Agriculture de cette Ville.

J'ai appris, MM., avec plaisir, que vous cherchiez à vous occuper à améliorer l'existence physique des prisonniers de ma Généralité ; c'est seconder mes vues de bienfaisance que d'étendre vos soins

sur la classe la plus malheureuse de la société. J'ai cherché, autant que j'ai pu, à porter la vie dans les différentes parties de l'administration qui m'est confiée : j'ai cru m'honorer moi-même en honorant l'Agriculture dans une Province agricole, comme j'ai cru devoir honorer le commerce dans une ville maritime. Dans tous les lieux j'ai protégé l'indigent, mais c'est dans mon cœur, autant que dans les droits de ma place, que j'ai trouvé les ressources nécessaires pour opérer des changemens avantageux. Sous un Maître dont tous les pas sont dirigés par la justice & l'ordre, les monumens de bienfaisance sont les seuls que l'on doit déposer au pied du trône, pour former la base de la félicité publique. Il y a long-tems que l'état des prisons de la ville de Soissons m'affligeoit particulièrement, mais il falloit attendre que l'œil du Monarque se fût abaissé sur ces lieux de douleurs, pour former des projets. Heureusement, la révolution est arrivée, & j'ai profité de la circonstance pour obtenir des fonds. Le Ministre des Finances a adopté les plans que je lui ai présentés, & la ville aura incessamment un édifice qui attestera que, sous le règne de Louis XVI, tous les hommes sont également inscrits dans le cœur paternel du Monarque. On m'a mis sous les yeux le projet d'un Bureau pour les prisonniers; j'en adopte la forme & les moyens. Cet établissement, le premier qui se sera formé dans le Royaume, ne peut être confié, MM., en de meilleures mains que les vôtres; j'ai toujours pensé que les Corps sont faits pour inspirer la confiance, & je ne doute pas que votre souscription ne réussisse. Rangez-moi, je vous prie, au nombre des bienfaiteurs. J'approuve infiniment le soin que vous avez eu d'admettre à vos assemblées MM. les Curés & les Dames de charité. Ces âmes vertueuses sont faites, par état, pour attacher sans cesse quelques heures de consolation à des jours

affreux qui s'écoulent dans les angoisses & le malheur; on ne fautoit trop honorer leur tendre sollicitude & leur bienfaisante activité. Il est bien important, MM., que vous vous occupiez de constater les revenus fixes des prisonniers. Je me chargerai volontiers de présenter votre travail au Ministre. Je ne saurois trop vous engager à borner vos soins à ne fournir aux prisonniers que des secours charitables, & à respecter les Loix. Je fais que parmi les membres du Bureau d'Agriculture, se trouvent M. le Lieutenant Général, M. le Lieutenant Criminel & M. le Procureur du Roi; ces Officiers chercheront à vous éclairer sur les bornes que votre zèle doit respecter, & ils se feront un devoir de concourir avec vous au plus grand bien. J'ai chargé M. de Montliort de me rendre compte directement de vos vues & de vos progrès; il a des droits à ma confiance, par la manière avec laquelle il dirige, dans la Maison de travail, une classe de malheureux qui avoient besoin d'un zèle actif & éclairé. Ne perdez pas de vue, Messieurs, que ces deux qualités réunies peuvent seules opérer le bien, & que les loix & les formes sont & doivent être la base de toute administration.

La Société d'Agriculture a fait à cette lettre la réponse suivante.

En approuvant nos vues de bienfaisance, c'est nous donner une preuve nouvelle de protection & un degré d'utilité que nous chercherons à conserver dans tous les tems. Jaloux d'obtenir la bienveillance publique & votre confiance, nous apporterons, dans les fonctions dont nous allons être chargés, tous les tempéramens qui peuvent en assurer l'exécution. Nous savons que vous avez toujours donné une attention particulière à concilier le bien de la province avec les loix & les formes: c'est d'après ce principe que nous dirigerons nos démarches.

Comme nous vous rendrons compte de nos opérations, nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos lumières; l'art d'un Administrateur tel que vous, n'est pas d'employer l'autorité, mais de se servir des Corps pour apprendre aux hommes à faire le bien & à respecter les loix. Nous nous sommes flattés que vous trouveriez bon que ce nouvel acte de bienfaisance, ainsi que celui de notre reconnaissance, devinssent publics pour notre ville & la province, qui doivent tout à votre zèle éclairé & patriotique.

A cette lettre nous en joindrons une autre, qui tient d'assez près aux Arts & à l'utilité publique, pour trouver place ici; tout ce qui peut contribuer à multiplier des établissemens faits pour assurer la subsistance, mérite d'être distingué.

J'arrive de Nantes, où j'ai été retenu plus longtemps que je ne comptois, par l'examen que j'y ai fait d'un nouvel établissement dont l'utilité me semble intéresser le genre humain. C'est une Etuve où l'on doit étuver ou sécher toutes sortes de grains, légumes ou farines, ainsi que du pain de mer, de manière à les pouvoir conserver plusieurs années, même dans les voyages de long cours. Une société de Négocians armateurs & autres honnêtes citoyens, ont formé cet établissement considérable, commencé au mois d'Août 1781, & qu'on estime être en état de servir au mois de Janvier prochain. Je vous connois assez curieux des choses utiles pour ne pas craindre de vous ennuyer par les détails dans lesquels je suis entré moi-même pour bien connoître cet établissement, qui méritera sûrement la protection du Gouvernement, & dont il est à désirer que l'on suive l'exemple dans d'autres villes, & même en le simplifiant dans les bourgs & villages

où il y a des fours banaux, puisqu'il offre le moyen le plus sûr & le plus économique, d'empêcher que les grains ne se gâtent par la fermentation, & de détruire les insectes qui les rongent. Les cultivateurs, alors, seroient moins pressés de vendre, & nous aurions toujours un approvisionnement plus certain, non-seulement pour la quantité, mais encore pour la qualité. Cet établissement est situé à une des extrémités de la ville sur le bord de la Loire : il consiste en plusieurs magasins au milieu desquels est placée cette étuve ou sécherie, qui a 27 pieds de haut, sur 22 pieds de long, & 10 pieds & demi de large ; elle tient à une boulangerie à deux fours qui se joignent, & dont les voûtes se trouvent dans l'intérieur de l'étuve. Ces fours cuiront du pain quatre ou cinq fois par jour, & la chaleur qu'ils donneront, à laquelle se joindra celle de deux brasiers, suffira pour sécher les grains, farines, &c., qui seront exposés dans l'étuve, sur huit planchers de tôle relevés en bassins, & séparés en deux, de manière qu'il restera un pied de vuide autour des planchers, & deux pieds au milieu dans toute la longueur de l'étuve, pour laisser monter plus librement la chaleur. Un des Associés, Auteur de cette entreprise, déjà connu par les bons effets qui sont résultés jusqu'à présent de l'étuvage qu'il a établi à Nantes en 1763, des fèves, pois & lentilles pour le commerce de l'Afrique, estime, m'a-t-on dit, qu'il sera possible d'étuver, dans cette nouvelle étuve, vingt à vingt-cinq milliers de grains ou farines par 24 heures ; & ce, seulement par l'économie d'une chaleur qui tombe en pure perte dans toutes les boulangeries du Royaume.

Parmi les inventions curieuses, & qui peuvent être utiles en les perfectionnant, on pourra placer la suivante.

M. Regnier, Mécanicien de S. A. S. Monseigneur le Duc de Chartres, a imaginé & construit un cadran solaire, ou pour mieux dire, un méridien horizontal, qui, par le moyen d'un rouage caché dans le piédestal, sonne midi toutes les fois que le ciel est sans nuages lorsque le soleil est au méridien. Le moyen qu'employé M. Regnier pour faire échapper la détente de cette sonnerie, n'exige pas même un tems bien clair. Il s'en est assuré par une suite d'expériences qu'il a faites dans le cours de cet hiver; il arme son méridien d'une loupe, & l'effet s'exécute avec moins de chaleur qu'il n'en faut pour enflammer de la bonne poudre à canon bien conditionnée; on sent qu'il faut remonter le rouage chaque fois qu'il a sonné. Le piédestal de tôle vernissée a environ huit pouces de long sur six de large, & sept d'épaisseur: la totalité de la machine a environ 18 pouces de hauteur. La forme agréable de ce méridien sonnant peut lui faire trouver place dans un appartement, d'autant plus qu'il produit son effet en recevant les rayons du soleil à travers les carreaux de verre, & sur tout, lorsqu'ils sont en verre de Bohême. Le Mécanisme de ce méridien construit en petit, tel qu'il est ici proposé à MM. les Souscripteurs, peut servir de modèle pour l'exécution d'un méridien en grand, fait pour l'usage public. M. Regnier s'occupe actuellement à en construire un de ce genre pour la ville en Auxois, où il réside. Le prix de ce méridien pour MM. les Souscripteurs, est de 96 liv., dont 48 liv. en retirant le méridien. On souscrit par la voie de la poste, chez l'Auteur, à Semur en Auxois; ou à Paris, chez M. Boulanger, fils aîné, Négociant, à la Gerbe d'Or, vis-à-vis le sépulchre. L'Artiste prévient qu'il n'expédiera de ces méridiens sonnans que lorsqu'il aura 20 souscriptions. Il en a déjà plusieurs de construits, qu'il se fait un plaisir de montrer aux curieux.

La Société Royale de Médecine, dans sa Séance publique du 11 du mois dernier, a distribué les Prix qu'elle avoit proposés en différens tems. Le premier de 1200 livres, dû à la bienfaisance de M. Lenoir, Lieutenant-Général de Police, & Membre de la Compagnie, étoit destiné à la question suivante : *Déterminer quel est le meilleur traitement de la rage ?* Trois Mémoires lui ont paru le mériter. Celui de M. Leroux, Chirurgien-Major de l'Hopital-général de Dijon, & Associé de l'Académie de la même Ville, a obtenu une médaille d'or de la valeur de 600 liv. M. Baudot, Docteur en Médecine à la Charité-sur-Loire, & M. Bonteille, Docteur en Médecine à Marosque en Provence, en ont eu chacun une de la valeur de 300 liv. — Le second Prix, de la valeur de 600 livres, destiné à la question suivante : *Déterminer quels sont les signes qui annoncent une disposition à la Phthisie pulmonaire, & quels sont les moyens d'en prévenir l'invasion, ou d'en arrêter les progrès,* a été remporté par M. Baumes, Docteur en Médecine à Lunel en Languedoc. — Parmi les 25 autres Mémoires envoyés pour ce concours, deux, sur-tout, ont mérité d'être distingués, & ont obtenu l'accessit. L'un est de M. Bonté, Docteur en Médecine à Coutances en Normandie; l'autre, de M. Raymond, Docteur en Médecine à Marseille. La Société a de plus distribué huit médailles de différente valeur aux Médecins qui ont envoyé les Mémoires les mieux rédigés sur le traitement des Epidémies. — La Société propose pour sujet d'un Prix de la valeur de 600 livres, fondé par le Roi, la question suivante : *Déterminer quels sont les rapports qui existent entre l'état du foie & les maladies de la peau; dans quels cas les vices de la bile qui accompagnent souvent ces maladies, en sont la cause ou l'effet; indiquer en même-tems les signes propres à faire connoître l'influence des*

uns sur les autres, & le traitement particulier que cette influence exige. Les Mémoires seront envoyés avant le premier Mai 1784. Le Prix sera distribué dans la Séance publique de la fête de St-Louis de la même année. — Pour un autre Prix de la valeur de 600 livres, dû à la bienfaisance de M. Lenoir, Lieutenant-général de Police, on propose la question suivante : *Déterminer quelles sont, parmi les maladies, soit aiguës, soit chroniques, celles qu'on doit regarder comme vraiment contagieuses ; par quels moyens chacune de ces maladies se communique d'un individu à un autre ; & quels sont les progrès de ces différentes contagions ?* — Les Mémoires seront envoyés au concours avant le premier Janvier 1785, le Prix sera distribué dans la Séance publique du Carême de la même année. — La Société propose pour sujet d'un troisième Prix de la même valeur : *Quels sont en France les abus à réformer dans l'éducation physique, & quel est le régime le plus propre à fortifier le tempérament, & à prévenir les maladies des Enfans, eu égard aux usages & aux différentes températures ?* Ce Prix sera distribué dans la Séance publique de la fête de Saint Louis en 1784. Les Mémoires seront envoyés avant le premier Mai de la même année. — Le sujet d'un Prix d'Emulation est celui-ci : *Si la maladie connue en Ecosse & en Suède sous le nom de Croups, ou Angina Membranacea ou Polyposa, & qui a été décrite principalement par les Docteurs Home, en 1765, & Michaelis, en 1778, existe en France ; dans quelles Provinces elle a été observée ; par quels signes diagnostics on l'a distinguée des autres maladies analogues, & quelle méthode de traitement on a employé pour la combattre ?* La Société distribuera, dans sa Séance publique de St Louis, 1784, des Prix d'encouragement aux Auteurs des Mémoires qui seront jugés les meilleurs parmi ceux envoyés

à ce concours. Ils seront remis avant le premier Mai de la même année. Ils doivent être envoyés francs de port, à M. Vicq-Dazyr, Secrétaire de la Société Royale de Médecine, rue des Petits-Augustins, avec les formalités ordinaires.

La souscription de l'Encyclopédie Méthodique, au prix de 151 liv. (1), sera rigoureusement fermée au 30 Avril 1783, ainsi que les Editeurs en ont pris l'engagement par le Prospectus; passé ce terme, chaque volume de Discours sera du prix de 12 livres au lieu de onze livres, & chaque volume de Planches trente livres au lieu de vingt-quatre livres, pour les personnes qui n'auront pas souscrit.

Arrêt du Conseil d'état du Roi, qui ordonne l'ouverture d'un emprunt, par forme de Loterie, remboursable en huit années. Du 5 Avril. Le Roi s'étant fait rendre compte des dépenses de la guerre qu'il sera nécessaire d'acquitter dans le cours de cette année; S. M. a considéré que le plus grand bien de son service, exigeoit qu'une partie de ces dépenses fût payée plus promptement que ne le permettoit le recouvrement successif des fonds qu'Elle y a destinés; & comme son intention est d'accélérer le paiement desdites dépenses, sans qu'il soit fait de nouvelles anticipations sur ses revenus, & d'entretenir son Trésor royal dans l'abondance, que S. M. a toujours regardé comme le moyen le plus capable de main-

(1) Cette Encyclopédie, en ne la supposant que de 53 volumes de Discours, comprendra près du double de discours de la première édition de l'Encyclopédie in-folio, le même nombre de Planches, & cependant elle ne coûte pas moitié de cette édition in-folio. La troisième livraison est actuellement en vente, & composée du Tome premier des Planches, Tome premier du Commerce, & Tome premier seconde Partie des Arts & Métiers mécaniques.

tenir l'ordre & l'exactitude dans l'administration de ses Finances ; Elle a résolu de faire un Emprunt de vingt-quatre Millions, remboursable par sort de Loterie en huit années. Cet Emprunt se divisera en quarante mille billets de six cents livres chacun, & présentera à ceux qui s'y intéresseront, beaucoup de chances de fortune : & les moins favorisés par le sort, y retrouveront leur capital, avec un intérêt annuel de quatre pour cent. 1°. Il sera ouvert au Trésor royal chez le sieur Micault d'Harvelay, aussi-tôt après la publication du présent Arrêt, une Loterie, dont S. M. a fixé le fonds à la somme de vingt-quatre millions. 2°. Ladite Loterie sera composée de quarante mille billets de 600 liv. chacun, payables en deniers comptans en un seul paiement, en levant le billet. 3°. Il sera fait huit tirages de lots & de remboursemens d'année en année, à commencer au mois d'Octobre 1783, jusques & compris 1790, le tout conformément aux tables desdits tirages annexées au présent Arrêt. 4°. Le paiement des lots & le remboursement des capitaux, sera fait en deniers comptans, par le dit sieur Micault d'Harvelay, dans le mois d'Avril qui suivra le tirage, à commencer du mois d'Avril mil sept cent quatre-vingt-quatre, & ainsi de suite d'année en année jusques & compris le mois d'Avril 1791. 5°. S. M. attribue vingt-quatre livres par an, à chacun des billets qui entreront dans la roue, pour concourir aux tirages des lots & des remboursemens ; laquelle attribution sera payée à la même époque du mois d'Avril de chaque année, dans laquelle les remboursemens auront lieu, & ce, sans aucune réduction des lots qui seront échus auxdits billets ; au moyen de quoi chaque billet, sera garni de huit coupons de 24 livres chacun, conformément au modèle annexé au présent Arrêt. 7°. Les huit tirages de lots & de remboursemens ci-dessus indiqués, seront faits publiquement en la grande Salle de l'Hôtel-de-ville de Paris en la manière & avec les

formalités accoutumées, en présence des sieurs Prévôt des Marchands & Echevins de ladite Ville. 7°. Tous les sujets de S. M., de quelque âge & condition qu'ils soient, pourront s'intéresser en ladite Loterie, comme aussi les étrangers; S. M. renonçant en faveur desdits étrangers, même à l'égard de ceux qui sont sujets des Princes & Etats avec lesquels elle pourroit être en guerre, à tous droits de marques, de confiscation & de représailles qui pourroient lui appartenir. — Le premier tirage en Octobre 1783 sera de 4000 billets qui concourront à un lot de 120,000 liv., un de 60,000, trois de 12,000, 5 de 8000, 10 de 3000, 20 de 2000, 40 de 1200, 120 de 800, 200 de 750, 400 de 720 & 3200 de 600. — Le second tirage en Octobre 1784, sera de 4500 billets, qui concourront à un lot de 120,000 liv., 1 de 60,000, 4 de 12,000, 4 de 6000, 10 de 3600, 30 de 1500, 50 de 1000, 100 de 800, 300 de 750, 400 de 720, 3600 de 600. — Le troisième tirage en Octobre 1785, sera de 4500 billets, qui concourront à 1 lot de 120,000 liv., 1 de 60,000, 4 de 12,000, 4 de 6000, 10 de 3600, 30 de 1500, 50 de 1000, 100 de 800, 300 de 750, 400 de 720, 3600 de 600 — Le quatrième tirage en 1786, sera de 4500 billets, qui concourront à 1 lot de 120,000 l. 1 de 60,000, 4 de 12,000, 4 de 6000, 10 de 3600, 30 de 1500, 50 de 1000, 100 de 800, 300 de 750, 400 de 720, 3600 de 600. — Le cinquième tirage en 1787, sera de 4500 billets qui concourront à 1 lot de 120,000 liv., 1 de 60,000, 4 de 12,000 4 de 6000, 10 de 3600, 30 de 1500, 50 de 1000, 100 de 800, 300 de 750, 400 de 720, 3600 de 600, — Le sixième tirage en 1788, sera de 5000 billets qui concourront à 1 lot de 150,000 liv., 2 de 50,000 5 de 12,000, 12 de 6000, 20 de 3000, 40 de 1500, 120 de 1200, 300 de 800, 500 de 720, 4000 de 600. — Le septième tirage en Octobre 1789, sera de 6000 billets, qui concourront à 1 lot de

200,000 livres, 2 de 50,000, 5 de 12000, 11 de 6000, 20 de 3000, 60 de 1500, 100 de 1000, 200 de 900, 300 de 800, 500 de 720, 4800 de 600. — Le huitieme tirage en Octobre 1790, sera de 7000 billets, qui concourront à 1 lot de 200,000 livres, 1 de 100,000, 2 de 50,000, 6 de 12,000, 20 de 5000, 30 de 3000, 40 de 2400, 100 de 1500, 200 de 1000, 400 de 800, 600 de 750, 5600 de 600. Fait & arrêté au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Versailles le 5 Avril mil sept cent quatre-vingt-trois. Signé AMELOT.

De BRUXELLES, le 15 Avril.

LES résolutions prises par les Etats de Hollande & par ceux de Frise, sur le Mémoire présenté par l'Envoyé de Prusse aux Etats Généraux, relativement aux droits & prérogatives du Stadhouder ont été publiées. Les premiers ont arrêté d'envoyer le Mémoire au Prince, avec réquisition de les informer par qui, quand & à quels égards il a été porté quelque atteinte effective aux droits & prééminences de S. A., & quels Membres ou quelles Personnes ont donné lieu à ces soupçons. Les Etats de Frise, en déclarant qu'ils n'ont pris en délibération aucun point qui pût tendre à diminuer les droits du Stadhouder héréditaire, & que par conséquent le contenu de ce Mémoire ne sauroit les concerner, sont d'avis que cette affaire doit être dirigée auprès des Etats Généraux, de façon à faire informer S. M. Prussienne d'une manière délicate, convenable & compatible avec la Souveraineté de la République, du peu de fondement du susdit Mémoire.

Il s'est élevé encore une affaire qui ramènera l'attention sur la Jurisdiction militaire. C'est un excès commis dans l'Isle de Terfchellin , par des soldats qui , à main armée , chassèrent , dit-on , un détachement de la Bourgeoisie , porté par ordre du Magistrat sur un na. ire marchand naufragé ; on les accuse de l'avoir ensuite pillé. La Cour de Justice de Hollande , Zélande & Frise , envoya sur les lieux une Députation le 26 Février dernier , pour prendre des informations ; on attend incessamment le retour de cette Députation , & on saura mieux ce que c'est que cette affaire , qui peut avoir été exagérée. — On a fait , le 21 Mars dans la rade d'Helvoet , sur le vaisseau de guerre le *Castor* , en présence de M. le Vice Amiral Pichot & Mrs. les Capitaines de Haut-Bord Comte de Byland & Honfd , nommés Commissaires à cet effet par S. A. S. Mgr. le Prince Stadouder , l'expérience d'une nouvelle Machine , dite Cheval-roulant pour transporter plus sûrement , plus promptement & avec moins de bras , de grosses pieces d'artillerie d'un sabord opposé. Toute la masse étoit , le canon y compris , de 5620 livres & elle a été transportée sans choc , par 2 seuls hommes , M. Rydelkheid , l'inventeur & son Charpentier , dans le court espace d'une minute & 15 secondes ; ils n'avoient cependant en main qu'un aspect , sorte de barre de bois qui sert à faire tourner le vireveau sur un navire. L'expérience qu'on a tentée ensuite , sur un tirage de 2 boulets de 24 , plus au loin , plus prompt , plus assuré que l'ordinaire , a failli d'ensanglanter la gueule du canon s'étant brisée en mille morceaux.

Aux détails que nous avons déjà donnés de la campagne de l'Inde on ne sera pas fâché de trouver ici l'extrait d'une lettre du Commandeur de Suffren à un de ses amis en date du 14 Septembre.

Après le combat du 12 Avril , M. Hughes resta

dans Trinquemale. Pendant ce tems-là je fus à la
 côte débarquer l'artillerie, faire des vivres & de
 l'eau, & rassurer notre armée. Sachant les Anglois
 sortis & au vent, entre les secours que j'attendois
 & moi, je partis le 2 Juillet; le 6 nous nous battî-
 mes..... Les Anglois qui étoient au vent cessèrent
 le combat; je ne l'aurois pas cessé si le *Brillant* n'eût
 été démâté de son grand mâ. Je revins à Goadel-
 our; j'y eus une entrevue avec le Nabab Hyder-
 Ali-Kan, qui me retint jusqu'au 31. Les Anglois
 étoient partis le 18 de Negapatnam; ils avoient fait
 le crochet pour regagner Madras sans être vus. Je
 partis le premier Août; je fus joint par la division
 de M. d'Aymar le 21 au soir sur Batacalo; il m'ap-
 porta un bataillon de l'Isle de France, qui fournit des
 garnisons à l'*Illustre* & au *S. Michel*. Le 23 je fis
 route pour Trinquemale; j'y arrivai le 25 au soir.
 Le débarquement se fit le 26 à 3 heures; on ouvrit
 la tranchée le 27, & on commença des batteries à
 portée des fusils de la place. Le 29 au soir les batte-
 ries tirèrent, & le 30 Trinquemale capitula; le 31
 le fort d'Ostembourg accéda à la capitulation. Le
 29 nous avions perdu 20 hommes, parce que nos
 batteries étoient à portée de la mousqueterie. Je dé-
 barquai du canon, des mortiers, plateformes, &c.
 à une lieue des forts; on fit faire tous les transports
 à force de bras d'hommes, préparer gabions, fas-
 cines & autres ouvrages, & tirer au bout de 48
 heures; ce n'est pas perdre du tems. Le premier Sep-
 tembre je fis rembarquer les équipages des vaisseaux.
 Le 2 l'escadre Angloise parut; le 3 j'appareillai pour
 l'aller chercher; elle évita le combat tant qu'elle
 put; enfin à 2 heures le combat commença.... Le
Héros a perdu son grand mâ, le petit mâ de hune,
 le perroquet de fougue & 100 hommes, dont 50
 morts sur la place ou de leurs blessures, ou seront
 estropiés. L'*Illustre*, commandé par M. de Bruyeres
 Chalabre, a partagé tous mes périls, ne m'a point
 quitté & s'est fort distingué... Je fais ce que je
 puis.

force de travail je me suis réparé. Dieu nous fasse joindre bientôt avec M. de Bussy. Si la réunion des deux divisions s'effectue, avec mon escadre nous pouvons entamer de grandes choses... Si je pouvois tout dire, quoique je n'aie pas détruit l'escadre Angloise, on m'estimeroit comme militaire, s'il-tout si l'on savoit quel courage il a fallu pour rester ici malgré la disette de tout... Voici cependant le résultat depuis que je suis dans l'Inde; j'ai été maître de la mer; j'ai rendu quatre combats & pris le port de l'Inde le plus important; j'ai pris cinq bâtimens appartenans au Roi d'Angleterre, trois à la Compagnie, & plus de soixante particuliers. J'ai soutenu notre armée; je lui ai fourni & vivres & argent; tout ce que je desiré est de bien faire, de mériter l'estime du Roi, celle des Ministres & du Public.

Fin du Mémoire des Directeurs de la Compagnie des Indes.

Les Anglois maîtres de Nagapatnam, seroient des voisins très-dangereux pour Ceylan, parce que sans cesse animés d'un esprit de conquête, ils n'ont pas hésité d'envoyer, même au milieu de la paix, des Emissaires travestis à la cour de Candy, dans l'intention de voir si ce Souverain, sur la fidélité duquel la Compagnie ne doit gueres compter, pouvoit en être détaché; & il n'est pas difficile de conjecturer l'objet qu'on se proposoit ensuite. L'Empereur de Candy prêteroit aujourd'hui plus facilement l'oreille à leur séduction par l'accroissement des forces des Anglois, si proche de cette Isle. C'est par des moyens de cette nature que la même Nation attire souvent à elle les puissances Payennes & Maures. On pourroit développer encore davantage cette idée & montrer que c'est-là qu'on doit chercher la raison des progrès incroyables & rapides, de la puissance des Anglois aux Indes; mais il suffit de l'indiquer; elle prouve la nécessité absolue de l'accord des autres Puissances Européennes, pour donner du moins quel-

qu'équilibre à cette Puissance. Ce Principe étant évident, la France devoit-elle voir avec indifférence, la seule prétention des Anglois à une navigation libre dans les mers & canaux Orientaux, & en particulier le long & à travers des Moluques ou Isles à épices, quoique dans cette demande il ne soit parlé que de la navigation & point du commerce : il n'est pas douteux que l'exercice d'un commerce libre dans ces mers est le but principal & caché que cette demande recèle. Cela étant accordé, la Compagnie Angloise, qui chaque année ramasse des trésors immenses à l'Ouest de l'Inde, par ses revenus territoriaux, s'ouvriroit encore à l'Est des sources si abondantes pour l'accroissement ultérieur de ses richesses, qu'enfin ce Colosse excéderoit toutes les bornes & les limites imaginables. La G. B. obtiendrait par ce moyen une suffisante indemnification de la perte qu'elle souffre par l'indépendance de l'Amérique Septentrionale ; n'est-on pas en droit de douter si alors on atteindroit le but que l'on se proposoit par la guerre dans l'Amérique-Septentrionale ?

« Quoiqu'il en soit, à cet égard, il est incontestable qu'il seroit infiniment dur pour la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, de faire pour la balance des négociations de paix générales, un sacrifice qui entraîneroit infailliblement sa ruine totale. L. H. P. n'ignorent pas avec quels frais immenses & quelles peines elle a acquis des propriétés dans les mers orientales, & formé ensuite, avec différens Princes de ces régions des contrats exclusifs pour une livraison privée des productions de leurs domaines.— On fait encore, avec quelle vigilance elle a jusqu'à ce jour veillé sans cesse & s'est opposée à toutes les infractions tentées par la jalousie des autres nations. La prétention des Anglois est énoncée de manière qu'elle semble contenir beaucoup moins que ne renferme effectivement le contenu de leur demande. La liaison entre la navigation & le commerce est inséparable ; quand même on supposeroit que l'Angleterre ne cherche

point en demandant cette navigation illimitée, à supplanter la Compagnie, elles seroient toutes très-facilement éludées par l'avidité & la mauvaise foi de ceux qui exerceroient cette navigation si illimitée; l'étendue énorme de ces régions empêche absolument d'y pourvoir d'une manière convenable. On croit donc avoir prouvé évidemment que les deux objets des prétentions de la Cour Britannique, touchent les intérêts les plus essentiels de la Compagnie, & que cette Compagnie doit exister ou tomber avec ces intérêts.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. du 7 Avril.

Le Lord Chancelier n'a point encore remis les Sceaux. On croit même qu'il attendra pour donner sa démission le retour des Juges actuellement en tournée. — Les premières listes de la formation du nouveau Ministère, nommoient le Colonel North comme Trésorier de la Marine; la dernière Gazette de la Cour nous apprend que c'est M. Charles Townshend qui a été pourvu de cette place.

Suivant les dernières lettres de New-York, le Général Guy-Carleton & le Général Washington se sont envoyés des Parlementaires relativement à l'évacuation de cette Place. Il a aussi été question d'ouvrir une communication entre New-York & les pays adjacens, mais les Américains paroissent n'avoir pas encore déposé leur haine contre nous, & ils n'ont voulu avoir aucune communication avec l'armée Angloise.

On lit l'article suivant dans le Journal de Kingston de la Jamaïque du 1 Février. « Le 25 du mois dernier le Capitaine Steton a rencontré l'escadre du Chevalier Richard Hughes forte de quinze vaisseaux de ligne. Un Lieutenant qui a passé à son bord l'a informé que la veille cette escadre avoit fait quelques prises. — Le *Pegasus* & quelques sloop faisant partie de l'escadre de l'Amiral Hood sont arrivés ici avec les prises suivantes; la *Reine de*

France & l'Allégeance transports François ayant 500 hommes & 30 soldats à bord ; le brick la *Revenge*, bâtiment Anglois pris par l'escadre de M. de Vaudreuil & repris ensuite par le *Pegasus*. — Les deux transports étoient partis de Boston le 24 Décembre de conserve avec douze vaisseaux de ligne & quatre ou cinq autres transports, ayant à bord 4000 hommes de troupes. Le soir même ces deux vaisseaux furent séparés de l'escadre Française qui selon les avis reçus par le Lord Hood est arrivée à Porto-Rico.

Les vaisseaux employés à la pêche de la baleine sur la côte du Brésil ont eu tout le succès possible, & il n'y en a pas un qui ne revienne complètement chargé.

Malgré la paix, les Volontaires d'Irlande restent toujours enrégimentés, & ils ne pensent point du tout à quitter les armes. Leur résolution à cet égard a beaucoup embarrassé les précédens Ministres & selon toute apparence ne donnera pas moins d'inquiétude aux Ministres actuels.

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE (1).

PARLEMENT DE PARIS. *Grand'Chambre.* — *Cause entre le sieur Tail, Marchand de Chapeaux à Saint-Germain-en Laye. — Et le sieur Gardet, aussi fabriquant de Chapeaux dans le même lieu.* — Fabriquans de Chapeaux ne doivent pas se débaucher leurs Ouvriers. — Le sieur Tail, fabriquant de Chapeaux, avoit un Ouvrier dont il étoit très-satisfait, & à qui il donna son congé, qu'il avoit demandé, sous prétexte d'aller travailler dans une autre Ville. — Le même jour ce Garçon entra chez le sieur Gardet, fabriquant de Chapeaux de la même Ville, que le premier Maître fit assigner, demandant le renvoi de l'Ouvrier, qui n'avoit

(1) On souscrit pour l'Ouvrage entier, qui est de 15 liv. par an, chez M. Mars, Avocat, rue & hôtel Serpente.

demandé son congé que pour aller travailler dans une autre Ville, & ne l'avoit obtenu qu'à cette condition, & de plus la condamnation du sieur Gardet à l'amande de 100 liv., pour avoir contrevenu aux Réglemens concernant la Police des Ouvriers. Une Sentence de la Prévôté de St-Germain-en-Laye, l'a ainsi ordonné. — Le sieur Gardet a interjeté appel. — Comme rien ne constatoit cette allégation, que le certificat ne portoit aucune condition. Un Arrêt du 19 Mars 1783, conforme aux conclusions de M. l'Avocat-Général Séguier, a mis l'appellation & ce au néant, émandant, a déchargé le sieur Gardet des condamnations contre lui prononcées, & condamné l'intimé aux dépens.

GRAND'CHAMBRE. — *Cause entre le sieur Bouin, Peintre Artiste. — Et la Communauté des Peintres Marbriers Sculpteurs de Paris. — L'art de la Peinture, comme celui de la Sculpture, sont des Arts libres, qui ne doivent être troublés par aucune Communauté d'Arts & Métiers. Syndics & Adjointes des Communautés ne peuvent se transporter chez des Particuliers domiciliés, sans ordonnance du Juge ad hoc.* — Le 22 Novembre dernier, les Syndics & Adjointes de la Communauté des Peintres, Marbriers-Sculpteurs de Paris, accompagnés d'un Commissaire, en vertu d'une Ordonnance de M. le Lieutenant-Général de Police⁷⁹, du 24 Novembre précédent, porta et seules permission de saisir les contrevenants, se sont transportés chez le sieur Bouin, Peintre, qui étoit absent; en parlant à sa domestique, ils ont saisi des chevalets, des tableaux de divers sujets sur des châssis, sans bordures, peints sur toile & sur bois; d'autres tableaux avec bordures dorées, des boîtes à couleur, des pinceaux, &c. Ils ont fait enlever ces objets, & les ont remis à la garde du sieur Fontaine, Peintre. — Le sieur Bouin a interjeté appel de la saisie, demandé le nullité du Procès-Verbal, & a conclu en des dommages-intérêts. — Arrêt sur les con-

clusions de M. l'Avocat-Général Séguier , du 26 Mars 1783 , qui a déclaré la saisie nulle & de nul effet , ordonné la restitution des choses saisies ; faisant droit sur les conclusions de M. le Procureur-Général , a fait défenses aux-Syndics & Adjoints des Communautés de se transporter chez des personnes domiciliées , sans une ordonnance spéciale , & *ad hoc* , pour le Particulier dénommé ; & a condamné la Communauté en 1000 liv. de dommages-intérêts envers le sieur Bouin , ordonné l'impression & affiche de l'Arrêt aux frais de ladite Communauté , qui a été condamnée aux dépens.

PARLEMENT DE FLANDRES. — Un Particulier ayant commis un vol dans l'Eglise de Saint-Pierre à Douay , fut décrété & arrêté. Pendant l'instruction du procès , les parens présentèrent une requête , par laquelle ils exposèrent qu'il étoit depuis long-tems dans une état de démence , & demandèrent permission d'en faire preuve. L'instruction faite , les Echevins de Douay rendirent une Sentence , qui ordonnoit qu'il seroit informé de la démence alléguée par les parens de l'accusé , & dont celui-ci avoit dit-on paru donner dans ses interrogatoires des signes palpables. — M. le Procureur-Général au parlement de Douay a interjeté appel de cette Sentence. — Arrêt du 20 Mars 1783 , en la Tournelle au rapport de M. Hennet , qui infirme la Sentence ; & ordonne que l'information sur la prétendue démence , sera faite en la Cour , pardevant le Conseiller-Rapporteur.

PARLEMENT DE ROUEN. — *Cause extraite du Journal des cause Célèbres* (1). — *Condamnation*

(1) On souscrit pour ce Journal intéressant chez M. des Essarts , Avocat , rue Dauphine , Hôtel de Mouy , qui nous a lui-même fourni l'extrait de cette cause , & chez Mérigot le jeune , Libraire , quai des Augustins. Le prix de l'abonnement est de 18 liv. pour Paris & de 24 liv. pour la Province.

de prétendus Sorciers. — Cette espèce de coupables, si multipliés autrefois, dont un auteur, il n'y a pas encore deux siècles, comptoit sérieusement des millions dans le royaume, s'est prodigieusement dissipée à la lumière des lettres & de la raison. Fantômes créés, pour la plupart, par l'imagination des faibles, ils ont disparu avec la nuit qui entretenoit leurs formes menfongères & les vaines terreurs. Ils n'osent plus habiter les villes trop peuplées; s'il en reparoît, ce n'est que dans le fond des villages, ou la crédule simplicité se prête encore au merveilleux qui l'effraie ou qui la tente. Le parlement de Normandie vient tout récemment d'examiner de près les pouvoirs surnaturels de quatre prétendus Sorciers qui s'étoient élevés dans des villages de son ressort. Semblables à ces adeptes qui vous escamotent votre or, sous prétexte de vous enseigner l'art d'en créer, ces quatre magiciens de nouvelle date se faisoient fort de faire trouver des trésors à de pauvres laboureurs, assez simples pour oublier que leur trésor le plus sûr étoit dans leurs moissons; & ils avoient la bonhomie de payer des sommes d'argent à ces imposteurs, au lieu de les renvoyer exercer leur art pour eux-mêmes. Manoury, Erienne Lebert, François Pelron & Mesnil, (étoient les prétendus Sorciers) avoient de concert, fabriqué une Bulle du Pape, en date du 25 Mai 1780, ils y avoient inséré qu'il existoit un poinçon d'or & autres espèces au village de la Hurlière, paroisse de la Barroche, chez un nommé René Peccate, qu'ils avoient affecté de nommer dans cette Bulle écrite en lettres rouges, comme la couleur la plus propre à fasciner les yeux. Le piège étoit sans doute grossier; mais René Peccate, qui peut-être ne sçavoit pas lire, ne sçut qu'admirer & croire; & l'avidité espérance de devenir riche tout d'un coup, acheva de l'aveugler. Ils firent si bien, qu'ils lui escroquèrent environ 500 liv.

en argent, & comme on ne vit pas d'or, ils eurent la modeste d'accepter encore, apparemment comme supplément, avec six chemises, deux draps, du fil, un jambon & une andouille. On croiroit qu'un pareil stratagème n'étoit guères propre à réussir deux fois, & que c'étoit beaucoup qu'un seul homme en eût été dupe. C'est trop mettre de borne à l'ignorance & à la simplicité. Au commencement du carême de 1781, un nommé Pierre Pottier, du village de Viverel, paroisse d'Aubusson, fut aussi le 1^{er} dupe. Ils lui escroquèrent plus de 300 liv. ; à son fils, une bride de 12 francs ; & à sa jeune femme, deux bagues d'argent, deux pelotons de laine & trois serviettes. L'un d'eux, plus ancien dans le métier, avoit en 1778, sçu soutirer à Pierre Morieux, de la paroisse de Prouffe, 183 liv. 17 sols, un drap & une paire de guêtres. Cette société de Sorciers paroissoit grossir ; & deux autres, nommés Guillaume Manoury & André Fourni, furent soupçonnés de s'y être enrôlés. Un si beau secret ne pouvoit tarder à faire du bruit dans le Bailliage de Domfront, dont le ressort enfermoit les villages qu'on a cités. La réputation des magiciens parvint jusqu'aux oreilles du Substitut du Procureur-général, qui voulut les voir de près ; sur sa plainte, des décrets furent lancés. Jean Manoury & Meunil prirent la fuite : les autres furent arrêtés, & condamnés par le premier Juge, & sur l'appel, le Parlement en condamna quatre à faire amende honorable, avec des écriteaux portant ces mots : *Prétendus Sorciers, escrocs & fabricateurs d'actes pour duper le public, sous prétexte de faire trouver des trésors ; & en outre, aux galères pendant neuf ans. Les deux fugitifs ont été condamnés par contumace. André Fourni & Guillaume Manoury ont été mis hors de Cour. L'Arrêt est du 14 Octobre 1782.*

JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

TURQUIE.

De CONSTANTINOPLE, le 26 Février.

LES conférences entre le Ministère Ottoman & l'Envoyé de Russie se multiplient depuis quelques jours; un des points qu'il s'agit à présent d'arranger, & sur lequel le dernier a ordre d'insister particulièrement, est le passage libre des bâtimens marchands de sa nation, qui viendront de la mer Noire, sans être visités.

Le Grand-Visir continue de signaler son administration par sa prudence & sa fermeté; il ne néglige rien pour relever cet Empire affoibli; il porte la réforme dans tous les départemens, & s'applique sur-tout à retirer de leur état actuel de décadence, les forces de terre & de mer, ainsi que les Finances de l'Empire. Les Janissaires, ce corps autrefois si respectable & si redouté, ont si fort dégénéré par les abus qui se sont introduits parmi eux depuis une

26 Avril 1783.

8

Si longue suite d'années , qu'on trouve à peine des Officiers qui veuillent y servir. La discipline seule peut leur rendre leur ancien lustre ; & il a été envoyé un Chiaoux accompagné d'un Secrétaire dans les garnisons de la Romélie pour faire des recherches sur tout ce qui concerne ce corps , & servir à diriger les réformes qui sont indispensables. Les Galiongis ou gens de mer qui étoient ci-devant dispersés à Galata & dans les autres faubourgs , où ils ont souvent commis des désordres , vont être enfermés & asservis à une discipline très-sévère ; on construit pour eux des baraques à l'arsenal.

On a mis le mois passé sur les chantiers par les ordres du Grand-Visir , deux vaisseaux de ligne , dont l'un de la longueur de 171 pieds , surpassera tous ceux dont la marine Ottomane est actuellement composée : depuis quelques semaines on a interdit l'entrée de l'arsenal , & l'on travaille sans relâche à fonder des canons.

Plusieurs Officiers du corps des Spahis , chargés de l'inspection des fortifications , viennent de partir pour Belgrade & pour Oczakow , où ils doivent ordonner tous les rétablissmens & toutes les réparations nécessaires. La dernière de ces forteresses est dans le voisinage de la nouvelle ville Russe de Cherson , & on prétend qu'un Général de cette nation pendant son dernier séjour dans cette dernière , s'est rendu travesti à

Oczakow pour examiner le local de cette place.

Un des plans du Grand-Visir & dont on dit l'exécution prochaine, est le rétablissement de l'ancien port de Missevir où l'on construira une forteresse. Ce port mettra en état de tenir en sûreté pendant l'hiver une escadre dans la mer Noire.

R U S S I E.

De PÉTERSBOURG, le 28 Février.

ON dit que le Nonce Apostolique qui réside à Varsovie viendra ici incessamment.

On croit aussi que le Prince Potemkin se rendra sous peu de tems à l'armée qu'il doit commander en cas d'une rupture avec la Porte; on se flatte cependant que cette rupture sera prévenue; & la réponse du Divan aux dernières demandes de notre Cour est attendue avec impatience.

D A N E M A R C K.

De COPENHAGUE, le 20 Mars.

LE Gouvernement continue de porter son attention sur la réforme du luxe; il a paru plusieurs Supplémens à la dernière Ordonnance; les uns en étendent & expliquent divers articles, & les autres en réforment quelques-uns, tels que la vente de toutes sortes de vins qui est permise aux

Marchands Détailliers. On a publié aussi une nouvelle Ordonnance relative aux habitans de la campagne ; elle est du 12 de ce mois & contient en substance :

A l'avenir, tous les convives qui assistent à un festin de noccs, y compris les nouveaux mariés, leurs pères & mères, frères & sœurs, &c. ne doivent pas excéder le nombre de 32 personnes, qui se contenteront de quatre plats, sans faire aucun usage de vin ni café ; les nouveaux mariés seront assujettis à une amende de deux marcs pour chaque personne au-delà de 32 convives fixés par l'Ordonnance, outre une autre amende de 8 schelings par tête, si l'on avoit servi plus de quatre plats, ou présenté du vin ou du café aux gens de la noce. Le café & le vin sont de même défendus absolument à tous ceux qui assistent aux accouchemens, aux baptêmes, aux relevailles des femmes accouchées, aux enterremens, tous cas où il n'est pas même permis de donner à manger, sinon à ceux qui viennent d'endroits éloignés, sous peine d'un rixdaler d'amende. En toute occasion, l'usage du café est une fois pour toutes interdit aux gens de la campagne. — Aucun festin de noccs ne durera plus d'un jour, sous peine d'une amende de deux jusqu'à vingt rixda'ers ; mais il est permis à 16 convives de s'assembler le lendemain à six heures du soir, pour danser jusqu'à minuit sans se mettre à table. Aucun paysan ni paysanne demeurant à la campagne, ne fera par la suite usage d'autres étoffes pour s'habiller, que de celles de leurs propres fabriques, telle, par exemple, qu'est le vadmel. Défense absolue aux femmes & aux filles de porter des casaquins, des tabliers, des mouchoirs de soie. On leur permet l'usage des bonnets, des casaquins, des tabliers d'une étoffe de soie très-légère, dont les hommes peuvent aussi se servir pour des vestes ou

des camisoles. Quiconque contreviendra au Règlement , payera chaque fois une amende de 16 schell. Danois.

S. M. a nommé une Commission pour examiner & régler avec précision les droits des Planteurs & des Nègres dans ses isles. Cette Commission est présidée par le Comte d'Osten.

S U E D E.

De STOCKHOLM , le 26 Mars.

LE Prince Charles - Gustave de Suède , Duc de Smalande , fils puîné du Roi , est mort le 23 de ce mois à sept heures du soir d'une dentition difficile dont il avoit été malade depuis quelques jours. Il étoit né le 25 Août 1782. Son corps revêtu des marques de l'Ordre du Séraphin a été exposé publiquement hier & aujourd'hui dans la salle des Chevaliers qui étoit tendue de noir ; & ce soir il a été transporté avec toutes les cérémonies ordinaires , & déposé dans le tombeau royal de Ritterholm.

P O L O G N E.

De VARSOVIE , le 26 Mars.

L'AMBASSADEUR de l'Impératrice de Russie a présenté ces jours derniers au Conseil-Permanent, une note par laquelle , au nom de sa Souveraine , il requiert le Roi & le Conseil d'expédier , conformément à

la prière qui leur en avoit déjà été faite par les Généraux des Dissidens, des Universaux à toutes les Jurisdiccions & Tribunaux du pays, pour leur ordonner de faire exécuter par le pouvoir civil, dès qu'ils en seront requis, les decrets rendus par les Consiistoires & autres Jurisdiccions Ecclésiastiques des Dissidens. Comme cette demande est fondée sur les traités, on ne doute pas que le Roi & le Conseil ne l'accordent sans difficulté.

A L L E M A G N E.

De V I E N N E , le 30 Mars.

ON dit que nous aurons cinq camps cet été; un en Stirie; un entre Témefwar & Peterwaradin; le troisième près de Prague; le quatrième en Moravie, & le cinquième à Minckendorff. Chacun de ces camps durera 10 jours.

S. M. I. a fait remettre aux habitans de Trentschin, qui ont beaucoup souffert des incendies, une somme de 5000 florins pour les aider à reconstruire leurs maisons.

L'Edit qui règle les mariages fait ici la plus vive sensation; en moins de deux jours il s'en est débité plus de 2000 exemplaires. Nous allons en donner ici la fin.

250. Quoique le lien du mariage doive durer autant que la vie de l'un ou de l'autre des conjoints, notre intention n'est pas cependant de les forcer à remplir leurs engagements, lorsque l'un ou l'autre

aura des griefs importans à former. En conséquence, nous avons trouvé bon de prescrire pour de pareils cas les mesures suivantes, dont nous ordonnons l'observation ponctuelle. 26°. Lorsque l'un des conjoints se verra maltraité ou exposé par l'autre à contracter des vices ou des mœurs corrompues, il sera permis à la partie lésée de se procurer du secours & de la sûreté par les voies ordinaires de la Justice. — La séparation de corps & de biens n'aura lieu que dans le cas où les deux conjoints auroient consenti à demeurer séparément, & qu'ils se seroient arrangés préalablement & sans examen ou sans décision judiciaires sur la part des biens que chacun d'eux gardera ou recevra. — 27°. Après avoir fait ensemble l'arrangement ci-dessus, ils se présenteront en personne & avant leur séparation devant le Juge ou la Justice de leur domicile, & sans qu'ils aient besoin de déclarer ce dont ils sont convenus ensemble, ils assureront qu'ils consentent volontairement à leur séparation, & qu'ils se contentent des arrangemens pris entr'eux. Cependant, pour empêcher la multiplication de pareilles séparations, le Juge de la Justice du lieu n'aura égard à leur demande en séparation que lorsque les conjoints seront munis d'un certificat du Curé, Pasteur ou Pope. 28°. Les conjoints, avant de se présenter devant la Justice, s'adresseront donc à leur Curé, Pasteur ou Pope, & lorsque ceux-ci auront tenté inutilement toutes les voies pour les engager à continuer de vivre ensemble, ils leur donneront par écrit un certificat, portant qu'après avoir satisfait à leur devoir pour les réunir, ils ont trouvé qu'effectivement la séparation étoit juste, ou que, malgré leurs efforts pour opérer la réunion, ils n'ont pu y parvenir. 29°. Les conjoints ainsi séparés pourront en tout tems se réunir en prévenant préalablement la Justice du lieu, & leurs pactes de mariage resteront toujours en vigueur. Quant à leurs enfans,

Nous voulons que ce qui a été prescrit ci-dessus à cet égard soit observé. 30°. Tous nos sujets sans distinction se conformeront au contenu du présent Edit. Cependant, nous voulons bien dispenser de son observation dans les points suivans ceux qui ne professent pas la Religion Catholique. 31°. Dans le cas où l'un des conjoints auroit attenté à la vie de l'autre ou se seroit rendu coupable d'adultère, le conjoint lésé pourra se pourvoir en divorce, & lorsque le fait sera prouvé, le Juge prononcera la dissolution du mariage. 32°. Le conjoint abandonné de l'autre aura le même droit. Dans ce cas cependant le conjoint absent sera assigné trois fois par des lettres édictales, conformes à notre Ordonnance civile, à comparoître & à se justifier de son absence, & la dissolution du mariage ne sera prononcée qu'après les délais accordés à l'absent pour sa justification. 33°. Lorsque les conjoints se porteront une inimitié capitale ou une aversion invincible, & qu'ils demanderont tous les deux la dissolution de leur mariage, nous la permettons. Dans ces cas cependant les Tribunaux ne l'accorderont pas sur le champ, mais ils ordonneront d'abord la séparation de corps & de biens. 34°. Lorsque tous les moyens employés pour empêcher la dissolution du mariage auront manqué leur effet, & qu'il n'y aura plus d'espérance de réconciliation, nos Tribunaux pourront prononcer la dissolution, si l'on persiste à la demander, & s'il n'en résulte aucun préjudice pour les enfans. 35°. On règlera en même-tems les prétentions des conjoints respectifs; & la dissolution du mariage ne sera accordée qu'après qu'il aura été pourvu à l'entretien & à l'éducation des enfans, soit par un arrangement fait entre les conjoints & confirmé en Justice, soit par une décision judiciaire. — Il sera défendu sous peine de cassation aux Ministres ou Popes de remarier l'un ou l'autre des conjoints, dont le mariage aura été dissous & qui ont

en ensemble des enfans, à moins qu'on ne leur ait présenté auparavant l'arrangement fait pour les enfans. 36°. Après le divorce il sera libre aux deux Parties de se remarier. Mais dans les cas où un délit commis par un des conjoints y auroit donné lieu, le coupable ne pourra jamais épouser celui ou celle, dont la complicité du même délit aura été prouvée judiciairement. 37°. Lorsqu'une femme, dont le mariage est dissous, voudra se marier en secondes noces, elle ne pourra le faire qu'après un certain terme, afin que si elle se trouvoit grosse du premier mari, il ne naisse aucun doute ou erreur sur l'enfant qu'elle porte. 38°. Si des conjoints, dont le mariage aura été dissous, se ravisent & veulent renouer leur premier mariage, ils ne pourront le faire qu'en observant les formalités prescrites pour contracter un mariage. — Au reste, nous supprimons par le présent Edit toutes les loix précédentes & relatives aux mariages, & nous ordonnons que cet Edit soit observé & seul serve à l'avenir de règle pour les décisions des affaires matrimoniales. — Donné à Vienne, le 16 Janvier 1783.

De HAMBOURG, le 3 Mars.

RIEN de plus vague & de plus contradictoire que les nouvelles qu'on débite au sujet des dispositions du Nord. Nos Spéculatifs s'égarerent en vaines conjectures. Selon eux, la Russie négocie en Italie la libre entrée de ses vaisseaux de guerre dans divers ports, si elle a besoin d'entretenir une escadre dans la Méditerranée. D'un autre côté, ils assurent que le Landgrave de Hesse a cédé à une Puissance du Nord le transport de recrues de 830 hommes qui devoit être em-

barqué pour l'Amérique. Ce qu'il y a de plus pœitif, c'est que les travaux dans les arſenaux de l'Empereur ont repris avec vivacité, & qu'on continue auſſi de faire des chevaux de frife. D'un autre côté on apprend que les Officiers Ruſſes abſens par congés, ont reçu ordre de joindre leurs Régimens le plutôt poſſible.

Les lettres de Conſtantinople annoncent également beaucoup de mouvemens dans cette Capitale.

» Dans la fonderie de canons établie ici, lit-on dans ces lettres, pendant la dernière guerre par le Chevalier de Tot, on travaille avec la plus grande activité. Cette fonderie eſt actuellement ſous la direction d'un Anglois venu ici il y a quinze ou ſeize ans, de Veniſe, & qui a embraffé le culte Mahométan. On n'a jamais pu découvrir ſon nom, ſa famille, ni les motifs de ſa retraite d'Europe, & de ſon changement de Religion; mais il eſt certain que par une conduite très-réglée pendant ſon ſéjour à Conſtantinople, il a acquis également l'eſtime des Muſulmans & des Chrétiens; il eſt revêtu de la même charge de Cambaſgi, Chef des Bombardiers, que rempliſſoit au commencement de ce ſiècle le fameux Comte de Bonneval.

On lit dans pluſieurs de nos papiers les détails ſuivans, à l'occaſion de la mort du Prince Evêque de Paſſau.

» Cette mort a été ſuivie d'un grand changement dans les poſſeſſions de cet Evêché. La Cour Impériale a détaché de ſon Diocèſe tous les diſtricts qui lui appartiennent de ce côté, & a pris poſſeſſion des Seigneuries qu'il poſſédoit dans le quartier de l'Inn. Ces Seigneuries ſont le Comté de Neufbourg, les châteaux de Starhenberg & de Pihrenſ.

(155.)

tein, le bourg d'Ebersberg, la ville de Mantern, les endroits d'Abstaten, d'Amstorten, de Griefenstein, &c. — On lit dans la plupart de nos papiers qu'un Garde-Noble Hongrois, qui vient de partir pour Florence, y porte la nouvelle que les vingt-trois Electeurs du noble Chapitre de l'Eglise épiscopale & souveraine de Passau, ont élu pour leur Prince-Evêque S. A. R. le Prince Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent de Toscane, qui aura douze ans le 5 Septembre de cette année. Cette nouvelle est fautive. Les revenus de cette Principauté ecclésiastique sont d'environ 80,000 écus d'Empire, & le Prince a séance dans la Diète de Ratisbonne, entre les Evêques de Ratisbonne & de Trente.

I T A L I E.

De LIVOURNE, le 2 Avril.

ON a appris de Parme que l'Archiduchesse Marie-Amélie, sœur du Grand-Duc, est accouchée heureusement d'un Prince le 22 du mois dernier.

Les lettres de Naples nous apprennent que l'Archiduc Maximilien arriva à Caserte le 20 du mois dernier, & que le 10 du même mois le Prince de Cimille avait remis, par ordre du Roi, au Marquis de Cavalcanti, la dépêche suivante.

« La conduite que tient la République de Raguse ne répond point à la considération gracieuse & particulière que le Roi & ses glorieux ancêtres ont toujours eue pour cette République, ce qui oblige aussi S. M. d'en agir autrement, quoique malgré elle, & de prendre les résolutions qu'exigent sa dignité & l'honneur de sa couronne. S. M. a donc résolu, & veut qu'on suspende tous les privilèges

& exemptions dont jouit la nation Ragusienne dans ses Etats , & qu'on mette en séquestre tous les biens qu'y possèdent la communauté & les particuliers de Raguse. Je vous prévien, au nom du Roi , de cette résolution &.

Le désastre que viennent d'éprouver Messine & la Calabre ultérieure, ont rappelé les évènements funestes dont la Sicile a été la victime autrefois. En 1693 elle en essuya un aussi funeste, & qui fut consacré par une médaille d'argent.

» Elle porte l'inscription suivante : *Memor. Sicilia D. 9 & 11 Janu. ann 1693. Horr. terræ motu convuls. Syrac. August. Catan. Messin. 14 urbib. maj. corruentibus ; 16 min. prostratis, in amnes. mar. influent. ruptis mont. Strage 100,000 hom.*

— Le 9 & le 11 Janvier 1693, les villes de Syracuse, Agosta, Catane, Messine & 14 autres villes, furent renversées par un horrible tremblement de terre; 16 autres villes de moindre grandeur furent ensevelies sous les eaux de la mer, dont les flots s'étant prodigieusement élevées, forcèrent leurs bornes. 100,000 personnes y perdirent la vie. — De l'autre côté de la médaille, on voit une femme qui lève les mains vers le ciel, tenant entre ses bras un enfant dont les regards sont fixés sur la terre: on apperçoit de loin l'Etna couvert de ruines; la mer est enflée par les cadavres, les décombres des maisons. On lit au-dessous : *Sicilia afflicta ; & autour : Futatis illas sup. quos cecid. turr. in siloa, prater omn. hom. peccavisse. Luc 13.*

A N G L E T E R R E.

De LONDRES, le 12 Avril.

LES nouvelles arrivées de l'Inde fixent aujourd'hui l'attention générale; mais jus-

qu'à présent la Cour n'en a rien publié dans la Gazette, ni les Directeurs de la Compagnie dans les autres papiers. Tout ce que l'on fait, c'est que le paquebot le *Rodney*, parti de Madras le 7 Novembre, & arrivé le 31 du mois dernier, a emmené en Europe deux Officiers, chargés, l'un des dépêches du Chevalier Eyre Coote, & l'autre de celles de l'Amiral Hughes. On ignore les détails authentiques, & en attendant qu'on satisfasse la curiosité du public à cet égard, on est forcé de se contenter de ceux que présentent nos papiers, que vraisemblablement les relations officielles ne tarderont pas à confirmer ou à rectifier.

Tout ce qui transpire des dépêches de Sir Eyre Coote, c'est qu'il y a eu entre des détachemens de l'armée d'Hyder-Ali & les troupes Britanniques plusieurs escarmouches, qu'on dit avoir été généralement à l'avantage des dernières. Le Général-Major Sir John Burgoyne étoit arrivé dans l'Inde avec le renfort de troupes sous ses ordres, & avoit pris le commandement de la cavalerie. — Les Lettres de Sir Edouard Hughes paroissent être plus intéressantes : elles confirment d'abord les détails qu'on avoit déjà reçus du combat du 3 Septembre. L'escadre de M. de Suffren s'étant réparé à Goudelour des dommages qu'elle avoit essuyés dans le combat du 6 Juillet, fit voile pour l'Isle de Ceylan, où elle fut jointe par deux vaisseaux de ligne, une frégate & six gros navires munitionnaires d'Europe, ayant à bord 1600 hommes de troupes de terre. Vers la fin d'Août elle remit en mer de devant Trinquemale, place qui fut obligée de capituler le premier Septembre. Le 3 les deux escadres vinrent à la vue l'une de l'autre, & il se donna un combat des

plus furieux , dans lequel M. de Suffren avoit la supériorité en nombre de vaisseaux : mais il fut abandonné par la plupart des siens ; & il essaya successivement presque seul le feu de toute notre escadre. Cependant il résista jusqu'à la nuit qui mit fin au combat : nos vaisseaux avoient tant souffert , qu'ils étoient hors d'état de le renouveler. Quand M. de Suffren rentra à Trinquemale , l'*Orient* de 74 canons y échoua & périt avec l'artillerie & les munitions qu'il avoit à bord ; & l'on dit que le *Flamand* de 50 a eu le même sort. Cependant le 9 l'Amiral ne perdit point courage ; & il paroît que , sorti encore de Trinquemale , il a livré un nouveau combat à Sir Edouard Hughes : les uns le placent au mois de Septembre , d'autres vers la mi-Octobre ; mais tous conviennent que notre escadre n'y a point remporté d'avantage , & que les deux flottes ont extrêmement souffert : l'action s'est donnée sur la côte de Ceylan , a été la plus vive & la plus sanglante dont on se souvienne dans les mers de l'Inde ; elle a duré , dit-on , 7 heures , pendant lesquelles la victoire a paru panacher tantôt d'un côté , tantôt de l'autre. Un vaisseau de ligne François fut deux fois mis en feu par le *Superbe* , qui lui étoit opposé dans la ligne , & deux autres abordèrent celui de M. de Suffren. Nous y avons perdu trois Capitaines , MM. Watts , Wood & Lumley , avec onze Officiers & environ deux cents matelots ou mariniers. Après l'action , l'escadre Françoisse rentra à Trinquemale ; & Sir Edouard Hughes retourna à Madras , où son escadre essaya le 15 Octobre un violent coup de vent , qui l'obligea de prendre brusquement le large. Le vaisseau Amiral lui-même perdit son grand mât & son mât d'artimon , ayant en même-tems sept pieds d'eau à fond de cale. Deux jours après l'on y reçut avis de la prochaine arrivée de Sir Richard Bickerton avec sa division. — A ces détails , qui , en général , ne sont pas des plus agréables , l'on en ajoute d'autres en-

core plus fâcheux. La discorde règne entre nos Commandans dans l'Inde; Sir Eyre Coote & Milord Macartney, Gouverneur de Madrafs, ne s'accordent point avec Sir Etouard Hughes ni avec le reste du Conseil du Fort St-George. On dit même que, sous prétexte de santé, le Général Coote est retourné au Bengale, laissant le commandement en chef de l'armée sur la côte de Coromandel au Général James Stuart. Celui-ci étoit dans le plus grand embarras, manquant d'argent pour payer les troupes, dont la solde étoit fort arriérée, & de provisions pour les nourrir. A Madrafs même, où Milord Macartney étoit malade, on étoit dans la plus grande détresse, la garnison n'ayant des vivres que pour six semaines. Le navire le *Comte de Hersford*, ayant 5000 sacs de riz à bord, avoit péri par le coup de vent dont nous venons de parler; & le *Brillant*, vaisseau de la Compagnie, ayant touché sur un rocher, s'est également perdu; mais on a sauvé la plus grande partie de l'équipage.

Cette situation de nos affaires dans l'Inde ne sauroit être plus inquiétante; la disette qui se fait sentir dans l'établissement de Madrafs, la mésintelligence qui règne entre les Généraux, les Chefs & les Employés de la Compagnie, ne sont pas propres à rassurer. Un de nos papiers ajoute encore à nos alarmes par les détails suivans.

» La Compagnie des Indes a reçu de cette partie du monde de très-mauvaises nouvelles. Au départ des dernières dépêches, on ne savoit pas ce qu'étoit devenu l'Amiral Hughes après le terrible & dernier combat de Trinquemale; la famine désoloit le Bengale & la côte de Coromandel; enfin les Anglois étoient divisés entr'eux dans l'Inde. Le Gouvernement n'a point encore osé laisser publier des détails si alarmans. La chute de Madrafs paroît inévitable,

& cette place réduite aux plus affreuses extrémités n'attend plus que l'arrivée de M. de Suffren pour se rendre. Son trésor & ses vivres sont épuisés, les troupes ne sont plus payées que sur des emprunts que certains Officiers ont faits sur leur propre crédit dans les districts voisins. Le Chevalier Eyre Coote fut frappé d'une apoplexie en voyant submerger près de Cuddalore un convoi de vivres qui lui arrivoit, au moment même où il espéroit envelopper l'armée Française unie à celle d'Hyder, & l'armée Angloise après cet événement ne tarda pas à être mise en déroute. Les suites du combat & de la prise de Trinque-male donnent aux affaires de nos ennemis une tournure encore plus favorable. On ne sait point ce qu'est devenu le Chevalier Hughes, & le seul espoir qui reste sur son sort est que chassé par le retour inattendu de la Mousson un mois avant son époque ordinaire, il se sera retiré à Bombay; mais on craint que le *Monarca*, le *Monmouth*, le *Sultan*, & l'*Istis* n'aient pu résister à cette longue traversée; & si ces vaisseaux, malgré leur état délabré, ont eu le bonheur d'arriver, ils n'auront trouvé à Bombay que des mâts jumelés & de mauvais bois pour servir à leur refonte. Les maladies & les combats ont fait perdre tant de monde au Chevalier Hughes que la moitié de son équipage est composée d'Indiens. Le dernier combat a coûté aux Anglois plus de 600 hommes. — La seule nouvelle qui puisse consoler ce pays-ci de tant de revers, est la conclusion du traité de paix avec les Marattes; cependant les conditions en sont très-désavantageuses pour ce Royaume, & les Anglois n'acquièrent d'ailleurs dans les Marattes que des alliés dont les principes les plus chers ne sont pas d'être fidèles à leurs engagements. — Ces fâcheux événements vont probablement hâter la chute de la Compagnie des Indes, & il seroit possible qu'on apprit bientôt la dissolution de ce Corps que son administration vicieuse, la corruption de

ses membres , la malversation de ses employés & les fortunes rapides de ceux que l'on appelle les Nababs , ont rendu odieux à toute la nation. Il n'est presque point d'Anglois qui ne desirer de voir le Roi s'emparer des possessions que la Compagnie n'a plus la force de conserver sans les secours de sa nation ; le Parlement y paroît disposé , & le Lord North qui a mûri cette révolution ne laissera sûrement pas échapper un moment aussi favorable pour achever de mettre sous la main du Roi & de l'État les vastes territoires de l'Inde. La grande question aujourd'hui est de savoir quelle espèce de Gouvernement on substituera à celui de la Compagnie.

Notre position dans l'Inde seroit plus fâcheuse encore , s'il est vrai que le Lord Macartney ait écrit que l'escadre de M. de Suffren est en possession de la côte , ce qui prouveroit qu'il a moins souffert qu'on ne l'a dit dans le dernier combat , & qu'Hyder-Haly avançoit rapidement pour investir la place où l'on s'attendoit à une famine générale. On attend avec impatience la publication des dépêches officielles qui peuvent rassurer.

La Gazette de la Cour qui garde le silence sur ces évènements , s'est bornée tous ces jours-ci à annoncer les Membres de la nouvelle Administration , dont la formation a essuyé tant de difficultés , & a offert à l'Europe un spectacle qu'on ne peut trouver que dans ce pays , & que les enthousiastes de la constitution Britannique ne feroient peut-être pas mal de considérer avec un peu de réflexion & de sang froid. La prépondérance de la coalition actuelle a été telle, que le Roi a été contraint d'y céder. Cette résolution ne put

être prise tout d'un coup, & s'il faut en croire nos papiers, elle fut dictée par l'impuissance de résister plus long-temps.

» Le 29 Mars, disent-ils, le Lord North fut mandé chez le Roi; il dînoit en ce moment chez le Comte Fitz-William avec M. Fox & plusieurs de ses nouveaux associés, jadis ses plus ardens adversaires. Il se rendit chez S. M. avec laquelle il eut un long entretien. On en rapporte fort diversement la substance. Il y a des personnes qui prétendent que le Roi fit un dernier effort pour le détacher de la coalition, en lui offrant la place de premier Ministre que le Lord North refusa. D'autres disent qu'après des plaintes sur les désagrémens de toute espèce que S. M. éprouvoit dans la formation d'un Ministère, elle proposa d'y admettre le parti de Portland; mais la proposition & sur-tout les conditions ne s'accordant point avec les arrangemens faits par la coalition, Mylord North fit difficulté de les accepter. Ce qu'il y a de sûr c'est que la conférence finit sans que le Roi & le Ministre tombassent d'accord; il paroît qu'à la fin c'est le Souverain qui a pris le parti de céder.

Les deux Secrétaires, depuis qu'ils sont en place, se sont hâtés d'envoyer des exprès aux Cours étrangères, pour y annoncer qu'enfin le Ministère Britannique est formé.

» Les opinions, dit à cette occasion un de nos papiers, sont très-partagées sur la durée probable de ce Ministère: l'honorable W. Pitt va mettre au premier jour la fameuse coalition à une épreuve décisive, en remettant sur le tapis le grand projet de réforme parlementaire que les Comtés désirent généralement. M. Fox s'est engagé solennellement à l'appuyer au Parlement, & le Lord North, de son côté, a pris l'engagement contraire; il sera curieux de voir comment ces MM. se tireront de ce pas. En attendant on remarque que M. Fox, en plaçant

Le Duc de Portland à la tête du Trésor, pourroit s'être trompé dans son calcul cette fois-ci, comme la première; & au lieu de créer une Administration Rockinghamite comme il le vouloit, il n'a peut-être que rétabli l'ancienne Administration qu'il avoit culbutée. Rien du moins de si possible; on en jugera en jetrant les yeux sur le tableau suivant du Cabinet, où le Roi a deux voix, le Vicomte de Stormont une, le Comte de Carlisle une, le Lord North une : total 5. — Le Duc de Portland une, l'honorable Charles Fox une, Lord John Cavendish une, le Lord Keppel une : total 4. Majorité pour le Lord North une voix. — Au reste, le tems seul démontrera les effets bons ou mauvais de la coalition, sans laquelle peut-être il n'eût pas été facile de former un Ministère. Quoique le Duc de Richemont soit parent de M. Fox, il désapprouve sa jonction avec le Lord North; aussi a-t-il abdiqué sa charge de Grand-Maître de l'Artillerie. On prétend cependant qu'il pourra accepter l'Ambassade de France «.

D'autres papiers parlent sur un autre ton de la coalition, & sur-tout du Lord North & de M. Fox. Nous devons donner également place ici à leur apologie, qui paroîtra assez singulière.

Malgré toutes les déclamations des ennemis du Lord North ou de M. Fox, contre leur réunion politique, il est certain que sans cette réunion, les affaires du Royaume auroient été négligées, & l'Etat déchiré par des divisions intestines. Il y avoit dans le Parlement trois partis; & tant qu'ils ont subsisté, rien n'empêchoit les gens mal intentionnés de s'opposer à toute opération salutaire, & de trouver des facilités pour ne s'occuper que de leurs intérêts personnels. Dans ces circonstances la Puissance exécutive seroit parvenue à acquérir un surcroît prodigieux d'influence, qui à la fin auroit réduit le Gouvernement de la G. B. à une Monarchie

absolue. Des esprits étroits & pervers imputent souvent les meilleures actions à de mauvais motifs ; mais si les hommes ne doivent être jugés que par leurs œuvres , n'y a-t-il pas de l'injustice à les juger d'avance ? Le Lord North & M. Fox ont formé une coalition ; ne la condamnons pas avant de voir ce qu'elle aura produit. Regardons-la comme l'avant-coureur d'une unanimité générale. Ne détruisons point ses effets en semant des divisions , & n'ajoutons aucune confiance à ces ennemis de l'Etat qui voudroient nous persuader qu'une *union nationale* est une chose impraticable. Si en effet elle est impraticable , c'est à ces ennemis de l'Etat qu'il faut s'en prendre , parce qu'ils préfèrent toujours leur intérêt particulier au bien public. Tout honnête Anglois forme des vœux pour la destruction de tout parti ; & si la réunion des deux Secrétaires d'Etat actuels semble promettre cette unanimité nationale si désirée , tout homme qui aime son pays doit être porté à l'appuyer & à la soutenir de tout son pouvoir. Mais , dira-t-on , comment est-il possible que deux hommes qui ont été pendant long-tems d'une opinion diamétralement contraire puissent agir aujourd'hui de concert ? La réponse est simple. « Lorsque les causes cessent les effets cessent aussi ». La guerre d'Amérique sur laquelle ils avoient des principes différens est terminée ; ils ne disputeront plus sur cet objet puisqu'il n'en sera plus question. Et pourquoi des citoyens dont les opinions auroient été opposées relativement à cette guerre , ne se réuniroient-ils pas pour opérer le bien général , sur-tout dans un tems où la situation du Royaume demande l'assistance de chaque individu ? — L'assistance du Lord North étoit absolument essentielle pour appuyer toute administration nouvelle. On sait quels efforts le dernier Ministère a faits pour l'attaquer , & on ne peut disconvenir qu'il étoit moins naturel qu'il se réunît au dernier Ministère qu'à la nouvelle

Administration. Du moins l'Etat y gagne beaucoup ; car le Lord North se seroit joint à un parti dont les principes sont de préférer l'influence de la Couronne aux privilèges du peuple. La guerre d'Amérique étant terminée, le Lord North est une excellente acquisition pour le parti Whig. Sa longue expérience dans les affaires, la connoissance qu'il a des Ministres & des Cabinets étrangers, ses liaisons avec ceux qui étoient en correspondance avec lui, ses talens, tout enfin sembloit indiquer qu'il étoit impossible de former sans lui un nouveau Ministère. Il seroit ridicule de parler des sarcasmes lancés contre cette coalition dans le Parlement. M. Pitt s'est fait moquer de la Chambre lorsqu'il a attaqué M. Fox à cette occasion, & qu'en même-tems il recherchoit l'approbation de M. Jenkinson avec lequel il s'étoit joint. Enfin il est évident que la coalition étoit indispensable ; car si le Lord North eût refusé son appui aux Whigs, il l'auroit donné aux Tories, ou bien il auroit fait plus de mal encore ; il se seroit fait chef d'un troisième parti dans le Parlement. Le bien de l'Etat & même celui de la nouvelle Administration exigent que le Lord North entre à la Chambre des Pairs. S'il n'y prend pas séance, cette Chambre n'aura point de Pair pour soutenir la cause commune. Le Duc de Portland est un honnête homme. . . . Le Lord Keppel n'a qu'un crédit bien foible lorsqu'il a pour Antagonistes les principaux Orateurs de cette Chambre ; au lieu que le Lord North, en cas d'opposition, peut y déployer cette éloquence & cette fermeté qui l'ont si fort distingué dans le long cours de sa première administration. Et de son côté M. Fox, avec le secours de ses partisans, peut mener la Chambre des Communes comme le Lord North celle des Pairs.

Les places que quelques uns des Membres de l'Administration occupent dans la Cham-

bre des Communes , ayant été déclarées vacantes , & les avis de procéder à une nouvelle élection ayant été expédiés , le Lord North & M. Fox ont fait leurs diligences pour se faire élire de nouveau , l'un pour Bambury , & l'autre pour Westminster : cette réélection a eu lieu ; celle du premier étoit naturelle , parce que Bambury est un bourg de famille ; mais celle du second , qui a eu lieu le 7 , paroïssoit devoir souffrir quelques difficultés ; si elle a été faite sans opposition , c'est qu'il n'y avoit point de Compétiteur ; & le Candidat n'a pas reçu les applaudissemens auxquels il s'attendoit.

» Il avoit, cependant, dit un de nos papiers, qui rend ainsi compte de cette réélection , pris les précautions nécessaires pour cet effet. Non content d'avoir humblement sollicité les suffrages des Electeurs , en leur promettant solennellement de ne pas abandonner ses anciens principes , comme s'ils étoient devenus douteux , il prépara une autre farce le jour de l'Élection. A onze heures & demie , il s'avança vers Huftings, Covent-Garden , accompagné du Lord Surry, de M. Byng, du Docteur Jobb , de MM. Sheridan , Sawbridge, Howse , & de quelques autres Messieurs. La Procession étoit précédée de deux hommes , portant une bannière de soie bleue , brodée en or , le bonnet de la Liberté déployée , avec cette Inscription en lettres d'or , *l'Homme du Peuple* ; venoit ensuite une bande de Musique Instrumentale : on portait après un étendard brodé en or , où on lisoit ces mots : *Liberté & Indépendance* ; puis le comité du Candidat avec des bâtons bleus , deux à deux : enfin , M. Fox lui-même dans un char , ayant à côté de lui M. Byng ; la marche étoit fermée par M. Howse , dans un carrosse de louage. M. Fox n'eut

pas plutôt monté les Hurlings, que ce fut un cri, un fracas horrible; les sifflets, les touffemens, les clameurs se succéderent; il seroit impossible de retracer sur le papier une image de ce cahos. Le Le Docteur Jebb, M. Sheridan, M. Sawbridge & M. Byng firent divers efforts pour calmer le tumulte, mais inutilement. Leur voix fut étouffée par les cris. M. Fox s'étant présenté lui-même pour se faire entendre, la clameur devint plus bruyante, & l'opposition plus outrageante. Enfin, ayant fait une nouvelle tentative, on entendit distinctivement cent voix qui répétoient *dehors, dehors, point de Fox, point de North, point de tourne-casaque; jetez nous dehors ce Fox, & que le peuple coure à la chasse après ce Fox;* (Renard en Anglais.) M. Fox dit quelques mots pour justifier la coalition; cependant aucun autre Candidat ne s'étant présenté, il fut élu; après quoi il salua, & se retira à l'hôtel de *Wood*, où il dîna avec une compagnie gaie & nombreuse de ses amis.

La réélection de Mylord North, pour le bourg de *Bambury*, sembloit détruire le bruit qui s'étoit répandu, qu'il seroit créé une nouvelle Pairie en sa faveur, afin qu'un des Secrétaires d'Etat ait, suivant l'usage, séance dans la Chambre Haute. Ce qui s'est passé dans cette Chambre le 8 de ce mois renouvelle ce bruit, & lui donne plus de force.

La Chambre étoit sur le point de s'ajourner, lorsque le *Duc de Richmond* se leva pour demander au *Duc de Portland* s'il étoit vrai qu'un des Secrétaires d'Etat alloit passer de la Chambre des Communes à celle des Pairs: il ajouta qu'il approuvoit beaucoup cet arrangement & qu'il le regardoit même comme indispensable, vu la nature des affaires qui se traitent dans cette Chambre, & que c'étoit pour cette raison

même qu'il désiroit cet éclaircissement , étant dans l'intention de faire une motion très-intéressante , & à la discussion de laquelle il seroit nécessaire que ce Secrétaire d'Etat assistât , & qu'en conséquence , il différeroit de quelques jours , s'il étoit sur que cet arrangement ne fût pas trop éloigné. Le Duc de Portland déclara que la promotion de l'un des Secrétaires d'Etat , à la Pairie , alloit en effet faire passer ce Ministre d'Etat dans cette Chambre , mais que comme il ne pouvoit savoir précisément quand cet évènement auroit lieu , rien n'empêchoit le Duc de Richmond de faire sa motion , & que cette circonstance ne devoit point retarder la discussion de tout objet intéressant pour la Nation. Le Duc de Richmond satisfait de cet éclaircissement , ne jugea point à propos d'aller plus loin : il remercia le Duc de Portland en assurant qu'il lui suffisoit de savoir qu'un des Secrétaires d'Etat étoit sur le point de prendre place dans la Chambre , & qu'en conséquence il pouvoit suspendre sa motion au moins jusqu'aux Fêtes de Pâques.

La Chambre des Communes s'étant formée le 9 , en Comité de subside , prit les arrêtés suivans. — Qu'un nombre de troupes de terre , montant , y compris 4155 Invalides , à 41,755 hommes effectifs , sera employé depuis le 25 Avril 1783 , jusqu'au 24 Juin suivant inclusivement. — Qu'une somme n'excedant pas 155,868 l. 14 s. 6 d. sera octroyée pour l'entretien des troupes & des garnisons de S. M. dans les Colonies & en Afrique , y compris les troupes qui sont à Gibraltar , pour 61 jours , à compter du 25 Avril 1783 jusqu'au 24 Juin suivant. — Qu'une somme n'excedant pas 180,891 l. 1 s. 6 d. sera octroyée à S. M. pour payer la dépense de 17550 hommes effectifs pour gardes , garnisons & troupes de terre de S. M. dans la Grande-Bretagne , à Guernesey & Jersey pour 61 jours , à compter du 23 Avril 1783 jusqu'au 24 Juin suivant. —

— Qu'une

Qu'une somme n'excédant pas 9320 liv. 13 s. 6 d. sera accordée à S. M. pour payer les dépenses de l'infanterie Hannoverienne dans la Grande-Bretagne 112 jours, à compter du 25 Décembre 1782 jusqu'au 24 Juin 1783 inclusivement. — M. Fox proposa ensuite de remettre à trois semaines l'examen du bill du commerce avec l'Amérique. Il observa que les points principaux de ce bill pouvoient être réglés par une négociation : que, selon lui, ce qui pressoit le plus dans le moment présent, étoit de passer au plutôt un bill pour révoquer l'acte prohibitif & les autres actes qui gênent les vaisseaux Américains dans leur commerce. — M. Villiam Pitt dit qu'il ne s'opposoit point à ce qu'on différât l'examen de ce bill si les Ministres avoient lieu d'espérer qu'une négociation produisît les mêmes effets que le bill, mais que pour lui, il ne se flattoit pas que la négociation fût aussi heureuse que les Ministres pourroient se l'imaginer. M. Fox répliqua que si la négociation manquoit, il seroit toujours tems d'avoir recours au bill ; & après d'autres légers débats sur cet objet, la proposition de différer l'examen du bill pour le commerce avec l'Amérique, passa sans aller aux voix.

Les Irlandois se flattent que ce changement de l'Administration n'influera pas sur eux, & qu'ils conserveront le Lord Temple pour leur Vice-Roi ; ils ont témoigné tant d'affection pour lui, & lui en ont donné des témoignages si honorables & si flatteurs, qu'on a lieu de croire qu'il ne sera point rappelé d'un poste où il peut être utile aux deux Royaumes.



FRANCE.

De VERSAILLES, le 22 Avril.

LE 13 de ce mois LL. MM., Monsieur, Madame, Monseigneur & Madame la Comtesse d'Artois & Madame Elisabeth de France, se rendirent à la Chapelle du Château, où, après avoir assisté à la bénédiction des Palmes & à la procession, ils entendirent la Grand'Messe, chantée par la Musique du Roi, & célébrée par l'Abbé de Ganderatz, Chapelain de la grande Chapelle; Mesdames Adelaïde, Victoire & Sophie de France y assistèrent dans une des travées.

Le 14 la Reine se rendit en cérémonie à l'Eglise de la Paroisse de Notre-Dame, où elle communia des mains de l'Evêque Duc de Laon, son Grand Aumônier. Le même jour, Madame Elisabeth de France & Mesdames Adelaïde & Victoire de France, communierent dans la même Eglise; Madame Elisabeth, des mains de l'Evêque de Senlis, premier Aumônier du Roi; Madame Adelaïde, des mains de l'Evêque de Pergame, son premier Aumônier; & Madame Victoire, des mains de l'Evêque d'Evreux, son premier Aumônier. Le 15, Madame se rendit en cérémonie dans la même Eglise, où elle communia des mains de l'Abbé de Mostuejous, son premier Aumônier, & Monsieur communia le lendemain dans la même Eglise

des mains de son premier Aumônier l'Evêque de Séez.

Le Roi voulant donner à M. Gérard de Rayneval une preuve de la satisfaction qu'il a de ses services, & de la manière avec laquelle il a rempli la mission dont il a été chargé en dernier lieu à la Cour de Londres, relativement à la paix, vient de lui accorder des lettres de Conseiller d'Etat.

L'Abbé Berault Bercastel, Chanoine de l'Eglise de Noyon, a eu le 13 de ce mois l'honneur de remettre au Roi les Tomes XV & XVI de l'Histoire de l'Eglise, Ouvrage dont S. M. a daigné agréer la Dédicace (1).

De PARIS, le 22 Avril.

ON attend avec impatience le Courier d'Angleterre qui pourra nous apporter les dépêches officielles de l'Inde que la Cour des Directeurs de la Compagnie, a reçues par le paquebot le *Rodney*; ce qui en a transpiré & ce qu'on a dit dans tous les papiers du combat du 13 Septembre, n'est pas clair & semble se rapporter pour les détails à celui du 3; l'*Illustre* en effet y fut véritablement maltraité, son Capitaine n'y fut pas tué comme on l'a dit, mais blessé grièvement; le *Sévère* prit feu en combattant le *Sultan*. D'ailleurs M. de

(1) Cet Ouvrage important & dont le succès atteste le mérite, se trouve à Paris chez M. Moutard, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny.

Suffren étant rentré à Trinquemale le 5 de ce même mois, n'appareilla de nouveau que le premier Octobre, & ceux qui veulent un cinquième combat le placent 13 jours après la sortie de notre escadre, & il n'y auroit en ce cas d'erreur que dans le nom du mois. Cela peut être; mais on remarquera en passant que la mousson étant commencée à cette époque, il est bien singulier que l'Amiral Hughes se soit exposé à un nouveau combat, n'ayant aucun lieu où il pût se réfugier après l'action. Le tems ne tardera pas à lever ces obscurités & à dissiper les doutes.

Les vaisseaux revenus de Cadix ici, écrit-on de Brest, sont les suivans. — A trois ponts, le *Royal-Louis*, le *Majestueux*, le *Terrible*, l'*Invincible*, la *Bretagne*. — De 74 le *Robuste*, le *Bien-Aimé*, le *Sceptre* & le *Diadème*. — Frégates, l'*Engageante*, la *Gentille*, le *Richmont*, le *Crescent*, de 32 à 36 canons de 12 liv. de balle. — Il y a encore trois gabarres du Roi qui vont partir pour différentes missions; elles sont commandées par MM. de Brugnon, de Rosily & le Chevalier de Kerhuc. Quand les flottes seront rentrées, il y aura toujours 4 enseignes sur ces gabarres, qui seront commandées par des Lieutenans de vaisseau. — Les 3200 hommes des troupes du Corps Royal de la Marine se sont rendus à Landernau, pour y prendre possession du Couvent des Ursulines, qui a servi d'Hopital pendant la guerre; le Roi y ayant fait de grandes dépenses, & ce Couvent étant d'ailleurs très-vaste & très-bien bâti, il devient un corps de casernes & un quartier on ne peut plus utile & plus commode pour les troupes de Marine, qu'il est question d'augmenter; il peut encore, en tems de guerre & en cas de ma-

ladie , servir à point nommé d'hôpital , & être une décharge considérable pour Brest. Le quartier sera toujours commandé par un ancien Lieutenant de vaisseau. — Dans la nuit du 5 au 6 , s'est déclaré l'incendie d'un des magasins de vivres , contenant de l'huile , de l'eau-de-vie , du vin , du fromage , de la morue , des fardines. Il a été totalement brûlé ; mais on a conservé les autres : le tems étoit heureusement beau & calme «.

Le bâtiment l'*Hercule* arrivé à Bordeaux a apporté des nouvelles du Cap François , isle St-Domingue ; elles sont du 24 Janvier ; nous n'en avons pas de plus fraîches. A cette époque M. le Marquis de Vaudreuil étoit toujours au continent Espagnol.

» Le 6 de ce mois , écrit-on de Port-Louis , en date du 9 , la frégate la *Méduse* , les flûtes du Roi l'*Amphitrite* , l'*Aventure* , le *Petit Cousin* , & le navire particulier le *Grand Duc de Toscane* , ont appareillé du port de l'Orient pour l'Inde & la Chine. — La frégate la *Sensible* , qui s'est trouvée hors d'état de faire le voyage de Chine , a été remplacée par le navire particulier la *Comtesse de Charlus* , qui a pris le nom de *Sensible* ; on espère qu'elle sera en état de mettre à la voile incessamment , ainsi que l'*Archiduc Maximilien*. — La flûte du Roi la *Pintade* , destinée pour l'Amérique , ne tardera pas à appareiller , ainsi que le *Chancelier du Brabant* , grand bâtiment de commerce , chargé au compte du Roi pour l'Isle-de-France. — On parle beaucoup en ce pays de la franchise de notre port & de celui de l'Orient en faveur des treize Etats-Unis. Ce seroit un grand bien pour la Province , qui auroit un débouché de ses denrées , & par la suite une grande extension de manufactures que l'on pourroit former avec avantage ; mais

ce n'est qu'après la conclusion du traité de paix qu'on peut s'occuper de cet objet , & ce ne sera qu'après , qu'il sera décidé quelque chose ».

On dit qu'il va être construit à Dunkerque pour le Roi 20 cutters & lougres du premier rang. On en fait vendre 14 à Brest ; ce sont l'*Hirondelle* , l'*Argus* , le *Jeune-Henri* , l'*Epervier* , l'*Actif* , le *Coureur* , le *Milan* , l'*Emerald* , l'*Expédition* , le *Trial* , le *Tartare* , l'*Aigle* , le *Triomphe* , l'*Espiegle* & quelques autres bâtimens de transport ; ils sont tous usés de service.

Les dernières lettres de Naples sont du 25 Mars & contiennent les détails suivans.

» Par les rapports ultérieurs les plus exacts , & qu'on ne croit pas exagérés , on fait monter à plus de 60.000 le nombre des morts , tant en Calabre qu'à Messine. La terre n'étoit pas encore raffermie au départ du dernier courrier , & on craignoit une épidémie locale , suite trop naturelle d'un aussi terrible désastre. Nous n'avons pas été sans alarmes dans la Capitale , & j'ai éprouvé moi-même très-sensiblement la secousse de la nuit du 28 Février au premier Mars. Le Gouvernement met la plus grande activité & le plus grand empressement à soulager les malheureux habitans échappés à la destruction de leur pays ; il continue de leur faire parvenir les secours les plus prompts dans tous les genres ; mais quelques soins qu'on puisse donner pour réparer les dommages , il est probable que ce Royaume se ressentira long-tems du cruel fléau qu'une de ses plus belles Provinces vient d'éprouver ».

On a ressenti aussi de légères secousses de tremblement de terre dans quelques endroits du Royaume ; nous en avons donné des

détails ; en voici de nouveaux que nous recevons de Sallon - de-Crau en Provence.

« Le 25 Mars dernier à 3 heures du matin, on ressentit deux secousses de tremblement de terre, au village de Malemort à 3 lieues de cette ville. Elles ont occasionné des crevasses au plâtre des plafonds. La commotion avoit été précédée d'un bruit éclatant & suivi d'un bruit assez fort sans direction sûre & qui n'a duré qu'une heure. — Les secousses se sont propagées, mais en s'atténuant jusqu'au village d'Alleyn & au Château-bas du Vernegues. Malemort est situé dans la grande vallée de la Durance, au bord de la rivière, & à une lieue de chaque côté de deux chaînes de montagnes qui se prolongent jusqu'aux Alpes, & qui sont élevées l'une de 200 & l'autre de 300 toises au-dessus du niveau de la mer. Il n'y a eu ce jour-là ici aucune variation extraordinaire dans le baromètre ; mais on a observé que quoique le tems fût pur, la machine électrique ne donnoit que de foibles étincelles ».

Parmi les entreprises importantes de ce siècle, celles qui font le plus d'honneur à la Typographie, & celles qui, nous le répétons, attestent le plus ses progrès, le Public a distingué les éditions que nous devons aux presses de M. Didot l'aîné ; nous n'avons été que les échos de ce Public en rendant compte de ses efforts pour les élever à la supériorité à laquelle il les a portées ; nous croyons n'avoir été que justes, & nous ne répondons point aux observations d'un anonyme qui s'est empressé de les publier dans des papiers étrangers. M. Didot l'aîné vient d'y faire lui-même deux réponses victorieuses, l'une par le premier volume du Théâ-

tre choisi de Pierre Corneille, imprimé avec ses caractères; cet ouvrage qui n'est tiré qu'à 200, est déjà presque épuisé. Le *Prospectus* d'une nouvelle édition de la *Gerusalemme liberata* du Tasse, en 2 vol. in-4°. avec figures, qu'il prépare sous la protection & par les ordres de Monsieur, est une nouvelle réponse, qui ranimera sans doute encore la jalousie, mais qui doit la forcer au silence. Ce sont les presses de M. Didot l'aîné que Mgr. le Comte d'Artois avoit déjà choisies pour faire imprimer les Auteurs François qui composent sa précieuse collection. Ce sont les mêmes qu'un Prince éclairé, ami & protecteur des lettres, vient également de charger de l'édition d'un des plus grands Poètes de l'Italie; les motifs de cette préférence font à la fois l'honneur & la récompense de M. Didot l'aîné, & la justification de nos éloges (1).

(1) Le prix du 1er. Volume du théâtre choisi de Corneille est de 36 liv. ; le second paroîtra incessamment & sera du même prix. La *Gerusalemme liberata* sera imprimée avec les nouveaux caractères de M. Didot l'aîné, sur le papier vélin, grand-raisin, dont on lui doit la fabrication qu'il a tentée en France, dès l'année 1779, dans la papeterie de M. Mathieu Johannot d'Annonay. Le *Prospectus* offre le modèle du caractère & du papier. Monsieur voulant que cette édition fût enrichie de 40 Estampes & d'un Frontispice, en a désigné lui-même les sujets par l'indication des textes, il a nommé M. Cochin pour les Dessins & M. Tilliard pour en diriger la Gravure. Après avoir retenu 50 exemplaires de ce superbe Ouvrage, pour lui & pour la Famille Royale, il a permis qu'on reçût des Souscripteurs pour 150 seulement. Il résulte de-là que les exemplaires seront d'un prix considérable & plus que double de celui auquel on eût pu les donner si l'Édition eût été portée à 500. On ne doit pas être surpris si chaque exemplaire, composé de 2 vol. in-4°. sur papier vélin de France,

Le citoyen bienfaisant qui a déjà fait les fonds de deux Prix que distribue l'Académie Royale des Sciences ; l'un à des expériences dirigées vers l'objet le plus utile aux classes de la société les plus malheureuses, & l'autre en faveur du Mémoire ou de l'expérience qui rendra les opérations des arts mécaniques moins nécessaires ou moins dangereuses, vient de faire une nouvelle fondation. Il désire que les procédés de ces arts mécaniques soient réduits à la plus grande simplicité possible.

» Les simplifier, dit-il, c'est servir à la fois le Consommateur & l'Artisan ; les marchandises étant fabriquées avec plus d'économie, l'Artisan est plus assuré du débit, & par conséquent du salaire de son travail ; le Pauvre peut atteindre à ce que lui interdisoit un haut prix. — La substitution de la charrue à la bêche, du rouet au fuseau, du métier à l'aiguille, sont de véritables bienfaits envers l'humanité, & nous avons, par la perfection successive des Arts, obtenu une multitude de possessions, de facultés, de jouissances, dont étoient privés nos ancêtres. Mais on n'a fait que les premiers pas dans cette carrière, & en ne considérant que la formation & la préparation du premier des alimens, combien on peut inventer encore de moyens de faciliter, abrégé, perfectionner la culture, la sèmençe, la coupe, le battage, la mouture des grains & la boulangerie, craindrait-on qu'en diminuant le nom-

orné de 41 Planches, est porté à 12 louis ; cette valeur ne peut qu'augmenter dans la suite par la rareté de l'Ouvrage. Le long travail qu'exige cette entreprise a forcé M. Cochin & M. Tilliard à partager les gravures en 4 livraisons, dont la première paroîtra au mois de Mars 1784, & les autres de dix mois en dix mois. L'impression du texte marchera plus rapidement ; M. Didot en pourra donner un Volume avec la première livraison des Estampes, & le suivant avec la seconde. Les Souscripteurs payeront 4 louis en recevant chacune des deux premières livraisons, 2 louis en recevant la troisième & autant en recevant la dernière.

bre des bras employés à ces opérations, il en restât d'oisifs ? une telle idée ne peut être admise, ni dans notre siècle, ni dans un pays où il existe des terres incultes. — Deux Nations rivales de notre industrie ont une main d'œuvre plus chère que la nôtre, & cependant vendent plusieurs de leurs marchandises en concurrence avec les nôtres, ou même obtiennent la préférence ; une des raisons principales de ce phénomène de commerce, est que chez ces Nations la fabrique est plus simple. A Amsterdam & à Birmingham, un grand nombre d'instrumens peu connus ou peu communs en France, remplacent les opérations manuelles, & on a observé qu'en Hollande & en Angleterre, à mesure que la main-d'œuvre enrichit, les Manufactures & les Artisans inventent des machines, des instrumens, des procédés qui diminuent le nombre des agens, & en faisant baisser les prix, facilitent le débit. — On ne se permettra point de juger le génie François dans la partie des Arts ; & sans prétendre décider si notre Nation crée moins qu'elle ne perfectionne, & a moins d'invention que d'adresse, on observera seulement que nous avons enlevé à Venise ses glaces, à l'Italie ses étoffes de soie ; que le Languedoc pourvoit le Levant de draps nommés *Londrins* ; que les étoffes nommées *Velours d'Utrecht* se fabriquent par nos Artisans, tandis qu'on trouve peu d'exemples d'Arts inventés en France & perfectionnés par l'Etranger. — Le Bienfaisant anonyme destine à cette fondation une somme de 12,000 liv. qui sera placée de la même manière que la dernière somme précédemment donnée : avec l'intérêt on payera une Médaille qui formera un Prix annuel. — L'Académie ayant d'une voix unanime accepté cette donation avec la permission du Roi, elle a arrêté qu'elle fera connoître chaque année quel doit être l'objet du Mémoire auquel sera donné un Prix ; ce Prix consistera en une Médaille de 1080 liv. &

sera adjugé dans l'Assemblée publique d'après Pâques. Elle propose pour le premier Prix à donner en 1784, le sujet suivant: *De perfectionner la construction des Moulins à eau, sur-tout de leur partie intérieure, de manière, qu'ils soient plus simples, s'il est possible; qu'ils donnent & plus de farines & des produits plus distincts dans la qualité de ces farines; que par la réunion & le jeu des Blutteries, à mesure que la farine est extraite du grain, ils deviennent propres à la nouvelle espèce de mouture adoptée depuis quelques années dans les moulins de Corbeil, & dans quelques autres voisins de la Capitale; enfin, qu'ils renferment différentes mécaniques, pour qu'ils puissent, au moyen de la force qui les fait mouvoir, produire les divers effets nécessaires à leur service.* — L'Académie s'est déterminée à proposer ce sujet, à cause de la grande importance & de la nécessité de répandre & d'étendre plus généralement cette nouvelle espèce de mouture. On sait qu'elle consiste à tirer du blé le produit le plus considérable qu'on peut en espérer, tant en farines de la première qualité, qu'en farines bisées; qu'on obtient cet avantage en faisant passer sous les meules, à plusieurs reprises, les graux qui restent après que les plus belles farines en ont été séparées, & que l'art du Meunier, dans cette opération, est autant de dépouiller parfaitement le son des portions de farines qui s'y trouvent adhérentes, que de n'entamer que le moins qu'il est possible cette écorce du grain. Les progrès qu'on a déjà faits dans la construction de différens moulins destinés à cette mouture, donnent lieu à l'Académie d'espérer que les efforts des personnes qui se proposeront de concourir pour ce Prix, ne seront point infructueux, & que les vœux pour la perfection de l'Art le plus utile, seront accomplis. Les Savans & Artistes de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce sujet, & mêmes les Ass-

ciés étrangers de l'Académie. Elle s'est fait une loi d'exclure les Académiciens regnicoles de prétendre aux Prix. Ceux qui composeront, sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation : ils pourront écrire en telle Langue qu'ils voudront, l'Académie fera traduire leurs Mémoires. On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles. On suivra d'ailleurs les formalités ordinaires, les Ouvrages seront adressés à Paris, au Secrétaire Perpétuel de l'Académie, jusqu'au 1er. Février 1784, exclusivement ; ce terme est de rigueur. L'Académie, à son Assemblée publique d'après Pâques 1784, proclamera la Pièce qui aura mérité ce Prix.

On vient de publier une nouvelle Estampe qui fait suite à celles qu'on a déjà données & dont les sujets sont tirés des principaux évènements de la guerre. Celle-ci représente la prise de Tabago ; elle est d'un effet aussi piquant que les précédentes qui offrent la reddition de l'armée du Lord Cornwallis, les prises de la Grenade, de St-Christophe, du fort St-Philippe & de St-Eustache, qu'on doit aux soins de MM. Ponce & Geoffroi. Celle-ci a été gravée par M. Ponce, Graveur de Mgr. le Comte d'Artois, d'après le dessin de M. William. Elle sera suivie incessamment des prises de la Dominique, du Sénégal, de Pensacola & de l'armée du Général Burgoyne (1).

Nous joindrons à cette annonce celle de

(1) Le prix de chacune de ces Gravures est de 1 liv. 16 s. Elles se trouvent à Paris chez M. Ponce, rue St-Hyacinthe, maison de M. de Bure, & M. Geoffroy, rue des Francs-Bourgeois, Porte St-Michel.

deux nouvelles gravures très-piquantes, dont M. Vidal vient d'enrichir sa collection; elles sont toutes deux d'après des tableaux de M. P. A. Wille, & gravées par M. Voyer l'aîné; le titre de l'une est *la Curieuse*, & celui de la seconde *le Bouton de Rose*. Les sujets sont simples; l'idée ingénieuse & galante, est rendue de la manière la plus piquante & la plus agréable (1).

Nous nous empresseons de contribuer à donner plus de publicité à la lettre suivante, qui a déjà paru dans quelques papiers; c'est celle d'un Citoyen dont le malheur, les pertes & sur-tout l'honnêteté ont les plus justes droits à l'intérêt & à l'indulgence du public.

» Dimanche 30 Mars, à 7 heures & demie du matin, j'ai essuyé un incendie qui a consumé une grande partie de mes livres; le troisième volume du *Cours d'Agriculture*, qui venoit de paroître, a souffert en partie; la première livraison des *Romans de Le Sage & de l'Abbé Prevost*, le *Journal de Physique* de cette année, plusieurs autres Ouvrages qui sortoient de la presse, des planches en taille-douce, des assortimens, enfin tout ce que trois salles pouvoient contenir a péri dans ce malheureux événement. Il ne m'est plus possible de tenir mes engagements pour mes ouvrages de souscription, particulièrement pour les *Romans de Le Sage*, dont les 4 premiers volumes devoient paroître à la fin de ce

(2) Ces deux Estampes se trouvent chez M. Vidal, rue des Noyers, n°. 29. ; leur prix est de 3 l. chacune. Nous rectifions ici une erreur dans l'annonce de la *Balancoire mystérieuse* qui se trouve à la même adresse; elle fait la neuvième suite des *Baigneuses surprises* & non la dixième, qui ne paroîtra que dans le courant de l'année.

mois (d'Avril). — Il faut que je recommence à grands frais mes opérations ; cette position est dure , pénible , douloureuse ; mais je compte sur l'indulgence du Public ; les regrets que l'on a daigné m'accorder , l'intérêt particulier que l'on a pris à mon sort , semblent me répondre de l'intérêt général , & doivent soutenir mon courage. Je vais m'occuper à réparer mes pertes & à satisfaire les desirs de mes souscripteurs. — La première livraison des *Romans de Le Sage & de l'Abbé Prevost*, sera donc portée jusqu'à la fin de Juin prochain ; j'en instruirai le Public plus particulièrement par un avis que je distribuera bientôt ; en attendant , on peut toujours souscrire. *Signé CUCHET , rue & hôtel Serpente , à Paris.*

Jean-Pierre Courtin , Secrétaire intime de S. A. S. E. Palatine , ayant donné judiciairement à connoître que l'Entrepreneur François , nommé Galabert , pour terminer un différend survenu entre lui & la fille de son Commissionnaire , feu Thibaud Böchin , au sujet de certains meubles & effets contestés , avoit consenti d'abandonner à cette fille les 330 florins 15 creutzers , déposés ci-devant dans un autre procès entre les mains dudit Courtin , à l'exception de 8 louis , dont lui , Galabert , vouloit se contenter. Ledit Galabert est sommé de faire parvenir à la Cour de Justice Electorale Palatine , sa déclaration sur l'ouverture dudit Courtin , dans le cours de six semaines , faute de quoi son silence ne pouvant être regardé que comme un aveu , il sera procédé ultérieurement par contumax.

M. Guillaume Poisson , Marchand , rue de la Cossonnerie , mort sans postérité à Paris , au mois d'Août 1782 , a laissé une succession assez considérable : on présume qu'il a fait un testament en faveur des pauvres & de quelques uns de ses parens peu riches. On prie les Curés , Notaires & autres personnes qui peuvent avoir connoissance de ce testament , d'en faire part à M. Mulot d'Anger , Procureur au

Chârelet, rue des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois ; chargé de la liquidation de cette hoirie vacante.

De BRUXELLES, le 22 Avril.

LES lettres de Hollande ne nous apprennent rien encore au sujet des préliminaires de la paix entre la République & l'Angleterre. On s'y flatte toujours que les obstacles seront enfin levés, & on ne doute pas d'ailleurs que la formation du Ministère Britannique ne ranime l'activité des négociations que les circonstances avoient rallenties.

Ces lettres ajoutent que les Etats-Généraux ont pris une résolution entièrement conforme à celle des Etats de Hollande, pour faire des recherches sur le refus des Commandans de l'escadre qui avoit eu ordre de se rendre à Brest.

Les Etats de Hollande & de Westfrise s'occupent toujours de la grande affaire de la Jurisdiction Militaire. Il lui a été fait rapport du travail des Commissaires à cet égard, & son résultat est entièrement conforme au Mémoire donné précédemment par les Députés d'Amsterdam, & qui avoit été rédigé par M. le Pensionnaire Van Berkel.

Par les navires arrivés en France avec la nouvelle de la reprise de Trinqueville, & de l'action entre les escadres Française & Angloise, écrit-on d'Amsterdam, on a reçu des lettres du Cap de Bonne-Espérance; elles nous apprennent que le 2 Décembre dernier, les frégates de guerre de la République, le *Posen*, & le *Brunswick* y étoient arrivées, ainsi que les vaisseaux armés de la Compagnie des Indes, le *Gange*, le *Zeepaard*, le *Hol-*

land, le *Voorberg*, le *Zeenw*, le *Hoth*, le *Schone-derloo* & le *Java*. Cette escadre étoit partie du Texel le 7 Juillet dernier. — On assure que les Etats-Généraux ont résolu de retenir au service de la République pendant la paix 6 vaisseaux de 60 canons, six de 50, quatre de 40, quatre de 36, quatre de 20, & six yachts d'avis. Ces vaisseaux coûteront annuellement y compris les frais pour trois tables, à raison de 1500 florins par mois chacune, une somme de 3,642,000 florins qui sera portée sur l'état de guerre, pour être distribuée aux collèges respectifs de l'Amirauté desquels ressortent les vaisseaux.

On oppoisoit à M. Lemmens, Hollandois, le droit d'aubaine, pour le priver d'une succession qu'on dit considérable, & que ses neveux lui ont laissée dans les Colonies Françoises. M. le Marquis de Castries, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, a levé ces difficultés par la lettre suivante, qu'il a adressée à l'Ambassadeur des Etats-Généraux à Paris.

» M., j'ai reçu le dernier Mémoire que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser pour M. l'abbé Lemmens, concernant la succession de ses neveux, dans laquelle on lui oppose le droit d'Aubaine en ce qui concerne les biens situés aux Colonies. Il est vrai qu'en général le droit d'Aubaine subsiste dans nos Isles, malgré les Traités qui n'ont d'exécution que pour les biens situés en Europe, soit parce que la plupart des Puissances, n'ayant point de Colonies, ne peuvent offrir la réciprocité, soit parce que les Traités n'en font pas mention : mais il paroît qu'il en doit être autrement pour les sujets de la République. Les termes du Traité du 23 Juillet 1773, ne présentent aucune limitation. Il paroît, d'un autre côté, que même avant ce Traité & en vertu des engagements anté-

rieurs, les François ont recueilli des Successions à Surinam, sans aucun obstacle. V. E. enfin annonce, de la part de LL. HH. PP., qu'elles ne font aucune difficulté d'admettre les François à recueillir les Successions qui leur tombent en partage dans les Etats de la République & dans ses Colonies Orientales & Occidentales. Il est juste, en conséquence, que les Hollandois jouissent du même avantage dans les Colonies Françaises; & j'annonce avec plaisir à V. E., que telle est l'intention du Roi pour les Successions échues, comme pour celles à échoir, en attendant que S. M. prenne une détermination finale sur ce qui concerne le droit d'Aubaine.

PRÉCIS DES GAZETTES ANGL. *du 13 Avril.*

Un bâtiment venant de New-York & destiné pour Londres, a relâché à Kinsale. Il avoit mis à la voile de New-York le premier Mars, le capitaine rapporte que le jour de son départ, la paix avoit été proclamée à New-York en conséquence des avis reçus d'Europe que les préliminaires avoient été signés le 20 Janvier.

Le Capitaine d'un Vaisseau marchand, venu de Boston en 29 jours a donné les détails suivans. Il étoit à Halifax, le 23 Février, lors de l'arrivée d'un cutter avec la nouvelle de la paix. Cette circonstance l'a engagé à se rendre à Boston où il a reçu des témoignages d'amitié, quoiqu'on ne lui ait permis de débarquer aucun article ni de rien prendre à bord. On y avoit reçu la nouvelle de la paix qui paroïsoit causer la plus grande satisfaction.

Suivant les dernières lettres de Philadelphie, le Congrès a résolu d'avoir toujours sur pied une armée de troupes réglées, & l'on doit consulter le Général Washington sur le nombre des hommes qui doivent la composer, leur solde, leurs quartiers, & sur tout ce qui est relatif à son établissement.

Il est à craindre qu'il ne s'écoule encore beaucoup

de tems avant qu'on ait pris , avec le Congrès , des arrangemens définitifs relativement au commerce. Le sieur Henry Laurens , l'un des Commissaires chargés de négocier un traité de commerce avec la G. B. , s'est mis en route pour Paris où le sieur David Harley se rendra dans quelques jours en qualité de Commissaire pour travailler à ce traité au nom de l'Angleterre.

On a reçu avis de Madras que la famine s'est déclarée dans l'Inde & que plusieurs milliers d'Indiens en ont été les victimes. On prétend que c'est la disette du riz qui a occasionné ce désastre. Cette famine fait tant de ravages à Madras , qu'elle y enlève souvent 500 hommes par jour , circonstance qui , jointe aux dernières nouvelles , fait craindre que cette place ne soit entre les mains de l'ennemi.

Il n'est question ici depuis quelques jours , que d'un Congrès de toutes les Puissances commerçantes , & des Villes maritimes libres , qu'on dit devoir s'assembler à Paris l'été prochain , pour travailler à un Code général de Loix maritimes , & assurer les droits & les prétentions de la neutralité armée ; mais ce n'est que dans le cerveau de quelques Politiques , que cette assemblée se trouve formée ; il n'en est pas question autre part ; & on ne voit pas que les Puissances belligérantes , qui se sont accommodées sans la médiation d'aucune Couronne , ait besoin de l'intervention d'aucune pour les Traités de paix , de commerce & de navigation , qu'elles jugeront à propos de conclure. Elles pourront bien fixer des Loix générales ; mais qui oseroit les leur dicter ?

GAZETTE DES TRIBUNAUX ABRÉGÉE.

PARLEMENT DE PARIS.

*Cause entre le Sieur de la Variniere , Artificier ;
& MM. les Prévôt des Marchands de la Ville
de Paris.*

Le Corps Municipal ayant jetté les yeux sur le

fleur de la Variniere , pour exécuter un feu d'artifice , à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin , le sieur Moreau , Architecte de la Ville , se transporta dans l'atelier de l'Artificier , pour lui donner des ordres , & convenir de la quantité de pièces à fournir , ainsi que du prix total du feu. Il fut dressé un état , & passé entre l'Artificier & la Ville un devis & marché , par lequel , moyennant la somme de 17,113 liv. que la Ville s'est engagée à payer après le feu tiré , l'Artificier s'est obligé , de son côté , à fournir le nombre des pièces convenues. — Le feu a été tiré le 21 Janvier. L'Artificier a demandé son paiement. On a voulu lui faire supporter une diminution sur le prix , à cause du peu de succès de l'exécution. L'Artificier n'ayant point voulu se prêter à cet arrangement , a fait assigner le Bureau au Châtelet , pour lui payer le montant du prix arrêté. Sur l'assignation , Sentence du Bureau de la Ville qui évoque par-devant lui l'assignation donnée au Châtelet , avec défenses de faire ailleurs autres poursuites , à peine de nullité. Sur l'appel en la Cour , Arrêt du 13 Mai , qui fait défenses d'exécuter la Sentence du Bureau de la Ville , & au Châtelet de connoître de la contestation , & ordonne que les Parties procéderont en la Cour. Sur l'opposition de la Ville à l'Arrêt , autre Arrêt qui a renvoyé les parties à l'audience avec MM. les Gens du Roi. — Le Bureau de la Ville a d'abord soutenu sa compétence. L'Artificier , a prétendu que le Bureau ne pouvoit être en même-tems Juge & Partie. — La Ville , sans préjudicier à son droit de Jurisdiction , a consenti à l'évocation du principal , & a conclu à ce que , vu les faits qui sont de notoriété publique , que toutes les pièces d'artifice n'ont point réussi , il lui fût donné acte de ses offres , de payer les deux tiers du prix convenu , ou telle autre somme qu'il plairoit à la Cour arbitrer. L'Artificier a soutenu les offres de la Ville insuffisantes , a demandé le paie-

ment des 17,113 liv., ensemble les 940 liv. 10 s. pour pièces ajoutées au feu, de l'ordre du sieur Moreau, & a conclu aux intérêts du jour de la demande, & aux dépens. — Arrêt du 12 Février 1783, qui a condamné les Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris à payer au sieur de la Variniere la somme de 18,033 l. avec les intérêts, à compter du jour de la demande, a supprimé les termes injurieux répandus dans le Mémoire du sieur de la Variniere, & a condamné les Prévôt des Marchands & Echevins aux dépens.

PARLEMENT DE NORMANDIE.

Avocat qui n'est point sur le tableau, n'est pas dispensé du stage de cléricature, pour devenir Procureur.

L'origine de la Bazoche du Parlement de Normandie, remonte à l'époque où l'Echiquier fut fixé à Rouen : ses Lettres-Patentes ne sont point contestées : elle est établie à l'instar du Parlement de Paris. — Louis XII ayant mis le Parlement à la place de l'Echiquier, lui a donné, en 1499, une Charte de confirmation vérifiée au Parlement & au Bailliage de Rouen. — Les Magistrats l'ont toujours maintenue dans ses privilèges par nombre d'Arrêts. Les Règlemens de la Bazoche de Normandie veulent qu'on ait été Clerc pendant cinq ans, pour être admis à exercer les fonctions de Procureur. — Cependant un ancien Huissier au Parlement qui n'avoit point fait de stage, a été reçu Procureur en 1777 sans réclamation de la part des Clercs : un Notaire de la Province s'est présenté depuis a été reçu de même ; d'autres ont pris des Lettres de licence dans les Universités, ont prêté serment d'Avocat & de suite ont été reçus Procureurs. — Le sieur Poisson a suivi l'exemple de ces derniers ; après avoir été Clerc pendant plusieurs

années, mais dans différens Bailliages de la Province, il a été reçu Avocat en la Cour au mois de Juillet de 1782. Au mois d'Août suivant il a traité d'un office de Procureur au Parlement. Au commencement de Décembre suivant, il s'est présenté à la Communauté, qui s'est assemblée pour décider si, comme il n'avoit jamais travaillé au Palais, il devoit être agréé étant reçu Avocat; partage d'opinions: la Communauté assemblée de nouveau sur le même objet, fut encore partagée. Alors une voix s'éleva & proposa de faire subir au sieur Poisson un examen, pour juger de sa capacité. Ce parti fut adopté; on le suivit: le rapport des Examineurs fut favorable. — Alors les Clercs ont formé opposition au Greffe de la Cour, à la réception du sieur Poisson. — L'action s'est liée; les Procureurs sont intervenus pour soutenir que le sieur Poisson, Avocat, examiné par la Communauté, agréé par elle, devoit être admis. — Arrêt du 14 Mars 1783, qui, faisant droit sur l'opposition des Clercs, a ordonné l'exécution des Règlemens, par rapport aux cinq années de stage.

PARLEMENT DE DAUPHINÉ.

Femme dont les droits n'ont point été fixés par contrat de mariage, & qui se trouvant pauvre, demande aux héritiers de son mari le quart de sa succession.

Le 9 Février 1779, Laurence Bellon contracta mariage avec Antoine Bertrand, du lieu d'Aiguille, & se constitua tous les droits présens & à venir, sans aucune fixation. Il ne fut point stipulé d'augmentens, ni de bagues & joyaux. — Le 13 Décembre 1781, Bertrand décéda *ab intestat*, & sans enfans, laissant une succession que la veuve soutenoit valoir 30,000 livres, & qui fut recueillie par MM. Challe, ses neveux & ses héritiers de droit. — Après le décès de son mari, Laurence Bellon se trouvant réduite à l'indigence, reclama le quart

de la succession pour en jouir à titre de propriété. — Le 12 Août 1782, les sieurs Challe lui firent signifier un expédient, par lequel ils offrirent de lui payer une pension annuelle & viagère de 72 l. franche & exempte de toute imposition royale, à la charge par elle de vivre en viduité. Ils offrirent encore les dépens faits jusqu'alors. — Opposition de cette veuve à l'homologation de l'expédient. — Arrêt du 11 Mars 1783, qui homologue l'expédient, condamne Laurence Bellon aux dépens.

N. B. Cet Ouvrage paroît depuis le mois de Décembre 1771, & n'a jamais souffert d'interruption ; l'avis que l'on en donne aujourd'hui est destiné à répondre aux insinuations de quelques personnes, qui ont tâché de faire entendre dans un Catalogue de Livres, &c., qu'elles étoient propriétaires de la Gazette des Tribunaux, ce qui est absolument contraire ; M. MARS, Avocat, en a seul le privilège, & l'on ne souscrit point ailleurs que chez lui.

CAUSE EXTRAITE DU JOURN. DES CAUSES CÉLÈBRES ;
Innocent condamné à mort par contumace, justifié
trente ans après.

Cette affaire qui a été jugée depuis peu par le Parlement de Provence méritoit d'obtenir une place parmi les Causes Célèbres. Nous ne pouvons en donner ici qu'un extrait. — Jeanne Marie Carlon avoit épousé Jean Vial, Boulanger de la ville de Vence le sieur Honoré Jourdan, Procureur juridictionnel de cette ville, étoit leur voisin ; & leur rendoit service dans l'occasion. Jean Vial disparut dans les premiers jours du mois de Février 1753 ; sa femme supposa divers motifs à son absence. Le 9 Mars, des enfans conduits par le hasard auprès d'une citerne peu éloignée, y découvrirent un cadavre ; le sieur Honoré Jourdan requit tout de suite, en qualité de Procureur juridictionnel, la visite du Juge, & l'accompagna. Le cadavre étoit dans un état de putréfaction, qui ne permit pas d'abord de le reconnaître. Il n'est pas difficile de vérifier, dans une pe-

tite ville , s'il y manque récemment quelqu'un , & il n'y avoit d'absent que Jean Vial. — Le Juge ne fit point la clôture du procès-verbal sur les lieux , & représenta à Honoré Jourdan qui demanda à le signer , qu'il n'étoit point fini , & qu'il attendoit , pour cela , le greffier. En retournant chez le Juge , le même jour , ou le lendemain , Honoré Jourdan rencontra le Procureur fondé d'un des Seigneurs de Vence pour la subrogation des Officiers de Justice , qui lui apprenant qu'il va subroger un Procureur juridictionnel , ne lui dissimule point que ses assiduités chez Jean Vial ont fait naître des soupçons fâcheux sur son compte , & lui dit qu'il n'y avoit pas à balancer , & qu'il l'exhortoit à mettre sa personne en sûreté ; que si ce parti est douloureux & humiliant pour l'innocence , les formes de notre législation criminelle le rendent quelquefois nécessaire. Il le crut , & se retira au lieu de Gatières , alors sous la domination du roi de Sardaigne. Ses amis , & un de ses beaux-freres allèrent l'y trouver , & l'invitèrent , de la manière la plus pressante , à revenir , parce que sa fuite dépoisoit contre lui. Rassuré par le témoignage de son cœur , il cède aux instances de ses amis , revient à Vence & apprend le lendemain qu'il est décrété de prise de corps ; il retourna donc à Gatières pour y attendre l'évènement de la procédure qui s'instruisoit alors. De tous les témoins qui furent entendus , il n'y en eut pas un qui le chargea ; on crut pourtant trouver , dans leurs dépositions , des indices qui pouvoient lui être défavorables. Cependant les Juges locaux n'hésitèrent point à le mettre unanimement hors de cour & de procès par leur Sentence du 2 Mai 1753. Le même Jugement déclara Jeanne-Marie Carlon , épouse de Jean Vial , & les nommés Jacques - Gervais Baltazalgette prisonniers & Gaspard Mars contumax , atteints & convaincus de l'assassinat de Vial , & les condamna au dernier supplice. Les prisonniers furent transférés à Aix , & le Parlement , par son Arrêt du 29 du même mois ,

réforma la Sentence à l'égard du sieur Jourdan , & le condamna à la mort , quoique les conclusions du Procureur - Général fussent en sa faveur. Le voile que l'Arrêt venoit de jeter sur son innocence , se déchira bientôt ; le jour même , les deux coupables détenus déclarèrent , en allant au supplice , que Jourdan n'avoit participé , ni directement , ni indirectement à l'assassinat de Jean Vial , & qu'il n'en avoit rien sçu ni avant ni après qu'il fut commis. L'Arrêt fut exécuté en effigie pour ce qui concernoit Jourdan , & la Cour ordonna , le premier Juin suivant , que les deux déclarations seroient jointes à la procédure. Jourdan n'aprit que son Arrêt de mort , & ignorant que les auteurs du crime eussent avoué & attesté son innocence , il erra pendant quelques années de contrée en contrée. Il avoit un fils , âgé pour lors de quinze ans , errant fugitif comme lui , qui se fixa en Espagne , où , accueilli dans une maison de commerce , il en devint l'un des principaux intéressés. Le desir de secourir la vieilleffe de son pere & l'amour de la patrie , toujours cher à un François , lui inspiroient le dessein de revenir en France. Plein de cette idée , il écrivit en France & apprend que les véritables auteurs du crime ont déposé de l'innocence de Jourdan. Dès cet instant , il se met en marche pour apprendre cette nouvelle à son pere , & vient le conjurer de se représenter à ses Juges. « Si la rigueur des formes & l'accusation , lui dit-il , vous soumettent à une détention momentanée & à une suite de procédures fatigantes , j'en partagerai le poids avec vous. Que j'aurois de plaisir à le supporter seul , si l'ordre judiciaire pouvoit le permettre ! » A ces mots le pere se jette dans les bras de son fils qui soutient ses pas chancelans , & l'amène aux pieds de la Justice. Après un examen réfléchi des prétendus indices qui avoient déterminé le Jugement rigoureux de 1753 , les Magistrats du Parlement d'Aix , convaincus de l'innocence du sieur Jourdan l'ont déchargé de l'accusation contre lui intentée par Arrêt du 29 Mai 1782.

JUN 4 - 1937

